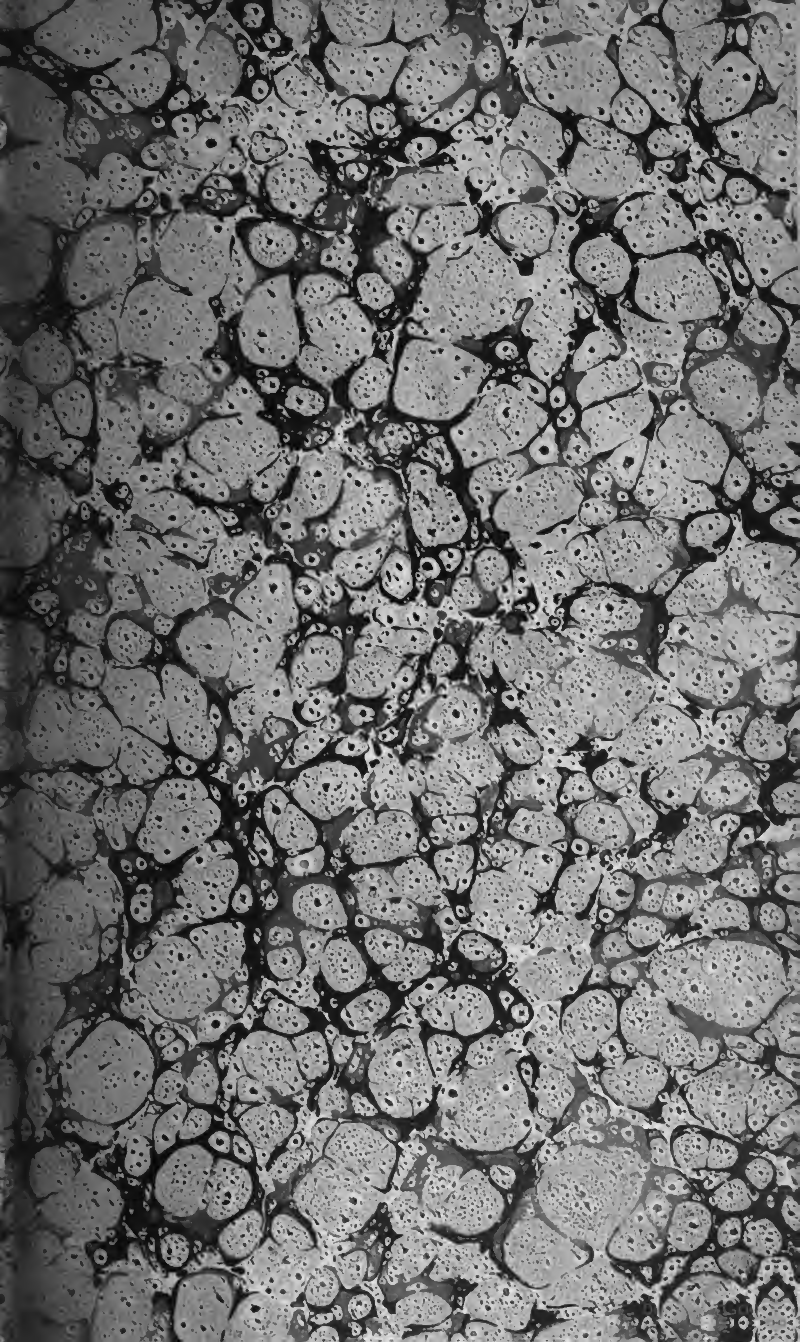






HISTOIRES
DU COUVENT
DES DOMINICAINS
DE LILLE EN FLANDRE,
ET DE CELUI
DES DAMES
DOMINICAINES
DE LA MÊME VILLE,
DITES
DE SAINTE MARIE
DE L'ABBIETTE.

Par le R. P. CHARLES-LOUIS RICHARD,
Dominicain, ancien Professeur en
Théologie.



A LIÉGE.

AVEC APPROBATION ET PERMISSION.



EPITRE

Aux Dames Prieure & Religieuses Dominicaines de l'Abbiette.

MESDAMES,

L'Ouvrage que j'ai l'honneur de vous offrir, vous appartient à plus d'un tître. C'est l'Histoire de vos Peres & de vos Meres, selon l'esprit, auxquels vous êtes redevables de votre existence Morale, Religieuse & Chrêtienne. Voilà ce qui m'engage à vous le présenter comme aux Personnes du monde auxquelles il convient davantage. Vous aurez la touchante satisfaction d'y trouver un tableau parlant, qui vous mettra sous les yeux un grand nombre de ces chastes Epouses du céleste Epoux, qui vous ont précédé dans ce célèbre Monastère qu'elles vous ont laissé en héri-

tage, & dont elles ont fait l'ornement & la gloire, moins encore par le lustre de leur haute naissance, que par l'éclat de leurs éminentes vertus. On les vit non sans admiration ces généreuses Amantes du Seigneur, on les vit préférer constamment l'amour de sa Croix & de ses opprobres, à celui des plaisirs & de la gloire du monde, cette gloire dont l'amour est une passion qui naît avec nous & qui ne meurt point avec nous ; une flamme qui s'allume dans le cœur de l'homme, avant que le flambeau de la raison ait éclairé son esprit, & qui ne s'éteint pas même dans l'ombre du trépas, puisque la folle ambition d'éterniser sa mémoire, le porte trop souvent à procurer à son ombre après sa mort, les mêmes honneurs qu'il exigeoit pour sa personne pendant sa vie.

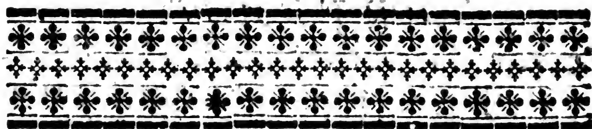
Quel bonheur pour vous, MESDAMES, *d'être les héritiéres de ces illustres Vierges, qui ont préféré aux Sceptres & aux Couronnes, la qualité d'humbles Servantes de* JESUS-CHRIST*, & quel*

puissant attrait pour nous porter, vous & moi, à marcher d'un pas égal dans les voies qu'elles nous ont tracées. Je suis avec respect,

MESDAMES,

Votre très-humble & très-obéissant Serviteur,

F. Charles-Louis Richard,
Dominicain.



PRÉFACE.

LE Couvent des Freres Prêcheurs de Lille a essuié tant de révolutions, ayant été ruiné jusqu'à six fois pendant les guerres qui ont désolé si long-tems la Flandre, que l'Histoire en seroit intéressante, ne fut-ce que par la peinture de ses malheurs : il suffit d'être homme pour s'intéresser au sort des malheureux. Mais ce qui nous détermine à donner au Public cette Histoire du Couvent des Freres Prêcheurs de Lille, c'est bien moins pour l'attendrir sur ces calamités anciennes & présentes, que pour lui mettre sous les yeux le tableau édifiant d'un grand nombre de Religieux de cette Maison, également recommandables par la sagesse de leur conduite, la régularité de leurs mœurs, la ferveur de leur piété,

& par la variété de leurs talens apostoliques sur tout, qui les rendirent si utiles & si chers aux Peuples Fidéles dans tous les tems, & qui leur attirèrent toujours des marques éclatantes de considération, une protection soutenue & des services réels dans leurs divers accidens, de la part des personnes constituées en dignité & en autorité, sans en excepter même les têtes couronnées, comme on le verra dans la suite de cette Histoire que nous partagerons en plusieurs Chapitres. L'Ouvrage qui nous a servi à la composer, est l'Histoire Chronologique du Couvent des Freres Prêcheurs de Lille, & des hommes recommandables qui y ont vécu, &c. C'est un Manuscrit de la composition du R. P. Ambroise Cousin, Religieux du même Couvent dont il fut deux fois Prieur. Il a mis à la fin de son Histoire les Actes originaux, pour servir de preuves justificatives de tout ce qu'il avance. Ce Religieux mérite lui-même d'a-

voir place parmi ſes Confreres dont il nous a conſervé les noms & les vertus, s'étant rendu recommandable par ſa régularité, ſon zéle pour la gloire de ſon Ordre, & ſon application à recueillir les Mémoires propres à l'illuſtrer.





HISTOIRE DU COUVENT DES FRERES PRÊCHEURS De la Ville de Lille en Flandre.

CHAPITRE PREMIER.

De la Fondation du Couvent des Freres Prêcheurs de Lille.

LA Ville de Lille prit naiſſance l'an 1030 par les ſoins de Baudouin IV, (*a*) Com-

(*a*) Baudouin IV, dit à la belle Barbe, ou le Barbu, *honeſtæ Barbæ*, comme on le trouve ſouſcrit dans les Lettres Patentes de Robert, Roi de France, étoit fils d'Arnould le Jeune, auquel il ſuccéda l'an 988. De ſon tems la Ville de Lille connue dans les plus anciens Titres ſous les noms

te de Flandre, & non vers l'an 1007, comme il est dit dans l'Histoire de cette Ville, imprimée l'an 1764 à Paris chez Panckoucke. (*a*) Baudouin V, (*b*) & non pas Baudouin IV, en augmenta les fortifications en 1053. C'est ce qu'on trouve de plus certain dans les Auteurs qui ont écrit sur l'antiquité & la fondation de la Ville de Lille, qui dans ses commencemens ne comprenoit que la Paroisse de St. Etienne & une partie de celle de St. Pierre. Ayant été plusieurs fois agrandie dans la suite, on y joignit la Paroisse de St. Maurice & de St. Sauveur avant la fin de l'an 1152, & celle de Sainte Catherine quelques années après. Quant aux

---

de *Isla*, *Illa*, *Insula*, *Castrum Illense*, n'étoit encore qu'un Bourg considérable, *Burgus* Il le fit enfermer de fossés & de murailles, à la manière de ce tems-là; & c'est à lui que la Ville de Lille doit sa première enceinte.

(*a*) On dit que Lidéric, premier Forestier de la Flandre, envoyé par Clotaire, Roi de France, établit son séjour au Château de Buc, ancienne forteresse bâtie par César. (Voyez l'Abrégé Chronologique de l'Histoire de Flandre, par A. J. Panckoucke, imprimée à Dunkerque chez J. L. De Boubers, en 1762)

(*b*) Dans les Lettres Patentes de la Fondation de l'Eglise de St. Pierre, Baudouin V. joint au titre de Marquis & de Comte de Flandre, ceux de Tuteur de Philippe, Roi de France, & de Régent de son Royaume. *Ego Balduinus Flandrensium Comes, Marchio, & Philippi Francorum Regis, ejusque Regni Procurator, Bajulus anno* 1066,

Paroiſſes de St. André & de Ste. Marie-Magdeleine, elles ne furent renſermées dans l'enceinte de la Ville qu'après les derniers agrandiſſemens qui l'augmentèrent conſidérablement. Ayant été cédée au Roi Louis XIV en 1668 par l'Eſpagne, à la Paix d'Aix-la-Chapelle, ce Prince en fit une des plus belles, des plus riches & des plus grandes Villes qui ſoit dans les poſſeſſions de la France. Mais ce qui relève ſingulièrement la gloire de cette Ville célèbre, c'eſt l'attachement inviolable qu'elle a toujours fait paroître pour la vraie Religion & pour ſes légitimes Souverains. Toujours fidéle à l'un & à l'autre, les dernières révolutions des Pays-Bas ne furent pas capables d'ébranler ſa conſtance. Elle réſiſta courageuſement à tous les efforts qu'on fit pour lui inſpirer l'eſprit d'erreur & de révolte qui faiſoit ailleurs des ravages ſi funeſtes. On la vit particulièrement attentive à favoriſer dans tous les tems les Fondations pieuſes, telles entre-autres que les Communautés Religieuſes des deux ſexes, parmi leſquelles le Couvent de l'Ordre des Freres Prêcheurs, dont nous entreprenons l'Hiſtoire, ne tient pas le dernier rang.

A peine Saint Dominique eut-il inſtitué ſon Ordre, que le Pape Innocent III. lui donna le nom de Freres Prêcheurs, dans la Lettre qu'il adreſſa au Saint Fondateur

& à ses Compagnons, parceque la fin principale de cet Ordre est de travailler au salut des ames, par le ministère de la prédication & l'exercice des autres fonctions apostoliques, sous l'autorité des Evêques. Honoré III. qui confirma cet Ordre le 22 du mois d'Octobre de l'année 1216, la premiè-re de son Pontificat, lui assura le même nom, qui lui fut encore confirmé par Grégoire IX. dans la Bulle de Canonisation du Saint Patriarche, & dont il est demeuré en possession jusqu'aujourd'hui.

Les Freres Précheurs ayant donc commencé à paroître dans le monde par l'exercice des fonctions de leur Apostolat, les bénédictions abondantes qu'il plut au Seigneur d'y répandre, engagèrent les plus grandes Villes de l'Europe à les demander; & celle de Lille ne fut pas la dernière à signaler son empressement & son zéle pour se les procurer. Saint Dominique vivoit encore, que Mr. Guillaume Du Plouick, Prévôt de l'insigne Collégiale de Saint-Pierre, homme d'un rare mérite, lui écrivit l'an 1219, pour le prier instamment d'envoyer à Lille quelques-uns de ses Enfans & de ses Ouvriers Apostoliques, pour y former un établissement. Il fit appuyer sa priére par Ferdinand, fils de Sanche, Roi de Portugal, qui avoit épousé Jeanne, fille & héritiére de Baudouin, Comte de Flandre & de Haynaut, & Empe-

reur de Constantinople, qui étoit prisonnier à Paris, depuis la Bataille de Bouvine. Le Saint Patriarche qui n'avoit point encore assez de Religieux pour satisfaire l'empressement de tous ceux qui lui en demandoient, se contenta de charger ceux qu'il envoyoit à Gand, de prêcher en passant à Lille. Ils le firent avec tant de zéle, d'édification & de fruit, que le Peuple charmé de les entendre, forma le dessein de les retenir. Cependant leur établissement dans cette Ville n'eut lieu que l'an 1224, aux instances réitérées de Mr. Guillaume Du Plouick, Prévôt de la Collégiale de St. Pierre, & du Doyen de la même Collégiale, qui se joignit à lui, pour en écrire au Prieur des Dominicains de Paris. Le second Chapître-général des Religieux de cet Ordre se tenoit alors dans cette Ville, & le B. Pere Jourdain qui y fut élu successeur immédiat de Saint Dominique, députa du consentement des Définiteurs du Chapitre, plusieurs Religieux du Couvent de St. Jacques, pour en venir fonder un de leur Ordre à Lille. Leur premier établissement se fit dans un terrein du faubourg de Saint Pierre, qui n'étoit séparé de Lille que par un ruisseau, la Ville n'ayant point encore de portes ni de murailles de ce côté-là; & ce terrein leur fut donné par le Chapitre de St. Pierre, à la demande de Mr. Du Plouick, comme il conste de l'acte suivant.

„ Nous Guillaume, Doyen & Chapitre
„ de St. Pierre, faisons connoître à un cha-
„ cun que nous avons cédé à notre véné-
„ rable Prévôt Guillaume Du Plouick, à
„ charge de six livres de rente annuelle,
„ une partie du terrein que notre cher Con-
„ frere & Chanoine Mr. Guillaume d'A-
„ velin tenoit de nous, pour y bâtir une
„ maison à l'usage des Freres Prêcheurs.
„ Nous lui avons aussi cédé pour la même
„ fin, une autre terre entre le vieux ter-
„ rein & la demeure Dogive, &c. Fait &
„ passé l'an du Seigneur M. CC. XXIV. le
„ XXI de Décembre. Ainsi commença l'an 1224 le Couvent des Freres Prêcheurs de Lille, le premier de toute la Flandre, par la donation d'un terrein convenable que leur fit le Chapitre de St. Pierre, & par les libéralités du Peuple, ravi de leurs saintes instructions & de la sainteté de leur vie.

Les Dominicains de Lille n'ont oublié jusqu'ici, & ils n'oublieront jamais, que c'est au zéle & à la munificence du Chapitre de St. Pierre qu'ils doivent leur établissement dans cette Ville, & un grand nombre d'autres bienfaits, dont la chaîne précieuse s'est étendue d'âge en âge jusqu'à ces derniers tems. Et comment donc l'Auteur de l'Histoire de Lille dont on a parlé plus haut, membre de cet illustre & bienfaisant Chapitre, a-t-il voulu taxer les Dominicains d'ingratitude? Ecoutons-le parler.

Ce n'est pas là, dit-il, *le seul bienfait que ces Religieux reçurent des Chanoines de St. Pierre*, (il parle du terrein que le Chapitre leur donna pour y construire leur premier Couvent) *on leur permit encore*, ajoûte-t-il, *d'accepter les oblations gratuites des Fidéles, à condition cependant de payer soixante sols par forme de dédommagement. Mais, quelque tems après, la Comtesse Marguerite chargea de cette redevance l'Hôpital Comtesse, qu'elle venoit de fonder. Cette légère rétribution, dont une partie revenoit au Curé de St. Etienne, & l'autre au Prévôt de St. Pierre, n'est aujourd'hui payée, ni par l'Hôpital Comtesse, ni par les Dominicains : il semble qu'on ait cherché à effacer tout ce qui pouvoit rappeller le souvenir des bienfaiteurs.* pages 108 & 109.

Ces deux faits sont absolument faux, puisque ni les Dominicains, ni l'Hôpital Comtesse n'ont jamais été chargés de cette redevance de 60 sols envers le Chapitre de St. Pierre.

La Chartre de Fondation de Guillaume Du Plouick, Prévôt de St. Pierre, porte expressément que la Maison des Dominicains sera libre de tout droit paroissial, qu'on leur accorde un cimetiere avec les mêmes franchises dont ils jouissent ailleurs, & qu'on leur permet aussi de garder les usages observés dans leurs autres Maisons, touchant les oblations gratuites : *tàm à jure parochiali*

declaramus liberam. Cimeterium vobis concedimus sub eadem qua & alibi libertate gaudetis. Concedimus etiam ut in eadem domo de gratuitis oblationibus consuetudines teneatis quæ in vestris aliis domibus observantur.

Les Dominicains ne furent donc point chargés de cette redevance de 60 sols envers le Chapitre de St. Pierre, ce fut Robert, frere du Prévôt, Mr. Guillaume Du Plouick, & Chatelain de Lille, qui s'en chargea, & l'assigna sur sa Terre de Bareuil, pour être payée à la St. Remi. *Nos autem dictum eorum ratum habentes gratum sexaginta solidorum redditus suscepimus assignamentum in Baroel, redditus Castellani in Festo Sancti Remigii persolvendos.* C'est ainsi que s'exprime Mr. Du Plouick dans l'acte qu'il passa à ce sujet avec le Chapitre de St. Pierre, en conséquence de la décision de Messieurs *Brixe Razon & Pierre*, qui avoient été nommés arbitres dans cette affaire. Les Dominicains ne furent donc chargés en aucun tems de cette redevance, & par conséquent la Comtesse Marguerite n'a pu les en décharger pour la mettre sur l'Hôpital Comtesse.

Ce qui a trompé l'Historien de la Ville de Lille, c'est qu'il a pris un fait pour un autre. Les Dominicains étoient redevables au Chapitre de St. Pierre d'une rente de 50 sols pour le droit de pêche dans le fossé qui traversoit leur ancien Couvent. La Comtesse

Marguerite voulant les décharger de cette redevance, la transporta sur l'Hôpital Comtesse qui lui devoit quatre livres de rente, qu'elle réduisit à 30 sols; de façon que l'Hôpital ne payoit pas plus qu'auparavant, comme il est marqué dans la Chartre de la Comtesse Marguerite, datée du jour de la Magdeleine 1249. Observez que l'Historien se contredit de la manière la plus grossiére, en disant ici que l'Hôpital Comtesse fut fondée pat la Comtesse Marguerite, & à la page 218, que ce fut *Jeanne de Constantinople* qui le fonda en 1236. Mais cette contradiction n'est rien en comparaison de la méprise qui le porte à taxer d'ingratitude les Dominicains avec d'autant plus d'injustice, qu'il ne pouvoit pas ignorer que ces Religieux se font un devoir d'aller tous les ans la veille de St. Dominique renouveller au Chapitre de St. Pierre l'hommage de leur vive reconnoissance. Mr. le Doyen du Chapitre députe deux Chanoines pour assister à l'Office du St. Patriarche, & notre Historien avoit été l'un de ces députés, lorsqu'il écrivoit son Histoire : c'est donc sans aucun fondement qu'il attribue à des Religieux pleins de reconnoissance envers leurs bienfaiteurs, le vice de l'ingratitude dont il est seul coupable ; lui qui ne laisse échaper aucune occasion de répandre l'amertume de sa bile exaltée sur le Chapitre le plus confi-

dérable de la Flandre Françoise, dont plusieurs membres ont mérité leur élévation aux plus hautes dignités de l'Eglise.

L'Abbé de M. n'est pas plus véridique, quand il veut égaïer les Lecteurs aux dépens des Dominicains, à l'occasion de quelques faits miraculeux qu'on lit dans quelques histoires être arrivés au tems de leur établissement en Flandres. (Choquet) „ dit-il, „ page 107, ne craint point d'affirmer que „ l'on entendoit des concerts que les An- „ ges formoient dans les airs, pour se réjouir „ que les hommes alloient être délivrés de „ la tyrannie du démon, & que les chœurs „ célestes chantoient surement l'épitalame „ de celles qui alloienr devenir les épouses „ de Jesus-Christ. C'est une imputation calomnieuse. Le Pere Choquet, Dominicain, n'affirme pas le fait miraculeux dont il s'àgit ; il dit seulement que Jean Grammaie, Protonotaire Apostolique, Prévôt d'Armstein & Historiographe des Pays-Bas, le rapporte comme une ancienne tradition, & que delà est venu le nom du *Val des Anges*, que porte encore aujourd'hui le Couvent des Religieuses Dominicaines de Bruges : *refert Joannes Grammaye*, dit le P. Choquet, *in Flandrià Franca & suadet perpetua illius Monasterii appellatio quod nunc quoque ab Angelico concentu Vallis Angelorum vulgò dicitur.* Or dire qu'un Auteur rapporte une chose,

n'eſt aſſurément pas affirmer cette choſe. Même véracité dans le texte ſuivant de M. l'Abbé de M. *L'hiſtorien de la Vie du P. Zegher, lui attribue des miracles auxquels il faut joindre ceux que faiſoit en ſon nom une jeune fille d'Ipres, qu'il dirigea toute ſa vie.* Que cette fille, nommée Marguerite, ait fait des miracles, ou qu'elle n'en ait pas fait, peu nous importe; ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'elle n'en a pas fait au nom du P. Zegher, ſon Directeur. On ne fait des miracles qu'au nom & par la puiſſance, la vertu de Dieu. Qu'eſt-ce donc que veut dire notre Hiſtorien en parlant des miracles que Marguerite d'Ipres faiſoit, ſelon lui, au nom du P. Zegher. Nous ſommes perſuadés qu'il n'en ſait rien lui-même, & qu'il ſeroit fort embarraſſé de donner un ſens raiſonnable & ſatisfaiſant à ſon expreſſion. Il ne le ſeroit pas moins de prouver qu'il a bien traduit le mot Latin *Pomarium*, par le mot François *Verger*, en diſant, page 108, qu'à peine les Religieux de St. Dominique furent arrivés dans la Ville, que le Chapître de St. Pierre leur donna un verger conſidérable dans le faubourg. *Pomarium* ſignifie, il eſt vrai, un *Verger*; mais ce mot ne ſe trouve pas dans les Archives des Dominicains de Lille; c'eſt celui de *Pomœrium* qu'on y lit. Or ſelon tous les Dictionnaires, *Pomœrium* ne ſignifie pas un verger, mais une eſpace de terrein qui

est au-delà des portes ou des murs d'une Ville. C'est ce que nous apprend le docte Gerard Vossius à la page 370 de son Dictionnaire étimologique, au mot *Mœnia*, où il assure qu'au lieu de *Murus*, muraille, on disoit anciennement *Mœrus*; de sorte que comme de *Po* & de *Meridias*, on a fait *Pomeridianum*, qui signifie après-midi, de même de *Po* & de *Mœrus*, on a fait *Pomerium*, pour signifier un terrein qui est au-delà des murs de la Ville. Mais laissons ces bévues, & tant d'autres, de l'Historien de Lille, pour continuer notre Histoire.

CHAPITRE II.

Des fruits que produisirent les premiers Dominicains du Couvent de Lille.

Quoique les faits les plus mémorables & les noms mêmes des premiers Religieux qui ont contribué à l'établissement de ce Couvent, ne soient point parvenus jusqu'à nous, si l'on en excepte celui du P. *Zegher*, que d'autres nomment *Seger*, L'Historien de sa Vie nous fait assez connoître ce qu'il fit avec ses Compagnons, pour la gloire de Dieu & le salut des ames. Animés tous de cet esprit de zéle qui caracté-

tiſe l'homme apoſtolique, ils opéroient des converſions ſans nombre, non ſeulement dans Lille, mais dans les Lieux d'alentour & les Villes voiſines, par la force toute divine de leurs diſcours enflammés & ſoutenus de la ſainteté de leurs exemples. L'une des plus éclatantes fut celle de la Bienheureuſe Marguerite d'Ipres. Aſſiſtant un jour au Sermon du P. Zegher, elle fut ſi touchée de ſon diſcours, qui rouloit ſur les vains amuſemens du ſiècle, qu'elle conçut dès l'inſtant même le deſir de renoncer au monde, pour ſe conſacrer entierement au ſervice de Dieu, ſaiſie de crainte à la vue du danger qu'elle avoit courue par ſa vanité & le luxe qu'elle avoit affecté juſqu'alors dans ſes habits. On la vit dès ce moment ſe livrer toute entière aux exercices de la piété chrétienne. Après avoir briſé les liens, quoiqu'honnêtes, qui l'attachoient à un jeune homme qu'elle devoit épouſer. Ses progrès dans la vertu furent ſi rapides & ſi ſoutenus, qu'elle devint bientôt l'objet de l'eſtime & de la vénération des grands & des petits. Tout le monde s'empreſſoit de profiter de ſa ſainte converſation, & les Evêques mêmes n'étoient pas les derniers à ſe procurer cet avantage. Voici comme lui en écrivit Thomas de Cantimpré, Religieux de l'Ordre des Freres Prêcheurs, qui fut Coadjuteur de l'Archevêché de Cambray, & Suffragant pendant trente ans.

„ Il y avoit long-tems, lui dit-il dans la
„ Lettre qu'il lui adressa, que je desirois
„ passionnément de vous voir, attiré par le
„ bruit de votre réputation. C'est ce qui
„ m'engagea à me rendre à Ipres, en revenant de Paris. J'ai donc eu l'avantage de
„ vous voir, & la satisfaction de jouïr de
„ votre entretien ; ce qui n'a pas été sans
„ un grand fruit de ma part.

Combien d'autres conversions les premiers Religieux du Couvent de Lille n'opérerent-ils pas dans la Ville & les lieux voisins, par la véhémence de leurs discours & la ferveur de leur pénitence ? On remarque du Pere Zegher en particulier, qu'il faisoit fondre en larmes & éclater en gémissemens son auditoire. Ce zélé Prédicateur mourut en odeur de sainteté l'an 1250; mais les marques destime & de vénération que les personnes les plus distnguées par leurs rangs & leurs dignités lui donnèrent & à ses Confreres ne moururent pas avec lui. Jeanne, Comtesse de Flandres & de Haynaut, se signala parmi plusieurs autres par ses bienfaits envers eux. Cette auguste Princesse contribua beaucoup à la construction de leur Couvent, leur laissa plusieurs livres, & leur donna, pour en jouir après sa mort, une image d'ivoire très pieuse de la Vierge, avec une partie de la sainte épine, richement enchassée & artistement travaillée. Voici la copie de la lettre où elle leur fait ce don.

„ Jeanne, Comtesse de Flandre & de Hai-
„ naut, à tous ceux qui verront ces Let-
„ tres ; salut. Que tous sachent que nous
„ avons donné par don d'entre-vif aux Fre-
„ res de l'Ordre des Freres Prêcheurs de
„ Lille, notre Image d'ivoire de la bien-
„ heureuse Vierge, avec les petites cassettes
„ d'argent qui la renferment, & les Reli-
„ ques qui y sont, nous en reservant l'u-
„ sage pendant notre vie: nous avons fait
„ cette donation du vivant de Frere Jacques
„ Dehale, & nous la reconnoissons par ces
„ présentes. En foi de quoi nous les avons
„ mises en mains des mêmes Freres, étant
„ munies de notre scel. Donné l'an du Sei-
„ gneur 1244, la veille de Saint André,
„ Apôtre.

Ce Frere Jacques Dehale, dont il est parlé dans la lettre de la Comtesse, étoit un Religieux de mérite qui avoit sa confiance, & qui fut le cinquiéme Prieur de ce Couvent. Il fut le plus distingué des quatre Religieux qui furent envoyés à Valenciennes au mois de Mai 1233, pour y prendre possession du Couvent que cette illustre Princesse leur avoit fait bâtir. C'est encore ce même Religieux que Cantimpré salue en écrivant au Pere Zegher.

La Comtesse Marguerite, qui succéda à la Comtesse Jeanne, sa Sœur, ne donna pas aux Dominicains de Lille des marques moins

éclatantes de son estime, de son affection, de sa libéralité. Elle choisit pour son Confesseur le Pere *Hellin de Comines*, qui fut le huitiéme Prieur de ce Couvent; & le Provincial de France, dans une lettre écrite au mois de Mai l'an 1276, l'appelle *la Fondatrice & la magnifique Patronne des différens Couvens qui sont dans les terres de sa domination; la pieuse Mere, le soutien & la nourriciére des Freres qui y servent le Seigneur.* La Princesse même s'explique en ces termes, conjointement avec son fils *Guy*, Comte de Flandre & Marquis de Namur, dans l'acte de la fondation qu'ils firent du Monastère de l'Abiette dans la même Ville. *La confiance spéciale*, dit-elle, *que nous avons dans les œuvres de piété & de charité, que nous avons toujours reconnu être pratiquées avec une éminente sainteté dans l'Ordre des Freres Prêcheurs, & le zéle particulier qu'ils ne cessent de témoigner pour ce qui regarde le salut de nos ames, ainsi que nous en avons une solide expérience, nous portent à exécuter le dessein que nous avons conçu depuis long-tems, d'ériger & de fonder un Monastère de Sœurs du même Ordre, &c.*

Ce fut par le même motif d'estime pour la vertu des Dominicains du Couvent de Lille, que Saint Louis, Roi de France, leur donna des ornemens sacerdotaux de soie jaune, dont on se sert encore tous les ans le jour de sa Fête, à la Messe solemnelle que l'on chante à son honneur.

On doit encore compter parmi les Bienfaiteurs insignes de ces Religieux, *Monseigneur Valtere de Marvis*, Evêque de Tournay, qui, peu content de confirmer leur établissement avec tous les droits qu'on y avoit attachés, leur procura de plus tous les livres d'Eglise & beaucoup d'autres pour leur usage, comme on le voit dans une lettre qu'il écrivit de Paris l'an 1232. Il travailla aussi fortement pour procurer l'établissement du même Institut dans les Villes de Gand & de Bruges, qui étoient alors de son Diocèse.

CHAPITRE III.

De l'Assemblée du Chapitre général de l'Ordre des Freres Prêcheurs, dans le Couvent de Lille en 1293.

CE n'est pas une petite gloire pour le Couvent de Lille, d'avoir eu l'honneur de recevoir un Chapitre général de son Ordre, surtout dans le premier siécle de son institution, qu'il étoit si florissant & si fécond en hommes savans & pieux. Cette distinction prouve sans doute qu'il étoit considéré comme l'un des principaux Couvens de ces temps-là, soit pour la grandeur de ses bâtimens qui devoient loger un très-grand

nombre de Religieux, soit par la régularité qui y regnoit, soit enfin par la haute réputation des membres qui le composoient. Le Pere *Jean de Chatillon* en étoit alors Prieur pour la seconde fois, & fut élu Provincial de France l'année suivante, dans le Chapitre provincial qui se tint à Lille; il paroît aussi que ce fut pour la seconde fois, puisque le Provincial de France est nommé Frere Jean de Chatillon, dans les actes du Chapitre-Provincial tenu à Auxerre en 1273. Il est aussi fort probable qu'il gouvernoit encore son Couvent, lorsque le Pape Honoré IV. députa l'an 1287 le Prieur des Dominicains & le Gardien des Freres Mineurs de Lille, pour terminer la contestation qui duroit depuis si long-tems entre le Chapitre de Saint Pierre & le Magistrat, au sujet de la jurisdiction qu'ils prétendoient avoir l'un & l'autre dans la Paroisse de Saint Maurice; la jurisdiction fut adjugée au Magistrat, & le Chapitre indemnisé par d'autres fonds que *Guy*, Comte de Flandre, lui assigna. Ce fut le Révérendissime Pere Etienne de Besançon, Bourguignon de naissance, savant Docteur de Paris & très-habile Prédicateur, qui présida au Chapitre général de son Ordre, tenu l'an 1293 à Lille; il y fit faire les plus sages Réglemens pour le maintien de la vie réguliere à laquelle il étoit extrémement attaché. Il avoit passé du Pro-

vincialat de France à la premiere Charge de son Ordre l'année d'auparavant, dans laquelle il avoit été élu Général à Rome.

CHAPITRE IV.

Des désastres multipliés qui ruinèrent jusqu'à cinq fois le Couvent des Dominicains de Lille, depuis l'an 1297, *jusqu'au milieu du quatorzième siécle.*

LOrsqu'il sembloit que ce Couvent devoit durer un grand nombre de siécles dans la splendeur dont il brilloit, tant par la régularité de ses bâtimens, que par la science, le zéle & la piété de ses membres, Dieu, dont les jugemens sont impénétrables, permit que tout changea de face en peu de tems. Guy, Comte Flandres & Marquis de Namur, ayant donné la plus jeune de ses Filles en mariage au Prince de Galles, Fils aîné d'Edoüard, Roi d'Angleterre, à l'insçu de Philippe le Bel, Roi de France, ce Prince en fut tellement irrité, qu'il attira le Comte avec sa Femme & sa Fille à Paris, & les y retint prisonniers comme ayant manqué de foi à leur Seigneur. Il leur permit cependant de retourner quelque tems après dans leurs Etats, à la réserve de la Fille. Guy

osa déclarer la guerre à Philippe, qui vint le 24 de Juin de l'an 1297 attaquer la Ville de Lille, avec une puissante armée. Tous les Faubourgs furent réduits en cendre, ainsi qu'une partie de la Ville, qui se rendit après onze jours de résistance. Le Couvent des Dominicains fut enseveli sous les ruines du Faubourg, où il étoit situé, de même que celui de leurs Sœurs. Les Puissances belligérantes firent une tréve jusqu'à l'an 1300, par la médiation de Charles, Roi de Sicile, de Nicolas de Trevise, Général de l'Ordre des Freres Prêcheurs, qui fut depuis Pape sous le nom de Benoit XI, & du Général des Freres Mineurs, que le Pape Boniface VIII. avoit envoyé en Flandre comme son Nonce Apostolique. Les Dominicains profitèrent de ces tems de calme pour réparer les ruïnes de leur Couvent, autant que les circonstances facheuses où ils se trouvoient pouvoient le leur permettre; mais la guerre ayant recommencée après l'expiration de la tréve, leur Couvent fut brulé ou abatu de nouveau, & ruïné jusqu'à cinq fois depuis l'an 1297 jusques l'an 1344, comme il paroît par les lettres du Magistrat, datées du 2 Juillet de cette année. Durant ces temps de calamité, les Religieux étoient contraints tantôt de se réfugier dans la Ville, tantôt de demeurer, lorsque les armées ennemies s'éloignoient, dans des masures couvertes

de paille, qui étoient restées de leur Couvent, qu'ils tachoient de rebâtir, menant en petit nombre une vie pauvre, & manquant quelquefois du plus nécessaire.

Touché de leurs malheurs, le Roi Philippe le Bel leur donna la permission de s'établir dans la Ville pendant le tems de la tréve, qu'elle demeura sous sa domination. Philippe de Valois leur accorda la même permission, en y ajoutant 200 florins sur ses Domaines. Le Marquis de Roubaix, Seigneur très-puissant & très-considéré, leur offrit un fond considérable pour s'établir dans la Ville, & sollicita fortement le Magistrat d'y consentir; mais tout fut inutile, & il ne put obtenir autre chose sinon que les Dominicains pourroient se réfugier dans la Ville lorsqu'ils y seroient forcés par la guerre.

L'an 1368, Robert, Seigneur de Fiennes & Connérable de France, leur donna la maison qu'il avoit dans Lille, avec la permission du Roi Charles V, qui confirma la donation par les lettres suivantes.

„ Charles, par la grace de Dieu, Roi de
„ France : nous faisons savoir à tous pré-
„ sens & à venir, que le lieu où le Couvent
„ des Freres Prêcheurs de Lille en Flandre
„ étoit situé hors de la Ville, ayant été plu-
„ sieurs fois détruit & ruiné, comme il l'est
„ encore aujourd'hui avec l'Eglise & tous
„ les bâtimens qui leur appartenoient, à

„ l'occasion des guerres & pour la sureté
„ de ladite Ville, ensorte que lesdits Fre-
„ res n'ayant pas un lieu pour y faire com-
„ modément les Offices, notre cher & fidel
„ Cousin, Robert, Seigneur de Fiennes,
„ Connétable de France, s'est proposé li-
„ brement, & à intention, ainsi qu'il nous
„ a déclaré de vive-voix, de donner pour
„ le bien de son ame, en pure aumône &
„ par un mouvement de piété, aux Prieur
„ & Freres Prêcheurs susdits, un certain
„ héritage en fond, situé dans la rue Basse
„ de la Ville de Lille. C'est pourquoi, fai-
„ sant attention aux bons & loüables ser-
„ vices que ledit Connétable m'a rendu &
„ à mes prédécesseurs jusqu'à présent, & ne
„ cesse de rendre encore tous les jours,
„ nous loüons son dessein salutaire & digne
„ d'être loué; & desirant de seconder ses
„ vœux & de condescendre à ses humbles
„ priéres & à ses instantes supplications,
„ nous avons concédé, & nous concédons
„ par ces présentes, de notre connoissance
„ certaine, & par une grace spéciale, aux
„ mêmes Prieur & Freres, le pouvoir de re-
„ cevoir, avec une pleine liberté, ledit hé-
„ ritage ou fond qui leur est donné, comme
„ il est dit ci-dessus; de le retenir & de le
„ posséder pour toujours & en paix; d'a-
„ battre de plus les maisons & les autres
„ lieux qui y sont contenus, & dans leur

„ place y ériger, conſtruire & bâtir un Oratoire ou Egliſe avec un clocher, une cloche, un cimetière & autres officines néceſſaires, & en même tems d'y demeurer comme dans leur Couvent, où ils pourront faire & ordonner tout ce qui ſera juſte & raiſonnable, pour ce qui regarde leur inſtitut & leurs affaires. Donné à Wazemmes, proche de Lille en Flandre, le 21 de Septembre l'an du Seigneur 1368, le 5 de notre regne.

Le Pape Grégoire XI. confirma les Lettres royales à la demande du Souveraain qui les avoit octroyées aux Dominicains, par une Bulle donnée à Avignon les calendes de Mai, la premiere année de ſon Pontificat. Cependant, qui le croiroit? Malgré tant & de ſi puiſſantes protections, les Dominicains ſe virent forcés de reſter dans le lieu de leur premier établiſſement hors des murs de la Ville juſqu'en l'an 1578. Tout ce qu'on leur permit juſqu'à ce tems, fut d'avoir un refuge dans la Ville pour les tems de guerre, & d'y loger quelques fois dans les autres tems, pour y aſſiſter les malades pendant la nuit, quand il en ſeroit beſoin.



CHAPITRE V.

Des particularités qui concernent la Maison des Dominicains de Lille, jusqu'en l'an 1464.

LEs Dominicains ayant perdu tout espoir de s'établir dans la Ville, prirent la résolution de réédifier leur Couvent où il étoit avant les guerres; & ce qui les confirma dans cette résolution, fut la perspective flateuse d'une paix durable entre la Flandre & la France, par le mariage de Marguerite, héritiére du Comté de Flandre avec le Duc de Bourgogne, Frere de Charles V, dit le Sage, Roi de France. Par ce mariage qui se fit l'an 1369, Lille, Doüai & Orchies furent rendus à Marguerite, Epouse du Duc de Bourgogne. On commença donc à joüir des avantages de la paix; & les Dominicains en profitèrent pour travailler à la réconstruction de leur ancien Couvent, qui ne fut néanmoins rétabli dans toute sa perfection que l'an 1460, par les grandes largesses d'*Isabelle*, Epouse du Duc de Bourgogne. On jetta les fondemens de l'Eglise le 18 Août de l'an 1404, le Pere Felers étant alors Prieur. Le Chœur fut consacré l'an 1411, le 22 du mois d'Octobre, par le

Révérend Pere Jean Marchand, Dominicain, Evêque de Béthléem & Confesseur de Jean, Duc de Bourgogne. Ce Religieux demeuroit alors dans le Couvent de Lille. La nef ne fut consacrée que l'an 1486, par le Révérend Pere Nicolas *Drugman*, aussi Dominicain, Evêque de Salubrie & Confesseur de Maximilien, Roi des Romains. C'est ce que nous apprend la Lettre que cet Evêque Consécrateur en a laissée.

Le Couvent fut donc rétabli; mais les guerres, le schisme & les pestes des années 1348, 1349 & 1368, ayant porté le relâchement & la dépopulation dans les Ordres Religieux, le Couvent des Dominicains de Lille, qui n'en fut pas exempt, eut le courage de demander lui-même & d'embrasser avec joie la réforme que le Révérendissime Pere *Martial Auribelli*, pour lors Général de l'Ordre de Saint Dominique, y établit l'an 1457. Il demeura néanmoins soumis comme auparavant au Provincial de France, quoiqu'avec un Vicaire particulier jusqu'en l'an 1464, que l'on forma des autres Couvens qui avoient également embrassé la réforme, une Congrégation, qu'on appella la Congrégation de Hollande, dont la première assemblée capitulaire se fit le 9 d'Octobre, jour de Saint Denis, & commença par une Procession générale dans toute la Ville de Lille, à laquelle assista Philippe

le Bon, Duc de Bourgogne, avec toute sa Cour, ainsi que le Révérendissime Pere Conrard d'Aste, Général & successeur du Révérendissime Pere *Martial Auribelli.*

Cette Congrégation, qui dans sa naissance n'étoit composée que des Couvens de Lille, de Gand, d'Harlem, de Doüai, de Nimégue, de La-Haye, de Rotterdam, de Calcar & de Bruxelles, s'étendit bientôt dans la France, la Savoie, la Pologne, la Saxe & le Dannemarck; & l'on vit dans toute les Villes où elle s'établit, un changement surprenant dans les mœurs des habitans, par le zéle des Religieux de la nouvelle réforme, comme l'attestent les Bulles des Papes & les Lettres Patentes des Souverains données à ce sujet. Le rétablissement de la dévotion du Rosaire, que les malheurs des tems avoient fait tomber, ne contribua pas peu à ces heureux succès des enfans de Saint Dominique, qui s'appliquèrent à recommander aux fidéles cette sainte pratique, comme une source précieuse de bénédictions & de graces.



CHAPITRE VI.

De plusieurs Dominicains du Couvent de Lille, recommandables par leurs vertus, qui ont vécu pendant le quinziéme siécle.

LE premier de ces Religieux distingués est le R. P. *Marchand*, que quelques-uns font originaire des Pays-Bas, d'une famille attachée au service de Jean, Duc de Bourgogne. D'autres le disent François d'origine, ayant pris l'habit de l'Ordre & fait profession au Couvent de Sens. Quoiqu'il en soit; il est certain qu'ayant été choisi par Jean, Duc de Bourgogne, Comte de Flandres & d'Artois, pour être son Confesseur, il fut nommé Evêque de Béthléem, & qu'il demeura presque toujours dans le Couvent de Lille. Ce Prince ayant été massacré le 10 Septembre 1419 sur le Pont de Montereau, la Sérénissime Princesse Michelle, fille de Charles VI, Roi de France, & première femme de Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, successeur de Jean, prit aussi l'Evêque de Béthléem pour son Confesseur. Il signa le 6 Juin 1424 un Contrat passé entre le Magistrat & les Dominicains de Lille, par lequel, du consentement du R. P. en J. C. Monseigneur l'Evêque de Bé-

thléem, ces Religieux cédèrent au Magistrat huit pieds en largeur & trois cens en longueur de leur terrein, pour élargir la rue qui conduit à présent de la porte du Couvent au Pont de Roubaix, & qui pour lors n'étoit qu'une ruelle de trois pieds & un pouce. Cet Evêque mourut le 11 Décembre 1424, & fut enterré dans le chœur de l'Eglise des Dominicains, dont le Couvent ayant été détruit, on rapporta sa pierre sépulchrale dans celui-ci.

Le second Dominicain qu'on peut compter parmi les hommes illustres du Couvent de Lille, parce qu'il l'a gouverné en qualité de Prieur, & qu'il y a demeuré longtems, c'est le Révérendissime Pere *Jean Griniard*, qui fut Evêque de Gebalde & Suffragant de Cambrai, sous l'Episcopat de *Pierre d'Ailly* & sous celui de *Jean Degrave.* On croit qu'il étoit du Couvent de Valenciennes, où l'on voit sa sépulture à côté droit du grand Autel, dans le chœur, sous un grand marbre bleu où on lit l'Inscription suivante.

Ici repose F. Jean Grigniard, de l'Ordre des Freres Prêcheurs, autrefois Evêque de Gebalde & Suffragant du R. P. en J. C. Monseigneur de Cambrai, qui trépassa l'an de Notre Seigneur M. CCC. XXXVI, le 21 du mois de Janvier.

Les Archives du Couvent de Lille font aussi mention du Révérendissime Pere *Enguerrand Sugnard*, Abbé de St. Pierre du Haumont en Haynaut, Evêque de Salubrie, près d'Auxerre, Confesseur de Philippe le Bon & de Charles, Duc de Bourgogne, comme y ayant demeuré très-souvent depuis 1452 jusqu'à 1475. Le Révérendissime P. *Pinon*, aussi Evêque d'Auxerre, a encore demeuré dans le Couvent des Dominicains de Lille, ses Confreres, & lui a rendu de grands services.

Mais pour passer aux Religieux Profés du Couvent des Dominicains de Lille pendant le quinziéme siècle, on peut dire qu'il y en a eu un fort grand nombre, tous distingués par leur science, leur prudence & les talens multipliés, qui les rendirent capables de s'acquiter avec honneur des emplois considérables qu'on leur confia, soit dans l'Ordre, soit hors de l'Ordre. Tels furent entre-autres les RR. PP. *Pierre Grenié*, *Michel Du Four*, *Jean Le Febvre*, *Adam De Lans*, *Henri De Grave*, *Jean Warin*, *Germain Besars*, tous Docteurs en Théologie, & la plupart plusieurs fois Prieur. Tels furent encore les Peres *Nicolas Rollin* & *Jean Du Coin*, Inquisiteurs de la Foi, & le P. *De Beaufremez*; il fit profession le 19 Janvier 1469, prit le degré de Docteur dans l'Université de Cologne, enseigna plusieurs fois

la Théologie en qualité de premier Professeur, dans son propre Couvent dont il fut trois fois Prieur, puis Vicaire-Général de sa Congrégation. Il tint son premier Chapître à La Haye en 1503; & après avoir visité les Couvens de France avec un zéle infatigable, il se retira en 1504 dans celui de St. Jacques de Paris pour y maintenir la réforme que l'on y avoit introduite, & dont il fut le principal soutien. Il y mourut accablé de fatigues & chargé de mérites, le 13 Avril 1505.

N'oublions pas le Pere *Jean Sarazin*, qui fut tantôt Prieur & tantôt Professeur dans son Couvent, mais dans une si haute réputation de savoir, de prudence, de sagesse, de piété & de régularité, que Mr. *Jean Chivrare*, qui avoit été nommé Abbé de Phalempin vers l'an 1487, à l'âge de 22 ans, l'établit Vicaire-Général & Supérieur de son Abbaye, pendant tout le tems qu'il demeura à Louvain & à Paris, pour s'instruire & faire ses études. C'est ce que nous apprend *François Patin*, Réligieux de Phalempin, dans la Chronique qu'il a laissée de son Abbaye, où il dit que parmi les personnes de mérite, appellées par Mr. *Chivrare*, pour l'aider à régler son Abbaye, *Jean Sarazin, de l'Ordre des Freres Prêcheurs, du célèbre Couvent de Lille, où il avoit été Prieur & Professeur, fut son premier & suprême Vicaire,*

comme étant très-distingué par la pureté de ses mœurs & sa grande piété.

Dès l'an 1485, Mr. Jean, Evêque de Tournay, résident à Rome, avoit nommé P. Sarazin, Commissaire pour la réforme des Religieuses appellées *Tusacques*, & à présent *Sœurs-Noires*, de l'Ordre de St. Augustin. Il ne faut pas oublier non plus le savant P. *Everard de Cléves*, qui fit profession dans le Couvent de Lille le 27 Septembre 1482, & passa dans la Province d'Allemagne, où il prit le degré de Docteur dans l'Université d'Hildeberg, & y fut Professeur public. Ayant été élu Provincial de cette Province, il assista en cette qualité au Chapitre-Général à Rome, où le P. *Garcias Aloyasa* fut choisi Général à la place du P. Thomas de *Vio Cajetan*, élevé au Cardinalat par le Pape Jean X, le 10 Juillet 1517.

Ajoutons le P. *Nicolas Jacques*, qui se rendit de la France dans ce Couvent vers l'an 1464, quoiqu'il fut Docteur & Inquisiteur, pour y embrasser la réforme qu'il soutint ensuite avec vigueur par son crédit auprès de Philippe le Bon & des premiers de la Cour, dont il étoit très-considéré. Il prêchoit avec un zéle extraordinaire à Lille, à Tournay, & dans les environs, l'an 1466: le Chapitre-Provincial assemblé à Harlem, l'envoya en Bohème, pour y combattre les Hussites par ses discours & par ses écrits.

De retour à Lille l'an 1468, il recommença à y prêcher avec le même zéle qu'auparavant : l'année ſuivante il fut nommé Confeſſeur extraordinaire à Gand, le jour de St. Jean-Baptiſte, au ſujet des Indulgences que le Nonce du Pape Paul II y avoit accordées. Au mois de Juillet de la même année, il accompagna le Prieur de St. Amand qui alloit pour une affaire importante à Bruges, où étoit la Cour du Duc de Bourgogne. Mgr. l'Evêque de Tournay *Guillaume Filaſtre* le députa conjointement avec le Doyen de Bruges, pour informer des miracles qui ſe faiſoient à Gand par l'interceſſion de Ste. Colette, Réformatrice des Clairiſſes, qui étoit morte dans cette Ville, en opinion de ſainteté, l'an 1447. Il mourut en 1472 : on a de lui pluſieurs Ouvrages Latins ; 1°. Le Fouët des Hérétiques fanatiques, imprimé à Francfort ſur le Mein en 1581, par Nicolas Baſſeur : 2°. un Traité du mépris du Monde, ou des malins Eſprits, qui ſe trouve manuſcrit dans la Bibliothêque de St. Martin à Louvain : 3°. un Dialogue touchant la Communion, contre les Huſſites, qui ſe trouve dans la même Bibliothêque : 4°. une Compilation de pluſieurs Traités imprimés pendant la tenue du Concile de Bâle, contre la Secte des Bohémiens, qui vouloient que la Communion ſous les deux eſpéces fut néceſſaire au ſalut :

elle ſe trouve dans la Bibliothêque des Prémontrés de Louvain, avec pluſieurs autres écrits de même nature.

Un des plus grands & des plus ſaints perſonnages qui honorèrent le Couvent des Dominicains de Lille durant le cours du quinziéme ſiècle, fut encore le Bienheureux Alain de la Roche, cet excellent Prédicateur, ce célèbre Reſtaurateur de la dévotion du Roſaire. Né dans la Baſſe-Bretagne vers l'an 1428, il reçut fort jeune l'habit de l'Ordre dans le Couvent de Dinant, au Diocèſe de St. Malo. Après ſa Profeſſion on l'envoya faire ſes études à Paris, & le Chapitre-Général de Nimégue le nomma l'an 1459 pour expliquer le Maître des Sentences en 1461, & y prendre enſuite le bonnet de Docteur; mais inſtruit de l'étroite régularité qui s'obſervoit dans le Couvent de Lille, il y vint demeurer en 1460. Ce fut là que par une inſpiration extraordinaire de Dieu, comme nous l'aprenons de lui-même, il commença, non ſans répugnance, à prêcher la dévotion du Roſaire, qui étoit preſqu'éteinte; ce qui le fit d'abord paſſer pour un novateur & un fânatique. On changea d'avis en voyant cette ſalutaire dévotion heureuſement rétablie dans le Cambreſis, l'Artois & le Diocèſe de Tournay, en moins d'un an. Le zélé Prédicateur ſe rendit à Paris l'an 1461, pour y enſeigner la Théolo-

gie, comme il avoit été réglé par le Chapitre-Général tenu à Nimégue; mais il eut à peine enſeigné un an, qu'impatient de retourner au Couvent de Lille, il obtint des Supérieurs la permiſſion de s'y faire agréger. Il y arriva le 22 d'Avril 1462 avec le P. Payen de Dole, Docteur en Théologie, & ſon frere Marc, qu'il avoit auſſi engagé à embraſſer l'étroite obſervance. Mgr. Guillaume Filaſtre lui ayant permis de prêcher la dévotion du Roſaire dans ſon Diocèſe, il le fit pendant deux ans avec tant de zéle & de ſuccès, qu'il en changea toute la face, par les bénédictions abondantes que Dieu répandit ſur ſes travaux Apoſtoliques, à la priére de Marie, cette tendre Mere des Fidéles, comme elle l'eſt de la grace & de la miſéricorde.

Il fut fait ſucceſſivement Profeſſeur en Théologie dans les Couvens de Douay, de Gand & de Roſtoch. Il prit le degré de Docteur de l'Univerſité de cette dernière Ville, & ſe rendit delà à Zuwal, pour établir l'étroite obſervance dans le Couvent de ſon Ordre, qu'on y avoit nouvellement bâti. Il vint à Lille pour y aſſiſter au Chapitre de ſa Congrégation en 1475, & y reſta deux mois après la fin du Chapitre, pour y travailler à une Apologie de la dévotion du St. Roſaire, qu'il adreſſa à Mgr. *Ferrier de Clugni*, Evêque de Tournay, qui fut enſuite

Cardinal. De retour à Zuwal la même année, il y tomba malade le jour de l'Assomption de la Ste. Vierge, & y mourut le jour de sa Nativité, à l'âge de 47 ans, après avoir rétabli la dévotion du Rosaire & fait des fruits merveilleux par l'éclat de ses vertus & la force toute divine de ses Prédications, dans tous les endroits où il demeura, durant l'espace de 15 ans. Il laissa plusieurs écrits sur la dévotion du Rosaire, qui ont été imprimés dans la suite, par les soins du P. André Coppenstein, & divisés en cinq Livres sous ce titre: *Beatus Anus redivivus, de Psalterio vel Rosario Christi & Mariæ.*

Le célèbre Abbé Trithême, qui vivoit du tems du Bienheureux Alain, dit en parlant de lui, que c'étoit un homme habile dans les Saintes Ecritures, très-éloquent pour annoncer la parole de Dieu, & tout-à-fait dévoué au Séigneur, par une vie exemplaire. Et dans un autre endroit, il l'appelle *l'Amant par excellence de la Ste. Vierge.* Tel fut ce Saint Religieux agrégé au Couvent des Dominicains de Lille. Mais de tous les enfans Profès qu'il a eu dans tous les tems depuis sa fondation, il n'en est aucun qui l'ait autant illustré que le P. *Michel Francisci*; ce qui nous engage à consacrer au récit de sa vie le Chapitre suivant.

CHAPITRE VII.

Vie du R. P. Francisci, ou François, Religieux profés du Couvent des Freres Prêcheurs de Lille, Evêque de Salubrie, Inquisiteur de la Foi, & Confesseur de l'Archiduc Philippe d'Autriche.

QUelques Auteurs donnent au R. P. Francisci pour le lieu de sa naissance, un Village nommé Templemard; mais il est plus probable qu'il étoit natif de la Ville même de Lille, puisque plusieurs Auteurs l'appellent pour ce sujet Michel de Lille, *Michaël ab Insulis.* Son pere se nommoit Pierre François, ou Françisci, étant d'usage pour lors de latiniser les noms propres. Il mourut l'an 1471, le 17 de Juin, & fut enterré dans le Cloître du Couvent des Freres Prêcheurs, ainsi que son épouse, qui le suivit quelques années après. Quant à Michel leur fils, il vint au monde en 1428, entra dans l'Ordre de St. Dominique en 1450, fit profession l'année suivante, & fut aussi-tôt envoyé à Paris pour y faire son cours de Philosophie. La peste qui désoloit cette Ville en 1458, l'obligea de revenir à Lille au mois de Septembre. Ce fléau cessé, il retourna à Paris, & ce fut pour lors qu'il

contracta une sainte amitié avec le Bienheureux Alain de la Roche, qu'il amena avec lui à Lille l'an 1460.

Le Chapitre Provincial tenu à Tours cette même année, institua le P. Francisci Maître des Novices du Couvent de Lille. Il exerça cet important Office avec autant de zéle que de lumiére & de prudence, pendant un an seulement, ayant été obligé de retourner à Paris pour s'y former de plus en plus dans les Sciences sous le Bienheureux Alain de la Roche ; il y demeura jusqu'en 1464 qu'il revint de nouveau à Lille. Il n'y fut pas plutôt arrivé, qu'il se mit à prêcher la dévotion du Rosaire avec une ferveur égale à celle du Bienheureux Alain son Maître, & avec tant de succès, que chacun, soit Séculier, soit Ecclésiastique ou Religieux, s'empressoit de l'embrasser à l'envi les uns des autres; les Chartreux de Gonay, près de Béthune, signalèrent leur zéle d'une façon particuliere pour cette pieuse Confrairie.

Le P. Francisci fut envoyé l'an 1465 à Douay, peur y enseigner la Théologie. La capacité qu'il fit paroître dans ses leçons, engagea le Chapitre-Général tenu à Rome l'an 1468, à le nommer pour expliquer la Bible dans l'étude générale de Cologne en 1470. Il y expliqua le Maître des Sentences l'année suivante, & le cours de ses Le-

çons achevé, il revint à Lille, d'où il retourna presqu'aussitôt à Cologne, pour y recevoir le Doctorat dans l'Université de cette Ville. Décoré d'un titre si bien mérité, le P. Francisci se hâta de revenir en son Couvent de Lille, non pour s'y reposer & y jouïr tranquillement des honneurs & des priviléges attachés au rang auquel il venoit d'être élevé, mais pour travailler plus que jamais, comme un véritable enfant de St. Dominique, au salut des ames, par la prédication. Animé de l'esprit de son Saint Patriarche, il n'y eut point de lieu où son zéle ne le transportât pour y déraciner le vice & y faire regner la vertu : ici on le voyoit reprendre avec vigueur les pécheurs endurcis, là relever les foibles avec une charité compatissante, & les encourager par l'onction de ses discours ; tantôt instruire les ignorans avec une patience inaltérable, & tantôt consoler les affligés avec une douceur admirable : mais enfin son corps ayant succombé à tout ce que son zéle lui avoit fait entreprendre, il tomba dans une langueur qui annonçoit une mort prochaine. Les Supérieurs, de l'avis des Médecins, l'ayant envoyé à Colog- pour changer d'air, il y rétablit sa santé & publia un Traité Latin sous le titre de *Quodlibetum Confraternitatis Rosarii*.

Le Chapitre-Général tenu à Pérouse l'an 1478, le nomma premier Régent de l'E-

tude générale, qui fleuriſſoit dans ce Couvent. Il remplit parfaitement les vues du Chapitre, ſans que l'application qu'il apporta pour s'acquiter des fonctions de cette charge, put l'empêcher de parcourir de tems en tems les Villes voiſines, pour exciter ſes Confreres à prêcher la dévotion du Roſaire; ce qui produiſit des fruits admirables. Il revint à Lille après deux ans de régence, & à peine y fut-il arrivé, qu'on le choiſit Prieur du Couvent de Valenciennes à la Place du P. Adam de Séricourt, décédé à Lille le 6 Août 1482.

Il feroit difficile de peindre au juſte tous les ſoins qu'il ſe donna, ſoit pour maintenir la parfaite régularité que ſon prédéceſſeur avoit établie dans le Couvent de Valenciennes, ſoit pour étendre la dévotion du Roſaire, qui faiſoit le grand objet de ſes ſollicitudes & de ſes prédications: tout ce qu'il y avoit alors de conſidérable dans la Ville ne pouvoit ſe laſſer de l'admirer, de le loüer; & Mgr. Henri de Berghes, Evêque de Cambraÿ, ne tarda pas de le nommer Inquiſiteur de la Foi dans tout ſon Diocèſe; & pour lui témoigner combien il l'honoroit, il conſacra le 29 Septembre 1484 une Chapelle qu'il avoit bâtie proche du Cloître, à l'honneur de Saint Henri, de Saint Michel & de tous les Anges: ce fut auſſi à ſa conſidération que l'Archiduc Maximilien,

qui possédoit alors les Pays-Bas, & qui devint ensuite Empereur l'an 1493, sous le nom de Maximilien I, accorda plusieurs beaux Priviléges au Couvent de Valenciennes

La réputation du P. Francisci croissant de plus en plus, les Peres de la Congrégation d'Hollande assemblés à Harlem la même année 1484, le choisirent d'une voix unanime pour Vicaire-Général, le jour de St. Martin, le regardant avec raison comme le plus ferme & le plus puissant appui de l'étroite observance, qui étoit déjà étendue dans plusieurs Couvens de France, d'Allemagne, de Pologne, de Frise, de Saxe, de Suéde, de Dannemarck, &c. Cette charge demandoit par conséquent beaucoup de vigilance & d'activité, de prudence, de vigueur & de zéle ; le nouveau Supérieur fournit à tout, & l'on vit cette grande Congrégation d'Hollande non-seulement se soutenir, mais s'accroître sous son administration de plusieurs Couvens, tels entre-autres que ceux de Brême en Allemagne, de Morlai en Bretagne & de Mont-Mélian en Savoie : il visitoit la plus grande partie de ses Communautés, quoique si éloignées les unes des autres, & tenoit tous les ans des Chapitres pour corriger ce qui demandoit de l'être, & pour soutenir le bien par des Réglemens aussi sages que sévéres. Le prémier fut à Zutphen en Hollande : les Peres qui com-

posèrent ce Chapitre étoient si convaincus de la capacité de leur Vicaire Général, qu'ils ne voulurent point de Vicaires Substituts, comme il étoit d'usage, excepté pour la Livonie, la Bretagne & la Savoie, à cause de leur éloignement. Ils ne voulurent point non plus lui assigner ses Compagnons, comme il étoit encore d'usage, & ils lui en laissèrent le choix. Le terme de son Office de Vicaire-Général étant expiré, on le choisit Prieur de son Couvent de Lille, qu'il gouverna pendant six ans avec une telle édification du Public, que sa réputation passa jusqu'à la Cour de l'Archiduc Philippe d'Autriche, qui fut depuis Roi de Castille & de Léon. Ce Prince ayant perdu le P. Nicolas Drugman, Evêque de Salubrie, son Confesseur, décédé le 24 d'Août 1492, jetta les yeux sur le P. Francisci, quoiqu'absent & éloigné de la Cour, pour le remplacer. Le pieux Prince mit toute sa confiance dans son nouveau Confesseur, parce qu'il la méritoit, n'entreprenant rien sans sa participation, & suivant en tout ses conseils. Comme il avoit une dévotion particulière aux douleurs dont l'ame de la Sainte Vierge fut pénétrée au pied de la Croix, le P. Francisci le confirma dans ces pieux sentimens envers la Mere de douleurs. Il érigea aussi en divers lieux des Confrairies de cette dévotion, & obtint aux Confréres plusieurs

Indulgences. Il fut nommé l'année ſuivante 1493, Inquiſiteur-Général de la Franche-Comté, des Pays-Bas & de toutes les Terres de la Domination de l'Archiduc d'Autriche, par l'ordre exprès du Pape Alexandre VI, qui le nomma auſſi Evèque de Salubrie l'an 1496. Cette nouvelle dignité le rendoit l'ordinaire & le véritable Paſteur de la Cour, en vertu d'un Privilège ſpécial accordé aux Ducs de Bourgogne & aux Princes des Pays-Bas, qui les exemptoit de tout Diocèſe, & leur donnoit pour Ordinaire l'Evêque propre du Palais, qu'ils nommoient & préſentoient au Pape. En envoyant leurs Bulles aux préſentés par les Princes, le Souverain Pontife leur conféroit en même-tems le titre de quelque Evêché vacant dans les Pays infidéles, *in partibus infidelium*. Tel étoit celui de Salubrie, qui avoit été autre-fois le premier Evêché dépendant du Patriarche de Conſtantinople. Ces Evêques ordinaires des Souverains étoient nommés *Epiſcopi Palatii*, ou *Palatini*, comme le dit Chifflet dans ſon *Aula Belgica*. Tels ont été les Révérendiſſimes Peres *Philippe Froment*, Evêque de Nevers, *Martin Porrée*, Evêque d'Arras, *Jean Marchand*, Evêque de Béthléem, *Laurent Pinon*, Evêque d'Auxerre, *Simon de Laudé*, du Couvent de Douay, Evêque de Salubrie, *Enguerand Sugnard*, auſſi Evêque de Salubrie & puis d'Auxerre, *Nicolas Drugman*,

du Couvent de Gand, encore Evêque de Salubrie, & enfin *Michel Francifci*, ce dernier ayant été facré l'année même de fa promotion 1496. Il s'appliqua auffi-tôt à remplir parfaitement les devoirs de fa charge, employant tout fon zéle, tout fon crédit & toute fon autorité à la correction des abus qui fe gliffent fi facilement dans les Cours des Princes; pour y mieux réuffir il en fit un Traité qu'il dédia à l'Archiduc, afin qu'en étant inftruit, il mit tous fes foins à les bannir entièrement de fa Cour, par les moyens qu'on lui fuggéroit dans l'Ouvrage; il a pour tître: *De Abufibus Aulicorum ad Philippum Archiducem Belgii & Hifpaniæ Principem.* Ce zélé Pafteur, toujours extrêmement attaché à la vie régulière, fe déroboit le plus fouvent qu'il lui étoit poffible au tumulte & aux embarras de la Cour, pour venir vivre parmi fes Freres dans fon Couvent de Lille, où il avoit un quartier pour y vacquer à fes exercices fpirituels. Il y paffa l'année 1497 prefque toute entiere, & y bénit un Abbé dans l'Eglife le 9 de Juillet. Il fit auffi tranfcrire cette même année fur du beau velin, plufieurs Bulles des Souverains Pontifes, touchant les Privilèges de l'Ordre, particulierement celles qu'il avoit obtenues en faveur de la Congrégation d'Hollande, lorfqu'il en étoit Vicaire-Général. Il les authentiqua par forme de

Vidimus, en présence d'un Notaire Apostolique & de deux autres Prélats, quelquefois avec l'Evêque d'Arras & de quelques Abbés, mais le plus souvent avec Mrs. *De Salombier*, Abbé de Cisoing, & *Jean Chivoré*, Abbé de Phalempin, l'Abbé de St. Amand *Pierre Quinck*, ayant été fait Evêque de Tournay en 1497, il fut un des assistans de Henri de Berghes, Evêque de Cambrai, qui sacra le nouvel Evêque de Bruges dans la Collégiale de Saint Sauveur, en présence de l'Archiduc & de toute sa Cour. Les Peres de la Congrégation d'Hollande ayant tenu leur Chapitre, il officia aussi pontificalement & porta le Saint-Sacrement à la Procession publique qui se fit par le Chapitre des Dominicains, & à laquelle voulurent assister l'Archiduc d'Autriche & sa Sérénissime épouse Jeanne d'Arragon, Princesse d'Espagne. Le P. *Jean Clérie*, Confesseur de Louis XII, & depuis Général de l'Ordre, y prêcha, & le Chapitre accorda au digne Evêque de Salubrie les suffrages de la Congrégation qu'il lui avoit demandés avec autant de ferveur que d'humilité.

L'an 1498, le Seigneur ayant béni le mariage de l'Archiduc avec Jeanne d'Arragon qui mit au monde une fille pour son premier enfant, le Révérendissime P. Michel fit les cérémonies du Baptême avec les Révérendissimes Evêques de Cambray & de Tournay,

le 30 Novembre, dans l'Eglise de Sainte Gudule à Bruxelles, où tout se passa avec une magnificence extraordinaire. La petite Princesse fut nommée Eléonore par le Roi des Romains son ayeul, & devint ensuite Reine de France par son mariage avec le Roi François Premier.

Depuis ce tems, jusqu'à 1500, le Révérendissime Pere Francisci fut presque toujours à Bruxelles avec l'Archiduc, ou à Malines avec Marguerite, Duchesse de Bourgogne, veuve de Charles le Hardi, dernier Duc de Bourgogne, qui fut tué devant Nancy l'an 1477. Mais soit qu'il fut à Bruxelles ou à Malines, ou ailleurs, quand son devoir l'y appelloit, il se faisoit aimer & respecter par-tout pour sa candeur, son caractère obligeant & ses aumônes envers les pauvres, auxquels il donnoit libéralement tout ce qui lui restoit de ses appointemens, après son modique entretien. Le Couvent de Lille vers lequel son cœur se tournoit sans cesse au milieu du tourbillon de la Cour & des affaires qui l'occupoient continuellement, lui est redevable de plusieurs bienfaits. Entre les dons qu'il lui faisoit de tems en tems, il contribua au bâtiment du nouveau cloître. On lui doit aussi la Remontrance ou le Soleil dont on se sert encore aujourd'hui pour y exposer le Saint-Sacrement à l'adoration des Fidéles, excepté le pied qu'on a fait de

nouveau. Ce fut encore lui qui fonda la Procession très-dévote qu'on y fait tous les ans, le jour de Saint Michel son Patron, & qui prescrivit ce qui s'y observe, soit pour les cérémonies, soit pour ce que l'on y chante. Il voulut perpétuer par cette Procession la mémoire d'un fait extraordinaire qui s'étoit passé dans son Couvent de Lille, & d'un bienfait signalé qu'il avoit reçu du Ciel par la protection de Saint Michel. Dieu permit aux esprits malins de véxer les Religieux de ce Couvent dans sa naissance, tantôt en leur apparoissant sous des formes hideuses, tantôt en troublant leur imagination, quelque-fois en interrompant leur repos pendant la nuit par des bruits horribles, & d'autres fois en répandant tout-à-coup un brouillard épais sur les Livres du Chœur, pour les empêcher de chanter. Les Religieux s'étant mis sous la protection de Saint Michel & de tous les Anges, furent aussi-tôt délivrés de toutes ces véxations, & ce fut en action de graces de ce bienfait que le P. Francisci fonda dans son Couvent la Procession qui s'y fait encore aujourd'hui.

C'est aussi en action de grace d'un semblable bienfait, que l'Ordre de St. Dominique reçut de Dieu dès son établissement, par l'entremise de Marie, que l'on chante processionnellement tous les jours après les Complies dans tous les Couvens, au milieu

de l'Eglise, le *Salve Regina*; les démons ayant fait dès-lors le même manège dans plusieurs Couvens, & en particulier dans celui de Paris, pour dissiper l'Ordre, s'ils l'eussent pu, dès son origine. Les esprits prétendus forts qui traiteront d'esprits foibles ceux qui ajouteront foi à ces sortes de faits, pourront consulter, s'ils le veulent, les Livres Saints des deux Testamens, & les Monumens les plus autentiques de l'Histoire de l'Eglise, ils y verront l'existence des démons, ainsi que la réalité de leurs influences dans les différens maux qui affligent la terre, & de leurs opérations, pour véxer & tourmenter les hommes, sur-tout ceux dont ils ont le plus à craindre, à cause de leur zéle pour les combattre, & de leur sainteté; que si après cela nos incrédules persistent à s'inscrire en faux contre tout ce qu'ils lisent des puissances infernales aëriennes dans ces monumens respectables, nous leur dirons sans rougir, que leur opiniâtre incrédulité est une des preuves les moins équivoques des faits qu'ils refusent de croire, parce qu'une des ruses les plus subtiles, comme les plus efficaces des démons, c'est de persuader à ceux qu'ils captivent, qu'il n'est rien de plus chimérique & de plus absurde que tout ce qu'on raconte d'eux, & de leurs diverses façons de nuire aux hommes & de les tourmenter.

L'an 1500, l'Evêque de Salubrie accorda une Indulgence de 20 jours aux Religieux qui réciteroient la Salutation Angélique devant une Image de la Ste. Vierge, en montant au Dortoir, ou en en descendant; & l'année suivante il officia pontificalement le jour de St. Antoine, au Chapitre de la Toison d'Or, que tint l'Archiduc à Bruxelles, dans l'Eglise des Carmes, en présence de tous les Chevaliers de l'Ordre, & de Mgr. Henri de Berghes, Evêque de Cambray, qui en étoit Chancelier. L'Abbé de Grimberghe y fit Diacre, celui de Ste. Gertrude, Soudiacre, & celui d'Afflinghem, Chantre. L'Archiduc & l'Archiduchesse étant partis de Bruxelles le 4 de Novembre de la même année 1501, pour se rendre en Espagne à la sollicitation du Roi Catholique Ferdinand, & d'Isabelle son épouse, le Révérendissime P. Francisci ne pouvant se résoudre de le suivre, le supplia de choisir un autre Confesseur; & pour lui, il se retira à Malines près de la Sérénissime Princesse Marguerite, pour y prendre soin de l'éducation du jeune Duc de Luxembourg, appellé depuis Charles-Quint. Ce fut dans cette Ville qu'il termina sa sainte & glorieuse carrière, y étant mort à l'âge de 72 ans, le 2 Juin 1502, & non pas 1504, comme le dit le P. Guillaume Séguier dans son *Infulæ Belgicæ*, puisqu'on fit ses obséques dans son Couvent

de Lille le 5 ou le 6 de Juin de cette année 1502, comme il est porté sur les Mémoires qu'on y conserve, & qu'il paroît par les Actes du Chapitre de la Congrégation d'Hollande tenu à Metz le jour de St. Augustin de la même année, où il est ordonné que tous les Prêtres de la Congrégation diront une Messe pour le repos de son ame, *pro animabus Fratrum nostræ Congregationis, & signanter illorum quorum obitus recitati sunt in præsenti Capitulo & maximè, pro anima Domini Salubriensis quilibet Sacerdos unam Missam.*

Les entrailles & le cœur du pieux Prélat furent déposés dans l'Eglise des Peres Carmes de Malines, & l'on transporta son corps dans son Couvent de Lille, qui étoit pour lors hors de la Ville: il y fut inhumé dans le Cloitre, auprès de son pere & de sa mere, avec l'Inscription suivante.

Insignis divino munere Salubriensis Episcopus Dominus Michaël Francisci, illustrissimi Philippi Austriæ Archiducis, ac Hispaniarum Principis dignissimus, Confessor & Consul, de Ordine Prædicatorum & de isto Conventu assumptus, deque Sacræ Theologiæ Doctorum numero, nunc in terra sepultus Cælorum regna contingat amoena. Obiit 1502 die 2 Junii.

On peut dire que le P. Michel Francisci a été un des plus beaux ornemens & des

plus grands Religieux, non-seulement de la Maison de Lille, mais de tout l'Ordre de St. Dominique, soit qu'on l'envisage comme simple Religieux, ou comme Supérieur de ses Freres dans l'Office de Prieur & celui de Vicaire-Général de la Congrégation d'Hollande, ou enfin comme Evêque & Confesseur des Têtes couronnées, puisqu'il est certain qu'il a donné dans tous ces différens états des preuves éclatantes & soutenues jusqu'à la fin, de sa piété tendre & solide, de son attachement inaltérable à la vie régulière & à l'étroite observance, de sa charité pour le prochain, de son zéle ardent pour la gloire de Dieu & le salut des ames, auxquelles il a tant contribué par ses travaux, ses prédications & ses écrits : outre ceux dont on a parlé plus haut on a encore de lui :

1°. Une explication de certains passages de son Traité du Rosaire, qu'on interprétoit dans un autre sens que le sien, imprimé avec ce Traité même à Cologne en 1476 & 1479. Il y joignit un Abrégé du Pseautier de la très-Sainte Trinité, par le Bienheureux Alain de la Roche; le tout fut imprimé à Paris, in-octavo, chez Jean Petit, en 1504, 1509, 1514 & 1518. Cet Ouvrage qui est très-rare, se trouve dans la Bibliothêque des Dominicains de Lille.

2°. Un Traité de la Confrairie de Notre-Dame des Sept Douleurs, ou de la compas-

ſion de la Vierge, avec l'Office, de ſa compoſition, imprimé in-quarto à Anvers chez Théodoric Martin en 1494.

3°. Un Traité de l'Ante-Chriſt, imprimé à Cologne en 1478.

4°. Un Traité de l'Art de bien mourir, ſous le titre de *Mortis Cellarium Aureum*; ce Traité avoit été commencé par un Religieux du même Ordre: mais le P. Franciſci l'augmenta, & le fit imprimer à Anvers en 1488, chez Gérard, ſans nom d'Auteur.

CHAPITRE VIII.

De la Conduite du Couvent de Lille, lors du Partage de la Congrégation d'Hollande.

LOuis XII, Roi de France, qui ne ſouffroit qu'à regret que des Religieux étrangers donnaſſent la loi à ceux de ſon Royaume, ſous le titre de Vicaires-Généraux, s'adreſſa au Pape Léon X, qui tenoit alors le timon de l'Egliſe, pour lui demander la ſéparation des Couvens de France de la Congrégation d'Hollande, qui s'étoit d'ailleurs trop étendue. Le Pape accorda au Roi l'objet de ſa demande le 28 d'Octobre 1514, par un Bref qu'il lui adreſſa ce même jour, & qui commence par ces mots: *Cariſſimus in Chriſto Filius.* Il écrivit enſuite au

Révérendissime P. *Thomas de Vio Cajetan*, qui étoit alors Général de l'Ordre des Freres Prêcheurs, & qui fut depuis Cardinal, de partager la Province d'Hollande en deux, dont l'une qui conserveroit le nom de Province d'Hollande, comprendroit les Couvens des Pays-Bas & de Saxe, qui lui étoient unis, & l'autre qui seroit nommée Province de France, renfermeroit les Couvens de ce Royaume avec ceux de Bretagne, de Savoie & les plus voisins des confins de la France.

La chose fut exécutée au gré du Souverain Pontif & du Roi. La Province ou Congrégation de France se choisit un Vicaire-Général l'an 1515; mais le Couvent de Lille ne voulut point se séparer de la Congrégatipn d'Hollande, dans la crainte qu'il ne perdit au change, par rapport à la réuglarité, comme on le voit par la délibération suivante.

„ Que tout le monde sache que nous
„ Peres & Freres de l'Ordre des Freres Prê-
„ cheurs du Couvent de Lille, voulant &
„ desirant ardemment que la Religion s'y
„ augmente de plus en plus, & de vivre tou-
„ jours dans la vigueur de l'observance &
„ dans la paix; considérant de plus la lon-
„ gueur du tems que nous avons demeuré
„ dans la Congrégation d'Hollande; que
„ c'est dans icelle que nous avons fait notre
„ profession, & que nous y avons fait de

„ grands progrès, tant par rapport à ce qui
„ regarde l'honneur de la Religion, que
„ par rapport au salut des personnes, & que
„ nous ne pouvons nous en séparer sans ex-
„ poser la Religion à un grand détriment,
„ & à la priver des grands biens, d'autant
„ plus que nous ne savons pas de quelle
„ manière l'on vit dans cette nouvelle Con-
„ grégation qu'on appelle de France, où
„ dans la plupart des Couvens l'observance,
„ tant pour le spirituel que pour le tem-
„ porel, n'est point encore parfaitement ré-
„ tablie : c'est pourquoi nous susdits Peres
„ & Freres, selon la teneur des Lettres du
„ Révérendissime Pere, Général de l'Ordre,
„ nous avons délibéré & délibérons, & con-
„ cluons de demeurer dans notre ancienne
„ Congrégation, avec les vénérables Peres
„ d'Hollande, & voulons y persévérer. En
„ foi & en témoignage de quoi nous avons
„ fait apposer à ces présentes le scel de no-
„ tre Couvent, & nous les avons signées de
„ notre propre main l'an 1514, le 10 Février.

CHAPITRE IX.

De l'érection d'une nouvelle Province, sous le titre de la Basse-Allemagne.

CHarles d'Autriche, Prince des Pays-Bas, & depuis Empereur sous le nom de

Carles-Quint, voyant qus Louis XII, Roi de France, avoit obtenu du Pape Léon X l'érection d'une nouvelle Province pour son Royaume, lui demanda la même chose pour les Couvens de ses Etats des Pays-Bas, qui étoient de la Congrégation d'Hollande. Ce fut Adrien Florent, son Précepteur, depuis Pape sous le nom d'Adrien VI, qui lui donna ce conseil. Le Pere Nicolas Scomberg, Procureur-Général de l'Ordre des Freres Prêcheurs, depuis Archevêque de Capoue & Cardinal, fut chargé de poursuivre cette affaire auprès de Léon X. Le Pape se rendit à ses instances, & par un Bref en date du 5 de Juillet 1513, qui commence par *Decet Romanum Pontificem*, il ordonne que tous les Couvens qui sont sous la puissance de Charles d'Autriche, unis ou non à la Congrégation d'Hollande, seront séparés des Provinces de Flandres, d'Allemagne & de Saxe, pour être érigés en une nouvelle Province, qu'on nommera la Province de la Basse-Allemagne, & qui sera composée des Couvens de Lille, de Gand, de Louvain, de Mastricht, de Bruges, de Valenciennes, d'Arras, de Berghes-Saint-Vinoch, d'Anvers, de l'Esvard, d'Harlem, d'Utrecht, de Zirick, de Douay, d'Ipres, de Wincems, de Zutphen, de Boisleduc, de Nimégue, de Groninghe, de Saint Omer, de La-Haye, de Rotterdam, de Calcar de Bruxelles & de Zuwol.

Le Révérendissime Pere Général Thomas de Vio Cajetan, donna des ordres si précis pour l'exécution du Bref, que dès le mois de Septembre suivant, les Vocaux s'étant assemblés capitulairement à Gand, choisirent pour le premier Provincial de cette Province le R. P. Jacques de Calcar, Prieur du Couvent d'Utrecht, & Licentié en Théologie, homme très-considéré pour son savoir & ses talens propres au gouvenement auquel on l'appelloit.

Ce fut ainsi que le Couvent de Lille fut agrégé à cette nouvelle Province, après avoir vêcu dans la plus parfaite observance, étant uni à la Congrégation d'Hollande.

CHAPITRE X.

Des Hommes distingués qui ont fleuri dans le Couvent des Dominicains de Lille pendant le seizième siècle.

LE premier qui se présente est le P. Jean Lannau; il fit profession pour ce Couvent le 11 Novembre 1500, y acheva le cours de ses études, y enseigna la Philosophie, & se rendit au Collége de St. Jacques à Paris l'an 1508, pour s'y perfectionner dans les études. Ses Supérieurs le rapellèrent à Lille en 1518, pour y enseigner la Théo-

logie. Son cours de Régence achevé, il fut fait Inquiſiteur de la Foi dans toute l'étendue de la Flandre Gallicane ; emploi qu'il exerça juſqu'au 9 Janvier de l'an 1535, qui fut le jour de ſa mort.

Le P. Jean Frelin fit profeſſion le 4 Décembre 1580, & ſe diſtingua par ſes talens pour la Chaire & la Théologie, qu'il enſeigna avec réputation. Mr. Nicolas Coppin, Doyen de St. Pierre à Louvain, inſtruit de ſon mérite & de ſa capacité, le déſigna pour l'Office d'Inquiſiteur dans la Flandre Gallicane ; il mourut le 17 Septembre 1537, aprés avoir donné pendant ſa vie des marques éclatantes d'une vertu éminente : il avoit, lorſqu'il mourut, 57 ans de Profeſſion Religieuſe. Mr. Coppin qui l'avoit nommé Inquiſiteur pour la Flandre Gallicane, étoit lui-même Inquiſiteur-Général dans les Pays-Bas.

Le P. Nochart prononça ſes vœux ſolemnels le 6 Mai 1498, & après le cours ordinaire de ſes études, il fut envoyé à Paris pour y prendre les degrés dans l'Univerſité. De retour dans ſon Couvent de Lille, il en fut élu Prieur. Il aſſiſta l'an 1530 en qualité de Définiteur de ſa Province, au Chapitre-Général tenu à Rome, où le P. Paul Butigella fut choiſi le quarante-uniéme Général de l'Ordre. L'année ſuivante le Chapitre-Provincial tenu à Lille, le déclara Prédicateur-

Général, & celui d'Ipres en 1536 l'inſtitua Vicaire-Provincial des Couvents d'Arras & de Saint Omer. Il fut deux fois Prieur de ſon Couvent ; il fut auſſi Inquiſiteur de la Foi pour le Diocèſe de Tournay, & s'acquitta de cet Office avec autant de douceur & de charité, que de prudence & de ſageſſe. Lors qu'il étoit à Paris, il y fit imprimer chez Claude Chevallon, les Commentaires du Cardinal Cajetan, ſur la première partie de la Somme de St. Thomas, de même que les Sermons ſur les Dimanches de l'année & les Féries du Carême du P. Antoine de Parme.

Le P. Pierre le Clerc fit Profeſſion le 24 Août 1507 dans le Couvent de Lille ; il en fut deux fois Prieur, y enſeigna long-tems la Théologie, & s'y diſtingua par ſon talent pour la Prédication, qu'il exerçoit avec tant d'éloquence & de zéle, qu'on le deſiroit par-tout. Il mourut étant Inquiſiteur de la Foi & Prieur de ſon Couvent, le 8 Décembre 1552.

Le P. Jean Watier, ou Valteri, fit profeſſion le 9 Septembre 1519. A peine eut-il achevé le cours de ſes études, qu'il fut choiſi avant que d'être Prêtre, par le Chapitre-Provincial de Bruges, pour enſeigner les Arts & la Philoſophie dans ſon Couvent. On l'envoya enſuite à Paris, & puis à Louvain où il prit le Baccalaureat. Il y interprêta premièrement la Bible, & y enſeigna enſuite

en qualité de Maître d'Etude ; Il y prit le dégré de Docteur le 13 Septembre 1541, avec tant d'applaudiſſement, que le Magiſtrat voulut faire une partie des fraix. Etant allé au Chapitre-Général qui ſe tint à Rome l'an 1542, en qualité de Définiteur de la Province, il y fut reconnu Docteur de l'Ordre, & nommé Inquiſiteur de la Flandre Gallicane dans le Diocèſe de Tournay. De retour à ſon Couvent de Lille, on l'inſtitua en 1550 premier Régent de Louvain. L'année ſuivante 1551, l'Empereur Charles-Quint le députa pour aller au Concile de Trente, où il aſſiſta en effet cette année avec le P. Jacques Pollet, ſon compagnon. Il revint en Flandre l'année ſuivante & fut élu Prieur de Bolduc; il enſeigna encore à Louvain, & mourut Prieur de ſon Couvent de Lille le 9 Avril 1564. Il avoit une mémoire ſi heureuſe, qu'il dictoit ſans cahier à ſes Ecoliers, & qu'il ſavoit la Somme de Saint Thomas mot pour mot. Il eut pour diſciple à Louvain le célèbre P. *Louis de Sotomayor*, Dominicain Portugais, qui eut dans la ſuite la première Chaire de l'Ecriture Sainte dans l'Univerſité de Coimbre.

Le P. Jacques Lefebvre, natif de Tourcoing, fit profeſſion pour le Couvent de Lille le 9 Juillet 1565. Son Erudition le fit recevoir Docteur de Louvain le dernier Juillet 1592. Le Magiſtrat de Lille qui connoiſſoit

son mérite, le gratifia à ce sujet de 50 florins, & la Chambre des Comptes de 20.

Aprés la démolition de l'ancien Couvent de Lille, le P. Lefebvre dirigea avec beaucoup d'économie & d'adresse la construction de celui qui subsiste encore aujourd'hui. Il en fut élu Prieur l'an 1586. On le nomma ensuite premier Régent de l'Etude des Dominicains de Louvain, où il enseigna avec applaudissement près de trois ans. Mais le zéle dont il bruloit pour le salut des ames, le portoit à s'opposer de toutes ses forces aux hérétiques, qui dans ce tems s'efforcèrent de semer par-tout leurs erreurs. Il tomba entre leurs mains allant à Huy, pour y prêcher l'Avent. Ces furieux le tourmentèrent cruellement pendant trois jours, & le massacrèrent ensuite en haine de la Foi, lui procurant ainsi la couronne du martyre le 24 Novembre 1591. Le Chapitre-Général tenu à Venise l'an 1592, en parle dans ces termes.

„ Dans la Province de la Basse-Allemag-
„ ne, veille de Sainte Catherine, Martyre,
„ le R. P. Jacques Lefebvre, Docteur en
„ Théologie & Régent dans l'Université de
„ Louvain, étant en chemin pour annoncer
„ aux peuples la parole de Dieu pendant
„ l'Avent, fut premièrement tourmenté par
„ de cruels & divers supplices par les héré-
„ tiques, qui à la fin le percèrent de coups
„ d'épées, laissant après lui une preuve évi-

„ dente d'une admirable patience & d'une
„ Foi invincible. C'étoit un homme d'un
„ esprit très-pénétrant, & d'une rare élo-
„ quence, ce qui portoit les personnes les plus
„ considérables de différens lieux à le prier
„ de leur rompre le pain céleste de la di-
„ vine parole.

Tel fut aussi le sort du Vénérable P. Pierre de Lille, profés du même Couvent. Il prêchoit, quoiqu'assez jeune, avec beaucoup de zéle & de force contre les hérétiques. Ceux-ci l'ayant attrapé, l'enfermèrent dans une étroite prison à Malines, où il mourut accablé de maux & d'outrages, le 9 Mars 1585.

Le P. Michel Dujardin, aussi profés du même Couvent & célèbre Prédicateur, eut encore le même sort, ayant été massacré par les hérétiques dans le Village d'Ennevelin, le 16 Février 1580.

Le P. Jean Descouleure, qui fut Confesseur de Catherine d'Arragon, répudiée par Henri VIII, Roi d'Angleterre, a fait sa profession solemnelle dans le Couvent des Dominicains de Lille le 29 Juin 1501. Il mourut en Irlande.

Le P. Victor de Layens, très-habile Prédicateur, & profés du même Couvent le 14 Juin 1547, mourut à Metz le 25 Avril 1584, Directeur des Religieuses du même Ordre.

CHAPITRE XI.

De la translation des Dominicains dans le Couvent où ils sont aujourd'hui, & de la chute de leur Eglise.

IL y avoit long-tems que sous prétexte de pourvoir à la sureté de la Ville, on sollicitoit la démolition du Couvent des Dominicains, qui étoit hors de la Ville, proche la Porte de St. Pierre. On avoit tenté déjà plusieurs fois d'obtenir pour cela le consentement des Comtes de Flandres, qui l'avoient toujours refusé, par l'estime qu'ils avoient pour ces Religieux. Charles-Quint lui-même qui se voyoit pressé à ce sujet, se transporta sur les lieux, & jugeant qu'il y avoit plus de passion que de raison dans ceux qui le sollicitoient, déclara que le Couvent ne seroit point démoli. Il fit plus encore ; pour ôter tout prétexte de le démolir, il ordonna qu'il seroit renfermé dans Lille par l'agrandissement que l'on feroit de cette Ville. Ceux qui sollicitoient la démolition du Couvent, furent donc obligés d'attendre une occasion plus favorable à leur dessein qu'ils ne perdoient pas de vue : ils la trouvèrent enfin cette occasion tant desirée, dans le tems que le Prince d'Orange, qui fomentoit déjà la

révolte des Pays-Bas, les gouvernoit sous le tître de Lieutenant-Général de l'Archiduc Mathias. Ce fut par l'instigation de Charles Théty, Ingénieur, qui étoit hérétique & l'ennemi juré des Religieux, que l'on surprit des lettres de la Cour d'Espagne qui ordonnoient la démolition du Couvent. Ces Lettres furent intimées aux Dominicains le 3 d'Avril 1578, par un Sergent nommé Desfontaines, & incontinent exécutées. On ne laissa de tous les bâtimens, qui étoient fort spacieux, que la cuisine, les chambres-d'hôtes & la brasserie, la même qui subsiste encore aujourd'hui dans la rue d'Anjou, sous l'enseigne de St. Dominique. Le dommage causé par cette démolition fut évalué à plus de cent-cinqante mille florins monnoie de Flandres, par des Experts, le 21 Novembre 1586. Lés Dominicains n'eurent donc d'autre parti à prendre que de se retirer dans la Maison qui leur avoit été donnée dans la Ville en 1368 par Robert, Seigneur de Fiennes & Connétable de France, pour leur servir de refuge en cas de besoin; mais comme ils y étoient trop à l'étroit, le terrein ne contenant que cent-vingt pieds de largeur, sur trois cens de longueur, ils obtinrent de Philippe II, Roi d'Espagne, l'Hôpital de Grimarez qui leur étoit contigu, avec les Biens & la Chapelle qui y étoient annéxés par Lettres Patentes du 24 Juillet

1578, confirmées par celles du 6 Juin 1585. Le Magiſtrat les en mit en poſſeſſion par Acte du 12 Novembre de la même année : ils ſe mirent donc à bâtir le Couvent, qui fut achevé dans l'eſpace de dix ans, tant par le ſubſide que leur accordèrent le Magiſtrat & les Etats, que par les libéralités du peuple & des perſonnes de conſidération, touchés de leur vie exemplaire & des ſecours ſpirituels qu'ils en recevoient.

Mr. de Vendeville, Evêque de Tournay, bénit & poſa la première pierre de l'Egliſe le 18 Août 1588, & Mr. Michel Deſno de Bélencour la conſacra le 2 Août 1598. Mrs. les Grands-Baillis des Etats, Mrs. de la Chambre des Comptes, Mrs. du Magiſtrat & de la Gouvernance, Mrs. les Chanoines de Saint Pierre, & Mr. l'Abbé de Loo, ſe diſtinguèrent par leurs largeſſes à ce ſujet. Cependant cette Egliſe n'ayant que deux nefs, n'étoit point aſſez ſpacieuſe pour contenir la multitude de peuple qui s'y rendoit en foule, particulièrement les grandes Fêtes de l'année & tous les premiers Dimanches de chaque mois, pour y honorer la Ste Vierge par la dévotion du Roſaire, Mrs. du Magiſtrat réſolurent d'en faire une troiſième; ils y mirent la première pierre le 2 Mai 1644, & donnèrent trois cens florins pour aider à la conſtruire : on y travailla avec tant de diligence, qu'elle fut achevée

vers la fin du mois de Septembre de la même année; on en ôta imprudemment trop tôt les ceintres & les étaïs qui la ſoutenoient, ce qui fut cauſe qu'elle croula ſubitement le premier jour de Décembre de la même année, avec celle qui étoit contigue, & le clocher.

Il y eut pluſieurs choſes remarquables dans cet accident inopiné, par rapport au tems; ce fut un premier Dimanche du mois, lorſque la foule du peuple étoit à peine ſortie de l'Egliſe, après l'Office divin du ſoir. Le Frere Sacriſtain qui venoit de remplir d'huile & d'allumer la lampe qui brule nuit & jour devant l'Image de Notre-Dame du Roſaire, avoit encore un pied dans l'Egliſe & l'autre dehors lorqu'elle s'écroula, ſans lui faire d'autre mal que la peur dont il fut ſaiſi. Un autre Religieux, nommé le P. Denis Dupont, qui depuis deux ans n'avoit pas manqué de reſter à l'Egliſe après l'Office divin du ſoir, y manqua ce jour-là. Perſonne ne reçut donc aucune atteinte de la chute de l'Egliſe, qui en auroit écraſé un grand nombre, ſi elle étoit arrivée un peu plutôt. On prit avec raiſon cet événement pour une marque ſpéciale de la protection de Dieu, accordée aux priéres de la Sainte Vierge, en faveur des Confreres du Roſaire; & c'eſt pour remercier le Ciel de ce bienfait qu'on n'a point ceſſé depuis ce tems de

chanter tous les ans au mois de Décembre une Messe solemnelle, avec la Procession & le *Te Deum.* Une autre chose qui ne doit point paroître moins surprenante, c'est que la lampe qui bruloit devant l'Image de Notre-Dame du Rosaire, & qui étoit de verre enchassé dans un vase, ou étui d'argent, fut trouvée droite sur la terre, comme si on l'y eut mise à dessein, pleine d'huile, & brulante au milieu d'un grand amas de bois & de pierre dont elle étoit environnée, & qui devoit naturellement l'avoir brisée en mille piéces, d'autant plus que le vase, ou étui qui la renfermoit, en avoit été séparé, & qu'on le trouva tout froissé & tout gaté. Dieu voulut donc faire paroître par cette merveille combien la dévotion du Rosaire lui est agréable. Voici les attestations juridiques de ce prodige, tirées des originaux.

MÉMOIRE A LA POSTERITÉ:

„ Il convient de dire la vérité quand on
„ en est requis, signalement & principale-
„ ment quand il va de l'honneur de Dieu
„ & de la Sainte Vierge. Or est-il que com-
„ parant devant moi Notaire Apostolique
„ & Royal soussigné, & témoins souscrits,
„ Frere Prosper Collet, Religieux de l'Or-
„ dre de St. Dominique de la Ville de Lille,
„ âgé d'environ 38 ans, lequel après serment

„ par luî fait & prêté ſur ſes Vœux de Re-
„ ligion, avec permiſſion du R. P. Prieur
„ dudit Couvent des RR. PP. Dominicains
„ audit Lille, a juré & affirmé, & pour vé-
„ rité atteſté que le premier jour de Dé-
„ cembre de l'an 1644, il avoit accommo-
„ dé une lampe de verre dans une cuſtode
„ d'argent en l'Egliſe dudit Couvent des
„ RR. PP. Dominicains audit Lille, au-
„ devant de l'Autel de Notre-Dame du Ro-
„ ſaire, laquelle ſelon ſon ordinaire il avoit
„ remplie d'huile juſqu'au bord, pour durer
„ toute la nuit, & relevé icelle en haut,
„ ſelon qu'il avoit coutume de faire; ce
„ qu'ayant fait, il ſe retira, & n'étoit en-
„ core preſqu'éloigné, ayant encore un pied
„ dedans ladite Egliſe & un pied dehors,
„ ladite Egliſe vint à tomber ſoudainement,
„ comme il eſt à un chacun notoire; de-
„ quoi ledit dépoſant fut merveilleuſement
„ épouvanté, voyant auſſi que les cloches
„ tombèrent à ſon còté, tellement qu'il en
„ fut tout épouvanté & perdu; affirmant
„ ce que deſſus être véritable, promettant
„ de le ratifier pardevant qui il appartien-
„ dra, lorſque requis en ſera. Ainſi fait
& paſſé audit Lille pardevant Maître Bau-
duin Behaghe, Notaire Apoſtolique & Royal
de la réſidence dudit Lille, préſens Nicolas
Devrik & Nicolas Rouſſel, demeurans au
dit Lille, & témoins à ce requis & appel-

lés, le 15 de Décembre 1654, ayant ledit atteſtant & témoins, avec moi Notaire ſouſſigné, ſigné à la minute.

B. BEHAGHE, Notaire, 1654.

„ Comparu en ſa perſonne Frere Martin
„ Duchi, Religieux Convers au Couvent
„ des RR. PP. Dominicains de Lille, âgé
„ de 50 ans ou environ, lequel après ſer-
„ ment par lui fait & prêté és mains de moi
„ Notaire Apoſtolique & Royal ſouſſigné,
„ & des témoins ſouſcrits, a dit, juré &
„ affirmé ſur ſes Vœux de Religion, que
„ lorſque l'Egliſe des RR. PP. Dominicains
„ de ladite Ville de Lille vint à tomber,
„ & a bonne mémoire & ſouvenir d'avoir
„ entré ſans délai & ſitôt après la ruïne &
„ chute ſuſdite en ladite Egliſe, les bois
„ reſtés branlans encore, pour voir ſi toute
„ l'Egliſe étoit tombée & s'il n'y avoit rien
„ de reſté entier, où étant il vit une grande
„ clarté être entre un grand amas de bois
„ tombé au-devant de l'Autel Notre-Dame
„ du Roſaire; ne ſachant penſer ce que
„ c'étoit, & s'approchant, vit que c'étoit
„ la lampe qui étoit coutumiere de bruler
„ au-devant du ſuſdit Autel, le verre de
„ laquelle étoit demeuré entier ſur le pavé
„ de l'Egliſe, comme s'il eut été mis ainſi
„ à deſſein par quelque perſonne, & étoit
„ ladite lampe pleine d'huile & ardente,

„ séparée de sa custode, laquelle custode
„ fut trouvée par après toute froissée & ga-
„ tée par cette chute, & au-dessus de ladite
„ lampe se trouvoit un grand amas de bois
„ qui étoit tombé du toit de la grande nef
„ de ladite Eglise avec le lambris, néan-
„ moins ladite lampe demeurant ardente
„ & entière & pleine d'huile.

„ Comme aussi Frere Grégoire Obrech,
„ aussi Religieux dudit Couvent, sous les
„ mêmes Vœux a affirmé être véritable ce
„ que dessus; promet de ratifier pardevant
„ tous qu'il appartiendra. Ainsi fait & at-
„ testé audit Lille, pardevant moi Maître
„ Bauduin Behaghe, Notaire Apostolique
„ & Royal de la résidence dudit Lille, pré-
„ sens Nicolas Devrick & Nicolas Roussel,
„ demeurans audit Lille, témoins requis &
„ appellés, le quinziéme de Décembre 1654,
„ ayant ledit comparant & témoins, avec
„ moi Notaire soussigné, signé à la minute.

B. BEHAGHE Notaire, 1654.

„ Je soussigné Religieux de l'Ordre de St.
„ Dominique des Freres Prêcheurs du Cou-
„ vent d'Arras, certifie à tous ceux qu'il
„ appartiendra, & *M. verbo Sacerdotis*, que
„ le jour de la ruïne & chute de notre
„ Eglise de la Ville de Lille, avoir vu
„ avec François Martin & Frere Grégoire,
„ sous un grand amas de bois & de pierre,

„ mortier, tuile &c., sitôt après cette ruï-
„ ne, une lumiere éclatante vis-à-vis de
„ l'Image Notre-Dame du Rosaire de ladite
„ Eglise; ce que voyant sortir du milieu
„ d'un si grand amas de bois & de pierre,
„ me fit approcher de plus près; & après
„ avoir remué avec quelques-uns de nos
„ Confreres, ce qui m'empêchoit de voir
„ mieux à découvert d'où procédoit ladite
„ lumière, j'ai trouvé enfin la lampe de
„ verre de Notre-Dame du Rosaire sortie
„ de son étui, qui étoit d'argent, & séparé
„ d'icelle, qui étoit encore toute allumée,
„ & avec encore une fort bonne quantité
„ d'huile, sans être renversée ni cassée après
„ une si grande chute, ce qui nous a fait
„ opiner que Dieu par cette action si ex-
„ traordinaire a voulu témoigner l'estime
„ qu'il fait du culte que l'on rend à sa très-
„ sainte & bénite Mere. Fait à Arras, par-
„ devant les Notaires-Royaux soussignés,
„ le 27 Janvier 1661.

F. JEAN RUYLEN, Souprieur du Couvent des Bonnes-Nouvelles.

AIFORT, avec paraphe.

MARAUT, avec paraphe.

CHAPITRE XII.

De l'établissement de la Province de Ste. Rose.

MAlgré l'étrange révolution qui fit perdre à l'Eglise Romaine & au Roi d'Espagne une partie des Villes des Pays-Bas, parce qu'en embrassant le Calvinisme, elles secouèrent le joug des deux Puissances, la Province des Dominicains d'Hollande ne laissoit pas d'être encore composée de 22 Couvens d'hommes, sans celui d'Arras, que le Chapitre-Général tenu à Rome l'an 1644 avoit agrégé à la Province de France. Le Roi de France Louis XIV ayant pris sur les Rois d'Espagne, Lille, Valenciennes, Douay, Tournay, St. Omer, Ipres & Bergues, le Révérendissime Pere Antoine de Monroy, du consentement du Pape Innocent XI, & du Roi Louis XIV, jugea convenable d'ériger les Couvens des Dominicains de ces sept Villes, en une nouvelle Province, en y joignant le Couvent de Revins dans les Ardennes, & cinq Couvens de filles sous le nom de la Province Ste. Rose. Les Lettres de l'institution de cette nouvelle Province furent expédiées à Rome par ledit Révérendissime P. Antoine de Monroy, Général de l'Ordre des Freres Prêcheurs,

le 7 Août de l'année 1680, année que ces ſept Villes furent cédées à Louis XIV, par la Paix d'Aix-la-Chapelle & de Nimégue. Ces mêmes Lettres furent lues en préſence de la Communauté de Lille, capitulairement aſſemblée, le 27 Novembre ſuivant, par le R. P. Jerôme Henneguier, Docteur en Théologie, que le R. P. de Monroy avoit nommé Vicaire-Général de la nouvelle Province de Ste. Roſe, *par interim.* Il nomma enſuite premier Provincial de cette nouvelle Province, le R. P. Antoine d'Angui, François de nation & Docteur de Sorbonne, qui avoit été deux fois Prieur de ſon Couvent du Mans, & qui l'étoit actuellemeut de celui de Laval. C'étoit un homme auſſi éclairé que prudent, & qui gouverna le premier, avec beaucoup de ſageſſe, la nouvelle Province de Ste. Roſe, pendant les quatre années de ſon Provincialat. Ce terme expiré, les Prieurs & tous les autres Religieux de cette même Province qui avoient droit de voter dans l'élection du Provincial, ſelon l'uſage & les Conſtitutions de l'Ordre des Freres Prêcheurs, s'aſſemblèrent capitulairement dans le Couvent de Lille, & y élurent, le 12 Mai 1685, Provincial le R. P. Grégoire Remond, Docteur en Théologie, du Couvent de Bergues-Saint-Vinoch. Il avoit été auparavant Provincial de la Province de la Baſſe-Allemagne, Celle de Ste.

Roſe n'étoit donc compoſée alors que des huit Couvens qu'on a nommés ; celui de Liége lui fut incorporé en 1699, à la demande de Son Alteſſe Monſeigneur Joſeph Clément de Baviére, Prince de Liége, Electeur de Cologne, &c.

CHAPITRE XIII.

De la Conſtruction de la nouvelle Egliſe.

TAnt d'accidens facheux, de dommages & de pertes entaſſés les uns ſur les autres, ne furent point capables d'abbattre le courage des Dominicains du Couvent de Lille. Mettant en Dieu toute leur confiance, ils commencèrent à jetter les fondemens d'une nouvelle Egliſe, aidés d'abord par les quêtes qu'ils firent dans la Ville & ailleurs, ainſi que par les aumônes des perſonnes qui leur étoient les plus affectionnés. Le 13 d'Avril 1645, Meſſieurs les Adminiſtrateurs & Maîtres de la Confrairie du Saint Roſaire, posèrent la première pierre de la petite nef du côté de la rue, & donnèrent 66 florins ; Mr. le Doyen de la Collégiale de St. Pierre poſa celle du frontiſpice le 14 Mai 1649, & fit un don. L'an mil ſix cent cinquante-neuf l'Egliſe fut blanchie & on la pava l'année ſuivante. Le 25 de Mars 1663, le R. Pere Hippolite Teſſon, pour lors Prieur, poſa la

première pierre du chœur, qui fut béni le 2 de Novembre 1667. On travailla ensuite à vitrer le reste de l'Eglise & à construire le clocher. Tout fut achevé vers la fin de l'année 1672, vingt-huit ans après la chute de la première Eglise.

La longueur de la nouvelle Eglise, l'une des plus belles & des plus spacieuses de la Ville de Lille, est de 150 pieds avec le chœur, & la largeur de 75, la largeur du chœur de 33 pieds.

Le frontispice de l'Eglise est d'une des plus magnifiques structures; il a de hauteur depuis le pavé de la rue, jusqu'à la croix, 136 pieds, de largeur par le bas 82 pieds. Il est enrichi de superbes colonnes élevées les unes sur les autres, dont quatre ont couté chacune 300 florins. Il est aussi orné de riches sculptures & percé de deux grandes vitres, dont l'une donne dans l'Eglie, & l'autre au-dessus des voutes.

L'Eglise ainsi achevée, fut consacrée par Monseigneur Gilbert Dupleffis-Praslin, Evêque de Tournay, le 10 de Septembre 1681, en prèsence de Mr. Buje, premier Président du Parlement de Flandres, & du Magistrat de la Ville de Lille, le P. Daugni étant pour lors premier Provincial de la Province de Ste. Rose, & le P. Sckellens, qui en fut le troisième Provincial, étant Prieur du Couvent de Lille. Voici les Lettres de la Consécration de l'Eglise.

GIlbert Dupleffis-Praslin, Evêque de Tournay par la divine providence, à tous ceux qui verront & entendront ces Préfentes, Salut & Bénédiction dans le Seigneur. Nous faifons connoître que l'an 1681, le 10 du mois de Septembre, Nous avons confacré l'Eglife des Freres Prêcheurs de Lille, & le grand Autel du chœur de ladite Eglife, à l'honneur de St. Jacques, où Nous avons mis les Reliques des Saints Martyrs de Jefus-Chrift, Simphorien, Faufte & Priffe, par Nous vifitées & approuvées, & Nous avons donné aujourd'hui dans la forme ordinaire de l'Eglife, un an, & dans le jour da l'anniverfaire de cette confécration, à tous les Fidéles qui vifiteront ladite Eglife, 40 jours de véritables Indulgences Nous avons auffi transféré à l'avenir, à la réquifition des RR. PP. Provincial, Prieur & Religieux dudit Couvent, le jour anniverfaire avec toutes fes graces, au troifiéme Dimanche dudit mois de Septembre. En foi de quoi Nous avons figné ces Préfentes, & fait appofer Notre plus petit Scel & ordinaire, avec la fignature de Notre Segrétaire. Donné à Lille les jour, mois & an que deffus.

GILBERT, Evêque de Tournay.

Par l'Ordonnance de l'Illuftriffime Révérendiffime Monfeigneur Evêque.

BERNARD, *Secrétaire.*

Depuis la confécration de l'Eglife, on ne ceffa de l'embellir par les tableaux, la boiferie, les confeffionnaux ornés de fculptures qui ornent toutes les murailles, & le balustre tout fculpté qui fépare le fanctuaire & le chœur de la grande & des petite nefs. Le

chœur eſt fort ample & d'un aſpect très-agréable ; l'Office divin s'y chante avec beaucoup de pompe & de régularité, ſur-tout les jours Solemnels. Il y a de riches ornemens, tant pour parer les Autels, que pour le Officians. L'orgue eſt très-eſtimée des connoiſſeurs, pour ſa beauté, ſa juſteſſe & ſon harmonie.

CHAPITRE XIV.

Du terrein de l'ancien Couvent des Dominicains de Lille, après l'agrandiſſement de cette Ville en 1670.

LOuis XIV, Roi de France, ayant pris la Ville de Lille le 27 d'Août 1667, elle lui fut cédée l'année ſuivante par la Paix d'Aix-la-Chapelle. Il l'agrandit deux ans après, & y renferma entre-autres, le terrein de l'ancien Couvent des Dominicains, en leur demandant ſoixante mille francs pour les améliorations qui y avoient été faites.

Les Dominicains n'étant point en état de payer cette ſomme, prirent le parti de s'en tenir aux termes de l'Arrêt donné par Sa Majeſté au mois d'Octobre 1670, qui porte que tous ceux qui voudroient retenir la propriété de leurs héritages renfermés dans ledit agrandiſſement, conviendroient de la

plus grande valeur d'iceux. Sur quoi le Roi ayant pris à lui, de leur consentement, tout le terrein, & l'ayant fait estimer sur le pied qu'il valoit avant qu'il fut renfermé dans la Ville, & en même-tems ce qui devoit lui revenir à cause de l'amélioration, il leur rendit pour l'équivalent environ 329 verges, de 1643 pieds qu'il contenoit selon le plan qui en fut fait avec celui de l'agrandissement de la Ville, les 3, 8, 9, 10, 15 & 16 de Mars, par Augustin Petit, Arpenteur-Juré. On peut juger de-là combien cet accommodement a été préjudiciable aux Dominicains de Lille, dont l'ancien terrein s'étendoit en forme de botte depuis la rue Princesse jusqu'outre la rue Marais, où aboutissoit le fossé Mesplaux, qui leur appartenoit encore avec une langue de terre contigue aux fossés de la Ville; une grande partie des rues Royale, Dauphine, d'Anjou, Françoise & Marais, étoient aussi de l'enceinte de leur Couvent, qui du côté de l'Esplanade étoit borné par la Rivière du Buquet, du côté de la Ville par les fossés, du côté de la porte de Saint André, par la rue Princesse, du côté de Saint Pierre, par une partie des fortifications & le reste du terrein qui s'étend jusqu'à la rue de Saint André.

CHAPITRE XV.

Des bienfaits & des marques de protection que le Couvent des Dominicains de Lille a reçus des Souverains & autres personnes de considération.

L'An 1301, Philippe le Bel suspendit par un Arrrêt donné le jeudi avant les Cendres, toutes les poursuites qu'on fit dès lors pour la démolition de leur Couvent hors de la Ville, après en avoir fait faire une enquête sur les lieux par *Raoul de Bétencourt.*

En 1327, Charles IV, dit le Bel, par les Lettres Patentes données au mois de Septembre dans l'Abbaye de Val-de-Joie, prend en sa garde & sa protection spéciale, pour toujours, pour lui & les Rois ses successeurs, lesdits Religieux avec leur Couvent, leurs biens présens & futurs, leurs domestiques, tous leurs gens; ordonnant & commandant aux Baillis de Lille, de Tournesis & de Douay, & à tous autres Officiers de Justice, de les maintenir, de les conserver dans leurs immunités & libertés, de les défendre & de les faire défendre de toutes injures, violences, oppressions, véxations, facheries, forces d'armes & de toutes nouveautés indues; & en cas qu'elles leurs aient

été faites, de les faire promptement réparer par des amendes convenables, tant à Sa Majesté qu'auxdits Religieux, & de leur donner même un de ceux qui servent de spéciale sauvegarde, s'ils en étoient requis.

C'est ce que firent aussi Philippe, Duc de Bourgogne, par ses Lettres de Garde, données à Paris le 14 Juin 1388, & Jean, Duc de Bourgogne, le 23 Juillet 1406, par celles données de même à Paris sous son petit Scel.

Philippe de Valois, par les Lettres scellées de son grand Scel, & données à Ivri en Lannoy le 1 de Mai 1344, ordonne & mande aux Baillis & Receveurs de Lille, ou à leurs Lieutenans, de leur payer sans délai & sans autre mandement, deux cens livres tournois sur les revenus de ladite Ville & de ses dépendances, en aumônes, pour la réparation des bâtimens de leur Couvent qui avoient été brulés jusqu'à cinq fois pendant les guerres, & qui n'étoient pas encore rétablis.

Charles V, dit le Sage, leur donna le 1 de Septembre 1368 des Lettres d'amortissement de tout le terrein que leur avoit donné dans la Ville Mr. de Fienne, Connétable de France, leur remettant entièrement tout ce qui pouvoit lui être dû, & à ses successeurs, pour ledit droit, avec le pouvoir de s'y établir & d'y bâtir un Couvent.

C'eſt encore par la libéralité & la magnificence des Rois très-Chrétiens qu'ils ont joui jusqu'à préſent de la Motte Madame, qui leur ſert de jardin, & que Louis XIV leur a donné deux arpens ſéparés en propriété & pour toujours, & dont ils ſont entrés en poſſeſſion à la Saint Remi 1700.

Les Comtes de Flandres & enſuite les Rois d'Eſpagne, les ont également maintenus dans leurs privilèges & immunités, & protégés dans toutes les véxations qu'ils ont eſſuiées. L'Empereur Charles-Quint n'empêcha pas ſeulement la démolition de leur Couvent, y étant fortement ſollicité, ſous prétexte du bien public; il leur fit encore préſent pour un plus grand témoignage de ſon affection, de ſa coupe avec le couvercle qui eſt d'argent doré, ſur laquelle eſt gravé en grands caractères : *Carolus Quintus dono me dedit*, l'an 1552. Deux ans auparavant, le 28 d'Avril, par un Arrêt définitif, il les avoit mis en poſſeſſion de la Maiſon qu'on leur avoit donné à Courtray, pour y loger un de leurs Religieux qui y alloit prêcher, quoique le Magiſtrat s'y opposât & voulut faire revoquer l'Octroi qu'ils en avoient obtenu.

Philippe II leur concéda de plus l'adminiſtration perpétuelle des biens & Chapelle de l'Hôpital des Grimarez, pour les dédommager de la grande perte qu'ils avoient fai-

te par la démolition de leur ancien Couvent, avec pouvoir de se servir à leur usage de tout le pourpris & héritage dudit Hôpital, & de jouïr du résidu desdits biens, après avoir duement exercé l'hospitalité, selon les obligations de la fondation; & Philippe IV leur accorda encore la recette de l'impôt de deux sols sur la livre de tabac pendant dix-huit ans, pour les aider à bâtir leur Eglise.

Quant aux autres personnes considérables par leur charge ou leur noblesse, qui les ont protégés & gratifiés, Robert de Fienne, Connétable de France, mérite avec raison de tenir le premier rang, leur ayant donné gratuitement une grande partie du terrein sur lequel est bâti le Couvent où ils sont à présent, & ayant employé tout son crédit dès l'an 1368, pour leur obtenir la permission de s'y établir dès-lors.

Madame Pélagie de Rohan Chabot, doüairière d'Epinoi, veuve de très-haut & puissant Prince Guillaume de Melun, tient aussi un des premiers rangs parmi les personnes de marque qui se sont rendues les protectrices & les bienfaitrices des Dominicains de Lille; sans parler des services considérables qu'elle leur rendit auprès de Louis XIV, ils lui sont redevables de divers bienfaits, & spécialement des formes de leur chœur. De plus, ayant choisi leur Eglise pour sa sépulture, elle y fit bâtir une Chapelle au

côté droit ſur la rue. Etant morte à Verſailles le 18 d'Août 1698, âgée de 47 ans, ſon corps fut apporté dans cette Chapelle le 5 de Septembre, pour y être inhumé ſelon ſa volonté. L'on fit ſes funérailles le 27 du même mois avec beaucoup de pompe & de magnificence. Mr. le Duc de Bouflers, Gouverneur de la Ville, y aſſiſta avec toute la Nobleſſe & le Magiſtrat: le P. Antonin Loyabre, Religieux du Couvent, y prononça ſon Oraiſon funèbre, qui fut très applaudie. Dans la même Chapelle eſt inhumé le corps de Mgr. Guillaume François Auguſte, Prince de Melun, fils de la Princeſſe d'Epinoi. Le cœur de Mgr. Louis de Melun, Prince d'Epinoi, y fut apporté de Strasbourg où il mourut le 14 Septembre 1704, ſon corps n'y ayant pu être apporté à cauſe de la diſtanca des lieux. Il avoit épouſé Eliſabeth de Lorraine. Leur fils, Monſeigneur Louis de Melun, Duc de Joyeuſe, Prince d'Epinoi, étant décédé au Chateau de Chantilli le 31 de Juillet, ſon corps y fut auſſi apporté.

Madame Eliſabeth de Lorraine, Princeſſe doüairière d'Epinoi, voulant perpétuer la mémoire de ſon fils unique le Prince Louis de Melun, mort ſans enfant, lui a fait faire un Mauſolée des plus ſuperbes dans cette Chapelle, par le Sieur François, ſculpteur ordinaire du Roi. On y lit gravée ſur une

draperie de marbre blanc l'épitaphe ſuivante.

Hic in illuſtriſſimæ Familiæ ſepulcro jacet
LUDOVICUS DE MELUN,
Duc de Joyeuſe, par Franciæ Princeps d'Epinoi
Regi, Cohortis Equitum Prefectus,
In Galliæ juventutis Principibus
Genere, Religione, virtute numerandus,
Antiquiſſimæ proſapiæ ſplendoris non degener,
Familiæ ſpes magna & ultima,
ætatis trigeſimum annum agens
Dum inter Cantiliaci Ruris oblectam menta,
Regi, regiſque Comitatui ſe probat in primis,
Inopinato caſu,
Die 30 Julii 1724 ſublatus,
To hus aulæ gaudium convertit in lachrymas.
Eliſabeth de Lorraine, filio chariſſimo mærens
Poſuit anno M. DCC. XXVI.
R. I. P.

On ne doit point oublier Mr. Dominique de Blye, Chanoine de Tournay, qui a donné aux Dominicains de Lille un grand buſte d'argent qui repréſente leur Patriarche Saint Dominique, ni Mr. Jean de Bommont, qui en reconnoiſſance de la guériſon d'une facheuſe maladie, qu'il croyoit avoir obtenue de Dieu par l'interceſſion de St. Pierre Martir, en fit faire une très belle chaſſe d'argent, qu'on voit toujours expoſée ſur l'Autel du Saint, dans l'Egliſe des Dominicains.

Quoique nous ayons déjà parlé plus d'une fois de la bienfaisance de l'Illustre Chapitre de St. Pierre envers le Couvent des Dominicains de Lille dans le cours de cette Histoire, nous ne pouvons nous empêcher de le répéter ici, & d'ajouter qu'il vient de lui en donner encore une preuve toute récente, par une gratification de six cens livres, pour l'aider à réparer le dommage si considérable que lui a fait essuyer l'ouragan du 13 Février.

Nous ne devons point omettre non plus que les Dames Religieuses Dominicaines de l'Abbiette viennent aussi de lui donner pour la même fin, soixante arbres évalués à mille ou douze cens livres, & ce n'est pas la première preuve qu'elles lui ont donnée de leur bonne volonté, il se fait un devoir de reconnoître que leur attachement pour lui a commencé dès leur naissance & s'est heureusement perpétué jusqu'à présent : puisse-t-il ne finir jamais.

Les Dominicains de Lille ont fait paroître la même reconnoissance envers leurs autres bienfaiteurs, par l'attention qu'ils ont eu d'en conserver la mémoire, en mettant leurs noms avec ceux de leurs Religieux qui sont morts depuis environ trois siècles; le Catalogue qui les contient se trouve joint au Martirologe qu'on lit tous les jours après Matines, ainsi que les noms des Religieux

& des bienfaiteurs, le jour de la mort de chacun d'eux.

Le 7 Janvier de l'an 1631, on lit le nom de Demoiselle Pétronille Prévôt, bienfaitrice du Couvent.

Le 30 Janvier de l'an 1657, mourut Jean Statine, Curé d'Anay. Monsieur de Fienne fut le principal protecteur du Couvent, durant le quinziéme siècle; & parmi les autres bienfaits signalés dont il le combla, on distingue la généreuse défense qu'il en prit hautement contre une troupe d'incendiaires qui se disposoient à le bruler l'an 1480. Cet illustre Seigneur est enterré dans l'Eglise des Dominicains de Douay.

Le 10 de Février est marquée la mort de Marguerite, Comtesse de Flandres & de Hainaut, bienfaitrice insigne du Couveut des Dominicains de Lille, & fondatrice de plusieurs autres Couvens du même Ordre.

Le 20 du même mois de l'an 1640, mourut M. Julien Mochete, Chapelain des Sœurs de Ste. Marie-Magdeleine, & bienfaiteur du Couvent des Dominicains.

Le 9 Mars 1689, mourut Demoiselle Jeanne Reméry, veuve de Mr. Baudouin Hurtewarhen, & bienfaitrice du Couvent.

Le 11 du même mois est marquée la mort de Mr. de Baye, Chanoine de la Cathédrale de Tournay, bienfaiteur du Couvent.

Le 15 Avril, mourut très-noble Dame

Marie de Vitte, veuve de Mr. Jacques de Luxembourg, Seigneur de Fiennes, bienfaitrice insigne du Couvent.

Le 20 du même mois 1646, mourut Dame Elisabeth de Hugier, épouse de Mr. Courouble, bienfaitrice du Couvent.

Le 24 du même mois 1680, est marquée la mort de Mr. Jean de Bommont, qui donna la Chasse de St. Pierre Martir. Il se fit depuis Capucin, sous le nom de P. Jean-François de Lille.

Le 30 du même mois, mourut Mr. Louis Bauvain, Chanoine de St. Pierre, & bienfaiteur du Couvent.

Demoiselle Marguerite Watier, bienfaitrice du Couvent, mourut le 4 Juin 1565.

Le 18 du même mois 1624, mourut Demoiselle Marie du Bosquel, tierçaire, bienfaitrice insigne de ce Couvent, de même que des deux Couvens de Tournay.

La mort de Mr. Pierre Wattier, bienfaiteur, est marquée au 6 du mois de Juillet, & celle de Demoiselle Marie Fervaques, Bienfaitrice, au 7 du même mois.

Le 23 du même mois 1537, mourut Mr. Walterand Crudenaire, Chantre de St. Pierre, & bienfaiteur insigne du Couvent.

Le 25 du même mois, mourut Mr. Pierre Cabriël, citoyen de Tournay, & grand bienfaiteur du Couvent de Lille.

Le 31 du même mois 1666, mourut Mr. Servais Vandespieten, bienfaiteur.

Le 20 Août 1647, la mort de Mr. Baudouin Startervaghen, bienfaiteur.

Le 5 Octobre 1700, la mort de Demoiselle Catherine Ramerie, tierçaire & bienfaitrice du Couvent.

Le 31 du même mois, la mort de Mr. Charles Dupont, qui a donné un calice d'or au Couvent.

Le 25 Novembre, la mort de Mr. Guillaume Stien, grand bienfaiteur du Couvent.

Le 5 Décembre, la mort de Madame Jeanne, Comtesse de Flandre & de Hainaut, grande bienfaitrice du Couvent.

Le 17 du même mois 1683, la mort de Demoiselle Martine du Toict, bienfaitrice.

CHAPITRE XVI.

Des Religieux du Couvent des Dominicains de Lille qui se sont distingués par leur mérite, pendant le dernier siecle & jusqu'à présent.

LE premier, selon l'ordre des tems, est le P. André Godin, natif de Noyelle Godau dans l'Artois, près d'Hennin, vers Douay; il fit profession le 8 de Septembre 1588 dans ce Couvent dont il fut trois fois Prieur. Il fut aussi cinq fois Définiteur dans cinq Chapitres-Provinciaux: c'étoit un homme d'un savoir éminent. Il en donna des preuves éclatantes, non-seulement dans les

diverſes Théſes qu'il ſoutint pour prendre les degrés de Bachelier, de Licentié & de Docteur dans l'Univerſité de Louvain, mais encore en enſeignant la Théologie, ſoit dans ſon Ordre, ſoit dans le Collége du Chapitre de St. Pierre de Lille en 1621, ſoit enfin dans le Séminaire de l'Evêché de Bruges nouvellement fondé par le R. P. Jean de Witthe, natif de la même Ville, qui avoit pris l'habit de l'Ordre de St. Dominique en Eſpagne, & qui fut fait premier Evêque de Cuba dans les Indes orientales. Le P. André Godin mourut Prieur de ſon Couvent de Lille en 1640.

Le ſecond eſt le P. François Dooms, ou Domptius, qui quoique né à Anvers, fit profeſſion de l'Ordre de Saint Dominique dans le Couvent de Lille le jour de la Nativité de la Ste. Vierge, avec le P. Godin, l'an 1588. Ayant achevé le cours de ſes études à Louvain avec beaucoup de ſuccès, il en fut Docteur le 3 Février 1604. Deux ans après il y enſeigna la Théologie en qualité de premier Régent. Il n'avoit point encore 12 ans accomplis de profeſſion, qu'il fut choiſi Prieur de ſon Couvent, & puis Définiteur dans le Chapitre-Provincial de Bruges & dans celui de Gand; mais touché du deſir d'une plus grande perfection, il quitta ſon Couvent & ſa Province, pour embraſſer une obſervance plus étroite, que le R. P. Sébas-

tien Michaëlis avoit commencé d'établir en France. Il fut d'un grand ſecours à ce zélé réformateur ; il travailla beaucoup, de concert avec lui, à fonder dans la rue St. Honoré a Paris, un nouveau Couvent où la régularité fut étroitement obſervée ſelon la teneur des Conſtitutions de l'Ordre des Freres Prêcheurs. Ce Couvent eſt le premier & le plus conſidérable de la nouvelle Province que le P. Michaëlis érigea ſous le nom de St. Louis. Il en eſt ſorti pluſieurs Religieux diſtingués par leur ſcience & leur vertu. Tels ſont entre autres les Peres *Combefis*, *Echard* & *Lequien*. Le fait ſuivant donna occaſion au rappel du P. Dooms dans ſon Couvent de Lille en 1613.

Monſeigneur de Montmorency, Comte d'Eſtaire & Prince de Robéque, avoit fondé un Couvent de Religieuſes de l'Ordre de Ste. Brigitte à Lille. Les Religieuſes de ce Monaſtère ſe trouvèrent malheureuſement véxées par le Démon. Le Prince ſachant que le P. François Dooms étoit fort expérimenté dans l'art d'exorciſer & de découvrir les maléfices, ſe joignit à l'Evêque de Tournay & à celui de Bolduc, pour le faire revenir à Lille : il y vint en effet, remplit parfaitement l'objet pour lequel on l'avoit rappellé, en remédiant efficacement au mal qui troubloit le Couvent des Brigittines de Lille, & s'en retourna en France pour y continuer

l'étroite obſervance qu'il y avoit pratiquée. La mort le ſurprit au Couvent des Dominicains de Lyon, où il étoit allé en 1635. Il y fut inhumé dans le Chapitre. On a de lui les Ouvrages ſuivans.

1°. La douce amorce de l'Archi-Confrairie de Notre-Dame. A Douay en 1603, de l'Imprimerie de Baltaſar Belleri. in-8°.

2°. L'Hiſtoire admirable de la poſſeſſion & de la converſion d'une perſonne ſéduite par un Prince des Magiciens, brulé à Aix en Provence l'an 1611, le 30 d'Avril. A Douay 1613, de l'Imprimerie de Baltaſar Belleri, in-8°, imprimé auſſi à Paris la même année, chez Charles Chaſtelain.

3°. Hiſtoire véritable & mémorable de ce qui s'eſt paſſé ſous l'exorciſme de trois filles poſſédées au Pays de Flandres, en 2 tomes in-8°. à Paris, de l'Imprimerie de Nicolas Buon, tirée des mémoires & des écrits du P. Dooms, & donné au public par Mr. Jean Normant, Seigneur d'Enchiremont.

Le troiſiéme Religieux Dominicain du dix-ſeptiéme ſiècle, & du Couvent de Lille, qui mérite d'être connu, c'eſt le P. Pierre Doray, natif du Village d'Aloigne, près de Lillers dans l'Artois. Il ſe voua au Seigneur dans le Couvent de Lille le 4 de Juin 1582. Après y avoir enſeigné la Théologie, il fut fait Docteur de l'Univerſité de Louvain au mois d'Octobre de l'an 1604. On le choiſit

pluſieurs fois Définiteur dans les Chapitres-Provinciaux, & Prieur en divers Couvens: mais ſon goût dominant étoit pour les pratiques de piété; ce fut ce qui le porta à viſiter les Saints Lieux de Jéruſalem. Il excella dans la Prédication, & paſſa pour un des meilleurs Prédicateurs de ſon tems. Comme il prêchoit d'exemple, & avec beaucoup d'onction, ſes diſcours qui partoient d'un cœur plein des grandes vérités qu'il annonçoit aux autres, avoient un charme ſecret qui portoit la conviction, la ferveur & la componction dans l'ame de ſes auditeurs. Il finit ſa carrière par une ſainte mort, le 15 de Novembre 1622.

Le P. Jean Cardon & le P. Jean Roman, furent envoyés à Tournay l'an 1624, pour y fonder un Vicariat de l'Ordre, qui fut érigé en Couvent l'an 1628, & eut pour premier Prieur le P. Jean Roman. C'étoit Mademoiſelle Marie du Boſquel, qui avoit donné ſept mille cinq cens florins pour acheter la première maiſon qui devoit ſervir à l'érection de ce Couvent. Cette maiſon appartenoit à Mr. Montigni, & Mademoiſelle du Boſquel ſe propoſoit en l'achetant, de fonder un Couvent riche de ſept à huit mille florins, pour n'être point à charge à la Ville. Mais cette pieuſe Demoiſelle étant morte aſſez ſubitement le 1 de Juin 1625, ſans avoir fait de teſtament, les Dominicains de

Tournay furent admis par les Magiſtrats à faire la quête comme les autres Religieux mendians. Les Peres Cardon & Roman ſe diſtinguèrent beaucoup à Tournay, par leurs exemples & leurs prédications.

Le P. Pierre Hollebéque, originaire de Tourcoing, fit profeſſion dans le Couvent des Dominicains de Lille le 14 Septembre 1599. Envoyé à Paris pour y faire ſon cours d'études, il s'y diſtingua par la pénétration de ſon eſprit, & y enſeigna les Arts auſſi-tôt qu'il eut fini ſa Théologie. Il y expliqua auſſi les Sentences, étant Bachelier. Après ſa Licence, le Chapitre-Général tenu à Milan, le nomma premier Régent du Collége de Douay; mais il céda ſa place à un autre, & reſta à Paris, où il prit le bonnet de Docteur au mois de Mai 1623. Il fut choiſi Prieur du Couvent d'Arras, & Définiteur dans le Chapitre-Provincial qui s'y tint l'an 1627. Il avoit un rare talent pour la chaire, & une force toute particulière pour combattre avec ſuccès les hérétiques, dont il étoit la terreur & le fléau. On admiroit la facilité merveilleuſe avec laquelle il renverſoit & pulvériſoit leurs plus forts argumens. Il mourut dans le Couvent d'Arras, peu de tems après qu'il y eut fini ſon Prieuré, le 18 de Juillet 1628.

Le P. Jean Dumets, qui prit le degré de Docteur dans l'univerſité de Douay l'an

1624, fut Président du Collége de St. Thomas d'Aquin dans la même Ville, & Vicaire-Provincial de sa Province.

Le P. Jean Roussel, Docteur de la même Université, fut premier Régent du Collége de St. Thomas d'Aquin l'an 1634. Son Couvent de Lille le choisit pour Prieur l'an 1640.

Le P. Jean Fremault, Bachelier de Paris, fut fait Docteur de l'Ordre, étant à Rome, par le Révérendissime P. Général Rodulphe, l'an 1636. Il fut ensuite Prieur de son Couvent de Lille & de ceux de Braine-le-Comte, de Mons & de Beaune en Bourgogne. Il fut aussi Directeur des Dames Dominicaines de l'Abbiette, Président du Collége de St. Thomas d'Aquin à Douay, & Vicaire-Provincial.

Le P. Hyacinthe Boussemart soutint le 22 de Novembre 1641, dans le Collége de St. Thomas d'Aquin à Douay, une Thése de Théologie, divisée en 137 conclusions très-amples, sur toute la Seconde de St. Thomas. Il enseigna la Philosophie dans la même Ville, & alla ensuite à Prague, capitale de la Bohême, où il prit le degré de Docteur dans l'Université de cette Ville. Il y enseigna aussi la Théologie, en qualité de premier Régent, dans l'étude générale des Dominicains, y présida à une Thése au Chapitre-Provincial qui s'y tint l'an 1662, & dont il fut choisi Définiteur. De retour au Couvent de Lille, son mérite le fit nommer Vicaire-

National. Il mourut le 18 de Septembre 1679, âgé de 57 ans.

Le P. Vincent Salembier fut Docteur de l'Université de Douay. Il enseigna la Théologie au Monastère de St. Augustin, de l'Ordre des Prémontrés, près de Térouanne, l'an 1668; dans celui de Vaucelle, Ordre de St. Bernard, en 1671, & dans celui d'Ham, Ordre de St. Benoît, entre Aire & Lillers, l'an 1676. Il fit soutenir dans ces trois Monastéres des Théses très-curieuses & très-savantes.

Le P. Robert Lagache, Licentié de l'Université de Douay, excella dans la Théologie & la Prédication. Il enseigna la Théologie à Louvain en qualité de Maître d'Etudes, & ensuite à Douay en celle de premier Régent au Collége de St. Thomas. Il prêcha aussi avec un succès qui le fit mettre au nombre des plus fameux Prédicateurs de son tems. Il mourut à Douay le 3 de Février 1631, étant Président du Collége de Saint Thomas.

Le P. Thomas le Roy, Licentié de l'Université de Douay, enseigna la Philosophie & la Théologie avec succès. Il prêcha aussi avec éloquence, & donna au public les Ouvrages suivans.

1°. L'abrégé de l'Institution de la Confrairie de la Ste. Croix, canoniquement érigée dans l'Eglise des Sœurs de l'Hôpital de St. Jean l'Evangéliste de Venitring. A Lille

1672, de l'Imprimerie d'Ignace de Roche. in-12°.

2°. Le Culte de la Vierge sacrée Marie. A St. Omer 1674, de l'Imprimerie de Joseph Carlier, in-8°. C'est une traduction de l'Apologie Latine du Culte de la Vierge, par le P. Jérôme Henneguier, Docteur en Théologie.

3°. Les fruits & graces du St. Rosaire, tirés du Bullaire de la Confrairie. A Cologne, de l'Imprimerie de Pierre Hilder 1677. in-8°.

4°. La façon de bien & fructueusement réciter le Rosaire, avec un abrégé de toutes les Indulgences approuvées & confirmées par le Pape Innocent XI le 31 de Juillet 1679. A Lille, de l'Imprimerie de Jean Chrisostome Mathe, 1679.

Le P. Humbert Hollebeque, Licentié de l'Université de Douay, où il enseigna en qualité de Maître d'Etude dans le Collége de St. Thomas d'Aquin. Il fut fait Docteur de l'Ordre l'an 1695. On le choisit Prieur du Couvent de Tournay l'an 1708. Il mourut le 22 Avril 1729, âgé de 82 ans, après avoir mené une vie édifiante & réguliere jusqu'à sa mort.

Le P. Jean-François Desspersin se distingua par ses talens pour l'enseignement & le gouvernement. Il enseigna la Théologie avec applaudissement dans les Abbayes de Ruis-

ſeauwille & de Choque, près de Béthune, toutes les deux de l'Ordre des Chanoines Réguliers de St. Auguſtin. Il l'enſeigna enſuite comme premier & ſecond Profeſſeur au Collége de St. Thomas d'Aquin à Douay. Il fut deux fois Prieur de ſon Couvent de Lille, & enfin Provincial de ſa Province dans le Chapitre tenu à Valenciennes le 23 de Juin 1725. La même année le Révérendiſſime Pere Général le nomma Docteur de l'Ordre; il tomba malade à Lillers en revenant de ſa viſite des Couvens d'Ipres, de Bergues & de St. Omer, & mourut le 13 Septembre 1727, âgé de 57 ans.

Le P. Jean Godin, deux fois Prieur du Couvent des Dominicains de Lille, Prédicateur-Général, Directeur du Monaſtère de l'Abiette à Lille, & de celui des Religieuſes du même Ordre à Metz, ſe rendit recommandable par ſes prédications & la ſageſſe de ſon gouvernement. Sa piété le porta à aller viſiter le Saint Lieu de Jéruſalem.

Le P. Jacques Boze, par ſa bonne manière de gouverner l'exacte obſervance de ſes Régles, & la ſolidité de ſes prédications aſſidues, mérita d'être quatre fois Prieur de ſon Couvent de Lille, & Prédicateur-Général.

Le P. Jean Roman, homme d'une vie exemplaire & d'un rare talent pour la conduite de ſes Freres, fut une fois Prieur de ſon Couvent de Lille, & quatre fois de celui

de Tournay, dont il a été le pere & le soutien. Le Chapitre-Provincial tenu à Bruges l'an 1641, l'élut Provincial de la Province de la Basse-Allemagne. Il mourut à Tournay le premier d'Août l'an 1651.

Le P. Guillaume Schellens fut trois fois Prieur de son Couvent de Lille, & une fois de celui de St. Thomas d'Aquin à Douay. Le Révérendissime P. Antonin Cloche, Général de son Ordre, instruit du mérite du P. Schellens, le nomma Commissaire-Général des Couvens de Mons, Namur & Braine-le-Comte, pendant qu'ils étoient sous la Domination de la France. Il mourut le 14 Janvier 1709, âgé de 80 ans.

Le P. Guillaume de la Haye ne s'est pas seulement rendu recommandable par la sagesse de sa conduite en qualité de Prieur du Couvent de Revin & de celui de St. Thomas d'Aquin à Douay, mais encore par le grand nombre de bons Livres dont il a enrichi la Bibliothêque de son Couvent de Lille, par les Mémoires curieux touchant l'Ordre de St. Dominique qu'il a amassés, & par quelques Ouvrages qu'il a donnés au public, savoir les Vies de Saint Lugle & de Saint Luglien, in-8°., les Vies des Saints Guilberts, in-8°. & l'Histoire de la Fondation du Couvent de Ste. Marguerite, de l'Ordre de St. Dominique, à St. Omer. in-8°.

Le P. Philippe Eugêne de Surmont, fut

Prédicateur - Général, Définiteur dans les Chapitres-Généraux & Provinciaux, Provincial de la Province de Ste. Rose, Vicaire & Commissaire-Général de la Congrégation des Dominicains d'Alsace. Il se fit estimer des Italiens, des François & des Allemands, par la pénétration de son esprit, par sa prudence & sa dextérité dans le maniement des affaires, son attachement à la régularité. Il avoit aussi beaucoup de zéle pour la beauté & la décoration de la Maison de Dieu. C'est à lui que le Couvent des Dominicains de Lille est redevable en grande partie de ses belles orgues, de la grille du chœur, de la grande croix d'argent qu'on mettoit autre fois au-dessus du Tabernacle les jours les plus solemnels, & qu'on met aujourd'hui sur l'Autel de la Chapelle de St. Dominique. Il a aussi donné plusieurs chasses très-riches, &c.

Le P. Théodore Chevalier se distingua surtout par son rare talent pour la Chaire. On peut dire qu'il avoit toutes les qualités qui concourrent à former les Orateurs accomplis, la voix, le geste, le port, la diction. Il enlevoit tous ses auditeurs, & il se fit admirer dans le discours qu'il eut l'honneur de prononcer en présence des Plénipotentiaires des Princes Chrétiens dans le Congrès de Cambray; cette assemblée commença le 26 Janvier 1724, & fut rompue l'anné suivante. Elle avoit pour objet principal le

différens du Roi d'Espagne avec l'Empereur. Le P. Théodore Chevalier fut Prédicateur-Général, Directeur du Monastère de l'Abbiette & de celui de la Mere de Dieu. Il mourut le 8 d'Octobre 1750, âgé de 65 ans, 48 de Religion & 41 de Sacerdoce. Il laissa un frere Religieux du même Couvent, Pierre Chevalier, qui fut aussi Prédicateur-Général, Directeur de l'Abbiette & de la Mere de Dieu, Prieur de son Couvent de Lille, & Provincial de la Province Ste. Rose. Il mourut le 17 Juillet 1767, âgé de 80 ans, de 62 de profession & de 57 de prêtrise.

Le P. François-Joseph Desruelles, né à Lille, embrassa l'Ordre de St. Dominique dans sa patrie l'an 1732, & y fit sa profession solemnelle l'année suivante. Il soutint publiquement la Philosophie & la Théologie universelle avec un succès qui le fit nommer Professeur de Philosophie, & ensuite de Théologie, dans le Collége de St. Thomas d'Aquin à Douay. Il fut successivement Maître des Novices, deux fois Prieur du Collége de Douay, deux fois de son Couvent de Lille, & enfin Provincial en 1764. Une mort subite l'enleva la nuit du 22 au 23 de Novembre 1775, à l'âge de 63 ans. Il a laissé les Ouvrages suivans.

1°. La Calomnie confondue, ou le Théologien vengé, 1763. C'est l'apologie du savant P. Billuart, qu'on avoit accusé de fa-

vorifer le Régicide. Le P. Defruelles prouve le contraire dans cet Ouvrage, avec autant de force que de clarté.

2°. Lettre d'un Théologien Flamand à Mr. l'Abbé Dinouart, Auteur du Journal Eccléfiaftique, 1771. Il s'agit dans cette Lettre d'un cas de confcience touchant la reftitution, propofé dans le Journal Eccléfiaftique, mois de Mars 1770. Pierre, héritier de mille livres de rente que Jacques a acquis en faifant valoir par fon induftrie vingt mille livres qu'il devoit donner aux pauvres, & qu'il leur a données en effet, mais feulement après s'en être fervi pour fe faire par fon induftrie une rente de mille livres: peut-il garder cette rente en fureté de confcience, ou bien eft-il obligé par juftice de la diftribuer aux pauvres?

Voilà le cas de confcience qui fait l'objet de la Lettre du P. Defruelles, qui foutient que Pierre peut garder cette rente en fureté de confcience, felon ce principe incontestable de St. Thomas: *que les fruits de l'induftrie appartiennent à celui dont vient l'induftrie.*

3°. Une longue Lettre à Mr. ***, au fujet de l'Hiftoire de Lille de Mr. D. M. C. D. S. P. D. L.

Il ne nous feroit pas difficile de groffir la lifte des Dominicains du Couvent de Lille qui fe font diftingués dans tous les tems, par la folidité de leurs vertus, & la variété

de leurs talens ; mais nous croyons en avoir dit assez, & même plus qu'il n'est besoin, pour prouver que ce Couvent a toujours eu l'avantage de donner à l'Eglise des Religieux exemplaires, d'habiles Prédicateurs & des savans Théologiens, qui ont paru avec éclat dans les Universités de Paris, de Cologne, Louvain, Douay, &c. Nous allons finir son Histoire par le récit de quelques événemens qui le concernent.

Le premier qui se présente, est la visite qu'en fit le Révérendissime P. Thomas Torcus de Crémone, qui fut élu Général de l'Ordre des Freres Prêcheurs dans le Chapitre tenu à Rome le 24 de Mai 1644. Ayant résolu deux ans après son élection de visiter une partie de ses Couvens de France & ceux des Pays-Bas, il arriva à Lille le 29 d'Avril 1649; il y fut reçu avec les mêmes honneurs que les Légats Apostoliques. Tout ce qu'il y avoit de distingué dans la Ville alla au-devant de lui avec une partie du peuple.

L'an 1675, le Couvent des Dominicains de Lille ne fut pas moins honoré par la visite de l'Eminentissime P. Thomas Howard, Religieux du même Ordre, de l'illustre Famille des Ducs de Norfolc en Angleterre. Le Pape Clément X l'ayant fait Cardinal, lorsqu'il étoit Prieur de son Couvent de Bornekem, qui est à cinq lieues d'Anvers, il arriva à Lille le 17 d'Octobre sur les trois

heures après-midi dans le carosse de Mgr. le Maréchal Duc d'Humieres, qui étoit allé à sa rencontre. Il le mena d'abord à son hôtel & lui fit voir la Citadelle & la nouvelle Ville. Le Cardinal Howard se rendit ensuite au Couvent des Dominicains sur les cinq heures, où le Prieur en chape, & à la tête de sa Communauté, le reçut à la porte de l'Eglise, en lui présentant l'eau bénite & lui donnant un morceau de la vraie Croix à baiser. On entonna en même-tems le *Te Deum*, & on le conduisit accompagné de Mgr. le Maréchal Duc d'Humières, de Mr. le Prévôt de St. Pierre, & de toute la Noblesse, jusqu'au chœur, où le P. Prieur donna la Bénédiction du très-Saint Sacrement. Il partit dès le lendemain pour Douay, au bruit du canon, de même qu'il étoit entré dans la Ville. Mgr. le Maréchal, à l'hôtel duquel il avoit passé la nuit, le reconduisit jusques hors des portes de la Ville. Il portoit l'habit de son Ordre avec une petite soutane noire & un manteau bleu par-dessus.

Le Couvent des Dominicains de Lille s'est encore vu honoré de la présence du Révérend P. Guillaume Courtel, très-saint & très-zélé Religieux. Il y demeuroit en 1627 qu'il reçut la permission d'aller prêcher la Foi au Japon. Il y alla en effet. Il y fut emprisonné l'espace d'un an, y souffrit avec une constance invincible pendant quatre

jours les supplices les plus cruels, & eut enfin la tête tranchée le 29 de Novembre 1637, son corps fut réduit en cendres avec ceux de plusieurs autres qui avoient souffert le martire en même-tems que lui. Le Couvent de Lille conserve précieusement deux de ses Lettres qu'il écrivit depuis son départ; la première datée de Paris le 24 Août 1628, est adressée au Frere Nicolas Adriani, Religieux du même Couvent, & pour lors étudiant dans celui de Bruges; la seconde est datée de Madrid, où le R. P. Courtel eut l'honneur de parler plusieurs fois à la Reine d'Espagne.

On peut joindre au vénérable P. Courtel les RR. PP. Nicolas de Rœuf, Docteur de Louvain, & Nicolas Génicot, Docteur de Paris, comme ayant illustré le Couvent des Dominicains de Lille, où ils ont leur sépulture dans le cloître.

Le P. Nicolas de Rœuf fut choisi Prieur du Couvent de Lille l'an 1607, après l'avoir été de son Couvent d'Arras. Il assista en qualité de Définiteur au Chapitre-Général tenu à Rome le 25 Mai 1608, qui ordonna que les principaux de sa Province ne seroient plus que pendant quatre ans, & qu'ils seroient choisis successivement des trois nations dont elle étoit composée, savoir la nation Wallone, celle de Brabant & celle de la Flandre. Le P. Rœuf fut élu premier Pro-

vincial de la nation Wallone dans le Chapitre-Provincial tenu à Bruxelles le 6 Mai 1710, & mourut le 10 d'Octobre de la même année dans le Couvent de Lille, regretté de tout le monde à cause de son mérite.

Le P. N. Génicot, Docteur de la faculté de Paris, possédoit le talent de la Chaire dans un degré si éminent, qu'il ne prêchoit jamais sans un applaudissement universel & un concours extraordinaire de tout ce qu'il y avoit de plus savant & de plus respectable dans tous les lieux où il exerçoit le Saint Ministere. Il étoit Provincial pour la premiere fois, lorsqu'il prêcha l'Avent dans la Collégiale de St. Pierre de Lille, & il l'étoit pour la seconde fois, lorsqu'il fut demandé par le même Chapitre pour y prêcher l'Avent de 1716 & le Carême suivant. Le P. Génicot s'étoit rendu de son Couvent de Liége à celui de Lille plusieurs mois avant l'Avent de 1716, pour se préparer avec plus de tranquillité à remplir les deux Stations consécutives dont il s'étoit chargé ; mais la mort l'enleva le 3 d'Août de cette annéc 1716.

Un autre événement mémorable qui regarde particulierement le Couvent des Dominicains de Lille, c'est l'horrible tonnerre qui tomba le 27 Juillet 1674, avec un fracas épouvantable sur le clocher de leur Eglise. Le jour s'obscurcit tellement que sur les six heures & demie du soir on fut obligé

d'apporter de la lumiére au réfectoire, pour que le lecteur de table put continuer sa lecture. Cependant le tonnerre ne causa pas un dommage bien considérable au clocher sur lequel il étoit tombé. Il n'en fut pas ainsi de l'ouragan qui se déchaina contre ce même clocher le 13 Février 1781, à quatre heures & quelques minutes du matin. Il le secoua si violemment, que l'ayant détaché de sa base, il l'emporta avec toute sa charpente & les trois cloches, pour le précipiter dans une cour contigue à la sacristie, où tomba toute cette masse énorme avec un bruit épouvantable, après avoir fracassé une partie des toits de l'Eglise, du chœur, de la sacristie, des dortoirs, &c. Le vent fut si fort & si impétueux, qu'il poussa par les fenêtres du dortoir, qui est vis-à-vis de la sacristie, de grosses piéces de bois, & qu'il ébranla & fit pancher les plus fortes murailles. On se sentoit si fortement agité, secoué, balancé, qu'on eut dit que c'étoit un tremblement de terre qui alloit tout engloutir dans son sein, & jusqu'au fond de ses entrailles. Ce funeste accident a causé aux Dominicains du Couvent de Lille des dommages qu'ils ne pourront réparer de long-tems, & qu'avec le secours des personnes charitables, qui voudront bien s'intéresser à leur perte, & s'attendrir efficacement sur leurs malheurs si souvent répétés & si constamment suivis. Je

ne puis m'empêcher en terminant l'Hiſtoire de leur Couvent, de rapporter encore un trait qui fait l'éloge de leur cœur, & non celui de l'impartialité du dernier Hiſtorien de la Ville de Lille. Il n'a pas craint de les taxer d'ingratitude envers leurs bienfaiteurs, comme on l'a vu au commencement de cet Ouvrage. Nous avons démontré toute l'injuſtice & toute la frivolité de cette offenſante inculpation. Ce n'eſt donc point par le beſoin de la fortifier cette victorieuſe démonſtration, mais par ſurabondance de droit, que nous rapporterons encore en finiſſant, un trait bien remarquable de la reconnoiſſance de ces Religieux envers leurs bienfaiteurs.

Toujours occupés à rétablir leurs maiſons renverſées par la fureur des guerres & les autres accidens, ou à en bâtir de nouvelles, ils n'avoient ni le tems, ni les moyens de ſe former une bibliothêque ; & ce ne fut qu'après l'année 1600 qu'ils commencèrent à tourner leurs vues vers cet important objet pour les Communautés Religieuſes. Quelques perſonnes bienfaiſantes voulurent ſeconder leurs vues, & elles n'obligèrent pas des ingrats. Les Dominicains voulant éterniſer la mémoire de leurs bienfaiteurs à cet égard, inſcrivirent leurs noms dans un Livre de velin, qui porte en tête : *in hoc Libro continentur nomina eorum qui dederunt aliquos Li-*

bros huic bibliothecæ communi Fratrum Prædicatorum, ab anno Domini 1621.

C'est à dire : dans ce Livre sont contenus les noms de ceux qui ont donné quelques Livres à la bibliothêque commune des Freres Prêcheurs, depuis l'an du Seigneur 1621.

Les noms respectables inscrits dans ce Livre sont ceux qui suivent, & que nous transcrivons, animés du même esprit de reconnoissance que nos anciens Confreres qui nous les ont transmis, pour qu'ils passassent à la postérité.

L'illustrissime & Révérendissime Pere & Seigneur en Jesus-Christ, Mgr. Maximilien Villain de Gand, Evêque de Tournay.

L'illustre Mr. Adrien Lamorald Villain de Gand, Chanoine, puis Chancelier, & enfin Evêque de Tournay.

Le R. P. en Jesus-Christ Mr. Adrien Baubbins, Abbé de Phalempin.

Mr. Jean Dujoncquoy, Abbé de Marchienne.

Le R. P. en Jesus-Christ Mr. Grasime d'Autel, Abbé de Cysoing.

Le R. P. en Jesus-Christ Mr. Hugues Beeckman, Abbé de Cisoing.

Mr. Jean de Lannoy, Chanoine de la Collégiale de St. Pierre.

Mr. Philippe de Sion, Doyen de la même Collégiale.

Mr. Nicolas Petitpas, Chanoine de la même Collégiale.

Messieurs Michel Lefebvre & Gérard Lefebvre, tous deux Chanoines de la même Collégiale.

Mr. Robert Imbert, Chanoine & Chantre de la même Collégiale.

Mr. Bridoul, Chanoine de la même Collégiale.

Mr. Antoine Waterloop, Curé de Marquette.

Mr. Louis Mortet, Chapelain de St. Pierre.

Mr. Jean Bonnel, Curé de Wambrechies.

Mr. Jean Lenglart.

Mr. Jean Parent, Censeur de Livres à Lille.

Mr. Philippe Commer.

Mr. Jean-François Oudin, Curé de Saint Etienne de Lille.

Mr. Baudouin de Croix, Seigneur de Haultcourt.

Mr. André Fourmestraux.

Mr. de Fourmestraux.

Mr. Jacques de Rogue.

Mr. Baltasar Bellerus.

Mr. Jean Bridon, Médecin.

Mr. Jacques Hespel.

Mr. Abraham de Bouly.

Mr. Pascal Capon.

Mr. Roland de Beaumaretz.

Mr. Guillaume Hévrin.

Mr. Pierre Capon, Avocat du Couvent.

Les Parens des Freres Charle & Maximilien Montagne.

Mr. Jean Gille, Procureur de la Ville de Lille, oncle du Pere Vincent Salembier.

Nous aimons à croire que si le dernier Historien de Lille avoit eu sous les yeux ces preuves non suspectes de la reconnoissance des Dominicains de cette Ville envers leurs bienfaiteurs, il leur auroit rendu justice à cet égard, loin d'essayer de les traduire aux yeux du public comme des ingrats, sous un prétexte aussi faux que celui qu'il a posé pour l'unique base de sa flétrissante & calomnieuse accusation. Nous croyons aussi qu'il ne connoissoit pas parfaitement l'Histoire de l'insigne Collégiale de St. Pierre de Lille, puisque s'il l'eut connue, la bonne foi que nous lui supposons, l'auroit obligé d'en écrire d'une façon moins révoltante. Pour nous à qui les archives de cet illustre Chapitre n'ont point été ouvertes, notre but n'étant point d'en faire l'Histoire, & qui n'en savons que ce que nous en avons lu dans un Historien du Pays, nous ne pouvons nous empêcher d'en faire l'aveu; nous avons été agréablement frappés du mérite éclatant des grands hommes qu'il a produits: nous n'en citerons que trois, qui pourront faire juger de beaucoup d'autres.

Le premier sera le vénérable Lambert, Chantre de St. Pierre à Lille, puis Evêque Cardinal d'Arras. Il étoit né à Guisnes dans la noble & ancienne famille des Comtes de

ce nom, à laquelle Adolphe, ou Atulphe, Comte de Boulogne, avoit joint ce Comté par alliance. Il étoit aussi parent du fameux Godefroy de Bouillon, Roi de Jerusalem. Il étudia la Théologie sous le célèbre Yves de Chartres, qui enseignoit pour lors la Théologie dans le Monastère des Chanoines Réguliers de St. Quentin, dont il fut fait Abbé ensuite, & d'où il passa sur le Siége Episcopal de la Ville de Chartres. Il eut pour intime ami & pour compagnon d'étude sous un si excellent maître, le Bienheureux Jean, qui fut comme lui Chanoine de St. Pierre de Lille, d'où il fut choisi Evêque de Térouanne, comme nous le dirons bientôt. Baudouin V, Comte de Flandre, dit de Lille, à cause des embellissemens qu'il fit à cette Ville, & le Debonnaire, à cause de la douceur de son gouvernement, cherchoit à remplir d'hommes recommandables par le lustre de leur naissance & l'éclat de leurs vertus, la Collégiale de St. Pierre, qu'il avoit richement fondée pour quarante Chanoines. Instruit du mérite de Lambert, il le nomma, quoique jeune, à l'un des premiers Canonicats entre les Soudiacres. Ses talens peu communs, & sa rare piété, l'élevèrent ensuite à la dignité de Chantre. Sa réputation ne tarda pas à voler jusqu'à la Cour de Rome, & le Pape Grégoire VII, qui occupoit le Siége Apostolique depuis le 22 d'Avril 1073, le char-

gea d'une affaire importante, mais extrêmement délicate & difficile à terminer. Heureuſement elle réuſſit au gré du Pontif, quoiqu'après un violent orage qu'elle attira ſur la tête de Lambert, & qui ne ſervit qu'à faire briller ſon déſintéreſſement, ſa douceur & ſa patience dans la perte de ſes biens qu'on mit au pillage.

L'Egliſe d'Arras n'avoit alors d'autre Evêque que celui de Cambray. Elle obtint du Pape la permiſſion de s'en choiſir un, & ſon choix tomba ſur Lambert, qui fut ſacré à Rome par le Pape Urbain II l'an 1094. Il fit ſon entrée ſolemnelle dans ſa Ville Epiſcopale la même année, aux acclamations du Clergé & du Peuple, & commença auſſitôt en vrai ſucceſſeur des Apôtres, la viſite de ſon Diocèſe, pour en extirper les abus. Afin d'y réuſſir plus ſurement, il s'aſſocia deux excellens Ouvriers Evangéliques, qu'il tira du Chapitre de St. Pierre de Lille, *Clarembalde & le Bienheureux Jean*, pour les faire Archidiacres, l'un d'Arras & l'autre d'Oſtrevant. Avec ces deux Ouvriers qui bruloient du même feu que lui, le Saint Paſteur parcourut tout ſon Diocèſe, arrachant partout les méchantes herbes des erreurs & des vices, pour planter à leur place toutes les vertus chrétiennes. Il fendoit les cœurs par la force de ſes diſcours ſoutenus de ſes exemples; rien ne pouvoit lui réſiſter: & il

changea en peu de tems la face entière de ſon Egliſe. Le Pape Urbain II, qui en le ſacrant Evêque l'avoit en même-tems créé Cardinal & ſon Légat dans toute la Province de Rheims, vint en France pour y tenir un Concile à Clermont en Auvergne, qui commença le 18 Novembre de l'an 1095, & finit le 26 du même mois. Lambert s'y trouva un des premiers & y plaida la cauſe de ſon Egliſe d'Arras avec tant d'éloquence & de ſi bonnes raiſons contre *Qualtier*, Evêque de Cambray, que le Concile termina l'affaire en ſa faveur, & décida que l'Evêché d'Arras ſeroit pour toujours ſéparé de celui de Cambray.

Paiſible poſſeſſeur de ſon Diocèſe, Lambert n'en fut que plus ardent & plus infatigable à y faire fleurir la Religion dans toute ſa pureté juſqu'à ſa mort prétieuſe, qui arriva le 17 de Mai de l'an 1115.

Le Bienheureux Jean, qui avoit été Chanoine de St. Pierre de Lille, ami, compagnon d'étude, & l'un des deux Archidiacres de Lambert, depuis ſa promotion à l'Evêché d'Arras, fut promu lui-même à l'Evêché de Terrouane l'an 1099, par voie d'élection; quelques membres intéreſſés du Clergé de Terrouane, l'ayant conteſtée, ils portèrent l'affaire au Concile qui ſe tint à Rome la même année ſous le Pape Urbain II, mais en vain, l'élection de Jean y fut confirmée,

& le Pape, malgré toutes les raiſons qu'il put apporter pour ſe ſouſtraire au fardeau de l'Epiſcopat, qu'il redoutoit extrêmement, lui ordonna de s'en charger. Il fallut donc faire céder l'humilité à l'obéiſſance. Il fut ſacré Evêque à Rheims le 17 du mois de Juillet, & reçu dans ſon Diocèſe le 22, avec une joie inexprimable de ſon troupeau. Il prit dans les Monaſtères de Religieux tous les hommes les plus doctes, les plus vertueux & les plus zélés qu'il y put trouver, pour les faire travailler dans ſa compagnie à la vigne du Seigneur. Ils la cultivèrent tous enſemble avec des fruits merveilleux, parce qu'ils faiſoient toujours marcher l'éxemple d'une vie édifiante avant ces paroles toutes de feu, par leſquelles ils allumoient les flammes de l'amour divin dans les cœurs des peuples qui venoient en foule les écouter. Le Saint Paſteur ne ſe délaſſoit de ſes travaux apoſtoliques que par la priére, la méditation, la contemplation, les pieuſes lectures & les entretiens familiers de piété avec ſes coopérateurs. Il ſe levoit le premier pour les matines de la nuit, après leſquelles il prioit ou liſoit juſqu'à Prime. Il chantoit lui-même la Meſſe preſque tous les jours, & ſe livroit enſuite aux fonctions du Saint Miniſtère avec une ardeur toute divine. Il bannit l'avarice & la ſimonie de ſon Diocèſe, en donnant l'exemple d'un parfait déſinté-

reſſement, & en arrachant avec un courage intrépide des mains des ſimoniaques les bénéfices qu'ils avoient uſurpés par ces voies criminelles, pour les donner à des ſujets dignes de les poſſéder. Une conduite ſi ferme indiſpoſa les uſurpateurs contre la perſonne du zélé Pontife, au point de leur faire prendre la réſolution déſeſpérée d'attenter à ſes jours, & de gagner un ſcélérat pour en trancher le fil. Armé d'une lance meurtriére, il ſe met en embuſcade dans un lieu où il ſait que le bon Paſteur doit paſſer tout ſeul. Il lève ſon inſtrument meurtrier pour le percer; le Saint lui préſente la poitrine; Dieu arrête le coup mortel par un prodige, & le doux Evêque empêche toute pourſuite contre l'auteur & les inſtigateurs de cet horrible attentat.

Le Pape Urbain II avoit une telle confiance dans ſes lumières, ſa ſageſſe & ſon habileté, qu'il le décora du titre de Légat Apoſtolique, & qu'il lui commit des affaires de la dernière importance. Yves de Chartres, ſon ancien Maître, eut recours à lui pour la défenſe d'une de ſes Egliſes, contre un faux Prêtre, dont le Roi avoit épouſé la quérelle. Il fonda l'Abbaye des Dunes, Ordre de Citeaux, donna un nouveau luſtre à celle de St. Bertin, favoriſa tous les Religieux en général, & leur obtint divers privilèges. Ceux d'Anchin en particulier lui ſont redevables

du Prieuré de St. George. Il persuada aussi l'an 1117 au Comte de Flandre Baudouin VII, dit à la hache, parce qu'il portoit toujours cet instrument avec lui pour en frapper les criminels qu'il rencontroit, il lui persuada de rendre aux Chanoines de St. Pierre de Lille une belle possession qu'il leur avoit enlevée l'an 1128. Il rendit à ces mêmes Chanoines un signalé service en qualité de Député du Roi de France Louis VI, dit le Gros, & de Henri, Archevêque de Rheims. Il s'agissoit de les défendre contre leurs Vassaux qui refusoient de leur donner les secours d'argent qu'ils leur devoient. Appuyés dans leur révolte par le Comte de Flandre Guillaume Cliton, dit aussi le Normand, parce qu'il étoit fils de Robert III, Duc de Normandie. Ce fut dans l'Eglise même de St. Pierre, au milieu du Clergé & des Barons de Flandre, que l'Evêque Jean prononça en faveur des Chanoines; le Comte Guillaume reconnut lui-même la justice de cette sentence, demanda & obtint le pardon de sa faute, en promettant de s'amender. Ce fut la dernière action d'éclat du Bienheureux Jean, qui mourut sur un cilice couvert de cendres le 27 Janvier de l'an 1130.

Son Peuple avoit tant de respect, d'estime & d'affection pour un si bon Pasteur, qu'il fallut lui permettre de recevoir sa derniére bénédiction, en laissant passer tout le monde

à la file les uns des autres devant le lit de leur cher Evêque mourant, qui les bénissoit avec une bonté si touchante, qu'elle faisoit fondre en larmes tous les spectateurs.

Le troisiéme & dernier Chanoine de St. Pierre de Lille dont nous parlerons, sera le vénérable Foulques Utenhove, ce second Job, ce miroir éclatant d'une patience toute divine. Il étoit des environs de Gand. Ses rares vertus & son éminente doctrine le trahirent malgré son humilité qui le portoit à se cacher, & lui procurèrent un Canonicat dans le Chapitre de St. Pierre de Lille, du tems de Baudouin IX, Comte de Flandre & Empereur de Constantinople. Jacques de Vitri étant venu à Lille en qualité de Légat du Saint Siége, pour y prêcher la Croisade contre les Albigeois, admira la sainteté, la doctrine, l'éloquence, tous les talens du Chanoine Foulques, & voulut l'engager à le suivre. L'humble Prêtre refusa constamment, ne se jugeant pas capable des fonctions apostoliques. *Je prie Dieu qui sonde les cœurs*, lui dit le Légat, comme par un esprit prophêtique, *qu'il vous rende inutile non pas seulement à ces fonctions que vous rejettez, mais aussi inhabile à tout autre exercice.*

Il y eut sans doute dans la constance de ce refus du Chanoine Foulques moins d'humilité que d'attachement à son propre sens, & d'amour pour le repos de la contempla-

tion, puisqu'il fut saisi à l'instant d'une fiévre quarte, jointe à un relachement des intestins & une facheuse hémorragie qui l'épuisoient incessamment. Il reconnut aussi-tôt sa faute, confessa publiquement sa désobéissance, & accepta humblement son mal comme un juste chatiment. Plusieurs autres douleurs qui lui firent comme une longue chaine d'infirmités habituelles & cuisantes, le réduisirent à garder le lit tout le reste de sa vie, qui fut de 25 ans. Il souffrit tout jusqu'à la mort, non-seulement sans se plaindre, & avec une patience inaltérable, mais dans des sentimens de reconnoissance & de joie. C'est ainsi qu'il mourut l'an 1235, après avoir disposé de ses biens en faveur des pauvres, & leur avoir fondé l'Hôpital de Bilok à Gand. Il avoit auparavant donné deux Maisons à son Chapitre de St. Pierre.

Le dernier Historien de la Ville de Lille qui, dans le tems qu'il en écrivoit l'Histoire, avoit l'honneur d'être membre de ce Chapitre si respectacle, n'eut-il pas mieux mérité du public en lui rappellant la mémoire des grands hommes qu'il a produits, qu'en cherchant à l'amuser par une multitude de faits, faux & controuvés, ou frivoles & indécens, qu'il accompagne de réfléxions aussi peu judicieuses, qu'elles sont malignes & dangereuses.

Citons en quelques exemples, pour servir d'antidote contre le poison qu'ils renferment.

Page 22. *On étoit persuadé*, dit notre Historien, *que mourir revêtu d'un froc, & faire quelques donations aux Monastères, étoit le seul moyen de rachetes ses péchés.*

Ne diroit-on pas en lisant ces deux lignes, qu'il y eut un tems dans l'Eglise où l'on fut universellement persuadé que mourir revêtu du froc, & faire quelques donations aux Monastères, étoit le seul moyen de racheter ses péchés, ce seroit un blasphême de le croire. On a toujours cru dans l'Eglise que le seul moyen de racheter ses péchés, étoit de les détester par la contrition du cœur, & de les expier par la pénitence du corps. La croyance contraire, si jamais elle exista, fut donc tout au plus l'erreur de quelques particuliers, ou plutôt ceux-mêmes qui avoient la dévotion de mourir avec l'habit Religieux, & de faire quelques donations aux Monastères, ne croyoient pas pour cela que ce fut le seul moyen, mais seulement un des moyens secondaires de racheter ses péchés ; ce qui est vrai, & ne renferme ni superstition ni erreur.

C'étoit autrefois un usage fort commun parmi les plus austéres & les plus saints personnages, de mourir étendu sur la cendre ; & cet usage subsiste encore aujourd'hui à la Trappe. Dira-t-on pour cela que les plus saints personnages croyoient autrefois, & que les Peres de la Trappe croient encore aujourd'hui, que mourir sur la cendre est le seul

moyen de rachcter ses péchés : ainsi raisonne notre Historien. Quelle Logique !

Le corps de Baudouin Bras-de-Fer, fut transporté en habit de Moine, d'Arras où il étoit mort, à St. Bertin ou il fut enterré. Cette pratique toute superstitieuse qu'elle étoit, passoit universellement pour un Acte de Religion, peut-être parce qu'elle favorisoit l'intérêt de ceux qui auroient dû chercher à la détruire. ibidem.

Nous passerons à l'Historien ; ce *peut-être* qui le fait charitablement douter, si ce n'étoit point un vil & sacrilège intérêt qui portoit les Moines à transformer, ou dumoins à laisser transformer en Acte de Religion, ce qu'il nomme superstition, ou *pratique superstitieuse* ; mais nous n'avons pas la même complaisance au sujet de l'idée qu'il prétend nous donner de la superstition & des pratiques superstitieuses : nous oserons même lui dire & lui prouver qu'il n'y entend absolument rien.

On péche par superstition en deux manières, ou parce qu'on transporte à la créature le culte qui n'est dû qu'à Dieu, ou parce qu'en rendant à Dieu le culte qui lui est dû, on y mêle des pratiques ou observances vaines, superflues, basses, peu convenables, indécentes, indignes de Dieu. Or, je demande ce qu'il y a de superstitieux, d'indécent, d'indigne de Dieu, dans la conduite d'un grand de la terre, qui pour s'humilier devant Dieu, reconnoître & attester le néant

des grandeurs humaines, ordonne dans son testament, qu'il sera porté en habit de Moine, c'est-à-dire d'humble pénitent, au lieu de sa sépulture. Une pareille disposition testamentaire n'est-elle pas bien plutôt la marque sincère d'un cœur humilié & contrit, que d'aucuns sentimens superstitieux ; & la charité chrétienne permet-elle de les aller chercher dans l'abyme impénétrable du cœur de l'homme, malgré toutes les apparences contraires, elle qui nous fait un devoir d'excuser la secrette intention du pécheur même dont on ne peut excuser l'action extérieure. Lequel des deux vaut le mieux, ou de mourir & d'être enterré dans l'humble & modeste habit de Moine, ou de mourir & d'être enterré sous le Manteau Royal, la Couronne en tête, le Sceptre à la main, & avec toute la pompe qui environne pour l'ordinaire les cadavres des Maîtres du monde, qui vont pourrir dans le sein de la terre comme les derniers de leurs sujets & les plus vils mortels?

On croyoit donner à Dieu ce qu'on donnoit à ses Ministres. p. 23. Oui, & avec raison, c'est vraiment à Dieu que l'on donne, quand on donne pour son amour aux Ministres qui le représentent, & qui reçoivent en son nom. A qui donc donneroit-on pour lors ? Seroit-ce au diable, par hazard ?

Ce siècle d'ignorance & de barbarie, fut encore celui des Miracles, parce qu'il fut celui de la superstition. p. 24.

On peut croire aux miracles sans être superstitieux, ou plutôt ce n'est pas la superstition, mais la Religion qui nous invite à cette croyance. Jesus-Christ a fait des miracles & a promis à ses disciples qu'ils en feroient de plus grands que lui. La Religion Chrétienne est toute miraculeuse dans sa naissance, dans ses progrès, dans sa conservation; & elle le sera jusqu'à la fin des siécles. Il n'en est aucun où il ne se soit fait des miracles dans l'Eglise, & depuis long-tems elle ne canonise personne qu'après s'être assûrée par des preuves indubitables, que Dieu a opéré quelques prodiges par son ministère & son intercession. Tout Chrétien doit donc croire non pas à tous les miracles, il n'en est que trop d'apocrifes & de faux, mais à tous ceux qui n'étant contraires ni à la grandeur & à la majesté de Dieu, ni à la sainteté de la Religion Chrétienne, sont d'ailleurs si autentiques & si bien avérés, qu'une personne raisonnable, sage & prudente, ne s'y peut refuser.

La superstition qui avoit brouillé pour lors toutes les cervelles de l'Europe, avoit encore imaginé un moyen digne de ce siècle barbare (l'onziéme siècle) d'honorer Dieu & les Saints; c'étoit d'abattre les Eglises pour en rebatir de nouvelles; de ravir des terres aux Veuves, aux Orphelins, c'est-à-dire aux plus foibles, pour enrichir les Eglises. p. 28. 29.

Ravir des terres à qui que ce soit pour enrichir les Eglises, est une injustice pleine de cruauté que Dieu & la Religion condamnent sévérement : mais où est le mal d'abattre des Eglises pour en bâtir d'autres qui soient plus dignes de la Majesté suprême qu'on adore, & plus spacieuses pour contenir la multitude, pourvu qu'on ne le fasse point aux dépens d'autrui ? Mais est il bien vrai que la superstition avoit brouillé toutes les cervelles de l'Europe dans l'onziéme siécle ? Quoi Henri II, dit le Saint, Empereur d'Occident, Robert, Roi de France, Monarque également docte, religieux & d'une charité sans borne, Saint Edoüard III, Roi d'Angleterre & Guillaume le conquérant, Roi du même Royaume, l'un & l'autre grands Législateurs, les Papes Silvestre II, appellé auparavant *Gerbert*, si fameux par l'étendue de ses connoissances, & Saint Léon IX, les Saints Odilon & Hugues, Abbés de Cluni, les Lanfrans, les Anselmes, les Pierre d'Amien, les Ives de Chartres, tant d'autres Evêques recommandables par leur savoir & leurs vertus, qui assemblèrent un si grand nombre de Conciles pendant le cours de l'onziéme siècle, & qui y firent des Réglemenns si sages pour l'extirpation des erreurs, des vices & des abus, tous ces grands hommes furent autant de cervelles brouillées de l'onziéme siècle où ils vécurent ?

Quel motif a pû porter des ames vraiment vertueuses à manquer aux bienséances de leur sexe & à circonscrire leur charité? On croit que ces raisons n'ont point leurs sources ailleurs que dans ce penchant naturel qui pousse un sexe vers l'autre: quelque piété, quelque vertu que l'on ait, la nature ne sort jamais toute entiére du cœur humain, elle se reproduit toujours sous des noms empruntés. La Religion peut bien quelque-fois suspendre l'impétuosité de sa marche, mais jamais l'arrêter entiérement. Il paroît si naturel d'aimer Dieu & les hommes, si consolant de suivre la nature & de faire son devoir, si satisfaisant de soulager des malheureux sans éprouver des dégouts; il paroît si doux enfin de céder aux impulsions du cœur, qu'il ne doit pas paroître étonnant que des Religieuses mèmes se soient engagées volontairement à ne servir que des hommes. p. 217. 218.

Il s'agit dans cette tirade des Religieuses hospitaliéres de l'Hôpital de *Saint Sauveur* & de celui de *Notre-Dame* de l'Hôpital *Comtesse*, qui ne reçoivent que des hommes malades, à l'exclusion des femmes. J'ignore les motifs qui ont porté les Religieuses de ces deux Hôpitaux à circonscrire de la sorte leur charité particuliére; ce que je sais, c'est que les loix de la charité universelle me défendent d'y soupçonner aucun mal, & que notre Historien se permet ici des réfléxions aussi blamables, qu'elles sont peu justes & peu réfléchies. Et d'abord, être vraiment

vertueux, & manquer jusqu'aux bienséances de son sexe, & transgresser les loix de la charité universelle, sont deux choses entièrement incompatibles. Qui peut entendre que la vraie vertu puisse subsister avec le violement habituel des loix de la charité universelle, & l'oubli non moins constant des bienséances, même de son sexe?

Ensuite, quoi de plus faux que de dire que *la nature ne sort jamais toute entière du cœur humain, & qu'elle se reproduit toujours sous des noms empruntés*? La nature vivoit donc encore du moins en partie dans le cœur de tant de Saints & de Saintes, tellement morts à eux-mêmes & à tous les sentimens de la nature, qu'ils ne connoissoient ni pere, ni mere, ni freres, ni sœurs selon la chair, & qui n'aimoient que Dieu seul, mais d'un amour si ardent, qu'ils ne demandoient qu'à souffrir continuellement & à mourir pour sa gloire. Les noms de freres & de sœurs en Dieu, qu'ils se donnoient les uns aux autres, n'étoient pas des noms que leur inspiroit la charité toute divine dont leur cœur étoit embrasé, ce n'étoient que des noms d'emprunt sous lesquels la nature avoit grand soin de se reproduire & de se cacher toujours sans y manquer.

Même fausseté, même erreur à soutenir que *la Religion peut bien quelque fois suspendre l'impetuosité de la marche de la nature, mais ja-*

I

mais l'arrêter entièrement. Quoi ! quand par un motif de Religion, & dans le seul desir de me sauver, je renonce courageusement à tout ce que ma nature passionne, pour mener une vie pauvre, humble, abjecte, obscure, pénitente, austère, crucifiée, je ne l'arrête pas, je ne l'abbats point à mes pieds, je ne la dompte pas, je ne la fais point mourir, je ne la crucifie point cette nature vaine, superbe, cupide, avare, sensuelle, voluptueuse, malgré ses répugnances, ses cris, sa rage, son desespoir?

Mais que veut dire ce commencement de phrase, *il paroît si naturel d'aimer Dieu & les hommes*? C'est un blasphême, & un blasphême hérétical, comme parlent les Théologiens. C'est un blasphême, parce qu'il renferme un parallèle tout-à-fait injurieux à Dieu, en ce qu'il compare l'amour tout céleste qu'on lui doit, avec l'amour terrestre dont on aime les hommes? C'est un blasphême hérétical, parce qu'il contient une hérésie formelle, qui consiste à dire qu'on peut aimer Dieu naturellement, comme on aime la Créature. Il est de foi, qu'on ne peut aimer Dieu souverainement comme on le doit, sans le secours de la grace. En a-t-on besoin pour aimer la Créature, & n'est-ce pas pour se défendre de l'aimer d'un amour naturel que la grace est nécessaire?

Le reste de la phrase n'est qu'un galima-

tias contradictoire qui donne à entendre qu'on peut gouter la plus douce consolation en faisant son devoir selon la pente de la nature & aux dépens de la charité, sans jamais ressentir aucun dégoût. C'est aux Religieuses Hospitalières à nous apprendre si elles n'éprouvent jamais qu'un goût délicieux dans les bas & dégoutans services qu'elles rendent aux malades avec tant de courage & d'édification.

Peu de tems après la fondation de l'Eglise de Saint Pierre, deux Chanoines entrèrent dans une Abbaye de Chanoines Réguliers, & quittèrent leurs Canonicats. Cette preuve est sans replique contre ceux qui soutiennent que les Chanoines de Saint Pierre ont vécu en Communauté. p. 336.

Rien de plus pauvre & de plus pitoyable que cette prétendue preuve sans replique. Ce n'est pas que nous prétendions que les Chanoines de St. Pierre aient été autre-fois Chanoines Réguliers; non: ce que nous prétendons uniquement, c'est que la raison qu'allégue notre Historien, ne prouve le contraire en aucune sorte, loin de prouver que ces Messieurs n'ont pas même vécu en Communauté comme il le dit. Voici nos raisons.

Il y a eu autre-fois, comme il y a encore aujourd'hui, des Communautés d'Ecclésiastiques & de Prêtres Séculiers, qui vivent en commun, sans être Religieux. Tels sont tous les Séminaires, les Congrégations de l'Ora-

toire, les Communautés de Prêtres des Paroisses de St. Sulpice, de St. Roch à Paris & ailleurs. Donc, 1°, les Chanoines de St. Pierre ont pu vivre en *Cnmmunauté* sans être Religieux. En effet, dans l'origine les Chanoines des Cathédrales formoient des Communautés de Prêtres & autres Ecclésiastiques, qui vivoient en commun selon les Régles & Institutions Canoniques; & c'est pour cela même qu'on les appelloit Chanoines, dit Yves de Chartres, *eo quod Canonicas Regulas arctius observare tenerentur.* Tel étoit le Clergé de St. Eusébe de Verceil, celui de St. Augustin, & celui de Chrodegand, Evêque de Metz, qui dressa des Régles pour ses Chanoines, qu'il tira pour la plus grande partie de la Régle de St. Benoit.

Les Collégiales, qui ne datent que du dixiéme siècle, furent formées sur les Communautés Ecclésiastiques des Cathédrales, d'où vient qu'on les appelloit indifféremment du nom de Congrégation ou de Collége: le mot de *Chapitre* est plus nouveau. Il est donc très-probable, ou plutôt très-certain, que les Collégiaux de St. Pierre vivoient en Communauté comme tant d'autres; & c'est Mr. notre Historien de Lille qui nous l'apprend lui-même, quand il nous dit pag. 73 & 74, *qu'ils avoient un cloître & un dortoir joignant l'Eglise, pour être plus à portée de s'y rendre,* sur-tout *à l'Office de la nuit.* Ce cloître qui

renferme tous les Chanoines, & un dortoir qui les conduit à l'Eglise, pour y faire l'Office divin en commun, ne désignent-ils pas une Communauté?

Mais, reprend Mr. l'Abbé de M., si les Chanoines de St. Pierre vivoient en Communauté, comment se peut-il faire que deux Chanoines de cette Collégiale aient quitté leur Communauté & leurs Canonicats, pour se faire Chanoines Réguliers? La difficulté est terrible, il en faut convenir, elle est même insoluble, & sans replique, au jugement de Mr. l'Abbé: tachons pourtant, & réunissons toutes nos forces pour la résoudre. On quitte une Communauté, ou parce qu'elle est trop réguliére, ou parce qu'elle ne l'est point assez. On la quitte dans le premier cas, lors que la santé ne permet pas d'en observer exactement la Régle, à cause de sa rigueur. C'est par ce motif que l'on passe d'un Ordre plus austère dans un autre qui l'est moins, avec la permission du Saint Siége. On quitte une Communauté dans le second cas, par le motif d'une plus grande perfection, pour aller dans une autre plus réguliére. C'est ainsi qu'on voit encore souvent des Religieux passer d'un Couvent moins régulier, à un autre du même Institut qui l'est d'avantage, ou bien à un Couvent d'un autre Ordre, tels que ceux de la Trappe, de Sept-Fonds, &c.

Cela étant, est-il donc si difficile à comprendre que deux Chanoines de St. Pierre, vivans avec leurs Confréres dans une Communauté de Prêtres Séculiers, l'aient quitté par le desir d'une plus grande perfection, pour entrer dans une Communauté plus rigide de Chanoines Réguliers ou Religieux? La chose se concevroit aisément, quand même le Chapitre de St. Pierre eut été un Chapitre de Chanoines Réguliers, mais moins austère que ceux de l'Abbaye où entrèrent les deux Chanoines de St. Pierre. Elle se conçoit donc plus facilement encore dans la supposition que le Chapitre de St. Pierre n'étoit simplement qu'une Communauté d'Ecclésiastiques Séculiers. Voilà cependant la difficulté terrible contre laquelle vient se briser toute la force d'esprit de Mr. l'Abbé de M., & qui lui paroît si absolument inextricable, qu'il n'est point possible à un homme mortel de s'en dépêtrer.

Un Chanoine de Lille, nommé Foulques, *refusa de prêcher la Croisade que le Pape Innocent III fit publier contre les Albigeois. Le Légat Jacques de Vitri, irrité contre Foulques, demande en présence du peuple à Dieu qu'il ôtat à ce Chanoine le pouvoir de faire toute autre chose: aussi-tôt une fiévre aigue suivie d'hémorroïdes, s'empara de Foulques; il conserva, diton, ces deux maladies pendant 25 ans. Tels étoient les miracles que Rome faisoit faire à l'Etre Suprême en faveur des Croisades.* p. 344.

Rome n'a pas le pouvoir de faire faire des miracles à l'Etre Suprême ; un tel pouvoir la mettroit au-dessus de lui : mais c'est l'Etre Suprême qui fait des miracles quand il le veut & pour qu'elle fin il veut, sans qu'il nous soit permis de lui en demander les raisons. Il en fit donc un en cette occasion à l'égard de Foulques, qui reconnut lui-même qu'il étoit justement frappé de la main de Dieu, pour avoir résisté avec trop de roideur à la volonté du Légat Apostolique, par attachement à son propre sens, & par un amour excessif du repos.

Ces exemples sont plus que suffisans pour instruire le Lecteur du degré de confiance qu'il peut accorder à la narration & aux réfléxions du dernier Historien de la Ville de Lille. Pour ce qui est de nous, il faut l'avoüer, nous sommes très-persuadés que si nous voulions relever avec une juste étendue tout ce que son Histoire offre de repréhensible, la critique formeroit un Ouvrage plus volumineux que celui qui en seroit l'objet.

FIN.

HISTOIRE

DU MONASTÈRE

DES DAMES RELIGIEUSES
DOMINICAINES

DE Ste. MARIE,

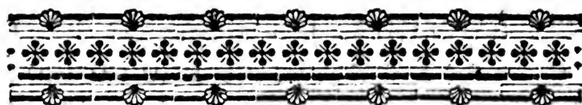
De la Ville de Lille en Flandre,

DITES

DE L'ABBIETTE.



M. DCC. LXXXII.



PRÉFACE.

LE Monaſtère des Dames Dominicaines de Sainte Marie, dites de l'Abbiette, à Lille en Flandre, eſt un des plus célèbres des Pays-Bas, ainſi que de l'Ordre de Saint Dominique. Il convenoit donc d'en joindre l'Hiſtoire à celle du Couvent des Dominicains de la même Ville, d'autant mieux qu'on peut regarder avec raiſon ces Religieux comme étant les Peres des Religieuſes de l'Abbiette, à double tître, puiſqu'ils les ont toujours dirigées, & qu'ils ont été la première cauſe morale de leur établiſſement.

Il eſt certain que ce fut le ſpectacle de leur vie édifiante, l'odeur de leurs vertus & l'éclat de leurs bonnes œuvres, qui firent naître le deſſein de fonder dans la Ville de Lille des Religieuſes du même Or-

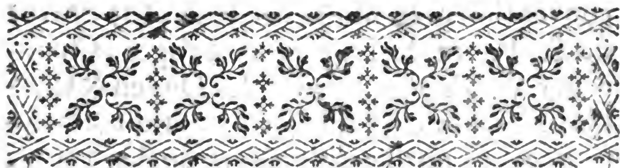
dre, à Jeanne, Comteſſe de Flandre & de Hainaut, & fille de Baudouin IX, dit de Conſtantinople, parce qu'il fut couronné Empereur de cette Ville le 16 Mai de l'an 1204. Mais la mort de Jeanne, arrivée en Décembre 1244 à l'Abbaye de Marquette, l'ayant empêché d'exécuter ſon pieux deſſein, Marguerite, ſa ſœur & ſon héritiére, s'en chargea, conformément aux vues & aux intentions de la Pieuſe Princeſſe ſa ſœur. (*a*)

Il eſt donc vrai que les Dominicains de Lille ont été les premiers mobiles dans l'ordre moral de la Fondation des Dames de l'Abbiette dont nous allons donner l'Hiſtoire

(*a*) Jeanne avoit épouſé en premiére nôces Ferrand, ou Ferdinand, Prince de Portugal. Ce Prince étant mort à Noyon le 27 Juillet de l'an 1233, ſans laiſſer d'enfans, Jeanne ſe remaria avec Thomas de Savoie, oncle de Marguerite, femme de St. Louis. Thomas ayant permis à la Comteſſe Jeanne ſon épouſe, de ſe retirer à l'Abbaye de Marquette, elle y prit l'habit, y mourut le 15 Décembre 1244, & fut enterrée près de Ferrand, Prince de Portugal, ſon premier mari. Elle ne laiſſa point de poſtérité.

d'aprés les Piéces originales & les Mémoires exacts que l'on conserve dans ce Monastère.

Nous partagerons son Histoire en plusieurs Chapitres, de même que nous avons partagé celle des Dominicains de Lille, qui la précéde, & nous osons espérer qu'elle offrira un grand nombre de traits aussi propres à nourrir la piété des Lecteurs, que ceux qui sont contenus dans la premiére.



HISTOIRE DU MONASTÈRE

Des Dames Religieuses de SAINTE MARIE, de la Ville de Lille en Flandre,

DITES DE L'ABBIETTE.

CHAPITRE PREMIER.

De la Fondation du Monastère des Dames de Ste. Marie de Lille en Flandre, dites de l'Abbiette.

MARGUERITE, fille puinée de Baudouin IX, Empereur de Constantinople, & sœur cadette de Jeanne, Comtesse de Flandre & de Hainaut, voulant exécuter la fondation du Monastère des Religieuses Dominicaines, que sa sœur avoit projettée, fit une

convention avec ſon neveu Jean, (*a*) Prévôt de St. Pierre de Lille & de Bruges, Chancelier de France, & avec les Doyen & Chanoines du même Chapitre. Cette convention paſſée au mois de Mars de l'an 1273, porte que le Chapitre de St. Pierre cédera à Marguerite un Pré & une Grange ſitués le long de la Deule, près le Béguinage, pour y conſtruire ce nouveau Monaſtère. La ceſſion fut faite & accomplie par Meſſieurs du Chapitre, moyennant une compenſation proportionnée aux revenus & aux droits dont ces Meſſieurs jouïſſoient, comme on le voit par l'Acte de la ceſſion même, paſſé entre le Chapitre & ladite Comteſſe au mois de Février 1274. Elle commença dès-lors à faire bâtir la maiſon, qu'on fut trois ans à conſtruire. Ce qui n'empêcha point qu'on y reçut des ſujets, puiſque D. de Bailloël veuve, qui fut la quatriéme Religieuſe, étoit Novice en 1274; ce qui ſe voit par l'Acte de donation qu'elle fit de la terre de Reninghes, avec l'agrément des Sieurs de Balloël, Chevaliers, ſes freres, & du Sr. Gilles de Haveſtrorque, Chevalier, & de ſa femme Catherine de Balloël, pourvu 600 livres artiſiens que la Comteſſe fondatrice leur compta en bonne monnoie, &c.

(*a*) Il étoit le quatriéme fils du Comte Guy & de Mathilde de Béthune. Il fut Evêque de Metz en 1280, & de Liége en 1282: il mourut le 4 Octobre 1290.

Il falloit donc leur donner une Prieure capable de les former aux Vertus Religieuſes & à la pratique de la Régle & des Conſtitutions qu'elles vouloient embraſſer. Elle jetta les yeux ſur le Monaſtère des Dominicaines de Marienthal, ſitué près de Luxembourg, qui étoit alors dans la ferveur primitive de l'Inſtitut, & qui avoit pour Prieure la Bienheureuſe Iolande, fille de Henri, Comte de Viane, & de Marguerite de Courtenay, qui étoit germaine de la Comteſſe Fondatrice. Elle en écrivit au Pape Grégoire X, qui préſidoit alors au Concile de Lyon, pour les beſoins de la Terre Sainte & la réunion de l'Egliſe Gréque à l'Egliſe Latine. Le Pape accueillit la demande de la Comteſſe Marguerite, en permettant aux Religieuſes Dominicaines de Lille de ſe choiſir pour Prieure une Religieuſe de Marienthal, par un Bref qu'il adreſſa au Provincial d'Allemagne, conçu en ces termes :

Lyon le 7 Août 1274.

GREGOIRE, Evêque, Serviteur des Serviteurs de Dieu, à ſon cher Fils le Provincial des Freres Prêcheurs en Allemagne; Salut & Bénédiction Apoſtolique

Notre chere Fille en Jeſus-Chriſt, noble Femme Comteſſe de Flandre, nous ayant très-humblement remontré qu'ayant fait nouvellement bâtir & doté un Monaſtère dans la Ville de Lille, Diocèſe de Tournay, pour y établir des Religieuſes qui y vivroient ſelon la Régle de St. Auguſtin & les Cons-

titutions des Freres Prêcheurs, elle nous supplioit d'y envoyer une Religieuse du Monastère du Val de la Bienheureuse Vierge Marie du même Ordre, Diocèse de Tréves, lesquelles vivent selon ledit Institut, pour remplir la charge de Prieure: c'est pourquoi, voulant déférer aux priéres de la Comtesse, nous vous mandons par ce Rescrit Apostolique d'envoyer sans aucun délai celle des Religieuses dudit Monastère du Val de la Bienheureuse Vierge Marie (lequel comme nous l'avons appris est commis à vos soins) qui étant douée de science & de bonnes mœurs, aura été choisie par lesdites Sœurs dudit Monastère de Lille, Prieure de leur Maison, pourvu que vous la jugiez selon Dieu en état de procurer le salut des ames, par l'enseignement & la pratique des Observances de cet Ordre. Donné à Lyon ce 7 Août, la troisiéme année de notre Pontificat.

Les Religieuses de Lille ayant élu pour Prieure Dame Guillemette d'Antoing, elle se rendit dans leur Monastère avec Béatrix sa sœur, pour le gouverner. C'étoit une personne bien propre à remplir les vues du St. Pere, *en procurant le salut des ames, par l'enseignement & la pratique des Observances de l'Ordre de St. Dominique.*

Elle les enseigna donc en effet ces Saintes Observances, plus encore par ses exemples que par ses discours, puisqu'elle eut le bonheur d'établir dans le Couvent de Lille le même esprit de recueillement, de priére, de silence, d'austérité, de régularité, qui fleurissoit dans celui de Marienthal lorsqu'elle en sortit. Une conduite si exemplaire lui mé-

rita l'estime & l'amitié de la Comtesse Fondatrice ; le public même en général ne put lui refuser son admiration & ses applaudissemens : plusieurs Historiens du Pays en font l'éloge ; elle gouverna donc sa Maison avec autant de zéle que de prudence & de sagesse, depuis l'an 1274 jusqu'en 1284 qu'elle mourut. Béatrix, sa sœur, fut élue Prieure après elle.

Les Lettres de Fondation du Monastère de l'Abbiette furent données en 1279. Voici l'extrait traduit fidélement du Latin.

MARGUERITE, Comtesse de Flandre & de Hainaut, & Guy son Fils, Comte de Flandre & de Namur ; à tous les Fidéles de Jesus-Christ qui ces Présentes verront, salut éternel en Notre-Seigneur.

Nous voulons qu'il soit notoire à tous, qu'après un sérieux examen des replis les plus cachés de notre conscience, & y avoir reconnu que nous nous sommes plusieurs fois rendus coupables de différens péchés, nous avons jugé que le reméde le plus convenable que nous pouvions apporter aux péchés que nous avons commis, étoit de mettre dans nos intérêts des personnes fidéles que nous comblerions de bienfaits, & que nous engagerions par là à implorer continuellement pour nous la miséricorde de Dieu, pour en obtenir le pardon de nos fautes, ce que nous ne sommes pas capables de faire suffisamment par nous mêmes : mais comme nous avons une confiance spéciale dans les mérites & les œuvres de charité que nous avons toujours vu pratiquer en un degré éminent dans l'Ordre des Freres Prêcheurs, dont nous connoissons par expérience les sentimens de piété & de zéle pour le salut de nos ames ; c'est pourquoi nous voulons mettre à exécution le dessein

qu'avec l'aide de Dieu nous avons formé depuis long-tems, d'établir dans notre Domaine un Monastère de Religieuses dudit Ordre, afin d'augmenter par là, autant qu'il est en nous, le culte de Dieu, & d'étendre aux deux sexes la dévotion que les Fidéles portent aux Religieux de cet Ordre. Nous voulons donc, au nom de la sainte & individue Trinité, que ledit Monastère bâti & fondé dans le lieu appellé *Notre-Dame de Lille*, ci-devant nommé *Ramenkel*, à l'honneur de la Bienheureuse Vierge & Mere de Dieu, lequel Nom voulons que ledit Monastère porte à perpétuité; & ce pour le repos de nos ames, de celles de nos prédécesseurs, & particuliérement de l'ame de féue, digne de mémoire, Madame Jeanne, Comtesse de Flandre & de Hainaut, ma chére sœur, qui en son vivant eut un ardent desir de construire ledit Monastère; de ma Mere & du Comte ci-dessus nommé: mais comme il nous convient en qualité de Fondateurs dudit Monastère, de lui faire des largesses convenables, c'est pourquoi nous donnons à perpétuité aux Religieuses qui s'y consacreront au service de Dieu, la propriété & les domaines de la Terre, &c.

Tous lesquels biens du Monastère dessus-dit, & toutes terres & possessions ainsi nommées, mises & appliquées à ladite Abbaye, avons amorties & amortissons, avons donné & donnons auxdites Sœurs, à tenir, posséder paisiblement, quittes de toutes charges & servitudes quelconques; & joignons toutes ces terres & possessions toutes ensemble, pour tout tenir en un Fief, à juger par notre Cour & Salle de Lille, ainsi que toutes les autres terres que nos sœurs pourront acquérir au tems à venir. Et dans la crainte, ce qu'à Dieu ne plaise, que ledit Monastère soit molesté ou injustement véxé par qui que ce soit, nous le prenons avec les personnes qui l'habiteront, avec tous les biens présens & à venir, sous notre défense & protection; & par la teneur des Présentes, obligeons les Comtes de Flandre, nos hé-

ritiers & successeurs, de prendre pareillement dans la suite les personnes & biens dudit Monastère sous leur défense & protection. En foi de quoi nous avons, moi Marguerite, Comtesse de Flandre & de Hainaut, & moi Guy, son fils, Comte de Flandre & Marquis de Namur, fait appliquer & attacher notre Sceau aux présentes Lettres : fait & donné l'an du Seigneur 1279, au mois d'Avril.

Cette Fondation fut faite 52 ans après la mort de St. Dominique, & 67 ans après la Fondation du Monastère de Prouille, le premier de l'Ordre.

La Comtesse Fondatrice ne survécut guéres à ces Lettres, car elle mourut à Gand le 10 Février 1279, (l'année commençoit alors aux Pâques) âgée de 76 ans, & le 36e. de son Regne. La Chronique de St. Bertin rapporte qu'elle étoit la plus noble, la plus riche & la plus libérale Princesse de son tems. Elle fut enterrée à Flines, Abbaye dont elle étoit Fondatrice, & où sa fille Marie fut la première Abbesse; elle y mourut en 1302. Il est dit dans l'Abrégé Chronologique de l'histoire de Flandre par Mr. A.J. Panckouke, page 159, que ce fut à Flines qu'elle mourut, *y étant alors pour la Consécration de l'Eglise*, & il ajoûte „ Cette Comtesse, si célèbre par ses traverses avec son premier mari, & les enfans de ce premier lit, étoit „ veuve de son second mari, lorsqu'elle „ parvint au Gouvernement; elle employa „ une vie très-longue à faire de pieux éta-

„ établissemens ; elle donna des domiciles
„ aux Jacobins à Lille, à Douay, à Bruges,
„ à Ipres, à Bergues-Saint-Vinoc ; elle
„ fonda les Abbayes de Flines près de
„ Douay, de Nonemboche près de Gand,
„ de Vanderhusen près des quatre Offices,
„ donna des Privilèges aux habitans de Lombarzide, d'Ardembourg, amplifia considérablement la Ville de Gand, affranchit
„ les habitans de Lille de tout tonlieu dans
„ la Ville, établit une Foire franche de
„ chevaux pour cinq jours, & défendit aux
„ gens de main-morte tous acquets de terres,
„ rentes & seigneuries dans ses Etats : c'est
„ de ces Ordonnances que sont depuis émanés les amortissemens.

On conserve encore au Monastère de l'Abbiette le Manteau Ducal de la Comtesse Fondatrice ; c'est un velour rouge ciselé, avec des palmes d'or. On en a fait un chape qui sert encore aujourd'hui les jours solemnels.

Elle leur avoit aussi donné ses Heures, qu'elles conservèrent plusieurs siècles dans leur dépot ; on ignore l'événement qui les a fait passer chez les séculiers ; elles étoient il y a peu d'années à la vente de la Bibliothêque de Mr. l'Abbé Favier.

La Comtesse permit aux Religieuses de l'Abbiette de prendre les Armes de Flandre, le fond d'or au lion de sable.

Guy de Dampierre, 22e. Comte de Flandre, exécuta les intentions bienfaisantes de la Comtesse sa mere, envers le Monastère de l'Abbiette; il lui acheta en 1281, des deniers que sa mere avoit destinés par son testament, la Terre du Maresquiel & 25 muids d'avoine, en 1282 le Fief du Vergelo, situé dans le Franc de Bruges, & en 1296 il leur donna 50 liv. 15 sols de rente, à prendre sur le Fief de Verlinghen.

Par un Privilège du 13 de Mai 1293, il leur donna une exemption générale de l'impot, de tous *tonlieus*, *ubinages*, *assises*, *passages*, *& de toutes autres débites quelconques de ce qu'elles acheteront, ou vendront, ou feront mener pour leur propre proffit, usages & dépens d'elles, de leurs gens & de leur dicte Eglise.* Il ratifia ensuite la permission que leur avoit donnée la Fondatrice, d'acquérir jusqu'à quatre mille livres de revenu; *soient*, est-il dit, *franches, quittes & délivrées de toutes taillies, impositions, prises de biens, quels qu'ils soient, & de toutes autres Coutumes & Ordonnances qui les seroient ou pourroient être à leur dommage, que nous & nos hors feriesmes ou faire pourrions, en quelque mesnière que ce fust, &c.*

La Flandre peut regarder le Comte Guy comme le Législateur le plus sage qu'elle ait eu: il gouvernoit ce Comté en qualité de Rewart; il régla les poids & les mesures, fit plusieurs belles Ordonnances; il donna

à la Ville de Lille la halle, la boucherie, &c., mit sous la jurisdiction des Echevins le Quartier de St. Maurice qui dépendoit du Chapitre de St. Pierre; il eut du même Chapitre, pour lui, le Quartier de la Monnoie, & lui donna en échange la dîme de Wambrechies.

Ses alliés l'ayant abandonné dans la guerre qu'il eut à soutenir contre Philippe le Bel, Roi de France, il se remit avec 50 nobles Flamans à la volonté du Roi, qui les fit reléguer en divers lieux. Le Comte Guy le fut à Compiegne en 1297. En 1302, Amedée IV, Duc de Savoie, obtint sa délivrance pour un an, à condition qu'il pacifieroit la Flandre ; n'ayant pu y parvenir, il retourna en 1304 en prison, & mourut la même année dans celle de Pontoise, où il avoit été transféré à l'âge de 80 ans. Son corps fut enterré à Flines, dans le chœur des Dames où est encore son mausolé. Malthide de Béthune & de Termonde, sa première femme, fut aussi enterrée dans la même Abbaye, mais dans la Chapelle de St. Michel.

Elle lui avoit donné 8 enfans: le Comte Guy épousa en secondes nôces Isabelle, fille du Comte de Luxembourg, qui apporta à son mari la cession de tous les droits que son pere avoit sur le Comté de Namur ; elle fonda l'Abbaye de Péteghem, Ordre de Ste. Claire, entre Tournay & Courtray, où elle fut

enterrée en 1298. Elle avoit eu 11 enfans, dont le ſeptiéme fut Jeanne, qui ſe fit Religieuſe à Flines.

CHAPITRE II.

Examen de ce qui eſt dit du Monaſtère de l'Abbiette, dans l'Hiſtoire de la Ville de Lille, par Mr. de M.

AVant de commencer cet examen, il ne ſera point hors de propos d'obſerver qu'on ignore le tems auquel on donna le nom de *l'Abbiette*, au Monaſtère qui fait le ſujet de cette Hiſtoire, ni pourquoi on lui donna ce nom, qui ſignifie *petite Abbaye*, ſelon *Buſelin*, célèbre Hiſtorien de Flandre. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que les Religieuſes de ce Monaſtère, qui s'appelloit auparavant *Monaſtère de Ste. Marie*, comme portent les Lettres de fondation, n'ont pas gagné au change, puiſque tout le monde conviendra ſans doute que le nom de *Ste. Marie*, Mere de grace, Mere de miſéricorde & du Dieu des miſéricordes, vaut bien celui de *petite Abbaye*. Après cette obſervation, voyons comment l'Hiſtorien de la Ville de Lille parle de l'Abbiette.

„ La Comteſſe Marguerite, dit-il au Chapitre 12 de ſon Hiſtoire, fonda l'Abbiette....

,, Marguerite de Luxembourg avoit [illegible] le
,, voile dans cette Maison........ Une dévote,
,, nommée *Du Bosquet*, qui s'étoit retiré en
,, Angleterre avec son pere, qui suivoit les
,, dogmes de Calvin, revint à Lille après
,, la mort de ses parens; on lui conseilla
,, d'entrer à *l'Abbiette*, où elle fit des vœux;
,, les biens qu'elle possédoit étoient très-
,, considérables; elle en donna une partie
,, à la Maison où elle venoit d'entrer, &
,, l'autre servit à bâtir un Couvent de Do-
,, minicains à Tournay. On ignore quand
,, les Religieuses de l'Abbiette prirent le
,, nom de Dames. Le Pape Grégoire IX
,, dans sa Bulle du mois d'Août 1274, les
,, appelle simplement *Sœurs de St. Augustin.*
,, Ce titre modeste satisfaisoit sans doute
,, alors de pieuses Filles qui vivoient effec-
,, tivement sous la Régle de St. Augustin:
,, elles adoptèrent ensuite les Constitutions
,, de St. Dominique, pour s'attirer plus de
,, considération, cet Ordre jouïssant dans
,, ce tems-là de la plus grande célébrité......
,, On ne s'arrêtera pas non plus à rapporter
,, des détails sur la vie de cette quantité
,, prodigieuse de Saintes, que l'Abbiette se
,, glorifie d'avoir élevé. Les vertus des Sœurs
,, d'Antoing, du Bus, de la Porte, de Fre-
,, tin, ont pu être agréables à Dieu, & ins-
,, tructives pour ceux qui vécurent dans ce
,, tems-là; mais les vertus utiles seulement

„ à celles qui les pratiquoient, ne peuvent
„ guéres ſervir de leçons à la poſtérité : on
„ n'a point de droit à l'admiration des hom-
„ mes, lorſqu'on n'eſt qu'obſcurément ver-
„ tueux.

Mr. l'Abbé de M. nous le préſumons de ſa grandeur d'ame & de ſon goût pour les vertus éclatantes, voudra bien en faire un acte digne de paſſer à la poſtérité la plus reculée, en nous pardonnant la liberté que nous prenons de lui dire, qu'il y a preſqu'autant de bévues que de lignes, dans cet extrait que nous venons de faire du 12e, Chapitre de ſon Hiſtoire de Lille. Mais commençons par lui rendre juſtice ſur le fait de Marguerite de Luxembourg, qu'il dit avoir pris le voile à l'Abbiette : cela eſt vrai, & par conſéquent c'eſt mal à propos qu'il a été relevé ſur ce point par l'Auteur des Obſervations ſur l'Hiſtoire de Lille ; il eſt certain que Marguerite de Luxembourg prit le voile à l'Abbiette l'an 1294, comme il conſte par la donation que lui fit à ce ſujet ſon frere Henri. En voici l'Acte copié ſur l'original, qui ſe trouve à la Chambre des Comptes à Lille.

A Tous ceux qui ces préſentes Lettres verront & oiront, Henri Cuens de Luxembourg & de la Roche, Marchis d'Eslons ; ſalut & connoître vérité.

Sachent tous, que comme notre chere Seur Mar-

guerite, Damoselle de Luxembourg, fut entrée en la Religion de l'Ordre des Seurs Prêcheresses de la Maison de Notre-Dame en Lille, nous pour la dévotion que notre-dite Seur & nous avons à l'Ordéne & afféreurs de ladite Maison de Lille, volons & octroyons que tant comme ladite Seur aura la vie au corps & sera Seur de caiens à d'autre Maison del Ordéne des Seurs Prêcheresses, li pieuse & le Couvent desdites Seurs de Lille, ou li Prieuse & li Couvent d'aucune aucune Maison de ladicte Ordéne, û que elle fust desmorans prendent, liévent & recheuvent cent livres de tournois chascun an dedens le mois de la Nativité de Notre-Seigneur, de noble Prince notre cher Seigneur Guyon, Comte de Flandre & Marchis de Namur.

Lesquels cent livres li dis Messire, li Cuens nous doit & tenus à payer à nous & à nos hoirs chascun an de Fief debourse, dedens ledit mois de la Nativité de notre Seigneur, & quitons no dit chier Seigneur Guyon, Comte de Flandre & Marchis de Namur, de ce qu'il pai, & sera dû par lui à la Prieuse & au Couvent de leditte Maison û notre dicte Seur sera demorans en l'Ordene, soit à Lille ou ailleurs, & tant comme elle sera en vie, si comme dit est.

Et promettons à ladite Prieuse & au Couvent que nous acaterons L. livreez de terre autor à l'héritage; lesquels L. livreez de terre li Prieuse & Couvens où notre dicte Seur sera demorans & ira de vie à mort, aura & tendra à toujours héritablement: sauf ce que quand li Prieuse & li Couvent où notre dicte Seur sera demorans, tenront & auront lesdictes L. livreez de terre en héritage paisiblement, elles ne prendront ne tenront que L. livres par an del afférement de cent livres que fais est à Monsieur de Flandre devant dit: & que les autres L. livres qui demeurent à prendre sur ledit afférement, li Prieuse & Couvent prendront & leveront tant seulement tant comme ledicte Marguerite notre Seur vivra & nient oultre.

Encore avons-nous promis & promettons à la Prieuse & au Couvent de Seurs Prêchereffes de la Maison de Lille, par la dévotion que nos & notres ancesseurs avons à l'Ordene & à ladite Maison mille livres tournois pour Dieu & en aumône, à payer devans le St. Remi, qui sera l'an de grace M. CC. XCIV.

Et pour toutes ces choses & chacunes de elles à tenir fermement & loyaument, avons nous obligié nous & nos hoirs, & tous nos biens présens & à venir, & renonchons à toutes choses qui aides & valoir nous pourroient à venir ou à faire encontre les convenences chi deseure iscriptes & grever & nuire à la Prieuse & au Couvent des Seurs de ladicte Maison de Lille, ou d'autre Maison de ledit Ordene où no devant dicte Seur demorroit & iroit de vie à mort, si comme dit est.

En témoignage de laquelle chose nous avons fait mettre notre Scel à ces présentes, & prions & requerrons à notre cher Seigneur Guyen, Comte de Flandre & Marchis de Namur devant dit, qui il tentent toutes ces choses & as convenences deseures dictes & chacun de elles voelle gréer & octroyer si comme dit est, & en signe de vérité voelle faire mettre son Scel à ces présentes Lettres avec le notre.

Et nous Guy, Comte de Flandre & Marquis de Namur, à le priére & à la requête de notre cher foyable neveu, Henri, Comte de Luxembourch deseure dicts, avons gréé & octroyé toutes les choses & toutes les convenenches & chacune de elles chi deseure escriptes; & en signe de vérité avons fait mettre notre Scel avec le sien. Ce fut fait & donné l'an de grace M. CC. XCIV, aprés le jour de St. Marc Evangéliste.

Cet Acte prouve évidemment que Marguerite de Luxembourg prit vraiment le voile à l'Abbiette en 1294. Mais ce qui a trom-

pé ceux qui ont nié ou qui n'ont point connu ce fait, c'est qu'elle n'y resta pas longtems après sa profession, ayant été choisie dès l'an 1303 Prieure de Marienthal. Elle gouvernoit cette illustre Maison avec une sagesse admirable, & y faisoit fleurir la régularité la plus parfaite, lorsqu'on la choisit Prieure de celle de Beaumont à Valenciennes, du même Institut. Les Religieuses de Marienthal ne consentirent à sa sortie, qu'à condition qu'elle y reviendroit après son Prieuré fini à Beaumont, & qu'elle retiendroit toujours la qualité de leur Prieure. Elle y revint en effet après quatre ans d'absence, & y reprit sa charge, selon les vœux des Religieuses. Elle mourut dans ce Monastère de Marienthal l'an 1336, comme le prouve son épitaphe, que l'on y voit encore. Il faut donc accorder à Mr. l'Abbé de M. que Marguerite de Luxembourg a véritablement pris le voile à l'Abbiette, & qu'elle y est restée quelques années après sa profession ; mais il conviendra de son côté que l'Histoire qu'il raconte de Mademoiselle du Bosquet, ne regarde aucunement les Religieuses de l'Abbiette, qui n'en ont jamais reçu aucun bien ; son nom ne se trouve ni dans leurs Archives, ni dans leur obituaire; & elles ne possédent aucun bien dont elles ne soient en état de prouver l'acquisition. Le vrai est que Mademoiselle *du Bosquel*, &

non pas *du Bosquet*, fille très-renommée du Tiers Ordre de St. Dominique, demeurant à Lille, donna 7500 fl. pour la Fondation des Dominicains de Tournay, & laissa par son testament 8000 fl. pour la Fondation d'une Maison de Dominicaines dans la même Ville de Tournay; ce qui s'exécuta en 1628, quatre ans après la mort de ladite Demoiselle.

Mr. l'Abbé conviendra aussi qu'il ne s'exprime point assez correctement, quand il dit *qu'on ignore quand les Religieuses de l'Abbiette prirent le nom de Dames*. On ignore en effet, & on ignorera toujours cette usurpation de la part de ces Religieuses, puisque ce ne furent point elles qui le prirent, mais que ce fut le public qui le leur donna dès le commencement de leur existence. Mr. Aimon de Confolant, certifioit en 1349 qu'en qualité de Vicaire du R. P. en Jesus-Christ Messire Jean Rogier, Vénérable Prévôt de l'Eglise de St. Pierre de Lille, avoit tenu entre ses mains & fait lire devant lui, les Lettres saines & entières, scellées des sceaux des Vénérables Messieurs les Doyen & Chapitre de St. Pierre & des Vénérables *Dames* Religieuses & Couvent des Sœurs du Monastère de Ste. Marie de Lille, de l'Ordre des Freres Prêcheurs, &c.

Il est donc certain qu'on donnoit le nom de *Dames* aux Religieuses de l'Abbiette dès le quatorziéme siècle, & l'on ne doutera

pas qu'on ne le leur ait donné dès leur naissance, si l'on fait attention à trois *choses*; la première, que le Monastère de l'Abbiette est nommé *Abbaye* dans les Lettres de Fondation, & dans les différentes autres Lettres que leur donna Marguerite, Comtesse de Flandre, & le Comte Guy, fils & successeur de la Comtesse; est-il étonnant qu'on appelle *Dames* les Religieuses d'une Abbaye fondée par des Souverains?

La seconde chose à laquelle il faut faire attention, c'est que le Monastère de l'Abbiette fut peuplé dès son origine des personnes du plus haut rang; telles entre-autres que Marguerite de Brienne, fille du Comte de Brienne, petite fille des anciens Rois de Chipre, de Marguerite de Luxembourg & de Philippe de Luxembourg: les autres étoient presque toutes de la première Noblesse du Pays; ce qui a continué pour le plus grand nombre, jusqu'au commencement de ce siècle: on ne doit donc pas être surpris de ce qu'on leur donnoit le nom de Dames.

Enfin la troisiéme chose qu'il faut observer, c'est que les Religieuses de l'Ordre de St. Dominique sont vraiment Chanoinesses Régulières, & c'est ainsi qu'elles sont nommées dans les Bulles & Brefs des Papes, tels entre-autres que le Bref d'Innocent IV aux Dominicaines d'Imola, & celui du même

Pape aux Dominicains de Pise en 1251, & celui du Pape Alexandre IV, en 1258, aux Dominicaines de Haynach en Hongrie, & celui de Grégoire X, en 1274, aux Dominicaines de Ste. Agnès au fauxbourg St. Laurent près de Florence, & celui du même Pape aux Dominicaines de Prouille, & plus recemment celui du Pape Clément XI, adressé en 1718 à Madame de Choiseul, Prieure perpétuelle de ce même Monastère de Prouille. Dans tous ces Brefs, & plusieurs autres, les Dominicaines sont appellées Chanoinesses & membres de l'Ordre Canonique ou Canonial, selon la Régle de St. Augustin & l'institution des Freres Prêcheurs. *Ordo Canonicus secundum Regulam Sancti Augustini atque institutiones Fratrum Prædicatorum.* Les Dominicaines sont donc Chanoinesses par leur Institut, de l'aveu même des Papes; l'on demande si c'est une merveille bien extraordinaire que des Chanoinesses soient appellées *Dames*. Au reste nous accordons à Mr. de M. que les Religieux & les Religieuses ne sauroient être trop modestes dans les titres qu'ils prennent; & à cet égard il doit être content des uns & des autres, puisque les Religieux ne prennent que le nom de *Freres*, & les Religieuses que celui de *Sœurs*, dans leurs Actes, Lettres & Quittances. Mais c'est trop nour arrêter à des minuties: voici quelque chose de plus grave.

Selon Mr. l'Abbé de M. *les Religieuses de l'Abbiette n'embrassèrent pas les Constitutions de St. Dominique avec la Régle de St. Augustin ; elles les adoptèrent seulement dans la suite pour s'attirer plus de considération.*

Ce fait n'est pas seulement évidemment faux, il est encore injurieux & très-pernicieux aux Religieuses de l'Abbiette. Il est d'abord évidemment faux, pour plusieurs raisons : 1°. parce que la Comtesse Marguerite, leur Fondatrice, déclare en termes exprès, soit dans ses Lettres au Pape Grégoire X, soit dans celle de la Fondation, que son intention est de fonder un Monastère de *Femmes Religieuses de l'Ordre des Prêcheurs.*

2°. Parce que le Pape Grégoire X dans sa Bulle, ou plutôt son Bref, (*a*) adressé au Provincial d'Allemagne, ordonne d'envoyer une Religieuse du même Ordre, du Couvent de Marienthal, pour former en qualité de Prieure celui de l'Abbiette, & lui apprendre à vivre selon la Régle de St. Augustin & les Constitutions des Freres Prêcheurs.

3°. Parce que St. Dominique, qui étoit

(*a*) Il y a cette différence entre les Brefs & les Bulles, que les Brefs s'expédient en papier pour l'ordinaire, sans préface & sans préambule, sur des affaires briéves ; au lieu que les Bulles sont plus amples, qu'elles s'expédient toujours en parchemin, & qu'elles sont scellées de plomb & de cire verte.

Chanoine Régulier ſous la Régle de St. Auguſtin quand il fonda ſon Ordre, lui donna cette Régle avec ſes propres Conſtitutions, que l'on ne doit par conſéquent jamais ſéparer de la Régle de St. Auguſtin, quand il eſt queſtion de l'établiſſement d'un Monaſtère de l'Ordre de St. Dominique, de l'un ou de l'autre ſexe.

4°. Parce que Henri, Comte de Luxembourg, frere de Marguerite de Luxembourg, dans les Lettres de donation des biens qu'il fait à l'Abbiette, dit expreſſément que c'eſt à l'occaſion de l'entrée de ſa chére ſœur *en la Religion de l'Ordre des Sœurs Préchereſſes de la Maiſon de Notre-Dame en Lille.*

5°. Enfin, parce que le motif qui détermina les Comteſſes Jeanne & Marguerite à fonder le Couvent de l'Abbiette, fut l'édification que leur donnoit la vie auſtére qu'on menoit dans celui des Freres Prêcheurs de Lille, comme elles s'en expliquent elles-mêmes. Il eſt donc évidemment certain que les Religieuſes de l'Abbiette embraſsèrent en même-tems la Régle de St. Auguſtin & les Conſtitutions, ainſi que l'Ordre des Freres Prêcheurs, & il eſt par conſéquent évidemment faux qu'elles n'adoptèrent ces Conſtitutions que dans la ſuite des tems. Mais ce prétendu fait de l'adoption tardive des Conſtitutions des Freres Prêcheurs par les Religieuſes de l'Abbiette, ne lui eſt pas

moins injurieux & pernicieux, qu'il est faux en soi. Il leur est injurieux, en ce qu'il leur attribue d'avoir adopté ces Constitutions par un esprit de vanité, d'orgueil & d'ambition, *pour s'attirer plus de considération.* Il leur est pernicieux, en ce qu'il les autorise à secouer le joug des Observances regulières de l'Ordre de St. Dominique, sous prétexte que les Religieuses qui les ont précédées, n'ont adopté les Constitutions de cet Ordre dans la suite des tems, que par un esprit d'amour propre & de vaine gloire. L'Historien de Lille n'est ni plus véridique ni plus judicieux, quand il ajoûte que *les vertus de cette quantité prodigieuse de Saintes que l'Abbiette se glorifie d'avoir élevées, ont pu être agréables à Dieu & instructives pour ceux qui vécurent dans ce tems-là, mais qu'elles ne peuvent guéres servir de leçon à la postérité, parce qu'elles n'étoient utiles qu'à celles qui les pratiquoient; qu'on n'a point droit à l'admiration des hommes, quand on n'est qu'obscurément vertueux.*

Si les verrus des Saintes Religieuses de l'Abbiette ont pu être instructives pour ceux qui vécurent de leur tems, pourquoi ne pourroient-elles pas l'être encore pour ceux qui vivent dans ce tems-ci, & pour ceux qui vivront dans tous les tems à venir? Est-ce que l'Histoire de la Vie des Saints & le récit de leurs vertus n'instruisent pas ceux qui les lisent dans tous les tems? En les li-

ſant n'apprend-t-on pas ce qu'il faut croire, pratiquer & éviter, pour ſe ſanctifier ſur leurs traces, & à leur exemple? Mais ſi, comme le penſe notre Hiſtorien, les vertus des Saints ne peuvent être inſtructives que pour leurs contemporains tout au plus, on a donc eu grand tort de ſe donner la peine de les écrire, les imprimer, les tranſmettre à la poſtérité, & l'on ne pourra rien faire de mieux à cet égard, que de bruler charitablement toutes les Légendes, toutes les Hiſtoires, toutes les Vies des Saints & Saintes, comme autant de meubles purement inutiles.

Les vertus des Saints ſont donc inſtructives pour tous les âges & toutes les perſonnes de tous les ſiècles; elles ne ſont pas ſeulement utiles à ceux qui les pratiquent, elles le ſont au monde entier, & elles méritent d'autant plus l'admiration & le reſpect des hommes, quand ils viennent à les connoître, qu'elles ont été plus obſcures; quoiqu'en puiſſe dire Mr. l'Abbé de M., puiſqu'enfin on doit tenir pour autant de vérités indubitables, fondées ſur l'Ecriture & la Tradition, la Foi de l'Egliſe & le ſentiment commun, univerſel des Croyans, que les bonnes œuvres, & ſpécialement les priéres des Saints, ſont utiles aux hommes en général; qu'elles leur attirent des graces & des faveurs du Ciel, qu'elles leur épargnent bien

des maux, & que plus ces bonnes œuvres sont obscures & cachées, plus elles sont grandes & dignes d'admiration, parce qu'elles sont alors plus héroïques & plus difficiles à pratiquer : ceux qui les pratiquent ainsi dans le secret & sous les yeux de Dieu seul, n'étant ni soutenus, ni animés par l'exemple & les applaudissemens des hommes. C'est encore une vérité certaine que la bonté morale d'une action dépend sur-tout de la pureté & de la perfection du motif dont elle est animée, & que plus ce motif est parfait, plus l'action est excellente & méritoire à tous égards; d'où il suit nécessairement que l'action la plus secrette & la plus obscure, qui est animée d'un motif plus pur & plus parfait, tel que celui de la volonté toute seule & de la plus grande gloire de Dieu, l'emporte de beaucoup sur celle qui est publique & utile aux hommes, soit dans l'ordre naturel, soit dans l'ordre surnaturel, mais qni n'a point pour base un motif aussi pur & aussi parfait. Et qui ne sçait que ce qui brille aux yeux des hommes, & qui enlève leur admiration, n'est très-souvent qu'abomination aux yeux de Dieu ? Enfin, aimer à être inconnu & compté pour rien, s'oublier soi-même, & souhaiter que tout le monde nous oublie, mourir à soi-même & au reste des créatures, pour ne vivre qu'à Dieu seul ; voilà les grandes maximes de la vertu & de

la perfection la plus sublime. C'est en les pratiquant que tant de Solitaires, d'Anachorêtes, de Reclus obscurs & inconnus au monde, cachés, ensevelis dans les antres & les creux des rochers, sont parvenus à ce haut point de perfection & de vertu, qui leur a mérité & qui leur méritera jusqu'à la fin des siècles, le respect & l'admiration des hommes. D'ailleurs en donnant la préférence à Marie sur Marthe, Jesus-Christ n'a-t-il pas fait sentir l'excellence des obscurs exercices de la vie contemplative par-dessus les bruïantes fonctions de la vie active?

CHAPITRE III.

Des Monastères de Filles de l'Ordre des Freres Prêcheurs, à l'établissement desquels celui de l'Abbiette a contribué.

LE Monastère de l'Abbiette a eu la gloire & l'avantage de contribuer à l'établissement de plusieurs autres Monastères du même Institut, en leur fournissant leurs premières Supérieures, qui y ont établi la Vie régulière & toutes les Observances de l'Ordre de St. Dominique; nouvelle preuve péremptoire que le Monastère de l'Abbiette avoit embrassé l'Institut & les Constitutions de cet Ordre, dès l'instant même de sa nais-

ſance, & qu'il les obſervoit exactement, puiſqu'il ſeroit abſurde de penſer, que pour établir la Vie régulière de l'Ordre de St. Dominique dans des nouveaux Monaſtères fondés à cette intention, on eut choiſi des Religieuſes d'un tout autre Inſtitut, qui n'auroient ni connu ni pratiqué les Obſervances les Conſtitutions de cet Ordre.

Beaumont à Valenciennes.

PREMIER ETABLISSEMENT.

SElon Outreman, Hiſtorien de la Ville de Valenciennes, Beaumont ſe nommoit autrefois *Mont des Belges*, & n'étoit éloigné que de quatres lieues de la grande & fameuſe Ville de Bavay, Capitale des Nerviens, à laquelle tant de Villes de l'Europe devoient tribut & hommage. Jules-Céſar ayant remporté une grande Victoire ſur les Belges, auprès de ce Mont, changea ſon nom en celui de *Bataille Belle*. Les Empereurs Valentinien, Gratien, Conſtantin, & enſuite le Roi Pepin, dit le Bref, Chef de la ſeconde race des Rois de France, & ſon fils Charlemagne, ont fait quelque-fois leur réſidence à Beaumont.

Quoiqu'il en ſoit de ces faits que nous ne garantiſſons pas, il eſt certain que l'endroit où eſt ſitué le Monaſtère des Domi-

nicaines de Beaumont, les plus anciennes Religieuses de la Ville de Valenciennes, appartenoit à Baudouin IX, Comte de Flandre, dit de Constantinople, parce qu'il fut en effet élu & couronné Empereur de cette Capitale de l'Empire Grec l'an 1204, le 16 Mai. Il avoit épousé en 1185, Marie, fille de Henri le Libéral, Comte de Champagne, dont il eut deux filles, Jeanne & Marguerite, qui lui succédèrent au Comté de Flandre.

Marguerite épousa en premières nôces Bouchard d'Avésnes, Archidiacre de Laon, dont elle eut deux enfans, Jean & Baudouin d'Avesnes. Ce Mariage ayant été dissous, Marguerite épousa en secondes nôces Guillaume de Dampierre, dont elle eut trois fils, Guillaume, Guy, Jean; & deux filles, Jeanne, mariée en 1245 à Thibaut II, Comte de Bar, & Marie, Abbesse de Flines.

Jean & Baudouin d'Avesnes, ayant été déclarés légitimes par Jugement des Pairs de France & du Légat, Baudouin d'Avesnes, Seigneur de Beaumont où il faisoit sa demeure, épousa Madame Félicité de Couci, dont il eut Béatrix d'Avesnes, Fondatrice de ce Monastère, née à Beaumont en 1268. Elle épousa le Prince Henri, Comte de Luxembourg, qui lui donna cinq enfans; Henri, qui nâquit à Beaumont en 1284, fut élu Roi des Romains à Renty, le 15 No-

vembre 1308; Baudouin de Luxembourg, qui fut Electeur de Tréves. Il mourut en opinion de sainteté en 1353, & fut enterré dans le Monastère de Beaumont, dont il avoit été le Bienfaiteur & le Protecteur.

Valerand de Luxembourg, qui fut tué en 1311 au siége de la Ville de Bresce en Italie on transporta son corps embaumé à Valenciennes: mais comme l'Eglise de Beaumont n'étoit point encore bâtie, il fut conduit à Cambray, & inhumé à la Cathédrale.

Marguerite, sa fille ainée, fit profession à l'Abbiette, & Félicité à Beaumont.

Béatrix d'Avesnes, de concert avec son fils Henri, changèrent leur Palais de Beaumont en un Monastère de Religieuses de l'Ordre de St. Dominique. Agnès Magnilencial Nutriel & Marguerite d'Avelaines, toutes deux Religieuses de l'Abbiette, y furent appellées pour former à la vertu & aux Observances régulières de l'Ordre de St. Dominique, les premières Vierges qui devoient l'habiter; elles y arrivèrent le 12 Décembre 1310. La cloture y fut établie le Mercredi après Pâques 1311, par le R. P. Hernest, Provincial de France.

Le 28 Mars 1312, huit Demoiselles de la première qualité y prirent l'habit des mains de leur Fondatrice & du Pere Jean Bouchéres, Vicaire desdites Sœurs. La première étoit Félicité de Luxembourg, veuve de Jean

de Louvain, en 1311. Elle fut Prieure en 1335, & mourut en 1336. La seconde étoit Chrétienne d'Ipres, qui fut Prieure en 1322. La 3me. Isabelle Dellaux, fille du Prévôt de Valenciennes, fut Prieure en 1324. La 4me. Jacqueline de Douay, fut Prieure en 1328. La 5me. Béatrix de Barbanson, fille du Seineur Hugues. La 6me. Agnès Daussi, cousine de la Fondatrice. La 7me. Marie de Sassegnies, & la 8me. Béatrix de Sassegnies sa sœur, fille du Seigneur Gilles. On le donna en même-tems à une Sœur Converse, nommée Marie Carlier.

Ce Monastère devint donc très-florissant, & le fut durant plusieurs siècles par le grand nombre de personnes du premier rang qui s'y consacrèrent au Seigneur, dont quelques-unes étoient de l'illustre Maison de Luxembourg. Telles furent entre-autres Madame Béatrix d'Avesnes, Fondatrice. Elle prit d'abord l'habit de Béate avec le voile blanc en 1313, & s'y fit enfin Religieuse. Elle y mourut après avoir donné de grands exemples de vertus, le 17 Février 1321. Béatrix de Louvain vécut dans le célibat, eut le courage d'imiter sa mere & son ayeule, en prenant le voile dans ce Monastère où elle avoit été élevée. Elle y fit beaucoup de bien, & y mourut en 1340. Marie d'Avesnes, fille de Jean, Comte d'Hainaut, fut aussi Religieuse dans ce Monastère : elle est enterrée

dans leur arrier-chœur, derrière la porte du cloitre.

Elisabeth de Quimrain, Dame d'Aspremont, cousine des Fondatrices, eut aussi ses trois filles Religieuses dans ce Monastère, & y fut enterrée elle-même.

M. Béatrix & Henri son fils, fondèrent ce Monastère sous le titre de *l'Assomption de la Vierge*, parce que cet Empereur y naquit la veille de cette Fête en 1284. Les Lettres de Fondation furent données à Milan en 1311. On voit par ces Lettres qu'il lui assigna 200 liv. tournois, à prendre sur les Bois de Raismes & de Vicogne. Me. Béatrix donna la Terre de Vendegie-au-Bois & plusieurs autres biens.

En 1318, Dame Marguerite de Luxembourg, Professe de l'Abbiette & Prieure de Marienthal, fut élue Prieure de Beaumont. Ses Supérieures l'obligèrent de se rendre aux vœux de cette Communauté naissante, & aux desirs de sa pieuse mere qui en étoit la Fondatrice. Elle y vint donc la gouverner l'espace de 4 ans, après lesquels elle retourna à Marienthal.

L'Eglise de Beaumont étant achevée par les bienfaits de Me. Félicité de Luxembourg, ceux de son frere Baudouin, Archevêque de Tréves, & de leur neveu Jean de Luxembourg, Roi de Bohême & de Pologne, elle fut bénie & consacrée à la Sainte

Vierge, sous le titre de *l'Assomption*, par Mr. Henri d'Aspremont, Evêque de Verdun, le 7 Juillet 1334. L'édification que donnoit la réforme qu'avoit établie le Révérendissime Pere Auribelly, Général de l'Ordre de St. Dominique en 1457, à la demande des Dominicains du Pays, inspirèrent la généreuse résolution aux Dames de Beaumont de les imiter ; ce qu'elles firent avec un zéle & une ferveur qui rendit à leur Maison son ancien lustre, en y faisant revivre l'esprit primitif; ce qui porta plusieurs Religieuses à les imiter, entre-autres les Dames Prévôt & Mallet, Religieuses de l'Abbiette, avec une Converse, qui obtinrent pour ce sujet en 1462 de s'y faire affilier en 1469. La Ville de Valenciennes fut une des premières du Pays-Bas qui se révoltèrent contre Philippe II, Roi d'Espagne ; elle embrassa le parti des Etats & la Religion prétendue réformée. Le Couvent de Beaumont ayant été ruiné par ce funeste événement, les Religieuses, au nombre de 49, qui y vivoient dans la plus grande régularité, en furent chassées ; plusieurs étoient de la première Qualité, tant de France que des Pays-Bas ; elles se retirèrent dans d'autres Monastères, ou chez leurs parens. Les Dames Marie de Montmorenci & Barbe Walle, obtinrent alors de se faire affilier à l'Abbiette. Marguerite de Parme, Gouvernante des Pays-Bas, ayant fait

assiéger la Ville en 1567 par Jean de Noircarmes, Baron de Selle, elle se rendit le 24 Mars, après trois mois de siége; les Religieuses de Beaumont retournèrent alors dans leur Monastère qu'elles trouvèrent détruit, leur Eglise brisée par le milieu, leur chœur enterré sous les nouvelles murailles de la Ville, avec la moitié de leurs cloîtres & leur Chapitre, où étoient enterrés Jean de Luxembourg, Roi de Bohême & de Pologne, & plusieurs autres grands Seigneurs.

En 1572 les mêmes malheurs recommencèrent: les Religieuses furent obligées de se sauver à la hâte; vingt-quatre trouvèrent un azile à l'Abbiette, où elles furent reçues avec joie, & nourries aux dépens de cette Maison durant un an. Elles perdirent à ce deuxiéme saccagement tous leurs Titres, Bulles, Privilèges & Lettres Patentes, tous les ornemens & argenteries de leur Eglise, enfin tous les meubles & effets de leur maison: les Hérétiques brulèrent ce qu'ils ne purent emporter. Elles perdirent aussi pour lors une bonne partie de leurs biens, n'ayant sauvé que les Reliques enchassées en argent dont St. Louis Roi de France, au retour de son voyage de la Terre Ste. avoit fait présent aux Comtesses de Flandre, Jeanne & Marguerite, & que Béatrix d'Avesnes avoit données à ce Monastére; il y en a 40 piéces considérables, & 60 plus petites.

La magnifique Tombe de Madame Béatrix, Fondatrice, qui avoit été épargnée au premier pillage, fut brisée au second : cette Tombe placée au milieu du chœur, étoit de marbre noir poli ; sa figure d'albâtre étoit en relief, les deux yeux étoient deux pierres précieuses, son manteau étoit chargé des Armes de Luxembourg, d'Avesnes, & sur sa robe étoient celles de Couci Dreu, & autour de sa Tombe étoient 18 niches, dans lesquelles on voyoit des figures d'albâtre dorées, représentant les Princes & Princesses de sa famille.

Le Sieur Jean de Recourt, Seigneur de Bersée & Chambellan de Philippe Roi de Castille, voyageant sur mer, fut attaqué par les Turcs ; & craignant qu'un tableau de la Ste. Vierge qu'il avoit, ne fut profané des Infidéles, il le jetta dans la mer : délivré des Pirates qui l'avoient attaqué, il reprit son tableau, qui flottoit sur les eaux ; & desirant qu'il fut honoré particulièrement, il en fit présent à ses deux sœurs Religieuses de Beaumont, qui le placèrent dans le dortoir où il est encore fort révéré & magnifiquement décoré. On doit cette décoration à Mr. l'Abbé de Saint Jean. Le vertueux Seigneur qui en fit présent, mourut en 1541, & fut enterré à Beaumont.

SECOND ETABLISSEMENT.

Fondation du Monastère des Religieuses du Val des Anges, dites vulgairement Jacobines, à Bruges.

LE Val des Anges avoit été commencé près de Bruges en 1294 par quelques pieuses Villageoises qui s'y étoient rassemblées. Le noble & puissant Prince Jean d'Avesnes, Comte de Hainaut, après avoir donné sa fille Marie au Monastère de Beaumont, voulut bien en 1322 se rendre le Fondateur de celui du Val des Anges. Comme les Religieuses qui composoient alors cette Maison, avoient embrassé les Constitutions de St. Dominique, il demanda Marguerite de Luxembourg sa parente, professe du Monastère de l'Abbiette, & pour lors Prieure de celui de Beaumont, pour venir gouverner celui du Val des Anges. Obligée de retourner à Marienthal, où elle étoit Prieure avant d'aller à Beaumont, elle ne put se rendre à ses desirs; mais elle envoya à sa place les Dames Agnès Magnilencial ou Nutriel, & Marguerite d'Avelaines, qui avoient été tirées de l'Abbiette en 1310, pour former les premières Vierges qui habitèrent la Maison de Beaumont. Le Val des Anges devint dès-lors très-florissant sous la conduite de ces deux excellentes Religieuses; une foule de

Demoiſelles de la plus haute naiſſance vinrent s'y conſacrer à l'époux des Vierges, & y vécurent d'une manière ſi conforme à la grandeur de leur vocation, que la plupart ont mérité qu'on conſervât la mémoire de leurs vertus dans les archives du Monaſtère, comme l'héritage le plus précieux qu'elles laiſsèrent à celles qui leur ont ſuccédé.

Elles eſſuièrent en différens tems les malheurs inſéparables des guerres, dont leur Pays fut ſouvent le théâtre ; ce qui les obligea de ſe réfugier dans diverſes Maiſons dans le ſeiziéme ſiècle. L'Abbiette ſervit d'azile à cinq ; c'étoient les Dames Joſſine Carlier, Suſanne Dervilers, Adrienne, Marie Voorde, & Sœur Maike, Converſe. Elles ſont depuis paſſées dans la Ville de Bruges, où elles ſont parfaitement bien établies.

La Thieuloye à Arras,

TROISIÉME ETABLISSEMENT.

MAhaut, fille de Robert II, Comte d'Artois, neveu de St. Louis, & femme d'Otton IV, Comte de Bourgogne, ſuccéda l'an 1302 dans le Comté d'Artois à Robert, ſon pere, qui avoit été tué à la bataille de Courtray le 11 Juillet de la même année. Ayant réſolu de fonder un Monaſtère de filles de l'Ordre de St. Dominique, elle acheta un terrein conſidérable de deux

Seigneurs du Pays, dont l'un s'appelloit Jean de la Thieuloye, nom qui est demeuré à ce Monastère, parce qu'il fut bâti à l'endroit qui appartenoit à ce Seigneur. Pour le commencer, la Comtesse Mahaut demanda seize Religieuses au Provincial des Dominicains de la Province de France, qui les lui envoya, après les avoir tirées partie du Monastère de Montargis & partie de celui de l'Abbiette; elles furent reçues de la Comtesse avec toute sorte de bienveillance, & logèrent dans son Palais pendant qu'on bâtissoit leur Monastère. Il fut logeable le jour de Ste. Marie-Magdelaine 1324, & achevé le jour de St. Martin de la même année.

La Comtesse Fondatrice ayant obtenu que le Chapitre-Provincial des Dominicains de la Province de France se tiendroit à Arras, pour la Fête de Ste. Marie-Magdelaine; il s'y tint en effet, & fut composé de 400 Religieux, qu'elle traita dans son Palais, & qui conduisirent processionnellement les Religieuses dans leur nouveau Monastère. Chacune d'elles portoit à la Procession une piéce précieuse dont la Comtesse leur avoit fait présent.

La première, qui étoit la Mere Yolande, Professe de Montargis & première Prieure de la Thieuloye, portoit une croix d'argent doré, avec la Ste. Vierge & St. Jean l'Evangéliste, dans laquelle étoit enchassé un morceau de la vraie Croix.

La deuxiéme, une Vierge avec l'Enfant Jeſus, d'argent doré.

La troiſiéme, un Tableau qui repréſentoit pluſieurs Saints en relief.

La quatriéme, un Tableau de la Ste. Trinité, d'argent doré.

La cinquiéme, un St. Louis, d'argent doré, lequel tenoit une petite Chapelle, avec des Reliques.

La ſixiéme, un Reliquaire magnifique en façon d'Egliſe, & étoit en dehors gravé des Armoiries de la Fondatrice.

La ſeptiéme, une grande Croix d'argent doré, pour la Proceſſion.

La huitiéme, deux Anges ſoutenant un Reliquaire où il y avoit une Epine de la Couronne de Notre Seigneur.

La neuviéme, dixiéme & onziéme, chacune un Calice d'argent doré.

La douziéme, deux Chandeliers d'argent.

La treiziéme, un Encenſoir.

La quatorziéme, deux Burettes d'argent.

La quinziéme, un Baſſin d'argent doré.

Et la ſeiziéme, un plat d'argent doré, pour la Communion, où étoient les Armes de la Fondatrice, & deux autres Burettes d'argent avec les Armes d'Artois.

Ce Monaſtère Royal fut érigé à l'honneur de la Ste. Trinité. Les Lettres de Fondation qui furent ſignées en 1324, font mention de pluſieurs belles terres, bois, forêts & lieux

seigneuriaux, qui leur furent donnés par leur magnifique & libérale Fondatrice.

Les Bourgeois d'Arras ayant rasé le Couvent à l'occasion de la guerre de 1413, les Religieuses se retirèrent dans une de leurs métairies, appellée Fampoux. Les guerres finies, Jean d'Artois, neveu au cinquiéme degré de la Fondatrice, blâma fort le Conseil de la Ville, d'avoir détruit ce Monastère, puisqu'il étoit de Fondation Royale, & leur donna 400 écus (somme considérable pour ce tems-là) avec lesquels elles rebâtirent l'Eglise & le dortoir. Elles reçurent aussi de l'Abbiette en 1422 quelques bienfaits pour ce sujet. Le R. P. Martin Porée, Dominicain & Evêque d'Arras, contribua de même à rebâtir le Monastère, qui fut achevé en 1577; mais les guerres de France contre les Athésiens ayant renouvellé les malheurs précédens, il fut de nouveau détruit, & réparé une seconde fois : les Religieuses vendirent alors une partie des beaux présens de leur Fondatrice.

En 1640, ce Monastère fut une troisième fois entièrement détruit par les armes victorieuses de Louis XIII, lorsqu'il s'empara de la Ville d'Arras. Les Religieuses furent contraintes de se refugier en diverses Maisons. L'Abbiette servit d'azyle à quatre, qui étoient les Dames Marie Dubois, Anne, Avoi, M. Varenne, & Héléne Grébel. Elles y restèrent l'espace de 12 ans.

Les Dames Catherine Crespel & Hyacinthe Macquerelle, ayant un grand desir de finir leurs jours dans une Maison de l'étroite Observance, obtinrent de se faire affilier au Couvent de Notre-Dame du St. Rosaire à Tournay. Elles y arrivèrent au mois d'Octobre 1640. Dame Crespel y mourut en 1648, & Dame Macquerelle en 1644.

La Dame Anne Langlart, native d'Arras, obtint dans le même-tems, & pour le même sujet, d'aller à Ste. Catherine à Douay, où elle mourut en 1695, âgée de 85 ans, professe de 65.

Les Dames de la Thieuloye sont aujourd'hui établies dans la Ville d'Arras, où elles ont un Couvent qui tient un des premiers rangs parmi ceux de la Ville, une très belle Eglise décorée d'une magnifique boiserie, depuis la voute jusqu'en bas.

Le Monastère de Ste. Catherine de Sienne à Douay, du même Institut, qui a produit un grand nombre de Saintes Religieuses, leur est redevable de sa Fondation, qui fut commencée le 18 Novembre 1622. La vénérable Mere Marie de Quignon, native d'Arras, & la Mere Marguerite de Berny, Parisienne, toutes deux Religieuses de la Thieuloye, furent les instrumens dont il plut à Dieu de se servir pour cette bonne œuvre, qui fut l'ouvrage tout pur de la Providence; ces deux Religieuses n'ayant trou-

vé en arrivant à Douay qu'une petite Chapelle, une Maiſon, (qu'on leur avoit achetée à crédit 12300 flor.) deſtituée de tout, & deux bottes de paille pour ſe coucher. Ces deux généreuſes filles ne perdirent point courage, & Dieu en qui elles mirent toute leur confiance, récompenſa leur fidélité, en leur envoyant un grand nombre d'excellens ſujets (a) qui leur furent d'un grand ſecours pour le temporel, & ſur-tout pour le ſpirituel, les ayant aidé à y établir une parfaite régularité, qui ne s'eſt point démentie. L'Egliſe qui eſt très-belle & richement ornée, longue de 86 pieds ſur 33 de large, fut achevée en 1626, & conſacrée le 19 Juillet 1627 par Mgr. Boudot, quarante-cinquiéme Evêque d'Arras. Les lieux réguliers furent bâtis en 1629.

Parmi le grand nombre de Religieuſes que leurs vertus y ont fait admirer, on diſtingue les deux Fondatrices, les Mères de Quignoñ & de Berni.

La première mourut le 13 Décembre 1656, âgée de 77 ans, après avoir gouverné ſon Monaſtère durant l'eſpace de 20 ans, (b)

(a) Elles en reçurent treize la première année, qui furent les pierres fondamentales de l'Edifice ſpirituel ; les aumônes qu'elles y apportèrent ſervirent à élever le matériel.

(b) Durant leſquels elle reçut les vœux de quarante filles, qui ont fait la gloire de leur Mere ſpirituelle.

avec autant de prudence que de ferveur & de piété. Ayant fini ſon Prieuré, elle s'acquitta quoique jubilaire, de tous les devoirs de la Religion, avec la docilité & la ponctualité de la plus fervente Novice. On admira auſſi en elle la patience avec laquelle on lui vit ſupporter les douleurs & les infirmités qui furent les ſuites d'une apopléxie qui lui tomba ſur la langue & ſur la moitié du corps, neuf ans avant ſa mort.

La Mere Marguerite de Berni qui lui ſuccéda dans le Prieuré, reçut l'habit de St. Dominique l'an 1612, n'étant âgée que de 15 ans. On la vit dès ce moment courir avec une ardeur incroyable dans la carrière de la perfection, par la pratique de toutes les vertus. Elle attiroit les yeux de toute la Communauté par ſa retenue, ſa gravité, ſa modeſtie, ſa douceur, ſa charité, ſon obéiſſance, ſon humilité, ſon eſprit de recueillement, ſon attention continuelle à la préſence de Dieu, ſa ſimplicité, ſa candeur. Elle eut des contradictions terribles à ſouffrir dans l'établiſſement du Monaſtère, & elle les ſupporta toujours avec une patience vraiment héroïque, qui lui interdit juſqu'à la moindre plainte. Devenue Maîtreſſe des Novices, elle apporta tous ſes ſoins pour les former aux pratiques intérieures & régulières, étant toujours avec elles pour leur apprendre quelque choſe de leurs devoirs. Elle leur

inculquoit pour principales maximes de ne rien faire par coutume, mais d'animer toutes leurs actions par les plus pures intentions, de conserver une grande estime de leur vocation, de marcher en la présence de Dieu, de ne rien négliger de ce qui peut lui plaire, n'y ayant rien de petit dans son service, d'être extrêmement fidéles à leurs exercices spirituels, de s'acquitter de l'Office divin avec un profond respect pour la Majesté Divine, d'y observer exactement les pauses, les inclinations, &c. Elle étoit inéxorable sur ce point, punissant les moindres fautes qui se commettoient au chœur. Elle fit étant Prieure ce qu'elle avoit faite étant Maîtresse des Novices, gouvernant sa Maison avec une vigilance, un zéle, une ferveur, une exactitude, qui édifioient toutes ses Religieuses, que l'on voyoit courir à pas de géants à la perfection évangélique sur les traces de leur sainte Mere. Elle mourut le 22 Février 1673, dans des transports de joie, d'amour de Dieu, & du desir de le posséder.

La Mere Marie-Catherine de tous les Saints, qui fut la quatriéme Prieure, étoit née à Lille en 1611, de parens nobles & des plus distingués de la Ville. Son pere *Maximilien Muissart*, & sa mere *Anne Miroul*, l'élevèrent dans la crainte de Dieu; & elle profita tellement de leurs bonnes leçons, qu'entiére-

ment dégoutée du monde, elle le quitta dès l'âge de 16 ans, pour se faire Religieuse de St. Dominique dans le Monastère de Ste. Catherine, où elle reçut l'habit le premier Novembre 1627 des mains de la Fondatrice, qui lui communiqua tout son esprit. Elle embrassa toutes les pratiques de la pénitence extérieure & intérieure avec un singulier courage, jeunant, priant, veillant, portant la haire & la chaine de fer, béchant la terre, déracinant les arbres, arrosant le jardin, renonçant à toutes les inclinations de la nature, s'humiliant & se mortifiant en tout, tant au-dedans qu'au dehors d'elle-même, pour s'unir & s'attacher uniquement à Dieu, qui lui accorda le don de sa présence continuelle, & d'une oraison très-sublime, où elle recevoit des lumiéres très-singulières. Elle avoit une dévotion très-particulière au St. Enfant Jesus, qu'elle s'efforçoit d'imiter par son innocence, sa pureté, sa simplicité; au St. Sacrement de l'Autel & à la Vierge, dont elle récitoit chaque jour le Rosaire. Elle fut Maîtresse des Novices, Souprieure six fois, & trois fois Prieure de son Couvent, où elle termina sa sainte carrière le 14 Juin 1678, en laissant à ses Sœurs éplorées la bonne odeur de ses vertus.

La Sœur Jeanne de Ste. Catherine dite Vaast née à Lilers, petite Ville du Comté d'Artois, prit l'habit de St. Dominique le 8

Janvier 1623, dans sa trente-&-uniéme année. Elle fut dans le cloître un modèle accompli de toutes les vertus Religieuses; comme elle avoit été dans le monde un miroir d'innocence, de pureté & de piété; elle portoit si loin l'Observance régulière, que quand il n'y avoit personne à l'infirmerie, elle s'abstenoit de boire, malgré les ardeurs de la fiévre qui lui causoient une soif excessive, *parce*, disoit-elle, *que les Constitutions défendent aux Sœurs de boire hors du repas, sans la permission de la Supérieure, & sans une Compagne.* Elle ne fit qu'un seul repas fort mince durant toute son année de probation, ne prenant absolument rien au soir; & elle eut toujours continué de même, si l'obéissance le lui eut permis. Elle se déchiroit impitoyablement le corps par de longues & sanglantes disciplines. Son silence étoit continuel; ou si quelque-fois la nécessité l'obligeoit de le rompre, ce n'étoit que pour exhorter ses Sœurs à la pratique de la vertu. Elle ne laissoit échaper aucune occasion de se mortifier, & s'il lui arrivoit de faire la moindre faute, quoique par pure inadvertence, elle en faisoit aussi-tôt pénitence. Elle porta toujours le cilice, & les habits les plus mauvais lui paroissoient trop bons pour son usage. Sa patience, sa douceur, sa charité, étoient admirables, son humilité si profonde, qu'elle croyoit n'avoir que des défauts sans

aucune vertu. Quand elle étoit ſeule au chœur, elle alloit en ſe trainant baiſer les places où les autres Sœurs mettoient leurs pieds. Elle importuna long tems la Prieure pour lui permettre de deſcendre de l'état des Sœurs de chœur à celui des Sœurs Converſes. Elle faiſoit toutes ſes actions par un eſprit d'obéiſſance, & elle portoit cette vertu au point d'exécuter à la lettre tout ce qu'on lui commandoit, ou qu'on deſiroit ſeulement & qu'on lui conſeilloit, quelque difficile qu'il put être. Elle mourut en remerçiant Dieu des graces qu'il lui avoit faites, & en uniſſant ſon agonie aux ſouffrances de Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt, le 8 Juin 1626, âgée ſeulement de 33 ans & 3 mois.

La Sœur Magdelaine de St. Alexis vécut encore moins que la Sœur Jeanne, puiſqu'elle mourut le 23 de Janvier 1631, n'étant âgée que de 21 ans. Dieu l'éprouva par des maladies continuelles qui commencèrent avec ſon Noviciat & lui durèrent juſqu'à la mort, ſans qu'elle jouït d'un ſeul jour de ſanté. C'eſt ainſi qu'elle paſſa la plus grande partie de ſon Noviciat, & environ quatre ans après ſa Profeſſion, ſans qu'il lui échapât un mot de plainte, mais avec une patience invincible qui lui faiſoit bénir & adorer à chaque inſtant la conduite amoureuſe de la Providence ſur elle.

Sa mort fut bientôt ſuivie de celle de la

Sœur *Aimée de Jesus*, dite *Desarbieux*, de Lille, que Dieu mit comme elle dans le creuset de la douleur, pour la purifier comme l'or dans la fournaise. On la voyoit tressaillir de joie dans les souffrances, & soupirer sans cesse après le Ciel, qui lui fut ouvert à sa mort le 8 Août 1633, comme on a lieu de le croire.

Sœur Dominique de la Croix étoit née à St. Omer. Son pere s'appelloit *Alard Mille*, & sa mere *Jeanne Vasseur*, l'un & l'autre recommandables par leur piété. Leur fille ne vécut que quatre ans après sa Profession, & dans ce court espace de tems elle porta toutes les vertus Religieuses au plus haut point de la perfection. Son humilité étoit si grande, qu'elle se regardoit comme une pécheresse indigne de prendre part aux récréations innocentes de ses Sœurs, & sa contrition si vive, & si profonde, qu'elle fondoit en larmes à la vue de ses moindres fautes, & qu'elle souhaitoit passionnément la mort, pour ne plus offenser Dieu. Elle portoit l'obéissance jusqu'à prendre les moindres signes des desirs de ses Supérieures, pour des préceptes formels, toujours prête à mourir, plutôt que de contrevenir à leurs volontés. Le silence étoit pour elle une loi si sacrée, qu'elle le gardoit perpétuellement; & si quelque-fois la nécessité l'obligeoit de parler, elle ne le faisoit jamais qu'à demi mot &

tout bas. Elle brûloit de zéle pour le salut des ames, & d'un desir ardent de souffrir à l'imitation de Jesus-Christ. Sa charité pour ses Sœurs étoit telle, qu'elle s'incommodoit notablement pour les soulager dans leurs offices. Trois jours avant sa mort elle s'écria: *Je m'appelle Sœur Dominique de la Croix; j'ai toujours aimé la Croix, j'ai toujours porté la Croix, & je mourrai le jour de la Croix.* Elle mourut en effet le 3 Mai de l'an 1628, âgée de 25 ans, jour consacré à la Fête de l'invention de la Ste. Croix.

La Sœur Catherine de l'Annonciation, dite Bachi, native de Tournay, fit toutes ses délices des exercices de piété dès sa plus tendre enfance. Ayant pris l'habit de l'Ordre de St. Dominique dans le Monastère de Ste. Catherine à Douay, elle fut pour ses Sœurs un rare modèle de toutes les vertus, observant de point en point sa Régle & ses Constitutions. Elle s'exerça aussi dans la pratique de l'humilité, de la charité, de la pauvreté, de l'obéissance & de l'abnégation si parfaite de sa propre volonté, qu'elle n'en avoit non plus qu'un corps mort dans son tombeau. Elle fut encore un sujet d'admiration pour ses Sœurs, par son amour pour le très-Saint Sacrement de l'Autel, son attachement à l'Oraison mentale, & sa patience invincible dans les infirmités. Elle mourut âgée de 42 ans, le 26 Novembre 1647, en faisant des

actes continuels de foi, d'eſpérance & d'amour de Dieu.

Le Monaſtère de Ste. Catherine de Douay a eu l'avantage de produire un grand nombre d'autres Religieuſes recommandables par l'éminence de leurs vertus. (*a*) Nous n'en parlerons point ici, notre but n'étant pas d'en faire l'Hiſtoire. Mais nous n'avons pu nous refuſer le plaiſir de faire connoître au moins celles dont nous venons de parler, à l'occaſion de l'établiſſement du Monaſtère des Dames Domicaines de la Thieuloye d'Arras, d'où ſont ſorties les Fondatrices de celui de Ste. Catherine de Douay. C'eſt avec la même ſatisfaction que nous allons dire un mot du Couvent des Domicaines de cette Ville.

Marguerite, Comteſſe de Flandre & de Hainaut, en jetta les fondemens l'an 1232. Cette Princeſſe Fondatrice fut ſecondée par les Echevins de la Ville de Douay, par Meſ-

---

(*a*) On conſerve dans ce Monaſtère l'eloge des 56 premières Profeſſes qui ont toutes ſuivi les traces de celles dont nous venons de donner une idée. La bonne odeur de leurs vertus a fait deſirer à pluſieurs Maiſons de les avoir pour Prieures. La Mere Florence, dite Leblancq, fille de Meſſire de Baillœul lez Arras, fut Prieure des Religieuſes de Ste. Catherine de la petite Ville de Chaſtelet ſur Sambre ; elle y a introduit la cloture pour les Converſes qui ne la gardoient pas. La Mere M. Claire de l'Incarnation, dite d'Herlin, native d'Arras, exerça avec beaucoup de zéle pour l'Obſervance régulière la même charge chez les Dominicaines de la Mere de Dieu à Lille, &c.

ſieurs les Chanoines de la Collégiale de St. Pierre, & par une multitude de perſonnes de toutes les conditions, touchées de la doctrine, de la ſainteté & du zéle apoſtolique de ces dignes enfans de St. Dominique. Ils ont été honorés des mêmes ſecours, de la même protection & de la même eſtime, d'âge en âge, par les Empereurs, les Rois, les Princes Souverains, les perſonnes de la première diſtinction, les Evêques, les Abbés, & la célèbre univerſité de Douay, en conſidération des grands Hommes qui ont illuſtré leur Couvent dans tous les tems. Le feu qui en conſuma l'Egliſe & le haut dortoir en 1595, nous a dérobé la connoiſſance d'un grand nombre de ces rares perſonnages, & nous ne ſavons des autres que ce que nous en apprennent quelques anciens Livres & Mémoires, qui ont échapés aux flammes. Tels ſont entre-autres;

1°. Le Pere Simon de Laude, qui fut Confeſſeur de Philippe, Duc de Bourgogne, ſurnommé le Bon, Evêque de Salubrie & Suffragant d'Arras. Il mourut à Bruges le 9 Mars 1463.

2°. Le Pere Laguerand de Sutura, Docteur & Inquiſiteur de la Foi, mort en 1557.

3°. Le Pere Vairrier, Docteur en Théologie & Inquiſiteur de la Foi, qui mourut en 1549, & qui fut, ſelon Buzelin, un Prédicateur très-éloquent.

4°. Le Pere Jacques Delatre, dont le même Buzelin nous apprend que l'humilité l'emportoit encore sur l'éloquence & la science, n'ayant jamais voulu prendre le grade de Docteur, quoiqu'il fut doué d'une vaste érudition & des plus rares talens pour la Chaire. Il mourut en 1556. *Buzelin, Libel. fol.* 178.

5°. Les Peres Jean de Portugalia & Jérôme Novman, tous deux Docteurs, dont la réputation les fit appeller par la Ville de Lyon pour enseigner dans son Collége de St. Jean. Le premier mourut en 1476, & le second en 1506.

6°. Le Pere André Boucher, Docteur en Théologie, réformateur du Couvent de Lille & de celui de Douay, puis assistant du Révérendissime Pere Général Auribelly. Il mourut en 1470.

7°. Le Pere Théodore Outrarii, Docteur en Théologie, & Confesseur d'Adolphe, Duc de Cléves, & de Marie de Bourgogne, son épouse, mourut en 1489.

8°. Le Pere Jean Bernard, Licentié en Théologie, qui a travaillé pendant 40 ans à la conversion des ames par ses saintes & ferventes Prédications. Il mourut aveugle en 1620, âgé de 67 ans. On a de lui un Traité du Nom de Jesus, un des excellences & des prérogatives du Rosaire, un Abrégé des Privilèges accordés par les Souverains Pontifes aux Confréries du Nom de Jesus &

du Rosaire, & un grand nombre de Manuscrits.

La nuit du 24 au 25 du mois de Mars de l'an 1775, les Dominicains de Douay essuièrent encore un incendie qui brula l'Eglise entière, les deux Sacristies, avec les livres, linges, ornemens & vases sacrès, par mi lesquels il se trouvoit des morceaux précieux, toute l'argenterie & les reliquaires de leur trésor; un grand bâtiment, contenant le réfectoire, le chapitre, & un dortoir composé de vingt chambres, avec tous leurs meubles, leurs archives, avec tous les tîtres & papiers qui y étoient renfermés, &c.

Monseigneur l'Evêque d'Arras, Louis-François-Marc-Hilaire de Conzié, adressa en leur faveur à ce sujet aux Fidéles de son Diocèse un Mandement daté du 14 Avril 1775, dans lequel l'illustre & charitable Prélat s'exprime en ces termes : *Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de vous peindre dans un plus grand détail l'affreux désastre qu'ont essuié ces Religieux dont la piété & la régularité vous est connue, pour solliciter en leur faveur les secours qu'ils ont droit d'espérer de votre charité. Ce n'est pas seulement leur triste situation qui les rend dignes de vos bienfaits, c'est bien plus encore les services importans qu'ils rendent depuis long-tems dans notre Diocèse, & qui leur ont tant de fois mérité nos éloges & les applaudissemens des Pasteurs & du Public, qui leur don-*

nent des droits à votre libéralité. Leur zéle tendre & éclairé, & les succès dont le Pere de famille couronne leurs travaux, même en les affligeant par la perte de peu de biens temporels que la divine Providence leur avoit prêté, leur assurent de votre part les effets généreux d'une sensibilité proportionnée à leurs besoins & à leurs mérites.

A ces causes, de l'avis de notre Conseil ordinaire, Nous avons permis & permettons aux Révérends Peres Dominicains de la Ville de Douay, de se présenter dans toutes les Abbayes & Communautés régulières de notre Diocèse, pour y solliciter les secours dont ils ont besoin: exhortons les Abbés, Abbesses, Supérieur & Supérieures d'icelles, à leur fournir les ressources qu'ils peuvent leur procurer; ordonnons que dans toutes les Eglises Paroissialles de notre Diocèse, aussi-tôt après la réception de notre présent Mandement & la publication au Prône, il sera fait tous les Dimanches, pendans six mois, une Quête par le Sr. Curé, ou son Vicaire, ou quelque personne notable de la Paroisse, pour le produit d'icelle être par lui remis au Siéur Doyen du District, &c.

Les Dominicains de Douay voudroient bien qu'il leur fut possible de payer à chacune des personnes charitables dont ils ont reçu des secours, le tribut de reconnoissance qu'ils leur doivent; mais dans l'impossibilité où ils se trouvent de les faire connoître toutes, ils ont au moins la satisfaction de nommer le

Chapitre de la Cathédrale d'Arras, ceux de la Ville de Cambray, de St. Amé & de St. Pierre à Douay, celui de St. Pierre à Lille, les Abbayes de St. Vaaſt, d'Anchin, Marchiennes, Saint Amand, Haſnon, Vicogne, l'Abbaye des Pretz à Douay, l'Univerſité de la même Ville, la Communauté des Dames de Prouille de l'Ordre de St. Dominique, & celui de l'Abbiette, les Magiſtrats, Communautés & Habitans des quatre Provinces, de Flandre, d'Artois, du Hainaut & du Cambreſis, qui tous ont contribué au rétabliſſement de leur Egliſe, qui fut conſacrée en 1780.

Le Roſaire à Tournay.

QUATRIÉME ETABLISSEMENT.

MAdemoiſelle M. Duboſquel, Tierciaire de St. Dominique à Lille, deſirant étendre l'Ordre du St. Patriarche, donna d'abord 7500 florins, pour commencer le Couvent des Dominicains de Tournay. Elle destina enſuite une partie de ſes biens, qui étoient conſidérables, à les fonder, & l'autre à établir dans la même Ville un Couvent de Dominicaines de l'étroite Obſervance où elle étoit réſolue de ſe conſacrer au ſervice de Dieu; mais Dieu ne permit pas l'exécution de ſes pieux deſſeins. Revenant de Tournay, elle fut attaquée d'apopléxie à mi-chemin,

& en mourut à Lille le premier Juin 1625, n'étant point en état de faire de testament. Comme elle avoit auparavant donné un billet d'engagement de 8000 florins, pour commencer la Maison des Religieuses, après quelques difficultés que ses héritiers firent, ils furent obligés par sentence du Magistrat à nantir ladite somme aux Dominicains de Lille, qui les remirent entre les mains des Fondatrices, qui commencèrent le Couvent de Notre-Dame du Rosaire à Tournay.

Ce fut le 19 Décembre 1628 que le R. P. Jean Roman, Prieur des Dominicains de cette Ville, arriva au Monastère de l'Abbiette avec l'obéissance du R. P Vostin, Provincial, pour en tirer quatre Religieuses & les conduire à Tournay, où elles arrivèrent le 21 du même mois, & firent leur entrée la nuit du même jour dans la Maison qui les attendoit. Ces quatre Religieuses étoient les Dames *Rose de Varlincourt*, Prieure, *Isabeau Dubus*, *Jeanne Vranx* & *Adrienne Grennet*. On les avoit choisies à cause de leur vertu, pour établir la régularité dans cette Maison naissante. La digne Prieure n'y vécut languissante qu'environ sept semaines, étant morte le 6 Février 1629. Elle étoit déjà dangereusement malade avant de partir de l'Abbiette, & les Médecins jugeoient qu'elle ne pouvoit plus vivre que six semaines; *N'importe*, dit-elle, *il faut que j'aille vivre & mou-*

rir en un Couvent de l'Obſervance. Elle fut remplacée par la Dame Gérarde de Vaſquehal, qui fut élue par les Dames du Conſeil de l'Abbiette, à la demande des trois Religieuſes qui avoient accompagné la Dame de Varlincourt. Elle partit le 21 de Juin 1629; Madame Dubois de Gefontaine, ſa ſœur, la vint prendre dans ſon caroſſe, accompagnée du R. P. Gaudin, Provincial, & des Meſſieurs Dubus, Baillif de l'Abbiette, & Moncheaux leur Avocat, qui la conduiſirent le même jour au Couvent du Roſaire. Elle y établit la plus grande régularité ; ce qui attira un grand nombre de Demoiſelles de la première qualité qui vinrent ſe ranger ſous ſes loix. Elle les conduiſit avec autant de zéle que de prudence & de douceur ; ce qui la faiſoit aimer de toutes ſes Filles. Elles demandèrent avec inſtance aux Supérieurs de la continuer dans ſon Office, qui dura 14 ans. Au bout de ce terme, les Religieuſes de l'Abbiette voulant ravoir leur chere Conſœur, l'élurent Prieure de leur Maiſon. Elle fut obligée de ſe rendre à leurs vœux, fort regrettée de la Communauté qu'elle quittoit, compoſée déjà de 26 Religieuſes de chœur & de 4 Converſes, qu'elle avoit reçues pendant les 14 ans de ſon Prieuré, & qui ont été les pierres fondamentales de cette nouvelle Maiſon. On diſtingue particulièrement Sœur Catherine-Dominique, dite Vahouſſe,

parente de Mademoiselle Dubosquel, la Fondatrice : elle entra le 21 Juin 1629, le même jour que Dame Vasquehal arriva, & fut confirmée Prieure étant âgée de 29 ans. Elle eut un grand attrait pour l'oraison ; sa vertu favorite étoit l'humilité, & sa grande dévotion de secourir les ames du Purgatoire. Elle décéda en 1679.

En 1631, Sœur Marie-Thérése, dite Baudechon y fit Profession, & y mena une vie très-intérieure, très-réguliere & très-pénitente. Elle couchoit toujours sur une planche, lors même qu'elle étoit brulée par l'ardeur de la fiévre. Jamais elle ne mangea de sel. C'étoit une fille mortifiée en tout, qui mourut saintement en 1653. Ses parens donnèrent une belle remontrance. La Sœur Angelique, fille de Mr. Gabriël Bélier, Lieutenant du Roi, & Conseiller au Bailliage de Tournay, & de Demoiselle de Polinchove fit Profession en 1632: la Sœur Antoinette Bélier suivit l'exemple de sa sœur, l'année suivante; elles y vécurent d'une manière qui correspondoit à la grandeur de leur vocation: l'ainée mourut en 1678, & la cadette en 1679.

En 1634, la Sœur M. Bernarde, fille de Messire Gabriël, Comte de Lassus & de Lannoi, fit Profession, & mourut en 1663, après avoir donné les plus beaux exemples de vertu.

Sœur M. Dominique de la Victoire, fille

de Messire Jacques de Tenremonde & de Dame Marguerite de Brubaix, fit Profession en 1637. Ce fut une Religieuse d'une haute piété, qui ne se relacha jamais de sa première ferveur. Elle étoit toujours la première & la dernière au chœur, ne trouvant pas de plus grand plaisir que de chanter les loüanges du Seigneur, & de demeurer le plus longtems qu'il lui étoit possible dans sa sainte Maison, où son attrait contiuuel la portoit. Elle observoit sa Régle, ses Constitutions & toutes les ordonnances de ses Supérieures, avec la plus scrupuleuse exactitude & jusqu'au moindre iota, pensant à ce que dit l'Esprit Saint dans les divines Ecritures, qu'il n'appartient qu'aux ames obéissantes de chanter des victoires. Sa charité & son humilité égaloient son obéissance ; ce fut pour elle un coup de foudre de se voir choisir pour Maîtresse des Novices aussi-tôt après son Noviciat. Elle n'en devint que plus humble & plus anéantie à ses propres yeux. Sa mort termina sa fervente carrière en 1678.

En 1639, la Sœur Jeanne Delattre prononça ses vœux avec tant de ferveur, & après s'y être préparée par tant d'exercices de pénitence, que les Médecins attribuèrent à cette cause la maladie qu'elle fit aussi-tôt après sa Profession. Elle étoit toujours fort recueillie & si mortifiée, qu'eile passa plusieurs hivers sans bas. Comme elle faisoit sa

retraite accoutumée, elle fut ravie en extase après la Communion, & vit un Ange d'une beauté ravissante, qui lui annonça qu'elle mourroit dans un an. Ce qui arriva en effet le 8 Mars 1669, selon la prédiction qui lui en avoit été faite, & qu'elle avoit déclarée bien avant qu'elle s'accomplit.

En 1639, la Sœur Marie-Louïse, native d'Ipres, fille de Messire J. B. Butelle, Seigneur de Reghest, Clite, &c., & de Madame Jeanne Mamis, fit sa Profession n'étant âgée que de 16 ans, mourut en 1683.

En 1664, la Sœur Marie-Jeanne Mandolle, âgée de 27 ans, vint aussi s'y consacrer au Seigneur, faisant beaucoup plus de cas de l'honneur qu'elle avoit d'être parente à St. François de Sales, que de son illustre naissance; aussi s'appliqua-t-elle particulièrement à imiter ses vertus, de quoi elle ne cessa de donner des preuves jusqu'à sa mort, qui fut le 10 Jüin 1723.

En 1653, Mademoiselle Catherine Desquant & son mari, imitèrent l'exemple de leur fils & belle-fille, qui après quelque tems de mariage s'étoient séparés pour se consacrer à Dieu, l'un chez les Dominicains de Tournay, où son pere le suivit, y prit l'habit du Tiers-Ordre, & y mourut saintement; & l'autre chez les Religieuses du Rosaire, où sa mere la suivit également. Elle y prit l'habit du Tiers-Ordre, y mena

auſſi-bien que ſa fille une vie édifiante, & y mourut ſaintement en 1664.

La Sœur Eliſabeth de la Viſitation, fille de Maximilien Dhovine, Seigneur des Ruiſeaux, du Chatelez, & Grand Prévôt de Tournay, fit Profeſſion en 1637, & en remplit exactement tous les devoirs juſqu'à ſa mort, qui fut en 1658 : la Sœur Héléne de la Croix ſuivit en 1638 l'exemple de ſa ſœur, & imita ſes vertus. Elle mourut en 1662. Madame leur mere fit préſent à leur Egliſe d'un beau Calice d'argent doré, d'une couple de chandeliers d'argent, avec des burettes, un plat & une clochette.

La Sœur Marie-Magdeleine, fille de Mr. J. B. Mœnans, premier Conſeiller permanent de la Ville de Tournay, & de Dame Magdeleine de Monel, fit Profeſſion en 1642, & mourut en 1681. Sa mere fonda 500 flor. annuels, pour la dot des pauvres Demoiſelles qui entreroient dans ce Couvent. Les héritiers en ont ſouvent diſpoſé pour d'autres, ſurtout depuis la mort de la Sœur Trembault, petite niéce de la Fondatrice, arrivée en 1752.

La Sœur Marie-Joſeph de l'Annonciation, fille de Meſſire Philippe Le Vaillant, Chevalier, Seigneur de Hatripot, fit Profeſſion en 1643, âgée de 26 ans. Les pénitences & les mortifiations qu'elle pratiqua, en firent bientôt une victime agréable aux yeux du

Seigneur, qui l'appella peu de tems après sa consécration, pour la récompenser de ses travaux, étant morte en 1644. Elle obtint par ses priéres la vocation d'une Converse, & lui prédit sa persévérance. Elle avoit donné à la Maison 7000 livres & une paire de chandeliers d'argent pour l'Autel.

La Sœur Marie-Anne, fille de Messire du Bois, Seigneur de Gefontaine, & de Dame Jacqueline Vasquehal, fit ses vœux le 8 Septembre 1643, entre les mains de sa tante, qui le premier Octobre suivant fut choisie Prieure de l'Abbiette; elle l'eut pu remplacer en tout, si une mort prématurée ne l'eut enlevée à ses Consœurs, qui la perdirent avec beaucoup de regret en 1647.

Sœur Marie-Dominique Trembault, fille de Messire Louis, Seigneur de Durouziel, Sablens, &c., Président de Tournay, Conseiller d'Etat, & de Dame Vanderbeke, fit Profession en 1688, & mourut en 1699, après avoir édifié la Maison par ses exemples de vertus qu'elle y pratiqua.

Sœur Marie-Aldegonde, sa niéce, fit sa Profession en 1707, & y mourut en 1752. Elle, aussi-bien que sa tante, furent de grandes Bienfaitrices de leur Eglise, ayant fait des présens considérables, entre-autres des stales du chœur.

Sœur Marie-Joseph, fille de Jacques Cazier, Seigneur de Camphain, Conseiller, Se-

crétaire à la Chancellerie de Tournay, fit sa Profession en 1667, & mourut en 1709. Ses parens firent de grands biens à cette Maison.

Sœur Thérése Delvigne étoit fille d'un pere hérétique, qui, pour lui faire embrasser ses erreurs, vouloit l'envoyer en Hollande. Cela fut cause qu'elle s'enfuit de la maison paternelle pour entrer dans celle du Rosaire, où elle fit Profession en 1690. Elle mourut en 1703.

Mademoiselle Durieu, mere de trois Religieuses du Couvent du Rosaire, voulut y finir ses jours avec ses chéres filles. Elle obtint la permission d'y entrer & d'y embrasser la Régle du Tiers-Ordre. Elle fit de grandes largesses à la Maison, & lui donna entre-autres choses 20000 florins, pour aider à bâtir l'Eglise, qui fut achevée en 1712. Elle n'eut pas la consolation de la voir finir, étant morte en 1709 aussi saintement qu'elle avoit vécu. Elle fut enterrée dans le cloître; mais lorsque l'Eglise fut achevée, on transporta son corps dans le sanctuaire; & l'on assure, d'après le témoignage de ceux & celles qui assistèrent à sa translation, qu'il en sortit une odeur si suave, qu'il embauma les lieux où il passa.

La Sœur Rosalie, fille de Messire de Cambry, Seigneur de Baudimont & de Chatelin, fit sa Profession en 1706. Mr. son pere mit la premiére pierre la même année à leur Eglise. Elle mourut en 1754.

Sœur Rose-Colombine de Jesus, fille de Messire Marc Pinchon, Seigneur de Jolin, Merlain, &c., fit Profession en 1715. Elle mourut en 1731.

On peut mettre au nombre des faits honorables au Couvent du Rosaire de Tournay, la visite qu'en fit le 29 d'Avril 1646 le Révérendissime Pere Thomas Turcus, Général de l'Ordre des Freres Prêcheurs. Après avoir vu tout ce qui se pratiquoit dans la Maison, & entendu chaque Religieuse en particulier, il témoigna une extrême satisfaction de leur zéle pour l'Observance régulière dans toute sa rigueur.

Le 4 Juin 1673, le Couvent du Rosaire fut aussi honoré de la visite de Marie-Thérése d'Autriche, épouse de Louis XIV. La Reine accompagnée de deux Ecuyers & des Dames de sa suite, visita tout le Couvent, non sans beaucoup d'édification.

Mais ce qui est infiniment plus honorable aux Dominicaines du Rosaire que toutes les visites & tous les témoignages d'estime des Grands de la terre, c'est la constance qu'elles firent paroître dans la misére qui les accabla en 1748, après le siége de Tournay. Comme il ne leur restoit ni provision, ni argent, ni crédit, on parla d'abolir leur Couvent. Cette pensée les fit frémir; & s'armant de courage, elles mirent toute leur confiance en Dieu, s'abandonnant à sa sainte providence. Content de leurs dispositions & de

l'égreuve qu'il en avoit faite, Dieu suscita quelques personnes qui les soulagèrent, informées de leur situation. Les Dames de l'Abbiette leur envoyèrent une somme considérable, qu'elles reçurent avec bien de la reconnoissance, la Communauté s'étant assemblée à l'Eglise pour y chanter le *Te Deum*.

Elles se sont depuis soutenues sans dettes; l'économie, leur grande frugalité jointe à un travail assidu, suppléant aux grandes pertes qu'elles ont essuyées sur les Villes de Tournay, Mons, Valenciens, & qui passent cent mille florins.

Etablissement du Couvent des Dominicaines, dites de la Mere de Dieu, à Lille.

Si les Religieuses de l'Abbiette ont eu l'avantage d'être les Fondatrices spirituelles du Monastère du Rosaire, celles-ci jouïssent de la prérogative plus considérable encore d'être tout-à-la-fois les Fondatrices spirituelles & temporelles du Couvent des Dominicaines, dites de la Mere de Dieu, à Lille. La Sœur Jeanne de St. Alexis, fille de Mr. Jacques Ghurez & de Demoiselle Cardon, fit profession au Rosaire de Tournay en 1633. Sa rare vertu & ses qualités éminentes la firent choisir en 1643 pour remplacer la Demoiselle Vasquehal dans l'Office

de Prieure. Sa mere ayant laissé par son testament 18000 florins pour achever de bâtir le Couvent du Rosaire, ou pour en commencer un autre, elle preféra d'étendre l'Ordre de St. Dominique, en procurant un nouvel azile aux Vierges qui voudroient s'y consacrer à la gloire du céleste Epoux, en y gardant la plus étroite Observance. S'étant donc associé les Sœurs Jacqueline Scapelinck, sa cousine germaine, & Françoise Ingilliarde, toutes trois natives de Lille, elles obtinrent par la protection de Madame la Marquise de Traizignies, femme du Gouverneur de Tournay, & du Tiers Ordre de St. Dominique, une Lettre de recommandation de l'Archiduc Léopold, pour le Magistrat de Lille, qui leur fut favorable. Elles sollicitèrent ensuite les Lettres d'Octroi pour l'établissement de ce Monastère, & les obtinrent de Philippe IV, Roi d'Espagne, le 29 Novembre 1652: elles furent scellées à Bruxelles le 15 Mars 1653. Les Religieuses achetèrent alors une grande maison, rue des Récolets, 14000 florins, & arrivèrent à Lille le 26 Avril 1653. Elles y logèrent dans la maison de Mr. le Chanoine Ingilliarde, jusqu'au mois de Juillet, qu'elles louèrent une partie de la maison du Mont de Piété, rue St. Maurice. On y dit la première Messe le jour de la Visitation, & elles prirent pour Patrone la Mere de Dieu.

En 1656 elles achetèrent 7000 frans une maison rue du Molinel, & allèrent y demeurer. Le terrein n'étant pas suffisant pour s'y établir, au bout de 7 ans elles en louèrent une autre 450 frans dans la rue des Malades (qui est aujourd'hui l'Ecole Stapart) dans l'espérance de l'acheter effectivement. Elles convinrent avec le propriétaire pour 14000 frans; mais cette convention n'ayant point été suivie de l'effet, elles achetèrent après l'agrandissement de la Ville, 413 verges de terre à la Basse-Ville, comptant y bâtir leur Maison. Elles revendirent encore ce terrein; & ayant acheté 36000 frans la maison ne Mr. Belleghem, rue de la Barre, elles ne s'établirent enfin, qu'après bien des difficultés, ayant eu en différens tems deux procès à soutenir, qu'elles gagnèrent. En 1693, Mademoiselle Ingilliarde, niéce de la Mere Françoise & tante de Mr. Lamery, fit bâtir leur Eglise, qui fut bénie le 2 Octobre 1694, & consacrée le 18 Septembre en 1707 par Son Altesse Sérénissime Electorale Joseph Clément de Baviére, Prince de Liége & Archevêque de Cologne: il avoit baptisé deux jours auparavant leur cloche au Monastère de l'Abbiette. En 1691 elles commencèrent à bâtir les lieux réguliers de leur Maison, qui furent achevés en 1704.

En 1668 elles furent affranchies des impôts & vingtiémes, par la protection de Mr.

Deblis, premier Préſident du Parlement de Tournay, & couſin-germain de la Sœur Scapelinck, qui en fit la demande aux Magiſtrats de Lille, lorſqu'ils allèrent le complimenter ſur ſa dignité.

Les trois Religieuſes Fondatrices de ce Couvent, furent bien dédommagées des peines qu'il leur couta pour ſon établiſſement, par les excellens ſujets dont il fut la pépiniére. Nous nous croirions coupables d'une injuſte réticence à ſon égard, ſi nous laiſſions paſſer une occaſion ſi naturelle d'en expoſer au moins quelqu'unes à l'admiration & à la vénération de nos Lecteurs.

La Mere Françoiſe Ingilliarde s'enfuit de la maiſon paternelle, ne pouvant obtenir le conſentement de ſes parens pour ſe faire Religieuſe, & entra au Roſaire à Tournay où elle fit profeſſion en 1637. C'étoit une fille d'oraiſon, & qui avoit reçu de Dieu le don du diſcernement des eſprits, pour les bien gouverner, ce qui fut cauſe qu'on lui confia le ſoin des Novices, auſſi-tôt qu'elle eut achevé ſon Noviciat. On ne fut pas trompé dans les grandes eſpérances qu'on avoit conçues de ſes talens & de ſa vertu; elle forma de parfaites Religieuſes, avec d'autant plus de facilité, qu'elles n'avoient beſoin que de la regarder, pour voir ce qu'elles devoient faire. Son humilité étoit ſi profonde, qu'elle demanda inſtamment au P. Provincial de la

mettre au rang des Sœurs Converſes, afin de n'y être occupée que des offices les plus bas & des ouvrages les plus pénibles de la Maiſon. Venant de Tournay à Lille ſa patrie, pour y fonder le Couvent de la Mere de Dieu, elle ſe priva de la conſolation de deſcendre chez Madame ſa mere qui l'attendoit, & alla droit avec ſes Compagnes à la maiſon de Mr. le Chanoine Ingiliarde, qui leur étoit deſtinée. Ayant ſuccédé à la Mere Françoiſe de St. Alexis dans l'office de Prieure, elle établit les exercices de dix jours tous les ans, & un jour de recollection tous les mois dans ſa Communauté, de même que la Communion quotidienne pendant les Octaves de la Pentecôte, du St. Sacrement, de St. Dominique & des Trépaſſés. Elle introduiſit auſſi la coutume de faire par jour deux heures d'Oraiſon, deux examens de conſcience, l'un après-midi & l'autre le ſoir, & une conférence ſpirituelle à laquelle toutes les Religieuſes devoient ſe trouver indiſpenſablement. Sa patience & ſa charité étoient admirables, ſon oraiſon continuelle, ſa mortification générale, ſe ſervant de tous les inſtrumens de pénitence qu'on peut imaginer pour crucifier ſa chair innocente. Elle mourut en 1676, âgée de 58 ans, après avoir gouverné la Maiſon en qualité de Prieure, avec autant de zéle que de prudence & de charité, l'eſpace de 16 ans.

La Sœur Marie Jacqueline Schapelinck, dite de la Croix, cousine germaine de la Fondatrice, fut Maîtresse des Novices pendant huit ans. Comme elle avoit beaucoup de douceur & de charité, qu'elle n'exigeoit rien d'elles qu'elle ne fit la première, on les vit s'avancer à grands pas, & faire des progrès merveilleux sous sa conduite dans toutes les vertus, & particulièrement dans l'exacte & ponctuelle Observance de leurs Régles. Elle mourut de la contagion en 1668, après avoir prédit aux deux Religieuses qui la soignoient, qu'elles n'en mourroient pas; ce qui arriva comme elle l'avoit prédit, puisque ces deux Religieuses furent malades à l'extrémité, & recouvrèrent une bonne santé.

Quant à la révérende Mere Françoise de St. Aléxis, elle fut choisie en 1659 Prieure du Rosaire, où ses Supérieurs l'obligèrent de retourner; elle y continua d'édifier ses Consœurs par la pratique de toutes les vertus, & y mourut en 1668.

La Sœur Catherine de l'Assomption, dite Lefebvre, étoit native de Tournay. Elle fut la première Professe de cette nouvelle Maison le 23 d'Août 1654: les Fondatrices l'avoient amenée avec elles à Lille, où elle leur tint lieu de servante jusqu'à ce qu'elles eurent une Sœur Converse. Ce fut une fille si pénitente & si embrasée de l'amour de Dieu, qu'elle

s'offrit à lui comme une victime, & fit des austérités extraordinaires, pour obtenir la conversion d'un Ecclésiastique son proche parent, qui avoit eu le malheur de se laisser pervertir & d'embrasser l'hérésie. Le Seigneur agréa ses pénitences, puisque celui qui en étoit l'objet, abjura l'erreur quatre ans après qu'elle les eut commencées. Elle fut attaquée long-tems avant sa mort d'une hydropisie si extraordinaire, que le Médecin fut obligé de convenir qu'il y avoit du surnaturel, & qu'il ne pouvoit rien pour son soulagement. Elle la souffrit non-seulement avec patience, mais avec joie, ajoûtant encore des mortifications de son choix aux maux que la Providence lui envoyoit, & se privant de toutes les douceurs qu'on accordoit à la Communauté. Elle possédoit le don d'oraison dans un degré peu commun, de même que les vertus d'humilité, d'obéïssance & de pauvreté. Elle observoit aussi sa Régle & ses Constitutions jusqu'au moindre yota. Elle mourut le 22 Novembre 1668.

La Sœur Anne-Marie Hebdebault, dite de la Présentation, fit profession en qualité de Con, erse le 25 Novembre 1654. Elle a été une des plus ferventes Religieuses de ce Monastère. Elle avoit une charité extraordinaire pour toutes les Religieuses, & les prévenoit en tout avec tant de douceur, qu'il n'y en avoit aucune qui ne la regar-

dât comme ſa mere; d'où vient qu'on l'appelloit *Mere Anne.* Elle devint toute aſmatique deux ans après ſa profeſſion; ce qui ne l'empêcha pas de ſe ſervir de toutes ſortes d'inſtrumens de pénitence. Elle ne dormoit qu'une heure ou deux tout au plus de la nuit ſur la dur, & paſſoit tout le reſte partie à faire oraiſon, & partie à travailler aux linges d'Egliſe; ce qu'elle faiſoit parfaitement bien. Elle n'a jamais ſoupé ou collationné le ſoir, & elle a été fort ſouvent trois jours ſans rien prendre du tout. Elle refuſoit toutes les douceurs qu'on lui préſentoit pour la rétablir de ſes infirmités, tandis qu'elle avoit un ſoin tout particulier des malades, & qu'elle ne ſavoit que faire pour les ſoulager. Son amour pour les pauvres étoit ſi grand, que ſi les Supérieures le lui euſſent permis, elle ſe feroit volontiers privé de tout, & dépouillé de ſes habits, pour les ſecourir. Elle mourut en 1692, âgée de 61 ans, après avoir ſouffert avec une merveilleuſe patience ſes douloureuſes infirmités durant l'eſpace de 35 ans.

La Sœur Marie-Françoiſe Cabilliau, dont le Pere étoit Seigneur de Triponceau, ſe diſtingua par ſa ferveur, ſon zéle, ſon eſprit de pauvreté, d'oraiſon & d'humilité. Lorſqu'on faiſoit la leſſive, elle lavoit le linge avec plaiſir, comme la moindre des Sœurs Converſes. Elle aimoit auſſi à travailler au jardin, en béchant la terre, & en faiſant vo-

lontiers tout ce qu'il y avoit à faire. Elle gouverna la Communauté en qualité de Prieure pendant 3 ans, avec beaucoup de douceur, d'édification & de charité. Elle mourut en 1695, âgée de 69 ans, après avoir souffert la gravelle longues années avec une patience exemplaire.

La Sœur Catherine Dominique Leclercq, dite de Jesus, native de Lille, prononça ses vœux solemnels en 1656, & fut attaquée fort peu de tems après d'une fiévre considérable, qui lui dura toute sa vie, sans qu'elle l'empéchât ni d'assister à tous les Offices du jour & de la nuit, ni de faire de grandes austérités, au grand étonnement du Médecin, qui disoit n'avoir jamais vu une pareille malade. Sa maladie continuelle ne l'empécha pas non plus d'exercer divers offices à la satisfaction de la Communauté, tels que ceux de Souprieure, de Maitresse des Novices, de Procuratrice, de Célériére, &c. souffrant avec joie & avec plaisir pour la gloire du Seigneur, & par esprit d'abandon à sa sainte volonté. Elle mourut dans ces heureuses dispositions le 22 Décembre 1692, âgée de 57 ans.

La Sœur Marie-Barbe Scheurman, native de Lille, fit profession le 2 Juillet 1659. C'étoit une fille pleine de ferveur, toute brulante de l'amour de Dieu, & toute pénétrée de l'esprit de pénitence qui lui fit pratiquer

un grand nombre de mortifications & d'auſtérités de toute eſpéce. Elle mettoit de l'aloés & des cendres en grande quantité deſſus ſa portion, & une couronne d'épines ſur ſa tête ; elle ſe ſervoit auſſi fort fréquemment d'inſtrumens de pénitence, tels que les haires, les diſciplines, les braſſelets, les ceintures de fer avec des pointes; ce qui lui cauſa pluſieurs infirmités. Elle mourut en 1679, jour de la Fête de Ste. Théréſe ; & la veille elle diſoit avec une grande ferveur aux Religieuſes : *demain, mes Sœurs, c'eſt le jour de Ste. Théréſe ; diſons avec elle, patir ou mourir.*

Sœur Marie-Angélique Bétremieux prononça ſes vœux le 27 Mai 1662. Ce fut une fille de grande oraiſon, d'une régularité accomplie, d'une mortification générale, & d'une ferveur peu commune. Elle parloit admirablement bien des choſes ſpirituelles ; & quand elle étoit obligée d'aller au parloir, les perſonnes qui avoient l'avantage de jouïr de ſa converſation, ne la quittoient jamais ſans être extrêmement édifiées de ſes entretiens, & comme toutes enflammées de l'amour de Dieu. Elle tomba malade quelques années après ſa profeſſion, & reſta infirme toute ſa vie ; ce qui lui donna lieu d'être pour ſes Sœurs un rare modèle de patience & de ſoumiſſion à la volonté de Dieu, qui la retira du monde pour l'appeller à lui en 1696.

La Sœur Albertine Poulle, de famille noble de Lille, fit profession en 1679. Ce fut un vrai modèle de régularité, observant avec la dernière exactitude jusqu'au plus petit point de ses Régles & Constitutions. Si elle étoit avec Messieurs ses parens au parloir, lorsqu'on sonnoit soit l'examen, l'oraison, ou l'Office divin, elle les quittoit aussitôt, & sans leur donner le tems d'achever le propos qu'ils avoient commencé, en disant : *voilà la voix du Seigneur qui m'appelle par la cloche ; adieu.* Elle étoit toujours des premières aux actes de Communauté, particuliérement à l'oratoire. Il seroit difficile d'exprimer le fond d'humilité & de charité dont elle étoit remplie, se plaisant à prévenir toutes les Religieuses, sans excepter les Sœurs Converses, pour les aider dans leurs travaux & leur rendre toutes sortes de bons Offices. Le Seigneur l'éprouva par une longue & facheuse maladie, qu'elle souffrit avec une patience angélique. Pleine de confiance dans les bontés du Seigneur & l'intercession de la Ste. Vierge, elle ne craignoit pas la mort. Elle prédit & spécifia celle de Mr. son pere, qui étoit Seigneur de Ramaux, du Vas, de Vangrenier, de Barge, &c., & dit qu'elle mourroit avant lui ; ce qui arriva le 26 Juillet 1684.

La Sœur Marie-Hyacinthe Stiévenan fit profession avec beaucoup de ferveur en 1683.

Le lendemain qu'elle avoit prononcé ses vœux, un mal de cuisse qu'elle avoit eu pendant son noviciat, & qui la rendoit boiteuse, lui reprit avec véhémence, quoique le Médecin eut attesté qu'elle en étoit guérie radicalement & qu'il ne reviendroit plus. Malgré cette incommodité & d'autres maux qui lui survinrent, elle ne relacha rien de ses austérités ni de son assiduité aux Offices divins, tant du jour que de la nuit, disant que c'étoit pour elle un plaisir d'aller chanter les loüanges du Seigneur. Loin de se plaindre de ses souffrances, elle ne voulut en être soulagée pour rien du monde, parce qu'elle étoit bien-aise de souffrir pour son Dieu : & delà cette paix, cette joie, cette tranquilité admirable, qu'elle conserva toujours jusqu'à sa mort qui fut en 1689, n'étant âgée que de 26 ans.

La Sœur Thérése Carpentier fit Profession en 1692, à l'âge de 16 ans; son cœur bruloit d'un amour si ardent pour Dieu, particulièrement les jours de communion, qu'elle en paroissoit toute transportée; & cet amour lui inspira un si grand desir de souffrir, qu'elle demanda au Seigneur la grace de faire son purgatoire dans ce monde. On a lieu de croire qu'elle fut exaucée, puisqu'elle se vit assaillie de la fiévre & de divers maux, qu'elle souffrit avec une patience héroïque & sans vouloir user de remédes. Quand on la plaignoit, *mes*

Sœurs, disoit-elle, *priez le Seigneur afin qu'il m'envoie d'avantage de souffrances; présentement ce n'est que bagatelles.* Elle lui rendit son ame dans des transports de ferveur & d'amour en 1694, n'étant âgée que de 20 ans.

CHAPITRE IV.

De la Translation du Monastère de l'Abbiette dans l'intérieur de la Ville de Lille.

LE Monastère de l'Abbiette, qui avoit d'abord été placé à la Porte de St. Pierre, hors la Ville, le long de la Deule, près le Béguinage (*a*), comme on l'a dit plus haut, fut entièrement ruïné deux fois; la première en 1296, ving-quatre ans après sa fondation, lorsque Philippe IV, surnommé le Bel, (*b*)

(*a*) Sa longueur étoit depuis le Marché aux Bêtes jusqu'au Béguinage, & sa largeur comprenoit le rivage jusqu'à la rue de St. André. En 1635 ces Religieuses cédèrent ce grand terrein, comprenant alors terres, ferme, rivière & fossés, à la Ville en arrentement perpétuel, au canon annuel de 80 florins, pour y construire le rivage, ne s'en réservant rien que 40 pieds quarrés, avec entrée & issue convenable pour y bâtir une Chapelle quand elles le voudroient.

(*b*) La cause de cette guerre étoit que le Comte Guy avoit promis sa fille en mariage au fils du Roi d'Angleterre, sans la participation du Roi de France dont il étoit Vassal. Philippe attira à Paris le Comte

quarante-cinquiéme Roi de France, étant venu en Flandre à la tête de 60000 hommes, brula Flines, Marquette, les Faubourgs de Lille & assiégea la Ville, qui se rendit au bout de trois mois de siége. Jean, Comte de Namur, fils du Comte Guy, la reprit en 1302. Philippe le Bel en 1304, après avoir gagné la bataille de Mons-en-Pevelle, où plus de 25000 Flamands furent taillés en piéces, revint faire le siége de Lille. Une partie des Religieuses de l'Abbiette étoient refugiés à Gand & l'autre à Lille, (c'est de quoi un compte de 1302 jusqu'en 1306 fait mention) La seconde destruction de ce Monastère arriva vers 1339, du tems des guerres de Philippe VI, dit de Valois, surnommé le Bienfaisant, quarante-neuviéme Roi de France, avec Edoüard III, Roi d'Angleterre; ce fut ce qui porta Philippe de Valois à ordonner par ses Lettres données à Vincennes le 14 Décembre 1339, à Mes-

---

& la Comtesse, il les y retint en prison, & ne consentit à les relacher qu'à condition qu'ils lui livreroient leur fille en ôtage, & romproient avec le Roi d'Angleterre; le Comte redemanda sa fille, & ne la pouvant obtenir par priéres, il déclara la guerre au Roi de France.

En 1299, Philippe le Bel, en reconnoissance des soins que les Dominicains s'étoient donnés pour la Canonisation de St. Louis, fonda le Monastère de Poissy, de l'Ordre de St. Dominique, pour cent Religieuses, dont la principale occupation est de chanter les loüanges de Dieu jour & nuit.

ſieurs les Prévôt & Chantre de St. Pierre de Lille, & à Meſſieurs du Magiſtrat, de choiſir un lieu dans la Ville, pour y conſtruire un Monaſtère où les Dominicaines de celui qui avoit été ruïné deux fois par le malheur des guerres, puiſſent être à l'abri de pareilles cataſtrophes. Les ordres du Roi furent exécutés avec beaucoup de diligence, puiſque le même Prince en Octobre 1341, amortit & prit ſous ſa protection le nouveau Monaſtère, contenant quatre arpens de terre, meſure de France (*a*), & étendit la même

(*a*) L'arpent, meſure de Paris, eſt de 100 perches quarrées, de 18 pieds chacune en longueur, ce qui fait pour l'arpent 385 verges meſure de Lille, ce qui faiſoit 1540 verges pour les 4 arpens. Elles ont fait depuis pluſieurs acquiſitions outre pluſieurs maiſons qu'elles achetèrent d'abord; elles acquirent à Me. Aſpois en 1352 cinq quartrons de terre pour y édifier leur Egliſe. En 1402, Henri le Boir leur donna leur grand jardin qu'il avoit acheté pour elles aux nommés Dubois 487 livres. En 1626, elles furent engagées par le Magiſtrat à acheter une partie des maiſons de la Cour d'Egipte, à cauſe de la peſte qui y étoit cantonnée, pour en abbatre les maiſons & en réunir le terrein avec le leur, ainſi qu'elles firent du jardin des Baillis que le Magiſtrat en reconnoiſſance dudit achat leur donna; elles formèrent de tout ce terrein le jardin neuf: elles jouïroient à peu près de leurs 8 arpens, ſi on n'avoit pas fait pluſieurs empriſes ſur leur terrein pour l'utilité publique, telles que pour le rempart, les cazernes, & ainſi il ne leur reſtoit en 1770, ſelon le meſurage du Sieur Luttun, Arpenteur, que 22 cens 7 verges & demie, ce qui fait 5 arpens deux tiers,

grace sur quatre autres arpens de terre qu'elles pourroient acquérir par la suite, pour agrandir ce nouveau Monastère. Il fut bâti dans la Paroisse St. Maurice où il est aujourd'hui. C'étoit auparavant l'Hôtel de Messire Baudouin Daubechicourt, Seigneur d'Estiembourg, &c., situé rue de la Hamerie, depuis appellée rue de l'Abbiette.

En 1339, les réfections qu'on fit à l'Hôtel Daubechicourt, sur-tout pour le couvrir de tuiles, portèrent . . . . 293 l. 3 s. 1 d.

En 1342, pour la construction du dortoir . . . . 654 - 8 - 0

Pour le rachat de 4 mois de rente que devoit l'Hôtel d'Aubéchicourt . . . . 262 - 8 - 0

Les réfections qu'on fit en 1343, compris l'achat d'une maison, ... 655 - 0 - 0

En 1344 on commença à bâtir les cloîtres & on fit la boulangerie; on acheta pour cela une maison 12 livres.

Elles furent beaucoup aidées pour le paiement de ces sommes qui étoient considérables dans ce tems-là, par la réception de sept Demoiselles en 1341. La première Made-

compris 220 verges sur lesquels sont bâties les maisons qu'elles louent; elles en cédèrent un demi cent en 1771 pour former une rue au bas du rampart. ainsi leur enclos ne contient plus que 19 cens 30 verges.

moiselle Catherine Grutéghem, apporta à sa vêture 14 bonniers de terre, qu'on vendit 302 livres, & les bâtimens dessus 100 liv. Les six autres étoient les Demoiselles Anne de Doüay, Jacquemine de Disquemme, Marguerite de Vaudripont, Chrétienne du Rivage, & les deux Demoiselles Aspois, dont les présens & aumônes que les parens leur firent à ce sujet montèrent tous ensembles à 1420 liv.

Le terrein du nouveau Monastère de l'Abbiette étoit tenu de la Seigneurie du Breucq, qui appartenoit au Sieur d'Aubechicourt, lequel fut démembré de sa Seigneurie de son consentement par Philippe de Valois, qui l'en dédommagea entièrement; c'est de quoi les Lettres d'adhéritement font foi: elles furent données à Jacquemont Delecourt, Procureur du Couvent, & Command desdites Religieuses, après que ledit Delecourt eut remis en mains du Bailli de Lille, 1°. la lettre d'amortissement de Philippe de Valois adressée *aux Religieuses, Prieuse & Couvent des Sereurs encloses de Notre-Dame de Lille de l'Ordre des Fréres Prècheurs*, & dans laquelle il est dit que comme leur dite Eglise & habitations assises dehors les murs de la Ville avoient été plusieurs fois abatues, brûlées, gâtées & détruites avec plusieurs autres biens (*a*) pour le fait & occasion des

(*a*) Les pertes qu'elles firent en 1340 montèrent

guerres. Elles ont acheté de Baudouin Daubéchicourt, Chevalier, & de la Dame Danglemoustier sa sœur, une maison & ses appartenances, contenant environ quatre arpens de terre qu'il amortit ainsi que quatre autres qu'elles prétendent acheter gratuitement & sans finance, & cette lettre est du mois d'Octobre 1341.

2°. Autre lettre par laquelle le Sieur d'Aubechicourt s'étant adressé au Roi pour être indemnisé, il fut déchargé de 24 livres que devoit le Fief du Breucq, comme étant relevant du Roi. Le Sr. d'Aubechicourt avoit hérité ce Fief, qui valoit alors environ 300 livres, de Gérard de Marbais son frére; cette lettre est datée du mois de Juin 1344, & fut donnée à la Fontaine-au-Bois.

3°. Autre lettre adressé au Bailli de Lille & Officiers, pour leur commander de faire éxécuter la lettre précédente datée du 10 Juin 1344.

Ledit Delecourt ayant apporté lesdites lettres, & en requérant l'entérinement pour ainsi qu'il est dit *que lisdis Chevaliers devoit rapporter en notre main, comme en main de Seigneur tout le Fief dont lesdites lettres du Roy no Sir font mention, pour oster, esbranquier, desramer*

---

824 liv. 13 sols. Philippe de Valois leur donna alors pour aumône 38 rasiéres 3 havots de blé, qu'elles vendirent 26 livres, & 14 muids de vin; elles en vendirent 10 muids pour la somme de 18 liv. 10 sols.

& esclicier en amortissant tout le droit & action que il avoit en tout ce que lesdites Religieuses en tiennent ad présent, & que trensportames, desramames, esbrancames & esclicames hors dudit Fief, toute la Rente, Justice & Seignourie, & tout le droit & action que lidit Chevaliers peuist & porroit avoir & demander en tous les lieus où les dites Religieuses sont résidence, gisant en la Hamerie, & tout si avant que les ltrès du Roi no Sr. puent comprendre.

Le tout fut fait par le Seigneur Piéron Bauchant, Baillif de Lille, le 8 Mars 1344.

Ces Dames jouïssent donc dans leur enclos, cour extérieure & maisons bâties sur leur terrein, de tous les droits dus aux Seigneurs hauts-justiciers, que leur Baillif & Officiers exercent en leur nom dans toutes les occasions, dans lesquels elles ont été maintenues par différentes sentences rendues dans les faits suivans. (*a*)

Le 5 Mai 1635, Vincent, leur domestique, ayant été pris dans leur cour par le Prévôt de la Ville, y fut rétabli par le Lieutenant dudit Prévôt.

(*a*) Ce qui vient d'être confirmé par la sentence rendue par Mrs. du Bureau des Finances le premier Février 1782, contre l'Administrateur-Général des Domaines & Mrs. du Magistrat, pour les droits seigneuriaux des maisons que le Sr. Bercken a achetées contigues leur maison.

En 1422, le Duc de Bourgogne déclara nul l'exploit fait dans leur Couvent par le Prévôt de Lille, pour l'inventaire de ce qu'il disoit appartenir au P. Jean Marchand, Evêque de Béthléem.

En 1510, Josse de Beauvoir ayant été pris par le Prévôt dans leur cour, fut condamné par sentence de la Gouvernance à le rétablir, de quoi il appella au Conseil de Gand, qui confirma ladite sentence le 31 Janvier 1511.

En 1541, Jean Guarin ayant tué Jacques Descamps, se sauva dans leur cour, il y fut pris, détenu prisonnier, & condamné par leur Justice à être fustigé de verges trois fois, en trois jours différens. Cette sentence fut confirmée par le Conseil de Gand, & exécutée dans leur cour.

Le Sieur Jean-Baptiste Vacrenier ayant été pris dans leur cour & fait prisonnier, fut également rétabli par un Huissier de Tournay (*a*), en vertu des Lettres de la Chancellerie, le 7 Août 1690.

Le fils d'un boucher ayant été noyé par malheur dans leur Maison, le corps fut levé par leur Justice, & ensuite rendu aux parens.

Le 30 Octobre 1704, fut prononcé sentence contre Smerpont, demandeur en requête contre les Dames de l'Abbiette, au sujet d'une vente faite dans leur cour par leur Justice.

(*a*) Le Parlement étoit alors à Tournay.

Comme ces Religieuſes jouïſſoient avant leur translation de tous les droits ſpirituels, elles ne voulurent point commencer leur nouvel établiſſement, ſans auparavant s'aſſurer les mêmes droits ; elles prirent en conſéquence la précaution de paſſer un concordat avec le Chapitre de St. Pierre de Lille, ſous le Patronat duquel elles ſont, & avec le Curé de la Paroiſſe de St. Maurice, où elles demeurent. Ce concordat paſſé l'an 1348, & ratifié l'année ſuivante par le Prévôt de ladite Collégiale, contient ſix articles.

Dans le premier, les Dames Religieuſes rendent compte de la translation de leur Maiſon ſous la Paroiſſe de St. Maurice. Dans le ſecond, elles expoſent qu'elles tranſigent avec le Patron & le Curé, pour qu'ils leur abandonnent l'un & l'autre tous les droits ſpirituels & utiles qui pourroient être dus, ſoit à l'Egliſe Mere, ſoit à l'Egliſe Paroiſſiale, à raiſon de leur nouvelle demeure.

Dans le troiſiéme article, le Chapitre & le Curé leur accordent leur demande par rapport aux oblations qui ſe feroient faites dans leur demeure, à l'occaſion de la ſépulture qu'elles y feroient des perſonnes qui auroient demandé d'y être inhumées.

Dans le quatriéme article, le Chapitre & le Curé abandonnent aux Dames Religieuſes toutes les offrandes qui ſe pourroient faire à leur Egliſe, ſous tel prétexte & à tel ſujet que ce puiſſe être.

P

Le cinquiéme article regarde la reconnoissance de huit livres parisis, que les Dames Religieuses s'obligent à payer annuellement au Patron & au Curé, en compensation des droits qu'ils viennent de leur accorder.

Le sixiéme article forme un espéce de concordat ou de transaction particulière, dans la supposition que les Dames Religieuses vinssent à quitter leur demeure moderne.

Le Curé & les Marguilliers de la Paroisse de St. Maurice, ayant disputé aux Dames de l'Abbiette le droit de faire donner par leur Directeur les Sacremens & la Sépulture dans leur Eglise, aux personnes retirées dans leur avant-cour ou enclos, à l'occasion du Sr. Marissal, Ecclésiastique, qui y demeuroit, & où il mourut en Novembre 1736. L'affaire fut mise en Justice, & perdue en première instance pour les Dames Religieuses, par sentence des Officiers de la Gouvernance de Lille, rendue le 17 Mars 1739. Elles en appellèrent au Parlement de Douay, qui, par un arrêt du 18 Juillet 1739, les admet comme appellantes à faire preuve de la possession immémoriale de faire administrer par leur Chapelain, aux personnes de leur enclos, tous les Sacremens, à la réserve de ceux de Baptême, des Publications de bans & de Mariage : les Dames Religieuses firent la preuve qu'on leur demandoit, & le Par-

lement les maintint dans leur ancien droit pour l'enterrement, en mettant au néant la ſentence de la Gouvernance, par un arrêt rendu le 27 Avril 1741.

CHAPITRE V.

Des bienfaits, honneurs & diſtinctions que le Monaſtère de l'Abbiette a reçus des deux Puiſſances.

LEs Papes & les Souverains ont honoré de leurs faveurs reſpectives le Monaſtère de l'Abbiette en différentes occaſions. (*a*) Peu de tems après ſa fondation le Pape Martin IV, qui fut élevé au Souverain Pontificat en 1281, le prit ſous ſa protection, & permit aux Religieuſes de faire dire la Meſſe & de célébrer l'Office Divin dans leur Egliſe pendant le tems d'interdit, les portes fermées, & confirma tous les Privilèges que Grégoire X & ſes ſucceſſeurs leur avoient accordés. Il les augmenta même par une Bulle en date du 27 Avril 1284, la troiſiéme de ſon Pontificat. Par une autre Bulle, il commande au Prévôt de Gand de leur faire rendre le bien qu'on leur détenoit. Honorius IV, qui lui ſuccéda le 12 d'Avril 1285, confirma ces mêmes Privilèges le 3 Décembre ſuivant. Nicolas IV, ſucceſſeur d'Hono-

(*a*) Grégoire X, en 1275, les exempta de payer aucun ſubſide, ni dîmes, qu'on levoit pour le recouvrement de la Terre Sainte.

rius IV, par une Bulle du 27 Juin 1292, les exempta de tout subside demandé par le Nonce ou le Légat Apostolique, ou même par le St. Siége, à moins qu'il ne fut fait une mention expresse d'elles Le Pape Boniface VIII, qui fut élu le 24 Décembre 1294 à la place de St. Célestin V, confirma cette exemption.

Jules II, Léon X, Adrien VI, Paul III, Jules III, Clément VI, & Clément VII, confirmèrent & augmentèrent leurs Privilèges. Ce dernier par une Bulle du 23 Juin 1528, leur donna la permission de se choisir tel Confesseur qu'elles souhaiteroient à l'heure de la mort, avec Indulgence plénière.

Paul IV, par une Bulle du 12 Mai 1555, confirma aussi tous les Privilèges qui leur avoient été accordés par ses prédécesseurs.

Messire Philippe d'Arbois, Evêque de Tournay, fit beaucoup de bien à cette Maison, entre-autres il leur donna en 1364 onze cens frans d'or du coin du Roi; en reconnoissance elles chantent pour lui la Grand-Messe, & récitent l'Office des Morts chaque année.

Sire Adrien Condet, Curé de Bouvines, leur a donné sept cens de terre en 1354, pour avoir son anniversaire.

Godefroy de Baralles, Chanoine de Saint Pierre, leur a donné en 1369 cinq rasiéres de froment, trois cens de pré & six cens

de terres, pour ſon anniverſaire.

Jean de Ferriéres, Chanoine de St. Pierre en 1418, acheta pour elles douze cens de terre, pour avoir ſon anniverſaire.

En 1457, elles furent honorées de la viſite du Révérendiſſime Pere Marcial Auribelly, Général de l'Ordre de St Dominique. Ce fut lui qui compoſa l'Office de St. Vincent Ferrier, où ſon nom *Marcial* eſt écrit par les premières lettres de chaque verſet de l'Hymne des Vêpres, *Auribelly* par celles des neuf Antiennes de Matines, *fecit* par celles de Laudes.

Elles reçurent en 1464 le même honneur du Révérendiſſime P. Conrard d'Aſt, Général du même Ordre. Il reſta chez elles huit jours.

En 1503, le Révérendiſſime Pere Vincent Vandel, leur Général, (& qui fut depuis Cardinal) les honora auſſi de ſa viſite.

En 1573, Le Révérendiſſime Pere Séraphim Cavalli de Breſſe, vint à l'Abbiette; Dame Quintine de Landas, qui en étoit Prieure, l'alla recevoir avec ſa Communauté; elle lui préſenta la Ste. vraie Croix qu'il baiſa, & allèrent toutes en proceſſion à l'Egliſe, où on chanta le *Te Deum*.

En 1646, le Révérendiſſime Pere Thomas Turcus, Général de l'Ordre, vint les viſiter. Il entra dans leur Maiſon par l'Egliſe, où Dame Gérarde de Vaſquehal, Prieure, l'attendoit à la tête de ſa Communauté; on le

conduisit à la stale de la Prieure, où on lui avoit ajusté un dais; on chanta le *Te Deum*. On le conduisit ensuite au Chapitre, où il fit une exhortation en Langue Italienne.

En 1727, le Révérendissime Pere Thomas Williams, de famille noble d'Angleterre, nommé Evêque de Tibériopolis, & Vicaire Apostolique pour la partie du Nord en Angleterre, passa par Lille, & vint rendre visite à la Dame de Beaumont, pour lors Prieure de l'Abbiette. Il avoit été sacré en 1725 par le Pape Benoît XIII, Dominicain, assisté des Evêques de Rieti & de Spolette, tous deux du même Ordre de St. Dominique.

Charles IV, dit le Bel, quarante-huitiéme Roi de France, mit le Couvent de l'Abbiette sous sa protection royale, comme on le voit par ses Lettres Patentes données à St. Germain-en-Laye en Septembre 1327, dans lesquelles il s'exprime ainsi : *Grandement desirant que les personnes Ecclésiastiques de notre Royaume, spécialement celles lesquelles ayant abandonné le monde, les honneurs & les délices, ont pris l'habit de Religion, & afin que plus librement, & séparées de la compagnie des séculiers. sont enfermées dans leur cloître, afin qu'elles puissent en paix tranquille s'acquitter de leurs vœux & soient délivrés des inquiétudes des Séculiers, par lesquels aucune fois par l'instigation du malin esprit on est molesté ; par la main de notre puissance soient défendues les femmes Reli-*

gieuses, bien-aimées par Nous en Jésus-Christ, la Prieure & Couvent du Monastère de la Bienheureuse Marie à Lille, de l'Ordre des Prédicateurs, avec la famille, gens, & leurs biens quelconque, présens & futurs, en notre Cour, par Nous & nos successeurs les Rois de France, &c. Il ordonna ensuite à son Grand-Bailli de Lille de leur donner aide & secours, & de les défendre contre tous ceux qui leur en voudroient, &c.

En 1331, Philippe de Valois les exempta du Dixiéme. Le même Roi rendit une sentence, enrégistrée au Parlement de Paris le 4 Mars 1346, par laquelle il déclare que ceux qui demeureront sur leur Seigneurie ne doivent point d'impôt de bierre. L'on a vu dans le Chapitre précédent qu'il ordonna que le Monastère de l'Abbiette seroit transféré dans la Ville; ce qui ne souffrit ni difficulté, ni retardement.

Le Duc Philippe de Bourgogne, le 13 Juillet 1397, leur donna permission de renfermer jusqu'à 20 queues de vin par an, sans impôt.

Le Duc Jean, en 1406, confirma ce Privilège, & l'augmenta encore de 5 queues.

Philippe III, dit le Bon, Duc de Bourgogne, vingt-huitiéme Comte de Flandre (*a*)

(*a*) Ce Prince porta sa Maison au plus haut degré de gloire, de grandeur & de richesses, gouver-

le 5 Novembre 1453, écrivit à Messieurs de la Chambre des Comptes de Lille, au Gouverneur, Bailli & Prévôt, & autres Officiers, pour leur défendre de prendre aucun impôt sur tout le vin & les bierres qui se consommeront dans leur Couvent. Elles furent maintenues dans ces exemptions par une sentence rendue en leur faveur le 16 Octobre 1511, & par une Ordonnance faite par Messieurs du Magistrat aux Fermiers au vin le 26 Novembre 1694.

Plusieurs autres Souverains, sous la domination desquels fut successivement ce Monastère, lui accordèrent leur sauvegarde & protection. C'est ce que fit Charles V, dit le Sage & l'Eloquent, cinquante-&-uniéme Roi de France, en Septembre 1364 (*a*) la première année de son avènement à la Couronne, & Philippe de France, surnommé le Hardi, quatriéme fils du Roi Jean, Duc de

na ses Etats depuis 1419 jusqu'en 1467, épousa Michelle, fille puinée de Charles III, Roi de France, en 1409, qui mourut de poison sans enfans en 1422, fut enterrée à St. Bavon en 1420 Elle avoit honoré de sa visite les Dames de l'Abbiette, qui lui présentérent une collation avec deux chapons qui valoient ensemble 8 sous, & un jambon 6 sous, le vin 3 sous 6 deniers le lot; tous les dépens de la collation pour régaler cette Princesse, avec sa suite, portèrent 7 liv. 13 sols 6 deniers.

(*a*) La quatriéme sœur de ce Roi se voüa à Jesus-Christ à Poissy, Couvent de l'Ordre de St. Dominique.

Bourgogne, & le vingt-sixiéme Comte de Flandre, le 8 d'Avril 1383. (*a*) Marguerite Comtesse de Flandre, son épouse, honora de ses bontés ledit Monastère, & y vint en 1402 entendre la Grand-Messe dans l'Eglise de ce Couvent, qui fut chantée par le R. P. Marcha, Dominicain, Evêque de Béthléem, son Confesseur.

Jean, surnommé Sans-peur, Duc de Bourgogne & vingt-septiéme Comte de Flandre, (*b*) & Marguerite de Baviére, son épouse, honorèrent plusieurs fois de leur visite ce Monastère, y assistant à l'Office Divin & acceptant ensuite les réfections que ces Dames leur présentèrent.

Philippe d'Autriche, surnommé le Beau, Roi d'Espagne, & trente-&-uniéme Comte de Flandre, (*c*) accorda aussi sa protection à ce Monastère, par ses Lettres de Sauvegarde du 13 Septembre 1484; donna le 12 Juillet 1496 un Mandement pour leur faire payer la rente que leur devoit le Tonlieu

---

(*a*) Ce Prince avoit épousé en 1369 à Gand, Marguerite Comtesse de Flandre; il mourut à Hall en Brabant en 1404, & fut enterré aux Chartreux de Dijon qu'il avoit fondé en 1384. Philippe le Bon lui fit dresser un superbe mausolée.

(*b*) Le Comte Jean fut tué par Tormegny du Chatel, sur le Pont de Montereau, en 1419.

(*c*) Ce Prince mourut à Burgos en 1506 d'une pleurésie, causée par de l'eau fraiche qu'il avoit bu aprés s'être échauffé à joüer à la paume.

de Bruges, & par ses Lettres du 25 Avril 1503 maintint les Privilèges de cette Maison.

L'Empereur Maximilien, ayeul paternel de Charles-Quint, qui fut Régent des Pays-Bas durant sa minorité, accorda aussi sa protection à ce Monastère, par une Lettre qui fut publiée à la Bretêque à Lille le 14 Octobre 1513.

L'Empereur Charles-Quint, trente-deuxiéme Comte de Flandre, (*a*) renouvella & augmenta tous les Privilèges qu'avoient accordé ses prédécesseurs à ce Monastère, par ses Lettres du mois d'Avril en l'an 1529, de son Regne des Romains le onziéme, & de Castille & autres le treiziéme, & le protégea encore en différentes occasions.

Claire-Eugénie, Infante d'Espagne, trente-quatriéme Comte de Flandre, avec l'Archiduc Albert son mari, fils de l'Empereur Maximilien, vint en 1624 visiter les Dames de l'Abbiette. Elle entra dans leur Maison avec ses Dames, deux Naines & les Messieurs de sa suite; Dame Susanne Bailly, Prieure, la complimenta & lui présenta ensuite une belle croix d'or avec sa custode; elle n'accepta que le morceau de la Ste. vraie Croix qu'on y avoit enchassé.

(*a*) Il abdiqua l'Empire en 1556, & se retira avec une pension modique au Monastère de St. Just, de l'Ordre des Hermites de St. Jérôme, où il mourut en 1558.

L'an 1650, l'Archiduc Léopold, frere de l'Empereur Maximilien, étant venu à Lille, alla entendre la Messe dans l'Eglise de l'Abbiette, & saluer ensuite Dame Jeanne Duchatel, Prieure, à qui ilpromit sa protection.

Marie-Thérése d'Autriche, fille de Philippe IV, Roi d'Espagne, trente-cinquiéme Comte de Flandre, & femme de Louis XIV, Roi de France, entra en 1678 dans le Couvent del'Abbiette; Dame Marie-Magdeleine Blondel l'alla recevoir, en lui disant: *Votre Majesté est bien venue en notre Couvent de Saint Dominique.* C'étoit le compliment qu'il falloit faire: on chanta ensuite le *Te Deum*, & puis les Vêpres, après lesquelles elle alla voir toute la Maison; la Prieure lui présenta un pannier de talque rempli de roses & de fruits de cire, avec quelques reliquaires, qu'elle eut la bonté d'accepter; elle donna ensuite sa main à baiser à toutes les Religieuses.

Louis XIV, en 1647, accorda à ce Monastère sa protection royale, prenant ses biens sous sa sauvegarde, leur permettant d'y apposer ses Armoiries.

En 1744, Louis XV s'étant mis à la tête de son armée en Flandre, fit divers séjours à Lille, où, logé au Gouvernement, il venoit entendre tous les jours la Messe à l'Abbiette, à l'issue de laquelle il se présentoit

à la grille du chœur. La Prieure à la tête de ſa Communauté lui faiſoit ſon compliment. Il avoit enſuite la bonté de s'entretenir avec elles, & leur diſoit ſouvent quelque choſe d'obligeant. S'étant informé de la Chapelle de Lorette, la Prieure pria Mgr. Fitz-James, Evêque de Soiſſons, ſon Aumonier, de lui en préſenter le Livre. L'Evêque dit le lendemain, que ce Livre avoit été parfaitement bien reçu & qu'on le placeroit dans la Bibliothêque du Roi. Les 11, 12 & 13 de Juin, le Roi y vint à la Meſſe, & au Salut à 7 heures du ſoir. Ces Dames chantèrent le *Salve Regina*, trois fois le Verſet *Domine ſalvum fac Regem* & le *Genitori* en faux-bourdon. Le Roi leur témoigna qu'il étoit content de leur chant. Le Roi partit enſuite de Lille, & y revint le premier Juillet; s'étant rendu le lendemain à l'Abbiette, les Dames entonnèrent le *Te Deum*, pour lui témoigner la joie qu'elles avoient de ſes Conquêtes : on leva le tableau de la table d'Autel, il parut en place un Soleil illuminé avec ces mots : *Vive Louis XV, toujours victorieux dans ſes Armes.* Après la Meſſe, la Prieure lui dit : *Notre joie eſt parfaite vous voyant couronné de nouveaux lauriers ; que le Dieu des Victoires béniſſe vos Armes & nous conſerve votre auguſte Perſonne; ce ſera toujours, Sire, l'objet de nos vœux.*

En 1745, le Roi, après avoir fait la con-

quête de plusieurs Villes & gagné la Bataille de Fontenoy, fit le 7 Septembre son entrée triomphante dans Lille, accompagné de Mgr. le Dauphin, & prit encore son logement au Gouvernement. Le Magistrat & tous les Habitans se signalèrent par les décorations qu'ils firent dans tous les lieux où il devoit passer; les Dames de l'Abbiette décorèrent magnifiquement tout le long de leur façade, firent faire un portique & des illuminations. Le Roi, qui partit le lendemain, vint à 5 heures entendre la Messe dans l'Eglise de ces Dames, & s'étant présenté à la grille, il y fut complimenté par la Prieure, ainsi que Mgr. le Dauphin, qui lui répondit qu'il lui étoit très-obligé.

Le 12 Juin 1746, le Roi arriva à Lille, vint le lendemain à l'Abbiette, y entendit la Messe, reçut le compliment de la Prieure, se recommanda aux priéres de la Communauté, & partit de suite pour Versailles.

L'année suivante il leur fit le même honneur; les Dames de l'Abbiette avoient fait orner durant la nuit leur Eglise & leur vestibule, qui étoient éclairés par une quantité de flambeaux & de luminaires qu'on y avoit mis.

Après la Comtesse & le Comte Guy, son fils, auxquels appartient la gloire d'avoir fondé ce Monastère, il n'est aucune tête couronnée qui se soit plus signalée par sa

bienveillance envers lui, que Son Altesse Sérénissime Joseph-Clément, Prince de Liége, Archevêque de Cologne, Electeur du Saint Empire, Archichancelier d'Italie, Evêque de Ratisbonne, Duc de Bavière, Vestphalie, Angarie, Haut-Palatin, Comte Palatin, Landgrave de Lenetemberg, &c., comme on va le voir dans le Chapitre suivant.

CHAPITRE VI.

De la bienveillance de Son Altesse Sérénissime Joseph-Clément, Prince de Liége & Duc de Bavière, envers le Monastère de l'Abbiette.

LA guerre allumée entre l'Empire & la France, ayant obligé ce Prince de quitter ses Etats, il prit le parti de se retirer à Lille, où il fit son entrée le 26 Juillet 1704, dix-sept jours avant la fameuse bataille d'Ochstet, qui fut gagnée par les Impériaux sur les François le 13 Août de la même année. Le 30 du même mois, le Prince accompagné de toute sa Cour, se rendit à l'Abbiette, y entendit la Messe, & se présenta ensuite à la grille du chœur, où toute la Communauté l'attendoit. Depuis ce tems jusqu'à son départ de Lille, le Monastère de l'Abbiette se vit souvent honoré de sa présence. Il y venoit tantôt pour y entendre la

Messe, tantôt pour l'y faire chanter par sa musique, ainsi que le *Te Deum*, le *Miserere*, le *Stabat*, & tantôt pour y recevoir la bénédiction du St. Sacrement.

Le 28 Septembre, veille de St. Michel, il vint recevoir toute la Communauté à l'ordre de ce St. Archange; il en fit lui-même la cérémonie, entrant pour cela dans le chœur des Dames avec deux de ses Aumoniers. Les Religieuses se présentèrent devant lui un cierge à la main, & il les fit toutes enrégistrer. Le 6 Octobre il fit faire un service solemnel pour les Chevaliers morts de cet Ordre.

Le 7 Novembre 1705 arriva à Lille le Prince Maximilien Henri, Duc de Bavière, frere de Son Altesse le Prince de Liége; ils vinrent l'un & l'autre entendre la Messe le lendemain à l'Eglise de l'Abbiette, pendant laquelle il y eut une fort belle musique. La Messe finie, les deux Princes honorèrent de leur visite toute la Communauté à la grille du chœur.

Le 18 Juillet 1706, le Prince assista à la cérémonie de la vêture de Demoiselle Marie-Isabelle Imbert, âgée seulement de 15 ans; il déclara lui-même plusieurs fois, tant en public qu'en particulier, que le courage avec lequel cette jeune Demoiselle quitta le monde pour se consacrer à Dieu dans l'Ordre de St. Dominique, le détermina sans plus hésiter à prendre les Ordres Sacrés. Il reçut

le Soudiaconat à l'Abbaye de Loo le 15 Août 1706 des mains de Mr. de Fénélon, Archevêque de Cambray. Le 27 il fit Soudiacre à la Messe de l'anniversaire de ses parens, qui fut chantée par Mr. le Curé de St. Etienne. Le 12 Septembre il partit de Lille pour s'acquitter d'un vœu qu'il avoit fait d'aller servir Notre-Dame de Lorette en Italie; mais il n'alla pas plus loin que Paris, le Roi Louis XIV l'ayant retenu à sa Cour. Le Grand Dauphin avoit épousé Victoire de Bavière, sœur de Son Altesse. De retour à Lille, il fréquentoit presque tous les jours à son ordinaire l'Eglise de l'Abbiette. Le 5 Novembre il y fit faire un Service pour les Confreres & Consœurs de l'Ordre de St. Michel, & il chanta le *Venite* aux Vigiles des morts. Le Prince reçut le Diaconat des mains de Mr. de Cotélogon, Evêque de Tournay, dans l'Eglise des Récollets, le 8 Décembre, & assista le même jour à la Bénédiction a l'Abbiette, où il annonça qu'il y feroit la cérémonie des Sept O avant Noël, comme on la faisoit dans ses Etats. La cérémonie commença le 17 Décembre, & Son Altesse y prêcha en Allemand tous les sept jours. La cérémonie finissoit toujours par les Antiennes des O chantés en musique, & ensuite la Bénédiction. Le Prince reçut la Prêtrise dans l'Eglise de Saint Maurice, à la Messe de minuit du jour de Noël 1706, des mains

de Mgr. l'Evêque de Tournay : il fit commencer les Priéres de 40 heures dans l'Eglise de l'Abbiette, où le soir après l'Office il donna ses doigts sacrés à baiser aux Religieuses, qui chantèrent le *Te Deum*. La veille des Rois, Son Altesse alla bénir le pain dans l'Eglise de l'Abbiette : cette cérémonie qui se pratique en son Pays, dura au moins deux heures. Il y chanta la Messe sous un dais violet tous les Dimanches de Carême. Les Mercredis de Carême il donnoit à manger à douze pauvres ; ils avoient chacun un pannier dans lequel le Prince mettoit lui-même un pain, une soupe, une carpe frite, une écuelle de ris, un pot de bierre, un pot de vin & un écu.

Le Jeudi Saint, Son Altesse chanta la Grand-Messe à l'Eglise de l'Abbiette, & communia toute la Communauté. Elle y vint ensuite à minuit pour y visiter le sepulchre & en transporter processionnellement le St. Sacrement dans un autre sepulchre qu'elle avoit fait faire dans l'Eglise des Bons-Fils. Son Altesse y prêcha plusieurs fois le jour & la nuit. Elle officia à l'Abbiette le jour du Vendredi Saint, & l'après-midi elle visita sept Eglises avec les Confreres de l'Ordre de St. Michel, qui portoient en Procession Notre-Dame des Sept-Douleurs, la Flagellation, & d'autres sujets de la Passion. Le Samedi-Saint, elle officia aussi à l'Abbiette,

& à dix heures du soir du même jour, elle alla processionnellement rechercher le St Sacrement aux Bons-Fils, pour le raporter à l'Abbiette, où elle chanta les Matines de la résurrection de Notre-Seigneur. Le 30 d'Avril elle se rendit dans la même Eglise avec Mr. de Fénélon, Archevêque de Cambray, pour y aprendre les cérémonies de son Sacre. Elle apporta elle-même à la grille des Religieuses les ornemens & les marques de dignité qui devoient servir à cette grande Fête, & leur en donna l'explication.

Le Prince fut sacré Evêque par Mr. de Fénélon le premier Mai 1707 dans la Collégiale de St. Pierre, avec une pompe extraordinaire & un grand concours d'étrangers: la cérémonie se fit au bruit du canon, & au son de toutes les cloches de la Ville. Il y eut le soir de grandes réjouïssances, des feux, des illuminations, des fontaines de vin qui couloient dans les endroits où il devoit passer. En passant devant l'Abbiette, il quitta la marche pour venir donner à baiser ses doigts sacrés aux Religieuses. Le 3 Mai, jour de l'Invention de la Ste. Croix, il entra dans le chœur après la Grand-Messe, pour donner à baiser à ces mêmes Religieuses, un morceau de ce précieux instrument de notre salut.

Le 14 Juin Son Altesse baptisa devant la grille du chœur de l'Abbiette un fils de Mr.

de Monmonnier Dupuis, Seigneur de Bleſſis & frere de Dame Albertine, Religieuſe de ce Monaſtère. Le 10 Juillet elle y aſſiſta à la priſe d'habit de Demoiſelle Catherine-Thérèſe Doulcet, chanta la Grand-Meſſe, apporta la paténe à baiſer à la Delle. Doulcet, la communia, lui mit la couronne ſur la tête après ſa vêture, & la complimenta ſur ſa vocation.

Le lendemain Son Alteſſe reçut le *Pallium* des mains de Mr. de Fénélon dans la même Egliſe magnifiquement ornée, ainſi que le veſtibule; & le ſoir elle y donna la confirmation à pluſieurs perſonnes, entre-autres à Dame Marie-Joſeph de Tenremonde de Mérignies, Religieuſe de l'Abbiette. Le 25, S. A. fit la cérémonie de la Profeſſion de Dame Imbert. Après avoir dit une Meſſe baſſe, le Prince revêtu de ſes habits archiépiſcopaux, entra dans le chœur, & ayant fait lever la Novice qui s'étoit proſternée à ſes pieds, il lui dit à haute voix: *Mademoiſelle, ce fut à votre priſe d'habit que le Seigneur me fit connoître ma vocation. Avant ce tems-là j'étois irréſolu, je ne ſavois point quel parti prendre. Votre Pater a prêché avec tant d'onction, que le Seigneur nous a fait des graces : prions-le de nous les continuer, je ne vous en dirai pas davantage; votre Pater vous dira toutes choſes mieux que moi.*

Le Prince entra le 27 dans le Couvent pour prendre des Reliques qu'il avoit dans ſes caſſettes à la Chapelle du Sepulchre, &

lui en fit présent de six paquets, que l'on enferma dans la chasse de Ste. Ursule. Il lui donna aussi la chasuble dont il s'étoit servi le jour qu'il avoit reçu le *Pallium*; elle est de moire d'argent : on s'en sert le jour de l'Annonciation à la Chapelle de Lorette. Il lui donna encore cinq Statues, dont quatre représentent les Patrons de ses quatre Evêchés. Le 10 Septembre il y vint prendre des Reliques pour bénir l'Eglise des Récollets. Le 17 il y officia, & y fit ensuite la bénédiction d'une cloche pour les Dominicaines du Couvent de la Mere de Dieu, rue de la Bare, dont il alla bénir l'Eglise le lendemain. Il fit encore présent à l'Abbiette de son Portrait en grand, que l'on voit à la grand-salle du côté des séculiers. Mais de tous les monumens des bontés du Prince envers ce Monastère, il n'en est point de si considérable, ni qui fasse tant d'honneur à sa Religion & à sa Piété, que la Chapelle de Lorette, qui va faire le sujet du Chapitre suivant.

CHAPITRE VII.

De la Chapelle de Lorette.

CEtte Chapelle, ainsi nommée parce qu'elle est bâtie sous le titre & sur le modèle de celle de Notre-Dame de Lorette en Italie, fut commencée le 6 Février 1708. Le 9 le Prince y mit la première pierre au bruit des petits canons, des timbales & des

trompettes. Le 16 Mars il y posa la pierre angulaire, avec une pompe religieuse qui commença par une Procession à quatre heures de l'après midi dans les cloîtres du Monastère. Le Prince entonna une Antienne à la Ste. Vierge, que les Religieuses poursuivirent. On chanta ensuite le *Vexilla Regis*; la Prieure portoit une grande croix bleue où étoit écrit en lettres d'or : *Sancta Maria Lauretana*. Le Prince suivoit la croix en habit d'Archevêque, & l'ayant reçue des mains de la Prieure, (*a*) il la posa vis-à-vis l'endroit où devoit être la pierre angulaire, pour y rester jusqu'à la fin du bâtiment. On chanta ensuite une Antienne que le Prince avoit composée, puis les Litanies de la Ste. Vierge, qui furent suivies d'une exhortation des plus touchantes. Le Prince y dit que le Seigneur lui avoit accordé la grace de sa vocation dans l'Eglise de l'Abbiette; que pour lui en marquer sa reconnoissance & à sa Sainte Mere, il avoit fait vœu de lui faire bâtir une Chapelle sous le tître & la figure de celle de Lorette, & que c'étoit dans ce Monastère qu'il vouloit l'éxécuter, pour lui donner des marques convainquantes de son parfait dévouement & de sa sincère amitié. Le

(*a*) C'étoit la Dame Beaumont, qui en cette qualité gouverna 5 fois cette Maison, avec autant de douceur, de prudence, que de zèle pour la régularité, dont elle fut un vrai modèle durant une longue carrière qu'elle termina en 1745, âgée de 97 ans, Professe de 81.

lendemain il vint poser la pierre angulaire avec beaucoup de cérémonie. On dressa une tente à la place où devoit être la Chapelle. Son Altesse dit la Messe sous cette tente, durant un concert fort dévot. La Chapelle étant achevée, Son Altesse Electorale en fit la bénédiction, de la manière la plus éclatante, le 30 Juin 1708. La veille de ce jour l'Eglise fut magnifiquement ornée de belles tapisseries de Son Altesse, ainsi que le vestibule. Sur les deux heures, le Prince entonna les Vêpres & y dit les *Oremus*. A cinq heures on alla chercher processionnellement l'Image de Notre-Dame de Lorette, qu'on avoit mise en dépôt chez les Dominicaines de la Mere de Dieu. Les Dominicains la portèrent. Son Altesse la suivoit avec une dévotion exemplaire, ensuite le Chapitre de St. Pierre, le Magistrat, tous les Ordres Mandians, nombre d'enfans très-proprement habillés, quantité de personnes de distinction, & un peuple infini. Lorsque la Statue fut arrivée à l'Abbiette, on la posa dans le chœur des Dames, où plusieurs passèrent la nuit en priéres. Le lendemain le Prince revêtu de ses habits Pontificaux, fit la consécration de la Chapelle avec une dévotion exemplaire & touchante. Après la Grand-Messe, il vint à la grille des Dames où il prêcha d'une manière qui faisoit bien connoître son tendre amour pour la Sainte Mere de Dieu à

laquelle il venoit de consacrer ce pieux édifice. Le lendemain, jour de la Visitation, Son Altesse Electorale vint dire la Messe à Lorette, & Mr. de Fénélon, Archevêque de Cambray, s'y rendit l'après-midi, pour y faire ses priéres. Il alla ensuite au Chapitre, où les Religieuses étoient assemblées, leur donna sa bénédiction, & leur offrit ses services avec beaucoup de bonté. L'Octave de la consécration de la Chapelle fut très-solemnelle. Tous les jours on y chanta une Grand-Messe particulière. Les Dominicains chantèrent la première. Messieurs les Magistrats en firent chanter une le lendemain, à laquelle ils assistèrent en corps & en robes, avec le Clergé de St. Etienne, & y apportèrent un cœur d'or, où est gravé en Latin: *Vœu des Peuples*, & au-dessus sont les Armes de la Ville. Le jour suivant ce fut le Chapitre de St. Pierre, qui chanta une très-belle Messe en musique: Son Altesse y assista comme il avoit assisté à celle de la veille. Les Paroisses de St. Sauveur & de St. Maurice, & enfin tous les Ordres Mandians chantèrent aussi la Messe. Tous les jours de l'Octave on chanta le Salut en musique, & on donna la bénédiction. Tant que Son Altesse resta à Lille, elle ne manqua pas un seul jour de faire dire le Chapelet dans la Chapelle de Lorette, & d'y assister; ce qui donna lieu à la loüable coûtume de le réciter tous les jours après

Vêpres, en commun, qui s'observe au Couvent de l'Abiette.

Copie de la Lettre de Fondation de la Chapelle de Notre-Dame de Lorette.

JOSEPH CLÉMENT, par la grace de Dieu, Archevêque de Cologne, Prince-Electeur du St. Empire Romain, Archi-Chancelier d'Italie, Légat né du Saint Siége Apostolique, Evêque & Prince de Hildecheim, de Ratisbonne & de Liége, Administrateur de Berchtesgarde, Duc des deux Baviéres, du haut Palatinat, de Westphalie, Engeren & Bouillon, Comte-Palatin, Marquis de Franchimont, Landgrave de Leuchtemberg, Comte de Loo & Horn, &c.

La dévotion toute singuliére que notre Maison Electorale en général, & sur-tout Nous en particulier avons toujours eu envers la Sainte Vierge Mere de Dieu, que Nous reconnoissons depuis longtems pour notre puissante Protectrice, & par l'intercession de laquelle Nous avons obtenu de si grands bienfaits, Nous a porté, pour l'édification & pour exciter la piété des peuples Catholiques de cette Ville de Lille, de faire construire & ériger pour la plus grande gloire de Dieu, une Chapelle derrière le grand-Autel de l'Eglise des Dames de l'Abbiette de l'Ordre de Saint Dominique, sous l'invocation de N. D. de Lorette, sur le modéle & les mêmes proportions de la Sainte Maison qui a été miraculeusement transportée par les Anges de Nazareth en Dalmatie, & delà en Italie: Nous en avons fait la consécration le Dimanche premier jour de Juillet 1708, après y avoir posé le jour d'auparavant l'Image de la Sainte Vierge, qui y fut portée processionnellement de l'Eglise du Monastére de la Mere de Dieu du même Ordre de Saint Dominique, avec un concours merveilleux de toutes sortes de personnes. Nous avons fourni ladite Chapelle d'Ornemens, de Vasses sacrés & de toutes

choſes néceſſaires au Service Divin, que Nous deſirons être fait à perpétuité, & d'autant que non-ſeulement leſdits Ornemens, mais encore le corps du Bâtiment de cette nouvelle Chapelle auront beſoin de tems en tems d'être réparés, & qu'il eſt abſolument néceſſaire que toutes choſes y ſoient entretenues, comme il faut pour que le Service Divin puiſſe s'y faire toujours avec la même décence convenable, Nous avons jugé à propos de laiſſer à la poſtérité par ce préſent écrit, le détail de nos intentions, à la manière qu'il s'enſuit.

Primò. Voulons & ordonnons qu'il ſera dit à perpétuité dans ladite Chapelle, une Meſſe baſſe tous les Samedis de l'année, comme auſſi la veille & le jour de toutes les Fêtes de la Ste. Vierge, ſavoir; à la Purification, les Epouſailles, à la Viſitation, à la Commémoration de la Ste. Vierge du Mont-de-Carmel, à l'Aſſomption, au Sacré Nom de Marie, à la Fête du St. Roſaire, à la Préſentation, à la Conception; de plus, à la Fête de St. Joſeph ſon très-chaſte Epoux, de St. Joachim, de Ste. Anne, de St. Gabriël, qui a annoncé le myſtère de l'Incarnation, ſera dit une Grand'Meſſe, comme auſſi le jour de l'Annonciation, comme Fête principale de la Chapelle, & le jour de la Dédicace, lequel doit être toujours le premier Dimanche de Juillet: toutes ces Meſſes ſeront toujours célébrées par nos ordres, tant que Nous reſterons dans cette Ville, & après notre départ, par un Eccléſiaſtique ou Prêtre régulier, à la nomination & choix des Dames Prieure & Religieuſes du Monaſtère de l'Abbiette.

Secundò. Voulant auſſi que tous les ans, au jour qu'il nous plaira choiſir pour cela, pendant le ſéjour que nous ferons ici & que nous déſignerons en partant pour l'avenir, on faſſe un Service ſolemnel avec Matines, Laudes, Commendaces, la Meſſe & les Abſolutions ordinaires, ſur une repréſentation qu'il ſera faite à ce ſujet avec nos armes, pour le repos des ames de nos Séréniſſimes Pere & Mere & Parens trépaſſés, & pour le repos de la nôtre, lors que Dieu

nous aura appellé de ce monde; & l'on payera tous les ans la somme de 50 florins au Chapelain qui déservira cette Chapelle.

Tertiò, Le reste de la somme principale ci-après spécifiée, servira à la réparation de ladite Chapelle & à l'entretient des ornemens, du luminaire & autres choses nécessaires à l'Office Divin, avec ce qui pourra revenir des aumônes & de la charité des fidéles; pour le recouvrement sera mis un tronc sous deux clefs différentes, dont l'une restera toujours entre les mains de Madame la Prieure, & l'autre entre les mains des Dames du Conseil, auquel nous confions dès à présent & pour toujours, le soin particulier de ladite Chapelle & Fondation, & en présence desquelles sera rendu compte de l'exécution de cette, de notre volonté, & de l'emploie desdits revenus & aumônes, ne doutant pas qu'elles s'en acquittent avec autant de zéle que d'intégrité à la plus grande gloire de Dieu & au bien de ladite Chapelle.

Quartò Pour donc que nos intentions sur tout ce que dessus, soient perpétuellement suivies & exécutées, Nous avons destiné la somme *de deux mille écus de capital*, laquelle à notre départ de cette Ville sera délivrée en argent comptant, pour être employée en fonds fructueux, & les revenus ensuite administrés par ladite Dame Prieure & les Dames Religieuses de son Conseil, lesquelles auront soin des dons & charités de quelques natures qu'ils soient que l'on fera à ladite Chapelle à l'honneur de la très-Sainte Vierge, & dont on sera tenu rendre compte devant les personnes ci-dessus nommées. (Car tel est notre bon plaisir) Et pour plus de sureté, Nous avons signé le présent Acte de notre propre main, & y apposé le grand Sceau de notre Chancellerie d'Etat. Fait à Lille le 30 Juillet mil sept-cent huit.

JOSEPH CLEMENT, *Archevêque-Electeur.*

Elles acceptèrent, selon les ordres de Son Altesse, les deux mille écus en Billets de

banque, qui furent portés au visacez, suivant les Ordonnances du Roi; & après la liquidation faite par les Commissaires d'Etat, ils ont été réduits à mille écus, pour lesquels le Roi a constitué une Lettre de Rente au denier 50, faisant vingt écus par an, sur les Domaines de Flandre, Entremise du Sr. Cuperli de Jani. Elles ne reçurent rien de plus de Son Altesse; ainsi le Chapelain qu'il avoit fondé selon la Lettre de Fondation ci-devant, n'a pas eu lieu : cependant en reconnoissance des bontés de Son Altesse, elles ont soin de faire décharger les Messes & Obits par leurs Prêtres.

Voici quelques Vers & Chronographe qu'on fit pour cette Fête.

VIERGE SAINTE BENISSEZ LES VERTVS DE IOSEPH CLEMENT.

Que tous les vrais Fidéles, que la terre & les Cieux,
Fassent éclater leur joie, dans ce jour glorieux,
De l'établissement de ce Saint Oratoire,
Que le Prince Clément, de pieuse mémoire,
Pour montrer son amour vers la Mere de Dieu,
Fit bâtir à sa gloire en ce fortuné lieu.

Hodiè generis, &c.

Le Puissant Créateur du Ciel & de la terre,
Le Maître Souverain qui lance le tonnère,
Quitte du haut du Ciel le lumineux séjour,
Pour montrer envers nous l'éxcès de son amour.
Sauver le genre humain, il prend notre nature,
Joignant au Créateur la foible créature.
Regarde, heureux mortel, quelle est ta dignité,
Tu deviens compagnon de la Divinité.

Célèbre ton bonheur par un joyeux cantique,
Qu'on entende l'écho répéter la musique.
Hodiè quem Cœli, &c.
Marie est destinée à ce suprême honneur,
De porter en ses flancs son Dieu, son Créateur,
Celui que l'univers ne sauroit pas comprendre,
Dans le sein d'une Vierge aujourd'hui vient se rendre.
Vous donc qui professez de vivre en pureté,
Connoissez la grandeur de votre dignité;
Chantez-en le bonheur par un joyeux cantique,
Qu'on entende l'écho répéter la musique.

AUTRES.

Etre simple & pieux dans la Magnificence,
Au milieu des grandeurs ne songer qu'au néant,
Et joindre les vertus à la haute naissance,
Ce n'est qu'à ces seuls traits qu'on reconnoît Clé-
(ment.)

2

Illustre imitateur des Vertus de Marie;
Clément en son honneur fit ériger ce lieu.
Heureux qui comme lui, dans le cours de la vie,
Mérite le secours de la Mere de Dieu!

3

Issu du plus beau sang qu'ait fait couler la gloire,
Electeur, Souverain, respectable, puissant,
Humble parmi ses traits; ce St. lieu vit Clément;
Et ses seuls vertus y forment sa mémoire.

4

N'attends de nous, Clément, que la reconnoissance,
Et des vœux au Seigneur, pour tes dons infinis,
Tu ne peux ici bas en recevoir le prix,
Et Dieu seul t'en destines une ample récompense.

Cette Chapelle de Notre-Dame de Lorette devint bientôt célèbre par un grand nombre de guérisons miraculeuses que la Ste. Vierge impétra de son Fils, en faveur des malades qui y venoient reclamer son intercession avec

une humble & pieuſe confiance : ces graces parurent ſi certaines & ſi dûment atteſtées par des perſonnes dignes de foi, que les Religieuſes de l'Abbiette ne craignirent pas d'en faire un petit Livre, qu'elles dédièrent au Prince Fondateur de Lorette. Le 16 Juillet il aſſiſta à la Profeſſion de Dame Catherine Doulcet, lui mit le voile & la couronne. Le 17 il fit expoſer le St. Sacrement dans la Chapelle de Lorette, pour implorer le ſecours de Dieu & de la Ste. Vierge, au ſujet de la guerre, & y vint tous les jours y dire la Meſſe juſqu'à celui de ſon départ, qui fut le 12 d'Août 1708. Il quitta Lille au grand regret de tous ſes habitans qu'il aimoit véritablement, & auxquels il avoit donné mille marques de ſa bienveillance. Il étoit entré la veille dans le Monaſtère de l'Abbiette, pour annoncer aux Religieuſes qu'il alloit les quitter, & les aſſurer de la conſtance de ſes ſentimens à leur égard. Le lendemain, jour qu'il partit pour Doüay, il alla encore dire la Meſſe à la Chapelle de Lorette, après laquelle il fit ſes derniers adieux, & donna ſa bénédiction aux Religieuſes éplorées. Le ſujet de ſon départ fut que le Prince Eugêne, à la tête des Alliés, inveſtirent la Ville ce jour-là même douze Août. Le 27 ils l'attaquèrent par les Portes de St. André & de la Magdeleine; ce qui fournit aux Dames de l'Abbiette une belle

occasion de rendre service à plusieurs Communautés de filles, en leur donnant retraite dans leur Maison. Elles y reçurent d'abord les Capucines & les Carmelites. Les Dominicaines de la rue de la Barre, avec quelques Ursulines, s'y refugièrent ensuite. La Citadelle se rendit le 8 Octobre 1708. Les Dominicaines retournèrent alors dans leur Maison. La Paix s'étant faite entre les Puissances Belligérantes le 4 Juin 1713, elle fut publiée à Lille, sur la Grand-Place, le 19 du même mois, & la Ville retourna aux François. De Doüay il s'étoit rendu à Valenciennes, où il resta jusqu'au mois d'Octobre 1714. Depuis la paix jusqu'à ce terme, il vint trois fois à Lille. La première fois fut le 2 de Mai 1714; il descendit à l'Abbiette pour saluer la Ste. Vierge; les Dames chantèrent le *Te Deum* & le *Regina Cœli lætare*. Il entra ensuite dans le corridor, donna sa bénédiction à la Communauté qu'il entretint quelque-tems. Il y revint le lendemain dire la Messe & donner la Ste. vraie Croix à baiser; enfin il vint presque tous les jours deux fois à l'Abbiette jusqu'à celui de son départ, qui fut le 13. Il revint le 27 Juin, descendit encore à l'Abbiette, & vint tous les jours prier Notre-Dame de Lorette & voir les Dames de cette Maison, quoiqu'il logeât alors dans la rue Royale. Il y officia le jour de la dédicace de la Chapelle, qui est le premier

Dimanche de Juillet, & retourna le 4 à Valenciennes. La troisiéme fois fut le 27 Septembre ; il vint à son ordinaire descendre à l'Abbiette pour rendre ses hommages à la Ste. Vierge, ce qu'il continua chaque jour de son séjour ici. Le premier Octobre il vint faire ses derniers adieux. Il remercia les Dames, leur fit des offres de services, les assura que jamais il ne les oublieroit, & qu'il leur serviroit toujours de pere ; il leur donna ensuite sa bénédiction, se recommandant dans leurs priéres, sortit bien vite, monta dans sa chaise de poste. Le Magistrat & plusieurs personnes de distinction l'attendoient à la Porte : ils le complimentèrent ; Son Altesse les remercia, & partit au bruit du canon. Elle eut beaucoup de regret de quitter les Lillois, qui en eurent réciproquement de perdre un Prince qui avoit tant honoré la Ville. Il resta jusqu'au 24 d'Octobre à Valenciennes, qu'il partit pour Paris, où il séjourna quelque-tems. Il arriva au mois de Janvier 1715 à Liége, y fit son entrée avec des démonstrations d'une joie extraordinaire de la part des Peuples, charmés de revoir enfin un Prince & un Pasteur si digne de leur amour, après une si longue absence. Il en partit le 20 Février pour se rendre à sa chére Ville de Bonn, où il fut reçu avec les mêmes marques de joie. Il y fit bâtir une rue qu'il nomma, *Rue de Lille*, tant cette Ville

lui fut toujours chére & présente à son souvenir. Il n'oublia pas non plus le Couvent de l'Abbiette. Il ne manqua aucune année de lui donner plusieurs fois de ses nouvelles jusqu'au mois de Novembre 1723, qu'il mourut à Bonn le 12 du même mois, dans de grands sentimens de religion, de piété, de paix & de soumission à la volonté de Dieu. D'après les dispositions de son testament, son cœur fut porté à la Chapelle de Notre-Dame d'Octingonne en Bavière, ses entrailles à la Chapelle Notre-Dame de Lorette à Lille, & son corps embaumé à la Chapelle des Trois-Rois, qui est dans sa Métropole de Cologne.

Les entrailles de ce Prince arrivèrent à Lille le 8 de Décembre 1723 au bruit du canon & de toutes les cloches de la Ville. On alla les recevoir avec pompe : les Cuirassiers ouvroient la marche funèbre ; Mr. le Comte de Lisle, Commandant de la Place, & Mrs. du Magistrat les suivoient, & puis marchoit toute la Confrérie de Saint Michel avec un flambeau à la main, dont les quatre principaux Officiers portoient les entrailles de ce vertueux Prince. Les ayant remises entre les mains de la Prieure de l'Abbiette, elle entonna le *Miserere*, que les Religieuses poursuivirent en faux-bourdon, pendant qu'on plaça les entrailles dans le lieu du chœur qu'on leur avoit préparé. Elles étoient renfermées dans une urne de plomb.

Le mausolée du dessin de Mr. Gitard, étoit un des plus beaux qu'on ait vu dans Lille. Il y avoit plus de 800 luminaires, & il occupoit presque tout le choeur. Il regnoit autour de l'Eglise une bande de velour noir où étoient attachées les Armes du Prince. Les Officiers de l'Abbiette, vêtus de noir, allèrent recevoir Mrs. du Magistrat à la porte de l'Eglise & les conduisirent en cérémonie à leurs places. Mr. le Prévôt de Seclin chanta la Grand-Messe, & le R. P. Théodore Chevalier, Dominicain, fit l'Oraison funèbre avec un applaudissement général; la chaire étoit placée au bas de l'Autel à droite: au bas de la chaire étoit le Prie-Dieu du Comte de Lisle, qui étoit entouré de ses gardes; Mrs. du Magistrat tenoient la gauche, toute la Noblesse & les Supérieurs des Ordres Religieux occupoient le reste de l'Eglise. Ensuite de l'Oraison funèbre qui dura cinq quarts d'heure, les Officians, quatre Acolites, Mr. de Bleuchatel & trois Confréres de St. Michel, entrèrent dans le choeur pour faire les encensemens autour du Mausolée; ensuite Mr. de Bleuchatel, avec un Confrére précédé d'un autre qui portoit la Croix, des Officians & de toutes les Religieuses avec un cierge, portèrent les entrailles à la Chapelle Notre-Dame de Lorette, où l'on fit les cérémonies de l'enterrement qui fut fait dans la muraille, où on y a mis une lamme

de cuivre vis-à-vis, du côté des Séculiers, & de l'autre une épitaphe de marbre.

La Prieure de l'Abbiette avoit l'honneur d'écrire trois fois l'année au Prince tandis qu'il vivoit, & le Prince ne manquoit jamais de lui faire celui de répondre à ses Lettres. C'étoit à la Fête de St. Joseph, à la Dédicace de Lorette & à la St. Nicolas, pour le complimenter sur sa naissance & sur la nouvelle année que la Prieure lui écrivoit. Le Prince ne manqua pas non plus d'envoyer tous les ans, le jour de St. Nicolas, un cierge de dix livres à Notre-Dame de Lorette, qu'on allumoit tous les jours pendant que la Communauté y récitoit le Chapelet.

Les Lettres de cet illustre, bienfaisant & pieux Souverain, nous ont paru si belles & si touchantes, si pleines de sentimens de Religion & de bonté, que nous croyons faire plaisir aux Lecteurs, de leur en mettre un certain nombre sous les yeux dans le Chapitre suivant.

CHAPITRE VIII.

Copies de quelques Lettres de Joseph Clément de Bavière, Electeur de Cologne & Prince de Liége aux Prieures de l'Abbiette.

A Valenciennes le 31 *Octobre* 1708.

J'Ai reçu, ma chére fille, la Lettre que vous m'avez écrite le 24 de ce mois, &

vous ne devez pas douter que je conserve pour vous, & pour toute votre Communauté, les sentimens d'estime qui sont dus à votre mérite & à votre probité. Le Seigneur vous apportera les consolations nécessaires dans les occurrences présentes, & vous donnera selon mes souhaits tout ce qui conviendra à votre satisfaction, tant que vous aurez en sa sainte grace & son divin secours, toute la confiance que vous avez témoigné jusqu'à présent. Je vous prie d'être bien persuadée que de loin, ou de près, je contribuerai toujours avec plaisir, & autant qu'il dépendra de moi, à votre satisfaction, & aux avantages spirituels & temporels de votre Maison, ayant pour toutes celles qui la composent, tant en général qu'en particulier, une considération que rien ne sauroit ébranler, & étant avec la plus parfaite estime,

Ma chére fille,

Véritablement tout à vous,

JOSEPH CLEMENT, &c.

A la Dame Beaumont, Electeur.

Prieure de l'Abbiette.

A Valenciennes le 4 *Novembre* 1708.

VOus avez vu, ma chére fille, par la Lettre que je vous ai écrite depuis peu de jours, quels sont les sentimens d'estime que

malgré l'éloignement, je conserve toujours pour vous, & pour votre Communauté. Je suis ravi que la Chapelle de Notre-Dame de Lorette ait servi d'azile pendant le siége aux Religieuses de Lille qui se sont retirées chez vous ; & je leur souhaite aussi-bien qu'à vous toutes les consolations spirituelles & temporelles qui leur sont néceſſaires dans la triste occurrence où nous sommes; cependant pour y contribuer à votre égard, autant qu'il peut dépendre de moi, je vous ai fortement recommandées à Mr. le Duc de Holstein, maintenant votre Gouverneur ; & comme nous sommes amis depuis long-tems, j'espére que cette recommandation aura son effet, & qu'il vous accordera l'honneur de sa protection : en attendant je suis avec la plus sincére bienveillance,

Ma chére fille, véritablement tout à vous,

JOSEPH CLEMENT,
Electeur.

A la Dame Beaumont,
Prieure de l'Abbiette.

A Valenciennes le 5 Juillet 1709.

SI les conjonctures du tems, ma chére fille, me permettoient d'assister cette année à la Dédicace de la Chapelle de Notre-Dame de Lorette, je m'y trouverois avec la plus grande satisfaction & la plus grande joie du monde ; & ce seroit pour moi, aussi-bien

que pour vous, une douce consolation de voir encore votre nombreuse Communauté servir d'exemple comme autre fois aux autres Maisons Religieuses, & même à tout le peuple, à se bien acquitter de tous les devoirs de notre Sainte Religion. Il faut demander à Dieu d'un cœur contrit & humilié, qu'il daigne arrêter le terrible fléau de la guerre, & nous donner un tems plus tranquille où rien ne s'oppose plus à l'accomplissement de vos devoirs. Au surplus, je suis fort aise que la table du grand Autel de votre Eglise soit rétablie à votre entière satisfaction; & vous pouvez être persuadée que je ne manquerai pas de vous donner en toutes rencontres des marques essentielles de l'estime & de la considération que malgré l'éloignement j'aurai toujours pour vous & pour toutes vos Dames Religieuses, tant en général, qu'en particulier : en attendant que les occasions s'en présentent, je prie Dieu qu'il vous ait, ma fille, en sa sainte garde.

JOSEPH CLEMENT,
Electeur.

A la Dame de Beaumont,
Prieure de l'Abbiette.

A Valenciennes le 31 *Décembre* 1709.

J'Ai reçu, ma chére fille, votre Lettre du 27 de ce mois, & c'est avec beaucoup de satisfaction que je vois par là les vœux

que vous continuez de faire avec votre Communauté, pour ma prospérité & pour mes avantages ; ne doutez pas que je n'en aie toujours la plus parfaite reconnoissance, & que je ne vous en donne dans l'occasion toutes les marques qui dépendront de moi; souhaitant du meilleur de mon cœur que par une bonne & prompte paix, je sois bientôt à portée de vous en assurer moi-même. Comme vous croyez que l'enfant dont vous parlez a été guéri miraculeusement par l'intercession de la Ste. Vierge, qui veut être, dites-vous, honorée dans la Chapelle de Notre-Dame de Lorette, il seroit bon d'avérer la chose authentiquement, pour en informer le public ; c'est pourquoi vous ferez bien d'en écrire à Monseigneur l'Evêque de Tournay, ou à son absence, à Mrs. les Grands Vicaires, afin qu'il la fasse examiner : & si par les informations qu'ils prendront il se trouve que ce soit effectivement un miracle, ils en fassent expédier les attestations nécessaires. Je suis avec toute l'estime qui vous est due, ma chére fille, véritablement tout à vous.

JOSEPH CLEMENT,
Electeur.

A la Dame Rosendal, Prieure.

Valenciennes ce 18 *Mars* 1710.

VOici, ma chére fille, l'information prise à l'égard de la guérison de certain en-

ſant qui n'avoit pu depuis ſa naiſſance ſe tenir droit, ni marcher ſeul, & qui a fait l'un & l'autre quelques jours après que ſa tante, par une ſoudaine inſpiration, l'eut voué à Notre-Dame de Lorette. Ce Procès verbal eſt duement légaliſé par Mrs. les Vicaires-Généraux du Diocèſe de Tournay, & c'eſt une piéce autentique que vous devez ſoigneuſement garder. Il faut eſpérer que Dieu touché par nos priéres, & par les cris de tant de pauvres gens qui languiſſent de tous côtés par les affreuſes calamités de la guerre, opérera bien-tôt le grand miracle de la paix, & daignera accorder aux larmes des Fidéles la concorde & la réünion entière de toutes les Puiſſances de l'Europe. En attendant que par le retour de cette paix tant deſirée, je trouve l'occaſion de vous donner en perſonne, auſſi-bien qu'à toute votre Communauté, des marques eſſentielles de l'eſtime toute particulière que j'ai pour vous toutes, ſoyez bien perſuadée que je ne ceſſerai jamais d'être avec toute la conſidération qui vous eſt due, ma chére fille, véritablement tout à vous.

JOSEPH CLEMENT,
Electeur.

Valenciennes le 21 *Octobre* 1711.

J'Apprens avec beaucoup de ſatisfaction, ma chére fille, que la dévotion du peu-

ple de Lille augmente tous les jours envers la Ste. Vierge que chacun vient invoquer avec beaucoup de zéle & d'ardeur dans la Chapelle de Lorette que j'ai fait bâtir chez vous en ſon honneur; la confiance toute particulière que j'ai en cette puiſſante protectrice de ma Maiſon Electorale, fait que pour certaines raiſons je ſouhaite que vous faſſiez une neuvaine à cette même Chapelle, à commencer le 26 de ce mois, pour que Dieu, par l'interceſſion de ſa glorieuſe Mere, daigne bénir d'un heureux ſuccès les deſſeins que j'ai formés: je ne doute pas que toute votre Communauté ne joigne pendant ce tems-là ſes priéres aux vôtres à cette intention; & cependant je ſuis toujours avec la plus parfaite eſtime, ma chére fille, véritablement tout à vous.

JOSEPH CLEMENT,
Electeur.

Valenciennes le premier Mai 1712.

VOici, ma chére fille, les Indulgences pour la Chapelle de Lorette que vous avez ſouhaitées, & que je viens de recevoir de Rome. Je ſouhaite qu'elles augmentent encore la dévotion du peuple de Lille envers la Ste. Vierge, & en redouble le concours à votre Egliſe; d'ailleurs j'eſpére que vous en ſerez contente, puiſqu'on me mande

qu'il eſt ſans exemple qu'on en ait accordé de ſi amples que celles-là à des Communautés Religieuſes. Du reſte ſoyez perſuadée, je vous prie, auſſi-bien que toutes vos Dames, que j'aurai toujours pour vous & pour elles une affection véritablement paternelle, & qu'il ne ſe peut rien ajoûter à l'eſtime toute particulière avec laquelle je ſuis, ma chére fille, tout à vous.

JOSEPH CLEMENT,
Electeur.

P. S. Je vous prie de remercier la Sainte Vierge ſur mon rétabliſſement d'une longue maladie de ſix ſemaines de laquelle je me relève ſeulement à cette heure. Je ſouhaite, pour changer d'air, de vous aller voir; peut-être mes ſouhaits ne ſeront point infructueux: à Dieu tout eſt poſſible.

A Bonn le 20 *Mars* 1718.

C'Eſt toujours avec un plaiſir ſenſible que je reçois, ma chére fille, des marques de votre ſouvenir & de celui de votre Communauté, pour qui mon eſtime & ma bienveillance ne finiront jamais. Je vous remercie du ſoin que vous avez pris de m'écrire ſi obligeamment au ſujet de la Fête de mon glorieux Patron St. Joſeph; je ne doute pas qu'à votre exemple le peuple de la grande & belle Ville de Lille ne vienne en foule

révérer les Reliques de Ste. Ursule & des Saintes Vierges & Martyres ses Compagnes, que je vous ai envoyées, & que vous devez exposer avec toute la solemnité convenable. Je vous envoie par mon Aumônier l'Abbé de Neuville, qui vous donnera cette Lettre, un cierge que selon la coutume je fis hier présenter en offrande au Seigneur, afin qu'il soit placé cette année à Notre-Dame de Lorette ; vous assurant en même-tems qu'il ne se peut rien ajoûter à la considération avec laquelle je suis pour la vie, ma chére fille, véritablement tout à vous.

JOSEPH CLEMENT,
Electeur.

A la Prieure de l'Abbiette.

Bonn le 9 Décembre 1720.

LEs témoignages de votre souvenir & des Priéres & Communions de votre Communauté, pour ma prospérité & conservation, ma chére fille, font couler avec plaisir ces jours de Fêtes & de félicitation ; je dois tout attendre du Ciel par la médiation d'une Communauté aussi exemplaire. Le cierge que j'ai envoyé à votre Chapelle de Lorette, n'est qu'une foible marque de la dévotion que j'ai pour ce Saint Lieu. Obtenez-moi de cette puissante protectrice les lumiéres qui me sont nécessaires pour la

conduite du Peuple dont je ſuis chargé; & je conſerverai toujours pour vous & pour votre chére Communauté, malgré la diſtance des lieux, toute l'eſtime qui vous eſt due, étant, ma chére fille, véritablement tout à vous.

JOSEPH CLÉMENT,
Electeur.

Bonn le 28 *Mai* 1722.

VOus ne ſauriez, mes chéres filles, me donner des marques plus agréables de votre affection pour moi, qu'en vous intéreſſant auſſi obligeamment que vous l'avez fait, à l'élection que mon Chapitre de Cologne a faite de mon très cher neveu, le Prince & Evêque de Munſter & Paderborn, pour être mon Coadjuteur & Succeſſeur; la part que vous y prenez, & l'aſſurance que vous me donnez de votre conſtant attachement à mes intérêts, & à tout ce qui regarde les avantages de ma Séréniſſime Maiſon, m'obligent à vous en faire mes ſincéres remercimens, ne ſouhaitant rien de plus ardemment que de pouvoir vous convaincre de ma parfaite reconnoiſſance & de l'eſtime toute particulière que je conſerve, mes très-chéres filles, pour votre illuſtre & ſainte Communauté, tant en général qu'en parti-

culier, & avec laquelle je ſerai toute la vie, mes très-chéres filles, véritablement tout à vous.

JOSEPH CLEMENT,
Electeur.

Aux Dames de l'Abbiette.

Munich ce 4 Novembre 1724.

MEs très-chéres filles, le double compliment que vous m'avez fait par votre Lettre du 9 du mois paſſé, au ſujet du mariage qui s'eſt fait du Prince Electoral, mon très-cher neveu, avec l'Archiducheſſe Marie-Amélie, & du jour anniverſaire de ma naiſſance qui s'eſt célébré le 5 du mois paſſé, m'a cauſé un ſenſible plaiſir, ſachant qu'il part des cœurs qui me ſont entiérement dévoués, & qui ſont des vœux les plus ardens pour ma conſervation & proſpérité, & pour celle de toute ma Maiſon Electorale; je vous en remercie, mes très-chéres filles, de toute mon ame, & vous aſſure que j'aurai toujours une véritable ſatisfaction de pouvoir vous donner des marques de l'affection avec laquelle je ſuis, mes très-chéres filles, véritablement tout à vous.

JOSEPH CLEMENT,
Electeur.

Aux Dames de l'Abbiette.

Bonn le 23 *Juillet* 1723.

J'Ai reçu, mes très-chéres filles, la Lettre toute obligeante que vous m'avez écrite au ſujet de ma maladie & du danger auquel j'ai été expoſé, en me félicitant en même-tems ſur le retour de ma ſanté ; ſoyez perſuadées que je ſuis ſenſible, comme je le dois, à l'une & l'autre, d'autant plus que je reconnois la ſincérité de vos complimens, & que je crois reſſentir l'efficace des vœux que vous faites pour ma conſervation, trouvant de jour à autre que ma ſanté ſe remet & que mes forces ſe rétabliſſent à ſouhait : un des ſoins & des plaiſirs de cette vie dont vous demandez à Dieu la continuation pour moi, ſera de donner à toutes les Dames de votre illuſtre & ſainte Communauté, tant en général qu'en particulier, toutes les marques d'eſtime & de bienveillance qui dépendent de moi, & de vous témoigner la conſidération particulière que je conſerve pour vous, & avec laquelle je ſuis, mes chéres filles, véritablement tout à vous.

JOSEPH CLEMENT,
Electeur.

Aux Dames de l'Abbiette.

Clément-Auguste, troisiéme fils de Maximilien-Emmanuël de Bavière, neveu & successeur du Sérénissime Prince de Liége, revenant d'assister au mariage de Louis XV son neveu, arriva à Lille le 23 de Juillet 1725, *incognito*, sous le titre de Comte de Verre, vint entendre la Messe à l'Abbiette & rendre ses hommages à la Ste. Vierge. Ce Prince parut fort satisfait de l'inscription qui est sur la muraille où sont enfermées les entrailles de sadite Altesse Electorale, comme aussi des manières gracieuses de la Dame Prieure & des autres Dames de la Communauté. Elle eut depuis l'honneur de lui écrire de tems en tems, & il lui faisoit toujours celui de répondre à ses Lettres. En 1729 il envoya son portrait, qui est aujourd'hui à la grand salle, à la gauche de celui de son Oncle Joseph Clément de Bavière.

CHAPITRE IX.

Vie de la Bienheureuse Yolande, Comtesse de Viane, & Religieuse de l'Ordre de St. Dominique, au Monastère de Marienthal.

INTRODUCTION.

DEux raisons nous engagent à mettre cette Vie à la tête de l'abrégé de celles

de quelqu'unes des anciennes Religieuses de l'Abbiette. La première est que les *Meres Guillemette & Béatrix d'Antoing*, que le Monastère de l'Abbiette reconnoit pour ses Fondatrices spirituelles & pour ses deux premières Prieures, furent tirées de celui de Marienthal, où elles avoient été formées à la vertu & à l'Observance régulière, par les soins de la Bienheureuse Yolande, qui en fut Prieure; ce qui fait que le Couvent de l'Abbiette a droit de la regarder comme sa grand-mere dans l'ordre de la Religion & du Salut, puisqu'elle fut en effet la mere de celles qui l'enfantèrent dans ce même Ordre & sous ces mêmes rapports.

La seconde raison qui nous détermine à placer ici la Vie de cette Bienheureuse, c'est qu'elle est vraiment propre à faire les plus fortes impressions sur les cœurs, & si extraordinaire, qu'on doute s'il s'en trouve une seule dans les fastes de l'Eglise, qui puisse lui être comparée, au sujet des obstacles & des persécutions qu'il lui fallut surmonter pour suivre sa vocation, & du courage avec lequel elle les surmonta en effet pour suivre la voix de Dieu, qui l'appelloit à l'Ordre de Saint Dominique, dans la Maison de Marienthal. Sa Vie fut écrite en Latin par le P. Alexandre Wilthimiens, Jésuite; elle fut depuis traduite en François, & cette traduction fut envoyée en 1719 par Madame Marie-Ca-

therine de Manteville, alors Prieure de Marienthal, à Dame Albertine de Mommonier Dupuis, Religieuse de l'Abbiette, fort zélée pour l'honneur de son Couvent, & très-appliquée à transcrire & à conserver tous les monumens propres à l'illustrer.

Cette digne Religieuse voulant ressusciter l'ancienne union qui regnoit entre les deux Monastères, & qui sembloit éteinte, écrivit à Madame de Manteville, & lui envoya la copie du Bref du Pape Grégoire X, qui ordonnoit au Provincial des Dominicains d'Allemagne d'envoyer quelques Religieuses à Lille, pour y former à la vie régulière le Monastère naissant de l'Abbiette. A la vue de la copie de ce Bref, dont on conserve l'original dans les archives de ce Monastère, les Dominicaines de Marienthal, qui ignoroient même le service qu'elles avoient rendu à celles de l'Abbiette, lièrent une étroite amitié avec elles, & particulièrement avec Dame de Mommonier. Il y eut entre-elle & Madame de Manteville un commerce de Lettres très-fréquent. Elles s'engagèrent aussi au nom de leurs Communautés respectives, à chanter un Obit, & à réciter l'Office des Morts, pour chaque Religieuse qui viendroit à mourir; ce qui s'observe très-exactement depuis lors. C'est sur la copie de la traduction de la Vie de la Bienheureuse Yolande, envoyée par Madame de Manteville à Dame

de Mommonier, que nous allons donner l'Hiſtoire de cette fille admirable, après que nous aurons dit un mot de la Maiſon de Marienthal.

Cette Maiſon de Marienthal, c'eſt-à-dire Vallée de Notre-Dame, ſituée dans le Duché de Luxembourg, fut fondée l'an 1235 par un Seigneur de Merſch, appellé Théodoric, qui trouva en ſe promenant une image de la Vierge, pour laquelle il conçut une grande dévotion; il y fit bâtir une petite Chapelle. Le culte qu'on y rendit à la Ste. Vierge y attira un grand concours de peuple; & pour en accroître la dévotion, il forma le deſſein, de concert avec ſa femme Eloïſe, d'y fonder un Monaſtère de filles. Théodoric acheta le premier Mars 1231 le terrein néceſſaire pour le bâtir, & on y fit venir des Religieuſes de St. Dominique, qui eurent pour leur premier Directeur le P. Jean Dominique, Profeſſeur en Théologie, du Couvent de Trèves, qu'on croit avoir été fils de Théodoric & d'Eloïſe, Fondateurs. Le nombre des Vierges qui y venoient s'y conſacrer à Dieu, croiſſant de plus en plus avec le bon ordre, la régularité & l'odeur de leurs vertus, inſpirèrent à pluſieurs perſonnes pieuſes le deſir d'imiter Théodoric, en augmentant le petit bien de cette Maiſon naiſſante. C'étoit l'état où elle ſe trouvoit, lorſque la Bienheureuſe Yolande y fut admiſe. On verra dans ſa Vie la

haute réputation dans laquelle elle l'a mise ; en sorte que du tems de Marguerite de Luxembourg, qui vingt ans après la Bienheureuse Yolande y fut Prieure, elle étoit composée de 120 Religieuses de chœur, toutes de grande noblesse. Ce Monastère a droit de Patronat sur dix-huit Paroisses, & la Prieure est Dame de vingt-deux Villages. Les Prieures étoient élues pour toute leur vie, & confirmées pat le Conseil de Luxembourg ; mais en 1619 elles ne furent plus que triennalles, selon l'Institut de St. Dominique.

En 1636 une peste horrible ravageant tout le Pays de Luxembourg, n'en fit presqu'un désert. De 120 Dames dont cette Maison étoit alors composée, il n'en resta que six jeunes. Le Révérendissime Pere Nicolas Rodulphe, Général de l'Ordre, à la sollicitation du Pere Jean Frid, Provincial de la Province d'Allemagne, obtint de Sa Sainteté la translation de trois Dames du Couvent de Ste. Catherine d'Ausbourg dans celui de Marienthal, pour y rétablir les Observances régulières. Elles y arrivèrent le 8 Mai 1642 ; ce furent les Dames Magdeleine, Comtesse de Kortzia, en qualité de Prieure, Julienne de Volsera, de la famille des Princes Romains, pour Souprieure, & Marie-Maximilienne, Comtesse de Fugger, pour Maîtresse des Novices. Depuis ce tems ce Monastère s'est très bien soutenu, tant pour le

ſpirituel que pour le temporel, quoiqu'il eut perdu plus du tiers de ſes biens durant la mortalité; ce qui a obligé à diminuer de beaucoup le grand nombre des Dames: mais elles continuent toujours à n'y admettre que des perſonnes d'une grande nobleſſe bien prouvée.



VIE

DE LA BIENHEUREUSE YOLANDE.

YOLANDE vint au monde environ l'an 1231, dans le Chateau de Viane, Pays de Luxembourg. Elle eut pour pere Henri, Comte de Viane, & pour mere Marguerite, fille de Pierre de Courtenay, & ſœur de Baudouin, tous deux Empereurs de Conſtantinople, petits fils de Louis le Gros, Roi de France. Les biens de la Maiſon des Comtes de Viane ſont paſſés aujourd'hui dans celles de Naſſau & d'Orange, dont les ancêtres ont épouſé les filles héritières des Comtes de Viane. Il eſt à préſumer qu'on nomma *Yolande* celle dont nous écrivons la Vie, à cauſe d'*Yolande* ſa grand-mere, femme de Pierre de Courtenay, Empereur de Conſtantinople. Quoiqu'il en ſoit, la jeune Yolande dont nous parlons, joignoit au luſtre de ſa naiſſance de grandes richeſſes, une rare beau-

té, un bon naturel, un esprit excellent, qui faisoient les délices de ses pere & mere; mais ce qui la rendoit infiniment plus recommandable que tous ces brillans avantages, étoit un fond de piété qui lui faisoit rechercher la compagnie des personnes consacrées au service de Dieu. La Comtesse sa mere, qui l'aimoit extrêmement, & beaucoup trop selon la chair, voulant sonder ses inclinations, lui demandoit quelquefois si, quand elle seroit grande, elle ne voudroit pas être mariée; la petite Yolande répondoit avec feu qu'elle n'auroit jamais qu'un époux immortel, pour être délivrée de la crainte de le perdre un jour. Ces réponses ne plaisoient point à sa mere qui n'étoit point dès-lors sans inquiétude sur le parti que prendroit sa fille dans la suite, mais qui se flattoit que le goût du monde dans un âge plus avancé, feroit évanouïr tous ces sentimens enfantins d'une piété naissante qui lui faisoient ombrage : elle se flatta d'un vain espoir ; la piété ne fit que croître & se fortifier avec le nombre des années dans le cœur d'Yolande. Loin de se plaire dans les jeux, les ris & les délices qui venoient s'offrir à elle de toute part, elle aimoit à mortifier sa chair innocente par les veilles, les jeûnes, les abstinences & les plus rudes austérités, autant qu'il étoit en son pouvoir ; car sa mere la surveilloit, & vouloit qu'elle l'accompagnât

par-tout. L'ayant un jour menée à Namur, pour y voir une de ses parentes nommée *Himane*, qui étoit Supérieure d'un Couvent de Bernardines, situé dans un des fauxbourgs de cette Ville, la jeune Yolande charmée de la vie de ces Religieuses, conjura les Novices de lui donner l'habit, & de la cacher à sa mere. Mais ces pauvres filles épouvantées d'une telle proposition, coururent la rapporter à Himane leur Supérieure, qui eut bien de la peine à faire entendre à sa postulante l'impossibilité de lui accorder l'objet de sa demande; ce refus ne la rebuta pas. La Comtesse sa mere l'ayant menée une seconde fois dans ce même Monastère, elle réïtéra ses instances, en représentant à Himane, que ni sa jeunesse, ni la crainte du ressentiment de sa mere, ne devoit pas l'empêcher de la recevoir, puisque Dieu sauroit bien pourvoir à tout. Ses nouvelles instances ne réussirent pas mieux que les premières; elle fut obligée de renfermer sa douleur dans son ame & de suivre sa mere, qui mit tous ses soins à la parer & à la produire dans le monde, pour lui en inspirer le goût. Tout ce qu'elle put faire fut inutile, Yolande ne prenant aucune part dans son cœur aux divertissemens auxquels il falloit qu'elle se prétât par obéïssance aux volontés de sa mere. Cependant Yolande atteint l'âge nubile, & ses parens s'assemblent pour lui choisir un

époux. Le bruit n'en est pas plutôt répandu que les jeunes Seigneurs des premières Maisons du Pays se mettent à l'envi sur les rangs. Mais tandis qu'on négotie son mariage à son insçu, arrivent au Château de Viane deux Religieux de St. Dominique, dont l'un nommé *Valthére de Maisaimbourg*, avoit quitté un riche Canonicat de la Cathédrale de Tréves, pour embrasser la vie pauvre & pénitente de l'Ordre des Freres Prêcheurs. Il dit la Messe dans la Chapelle du Château de Viane ; Yolande y assista ; & dans une conversation qu'ils eurent ensemble, le zélé Religieux lui peignit sous des couleurs si vives & si touchantes le néant du monde, la vanité de ses plaisirs, le danger qu'on y court de s'y perdre pour une éternité, & la vie si exemplaire qu'on menoit à Marienthal, qu'elle se sentit pressée d'un desir ardent de prendre le voile dans ce Monastère, malgré tous les obstacles qui pourroient s'oppoler à sa résolution.

A peine les deux Religieux eurent quitté le Château de Viane, que la Comtesse Marguerite appella sa fille, pour lui apprendre qu'on avoit dispo sé de son cœur, & que toute sa parenté lui avoit destiné un époux. L'intrépide Yolande ose répondre à sa mere avec autant de respect que de courage, qu'elle n'aura jamais d'autre époux que celui qu'elle a choisi parmi les Vierges de Marienthal.

Surprise d'une réponse si peu attendue, la Comtesse représente à sa fille tout ce qu'elle a fait pour elle depuis son enfance, en l'embrassant tendrement, & en versant une abondance de larmes sur son cou ; elle n'oublie ni priéres, ni promesses, ni reproches, ni menaces, pour la toucher & la détourner d'une résolution si contraire aux desseins qu'on a formés sur elle, & d'ailleurs si impossibles dans l'exécution, eu égard à la délicatesse de son tempérament & aux rigueurs de la vie pénitente qu'elle prétend embrasser: immobile comme un rocher au milieu des flots, Yolande persiste à dire qu'elle n'aura jamais d'autre époux que Jésus-Christ. Sa mere cependant ne se rebute point, & peu délicate sur les expédiens, elle emploie le sacré comme le profane, faisant venir dans son Château un Ministre des Autels, qui n'oublie rien pour persuader à Yolande d'abandonner son projet, & qui s'attache surtout à lui faire une peinture affreuse de la vie pauvre, abjecte & crucifiée des Religieuses de Marienthal. Il reçoit pour toute réponse, qu'elle n'en a que plus d'ardeur pour voler dans une retraite où de son aveu on aura l'avantage de servir Jésus-Christ, d'une manière parfaitement conforme à ses maximes. Inutilement pour bannir de son esprit le Couvent de Marienthal, Marguerite vient offrir à sa fille, du moins en appa-

rence, celui des Bernardines de Namur; celle-ci déclare que c'est à Marienthal qu'elle veut servir Jésus-Christ, son Créateur & son Sauveur, unique objet de son amour.

Marguerite au désespoir de ne pouvoir la réduire, met auprès d'elle des Demoiselles affidées, qui l'observent & qui lui rapportent jusqu'à ses moindres démarches. Elle invite toute la parenté à poursuivre sa fille, jusqu'à ce qu'elle soit entièrement soumise à ses volontés. L'Archevêque de Cologne, son parent, est prié de se rendre au Château de Viane, dans l'espérance que l'on fonde sur son autorité & le respect qui est dû à son caractère. Le Pontife arrive en effet, il seconde les vœux de la mere qui l'appelle, en parlant d'un ton d'autorité à sa fille, qui s'efforçe inutilement de le mettre dans ses intérêts, en l'en priant au nom de Jésus-Christ, & en lui exposant les justes motifs qui l'obligent de renoncer au monde.

Yolande voyant qu'elle ne pouvoit rien attendre de sa famille, crut qu'il lui étoit permis d'employer dans une si bonne cause les moyens que les filles mondaines, éprises d'un fol amour, emploient pour tromper la vigilance de leurs parens. Malgré le rigoureux espionnage de ses surveillantes, elle trouva le secret d'écrire à la Prieure de Marienthal, & d'en recevoir des réponses pleines de tendresse & d'encouragement; & la Pro-

vidence permit que Marguerite, sa mere, la favorisât à certains égards, contre son intention. Cette Dame étant allé visiter la Comtesse de Luxembourg qui étoit malade, fut curieuse de passer à son retour par Marienthal, pour voir de ses yeux le Couvent qui avoit tant de charmes pour sa chére Yolande. Elle le trouva si pauvre, si misérable & si disgracieux par sa situation, qui fait qu'il est comme enterré entre des rochers escarpés, qu'elle crut que ce seroit livrer sa fille à la mort, que de consentir à sa retraite dans un lieu aussi affreux. Elle n'est pas plutôt arrivée à Viane, que faisant appeller sa fille, elle lui tient ce langage : *Marienthial est donc le lieu que vous avez choisi, ma chere enfant, pour y couler vos tristes jours. Eh bien je vous déclare, moi qui suis votre mere, à qui vous devez tout ce que vous êtes, que je ne souffrirai jamais que vous alliez vous enterrer dans un sépulchre aussi horrible.* Elle dit, & en parlant, elle accompagne son discours d'imprécations contre le Monastère. O ressorts admirables de la Providence toujours attentive au salut de ses élus ! aprés avoir écouté sa mere dans un silence respectueux, Yolande usant d'un pieux stratagême, feint d'avoir peine à croire tout le mal que sa tendresse pour elle lui fait dire du Monastère l'objet de ses vœux, & lui demande la grace de vouloir bien l'y conduire elle-même, pour s'assurer par ses

yeux d'une vérité aussi effrayante. La Comtesse accepte avec plaisir la proposition de sa fille, & quelque-tems après voulant faire une seconde visite à la Comtesse de Luxembourg, elle prend sa fille avec elle, dans le dessein de passer à Marienthal. Elles y arrivent, toutes les Religieuses vont à leur rencontre pour les recevoir avec les marques de respect qu'elles doivent à leur rang. Mais tandis que Marguerite s'entretient avec la Communauté, Yolande se dérobe aux yeux de sa mere, & avec le secours de quelques Religieuses, elle se coupe elle-même les cheveux, quitte ses habits du monde & toutes ses vaines parures, prend le pauvre habit des Sœurs de St. Dominique, & court se refugier au chœur devant l'Autel, comme dans un azyle sacré, d'où elle proteste que la mort toute seule pourra l'arracher; en conjurant le Ciel de lui être propice.

Cependant le bruit d'une action si extraordinaire se répand dans le Monastère, les Religieuses accourent au chœur & entonnent le *Veni Creator.* Le son de leurs voix parvient aux oreilles de la Comtesse, qui en demande la raison. Quelle est sa surprise quand au défaut de la réponse qu'on n'ose lui faire, elle entre dans le chœur & y voit sa fille habillée en Religieuse, les cheveux coupés? A cette vue, elle perd toute contenance; & oubliant le respect qui est dû

aux Lieux Saints, & qu'elle se doit à elle-même, elle se jette comme une furieuse sur sa fille, la terrasse, & fait tout ce qu'elle peut pour l'arracher de l'Autel, en criant qu'il faut partir au moment même. En vain prosternée à ses pieds, Yolande la conjure à mains jointes, & en versant des ruisseaux de larmes, d'avoir pitié d'elle, de ne point s'opposer à son bonheur, & de lui laisser consommer un sacrifice que Dieu exige, & duquel dépend son salut éternel. *Quand vous auriez fait mille sermens*, s'écrie la mere transportée de fureur, *il faut sortir d'ici à l'instant*, & lui arrachant le voile qui couvroit sa tête, elle s'efforce quoiqu'inutilement de la dépouiller du reste de ses habits, & de la trainer hors du cœur.

Marguerite ne se possédant plus, & semblable à une lionne à laquelle on a enlevé ses petits, sort du Monastère en faisant retentir les forêts de ses gémissemens & de ses cris, assemble tout ce qu'elle peut de Seigneurs, de soldats & de valets, qui viennent fondre sur le Couvent, l'escaladent, y entrent en confusion, & cherchent de tous côtés Yolande, qui étoit si bien cachée, qu'ils ne purent la découvrir. La Comtesse indignée ordonne qu'on brise toutes les portes si on ne lui amène sa fille, qui paroît enfin, se jette aux pieds de sa mere, embrasse ses genoux & les trempe de ses larmes, en

la suppliant au nom de Dieu, de lui donner une seconde fois la vie, en lui permettant de vivre dans un lieu hors duquel il ne lui sera pas possible de goûter un moment de joie. Mais la mere ulcérée, n'écoutant que sa colére & son indignation, se jette une seconde fois sur sa fille, & la prenant par ses cheveux mal coupés, la traine avec une barbarie qui donne aux Religieuses indignées le courage d'arracher l'innocente victime des mains de sa persécutrice. Outrée de ce qu'on lui avoit enlevé sa proie avec violence, la Comtesse sort du Monastère en faisant serment que si on ne lui rend sa fille dans 24 heures, le fer & le feu feront chercher la place d'un lieu où on arrache les filles des bras de leur mere. Elle part ensuite pour Luxembourg, & obtient de la Comtesse, Souveraine du Pays, une troupe de gens armés, qui viennent à Marienthal demander Yolande de la part de sa Souveraine. Obligée d'obéir par le conseil même des Religieuses, l'intrépide Yolande paroît en présence de *Rouland*, Chef de la bande envoyée par la Princesse, & lui tient ce langage : *Prenez*, lui dit-elle, *cette épée que vous portez si glorieusement pour le bien de l'Etat, plongez-la toute entière dans mon sein; immolez au Seigneur une victime qu'on veut sacrifier au démon : c'est la grace qu'attend de votre générosité la plus infortunée de toutes les filles.* Rouland ne répond à

une harangne si extraordinaire que par ses larmes, & cependant l'héroïne qui la lui adresse, est forcée par les Religieuses de se mettre entre ses mains, pour ne pas perdre leur Monastère par une résistance aussi déplacée qu'inutile. Elle arrive donc à Luxembourg, se jette aux pieds de la Princesse qu'elle arrose de ses larmes, en se plaignant que dans ses terres & par ses ordres on enlève une Religieuse de son Monastère. Des embrassemens, des complimens, des caresses, sont les seules réponses qu'on fait à ses plaintes. On lui ôte malgré ses efforts les habits de Religion qu'elle portoit encore, & on la remet entre les mains de sa mere, qui la ramène au Château de Viane. Là commencent de nouvelles scênes. Le Comte Henri, pere d'Yolande, qui croyoit sa chére fille perdue pour lui, ne l'a point plutôt apperçue, qu'il se jette à son cou, la serre contre sa poitrine, & se plaint amoureusement de la peine qu'elle lui avoit causée. Il lui demande si elle est donc résolue de lui donner le coup mortel par une démarche peu réfléchie, & dont elle ne pourroit manquer de se repentir tôt ou tard, si on la laissoit à sa liberté. Marguerite de son côté n'oublie rien pour la gagner par tout ce qu'elle s'imagine pouvoir faire impression sur un jeune cœur. Or, argent, bijoux, pierreries, parures; elle fait tout briller à ses yeux pour

l'amollir; & tout ce qu'elle emploie vient se briser aux pieds de cet inébranlable rocher. Yolande représente avec autant de force que de respect au Comte son pere & à la Comtesse sa mere, qu'elle sent autant qu'eux-mêmes tout ce qu'elle doit à leur tendresse, qu'elle en est pénétrée de la plus vive reconnoissance, & qu'il n'est rien au monde qu'elle ne voulut faire pour leur marquer son attachement, si ce n'est de déplaire à Dieu, le premier pere, comme le maître absolu de tous les hommes, en lui désobéissant; qu'elle est convaincue qu'il l'appelle à son service dans la retraite de Marienthal, & que c'est l'unique raison qui l'empêche de se rendre à leurs desirs, qui la flattent d'ailleurs si fort; rien n'étant si juste ni si nécessaire que d'obéir à Dieu, de préférence aux hommes.

Une réponse si sage & si chrétienne ne changea rien dans les dispositions du Comte & de la Comtesse; ils persistèrent l'un & l'autre à combattre les desirs de leur fille. La Comtesse en particulier appella à son secours *Himane*, Supérieure des Bernardines de Namur, qui se joignit à sa sœur, Abbesse du Monastère de St. Thomas près de Trèves, pour détourner Yolande d'entrer à Marienthal. Promesses, priéres, insinuations, exhortations, menaces, tout est mis en usage par les deux sœurs liguées ensemble; elles

n'oublient rien pour obliger leur jeune parente d'abandonner son dessein ; mais elles ne remportent de leurs efforts réunis, que la confusion & le chagrin d'avoir travaillé inutilement. Les mouvemens que se donna l'Abbé d'Hermerarder pour l'attirer dans l'Ordre de St. Bernard, n'eurent pas un meilleur succès : Yolande sortit toujours victorieuse de tous les assauts qu'on lui livra.

L'ennemi du salut, enragé de voir enlever au monde une jeune beauté, qu'il auroit pu faire servir d'instrument à la perte d'un grand nombre d'ames, même contre son intention, alluma dans le cœur d'un illustre Seigneur nommé *De Montjouy*, un desir ardent d'épouser Yolande : il la fit demander à ses parens, qui charmés d'une si belle alliance, l'accordèrent sans la consulter. Montjouy avoit déjà fait des dépenses extraordinaires pour son futur mariage, lorsqu'il apprit que son épouse prétendue vouloit absolument se faire Religieuse. Il écrit en conséquence au Comte & à la Comtesse de Viane, qu'ils lui avoient donné parole ; qu'il faut ou qu'ils la tiennent, en lui livrant Yolande, ou qu'il l'indemnisent des dépenses extraordinaires qu'il a faites sur leur promesse. Aussi-tôt toute la famille d'Yolande s'assemble, on l'appelle au milieu de l'assemblée, on lui fait voir les Lettres de son futur époux ; le Comte son pere, & la Comtesse

ſa mere, lui déclarent qu'il faut partir. Que fera-t-elle dans une circonſtance ſi critique & ſi délicate? Elle répondra courageuſement *qu'elle ne veut point d'époux mortel; qu'elle en a choiſi un qui eſt immortel, & que quoiqu'il en puiſſe arriver, ſon dernier ſoupir la trouvera dans ces ſentimens.*

A ces mots la ſalle de l'aſſemblée retentit de murmures, de reproches, d'invectives & d'imprécations contre la jeune Yolande, qui ſe dérobe à l'orage en courant à ſon oratoire, où proſternée aux pieds d'un Autel qu'elle y avoit, elle adreſſe à ſon céleſte époux, avec une abondance de larmes & dans l'amertume de ſon cœur, le diſcours ſuivant: *Souffrirez-vous donc, Seigneur, que votre ſervante qui vous a choiſi pour époux, qui ne veut aimer que vous, & qui met en votre ſecours toute ſa confiance, ſoit livrée en proie au monſtre du ſiècle: vous ſeul pouvez dans l'extrémité où je me trouve, conjurer l'orage qui gronde ſur ma tête, & mettre en ſureté ce qui vous appartient. Faites le donc, ô mon Dieu, par la force toute-puiſſante de votre bras, puiſque je n'ai point d'autre défenſeur.*

Marguerite voyant ſa fille inébranlable, ne peut plus la ſouffrir; ſa tendreſſe ſe change en rage, & ſon amour en fureur à ſon égard. Elle la fait enfermer dans le Château de Belle-Côte, terre qui appartient aux Comtes de Viane, & contribue ſans le vou-

loir à la satisfaction d'Yolande, qui ne se plait que dans sa retraite. Cette prison devient donc pour elle un jardin de délices, parce qu'elle y trouve la facilité de s'entretenir continuellement, par la priére & la contemplation, avec son divin époux, l'unique objet de son amour. Elle accompagne ses priéres des rigueurss de la pénitence, macérant son corps par les veilles, les jeunes, les abstinences, & diverses autres austérités.

Marguerite apprend qu'elle a favorisé l'inclination de sa fille, en la servant à son gré, loin de lui avoir causé la moindre peine; & confuse de son erreur, elle se hâte de la rappeller au Château de Viane, où de concert avec ses domestiques, elle ne lui épargne ni reproches, ni injures, ni railleries, ni mépris, aucune mortification du genre de celles qu'elle croit propres à la réduire; la chose est portée au point qu'un Aumonier de la maison lui refuse publiquement la communion à la sainte table, en lui criant que sa désobéïssance aux ordres de ses parens l'en rend indigne. Yolande souffre tout en silence, charmée d'avoir quelques traits de ressemblance avec son divin Sauveur, qui voulut bien être pour elle l'opprobre des hommes & un objet de mépris pour la plus vile populace.

Dieu se laissa enfin toucher, & ne put résister plus long-tems à une vertu si exercée

& ſi perſévérante. Le moment tant deſiré par Yolande arrive, & ce qui mit le comble à ſa joie, c'eſt que le même trait de providence qui la délivra de tant de perſécutions, fut un trait de miſéricorde & de grace pour ſa perſécutrice. Quelques perſonnes de conſidération, pénétrées des ſouffrances d'Yolande, & admirant ſon courage, allèrent trouver ſa mere, & lui repréſentèrent avec force toute l'injuſtice de ſes procédés envers ſa fille, lui diſant qu'il n'appartient qu'au ſuprême arbitre des deſtinées des mortels, de leur fixer la place qu'ils doivent occuper ſur la terre; qu'il eſt le ſeul maître de notre ſort, que lui ſeul a le droit de décider de la vocation des hommes, & de leur aſſigner un état; que les peres & meres qui prétendoient déterminer en maîtres abſolus l'état & la vocation de leurs enfans, uſurpoient par conſéquent ſes droits, & ne pouvoient manquer d'attirer ſa colére par cette ſacrilège uſurpation; qu'on voyoit bien par la conſtance & toute la conduite d'Yolande, que Dieu l'appelloit véritablement au cloître, & que de s'oppoſer plus long-tems à une vocation ſi bien caractériſée, ce ſeroit s'oppoſer à Dieu même, lutter contre lui, & réſiſter à ſa volonté connue. C'étoit le moment de la grace. Marguerite fut ſi touchée de ce diſcours, qu'elle conçut à l'inſtant même le plus vif regret d'avoir perſé-

cuté si long-tems sa fille : elle fit appeller aussi tôt le Pere Walthére, Directeur de Marienthal. La Comtesse le reçoit gracieusement, & sans lui rien dire encore du changement de ses dispositions à l'égard d'Yolande qui l'ignoroit aussi; elle la fait avertir de se rendre dans son cabinet. Il est bien plus facile de sentir que d'exprimer quelle fut l'agréable surprise de Walthére & d'Yolande, quand ils virent la Comtesse embrasser sa chére fille en pleurant, lui demander pardon de l'avoir fait tant souffrir depuis deux ans au sujet de sa vocation à l'état Religieux, & lui promettre qu'elle lui obtiendroit le consentement de son pere.

Yolande ne sait si c'est un songe; & sortant comme d'un réve, elle se jette transportée de joie sur le cou de sa chére mere, l'embrasse, la remercie, lui donne mille bénédictions, en lui annonçant toutes celles du Ciel, témoin de son courage. Le Pere Walthére mêlant ses larmes à celles de la mere & de la fille, admire l'ouvrage de la grace du Tout-Puissant, qui tient dans les mains les cœurs des hommes, & les tourne à son gré. Le Comte Henri ne pouvant méconnoître le doigt & l'œuvre du Tout-Puissant dans le changement de son épouse, lui fait le sacrifice de sa tendresse, en laissant aller quoi qu'à regret, sa chére fille où la voix de Dieu l'appelle. On diroit que

c'est un autre Jephté, qui est forcé de plonger le poignard dans le sein de sa propre fille, malgré les cris & les révoltes de son cœur paternel. Cependant Yolande presse les momens de son sacrifice; sa mere bien différente d'elle-même en veut être la Prêtresse, & conduire sa victime à l'Autel; toutes deux partent pour Marienthal, dont toutes les Religieuses surprises au-delà de tout ce que l'on en peut dire, de voir leur chére sœur qu'il leur est rendue par les mêmes mains qui la leur avoient arrachée avec tant de violence, ne peuvent se lasser d'admirer, en versant des torrens de larmes d'une joie toute sainte, ce prodige de la grace, & d'en remercier le Dieu des miséricordes qui en est l'auteur.

Yolande au comble de ses vœux, reçoit donc l'habit qu'elle avoit tant souhaité, ou plutôt acheté avec tant de larmes, de souffrances & de peines. Elle passe son année de probation avec une ferveur qui fait l'admiration de toute la Communauté, & consomme enfin son sacrifice par l'émission des vœux solemnels qui l'attachent irrévocablement au culte du Seigneur, & qu'elle prononce dans des transports d'une joie aussi pure qu'ineffable. Ses vertus éminentes la firent choisir Prieure lorsqu'elle avoit à peine 26 ans, & elle justifia ce choix qui paroissoit prématuré, par la sagesse extraordinaire de son gouvernement. Comme elle joignoit de

grands talens aux plus ſublimes vertus, elle réuſſit tout-à-la-fois à faire fleurir ſa Maiſon pour le ſpirituel & pour le temporel. En même-tems qu'elle y maintint l'Obſérvance régulière dans toute ſa rigueur. Elle en augmenta les biens par ſon économie & par les largeſſes des Seigneurs de ſon illuſtre famille ; ce qui lui attira une foule de jeunes Vierges nobles, qui vinrent ſe ranger ſous ſa conduite. Pour leur faciliter la pratique de leurs Conſtitutions, elle les fit traduire en Allemand, & mettre en chant ou rithmes. La Reine Blanche, mere de St. Louis, Roi de France, qui aimoit les perſonnes vertueuſes, parce qu'elle l'étoit elle-même, eſtima & chérit Yolande, & fit à ſon Monaſtère des préſens dignes de ſa piété. Philippe III, ſurnommé le Hardi, fils aîné de St. Louis, lui envoya une épine de la Couronne de Notre-Seigneur, enchaſſée dans un criſtal de roche, pendant à la main d'un Ange d'argent, de la hauteur d'un pied.

Yolande termina ſaintement ſa courſe le 17 Décembre 1283, après environ cinquante ans de vie & vingt-cinq de gouvernement. Ses vertus lui méritèrent le titre de Vénérable, dont on l'honore encore aujourd'hui. Elle fut inhumée au milieu de l'Egliſe de ſon Monaſtère, où l'on voit ſon tombeau avec ſon épitaphe, qui fait l'éloge de ſa ſainteté.

Par un trait bien admirable de la Providence, elle eut la consolation de voir la Comtesse de Viane, sa mere, qui avoit si long-tems combattu sa vocation, venir humblement lui demander l'habit de St. Dominique dans ce même Monastère qui lui faisoit tant d'horreur, & dont sa fille étoit Supérieure lorsque le Ciel lui inspira le généreux dessein d'y entrer. Elle y vécut dans la pratique exemplaire de toutes les vertus Religieuses, & sur-tout de la plus humble obéïssance jusqu'à sa mort, qui arriva le 17 Juillet 1270. Elle avoit épousé en premières nôces Rudolphe Duxelle, & en secondes Henri, Comte de Viane, dont elle eut plusieurs enfans; entres autres Philippe, qui releva sa famille, Henri, Evêque de Maestricht, Pierre, qui sacrifia la Prélature de St. Martin de Liége pour servir Dieu dans l'Ordre de St. Dominique, & deux filles, dont la plus célèbre est la vénérable Yolande. La Comtesse de Viane sa mere, avoit aussi fondé l'Abbaye de Grand-Prêt, Ordre de Citaux, avant son entrée dans le Couvent de Marienthal.

Noms des Prieures qui ont succédé à la Bienheureuse Yolande,

qui mourut en - - -	1283	gouverna	25 ans.
Catherine de Berbourg, -	1285	- -	5
Poncette de Meisenbourg,	1297	- -	9
Aleyde de Sept Fontaines,	1303	- -	6

Marguerite de Luxembourg, sœur d'Henri VII, Empereur, - - - - - - - - -	1336	-	33
Ida de Mersch, - - - - - - - -	1341	-	5
Félicité d'Aspremont, - - - - -	1361	-	20
Jeanne de l'Impach, - - - - - - -	1366	-	6
Sarde de Hollenseltz, - - - - - - -	1382	-	15
Elisabeth de Heldingen, - - - - -	1384	-	2
Adelheide de Saffenheim, - - - -	1388	-	4
Hebela de Helter, - - - - - - -	1391	-	3
Marguerite de Saffenheim, - - - -	1398	-	7
Melchtilde de Roussi, - - - - - -	1411	-	13
Catherine de Rupe, - - - - - - -	1417	-	6
Marguerite de Steinville, - - - -	1420	-	3
Adelheide de Elter, - - - - - - -	1458	-	37
Marie Vonderfeltz, - - - - - - -	1466	-	8
Jeanne de Millburg, - - - - - - -	1470	-	4
Anne de Rollingen, ou Raville, -	1503	-	33
Ide de Barbanson, - - - - - - - -	1531	-	28
Julienne de Barbanson, - - - - -	1570	-	39
Catherine de Rolthausen, - - - -	1593	-	23
Apolline Enschringen, - - - - - -	1596	-	3
Catherine de Lontzen, dit de Roben,	1598	-	2
Françoise Schawembourg, - - - -	1611	-	13
Marguerite de Rollingen, - - - -	1619	-	7
Julienne Elisabeth de Deuth, - - -	1609	-	4
Barbe de Housse, - - - - - - - -	1623	-	6
Salomée de Schawembourg, - - -	1629	-	3
Nicole de Dallamont, - - - - - -	1632	-	3
Esther Faust à Stromberg, - - - -	1638	-	6
Nicole de Dallamont, pour la 2me. fois	1636	-	1
Magdeleine de Kurtzia, - - - -	1646	-	4
Catherine de Hautoy, - - - - - -	1661	-	14
Marie-Christine de Dallamont, -	1684	-	3
M. Maximilienne de Fugger, Professe d'Ausbourg, où elle mourut, -	1686	-	18
Reine Elisabeth de Daun, - - - -	1703	-	22
M. Barbe de Villechole, - - - -	1717	-	3
M. Louise de Laittre, - - - - - -	1714	-	3
M. Catherine de Manteville, - -	1745	-	32
M. Rose Condenhove de Froitur, -	1748	-	6

M. Claire de Neverlée,	- - - -	1760	- 5
M. Hyacinthe de Manteville,	- -	1756	- 3
M. Dominique d'Ivory de Serry,	-	1771	- 9

Les Dames Prieures qui vivent encore en 1782.

M. Gabrielle de Manteville,	- - -	- 1
M. Thérése de Gorcey,	- - - -	- 6
M. Valburge Berchsoldt de Saxengan,		- 3

M. Hyacinthe Gomez de Barrientos, présentement regnante.

CHAPITRE X.

De quelques Religieuses de l'Abbiette recommandables par leurs vertus.

CElles qui tiennent les premiers rangs, parce qu'elles furent les deux premières Prieures, & par conséquent les deux Fondatrices spirituelles de ce Monastère, sont les Meres Guillemette & Béatrix d'Antoing, sœurs selon l'esprit & la chair. Elles furent formées toutes deux à la vertu & aux observances régulières dans le Couvent de Marienthal, par la Bienheureuse Yolande, & elles profitèrent si bien de ses leçons & de ses exemples, qu'on les jugea les plus dignes d'aller établir dans le Monastère de l'Abbiette, ce qu'elles avoient pratiqué avec tant de ferveur elles-mêmes dans celui de Marienthal. La Comtesse Marguerite ayant donc envoyé au Provincial des Dominicains

d'Allemagne le Bref de Grégoire X, qui lui ordonnoit d'envoyer quelques Religieuses du Monastère de Marienthal pour former celui de l'Abbiette. Il envoya la Mere Guillemette d'Antoing, d'après l'élection qu'en avoient faite pour leur Prieure les Novices qui avoient déjà pris le voile dans ce dernier Couvent. Elles ne furent pas trompées dans leur choix. La Prieure élue établit à l'Abbiette, & par la touchante insinuation de ses discours pleins de charmes, & par la force plus touchante encore de ses exemples toujours plus persuasifs & plus efficaces que les plus beaux discours, le même esprit de Religion, de Piété, de Régularité, de Sainteté, qui regnoit à Marienthal. Elle mourut dans ces saintes pratiques le 8 Juin 1284. Sa sœur Béatrix lui succéda dans sa charge; & comme elle étoit animée du même esprit & ornée des mêmes vertus, elle maintint tout le bien que sa sœur avoit établi jusqu'en 1314.

Mere Marguerite de Brienne.

ELle étoit fille du Comte de Brienne, de la Maison des anciens Rois de Chipre. Elle avoit été mariée à Théodore de Bevernen, Seigneur illustre & distingué par sa puissance & ses richesses. Mais après la mort de son mari, qu'elle regarda comme la rupture des chaînes qui l'attachoient au monde, elle prit la résolution de le quitter absolu-

ment. Fidéle à la grace qui rompit tout-à-coup à ſes yeux les charmes des faux biens de la terre qui faſcinent tant de perſonnes abuſées, elle ne le regarda plus que comme un vil fumier, & ne balança point à les fouler aux pieds, pour embraſſer la vie pauvre & mortifiée qu'on menoit dans la Maiſon naiſſante des Sœurs de l'Ordre des Freres Prêcheurs à Lille. Elle y reçut donc l'habit Religieux une des premières, en y apportant cet eſprit de ferveur qui accompagnent les grandes vocations qu'opérent ce rayon céleſte de la grace, qui éclaire l'eſprit ſur la vanité des biens & des plaiſirs de la terre, en embraſant le cœur de l'amour des biens du Ciel.

Animée de cet eſprit de ferveur, Marguerite ne penſa durant tout le cours de ſa nouvelle vie qu'à expier par la pratique la plus exacte des Obſervances régulières, les fautes qu'il eſt ſi difficile d'éviter dans le monde, & ſur-tout le grand monde où ſes premiers engagemens l'avoient retenue, trouvant plus de joie, ſans aucune comparaiſon, dans la Croix de Jeſus-Chriſt, qu'elle n'en avoit gouté dans le ſiècle & tous ſes faux plaiſirs. Elle mourut eſtimée & regrettée de toutes ſes Sœurs, le 2 Janvier 1324.

Mere Marguerite de Luxembourg.

ELle étoit ſœur de l'Empereur Henri VII de Luxembourg, fils aîné de Henri II,

Comte de Luxembourg, & de Béatrix de Hainaut. Il fut élu Roi des Romains à Rentz le 15 Novembre 1308, puis d'une manière plus solemnelle à Francfort le 27 du même mois, & couronné à Aix-la-Chapelle le 6 Janvier 1309. Marguerite sa sœur ne se laissa point éblouïr par l'éclat du Diadême Impérial, qui auroit pu réflêchir sur elle ses splendeurs, en demeurant au milieu du monde. Pleine d'un souverain mépris pour tout ce qu'il a de plus brillant & de plus enchanteur, elle le quitta généreusement pour aller s'ensevelir avec toutes ses grandeurs dans une sombre retraite. Son choix fut bien-tôt fait par rapport au lieu où elle vouloit se cacher. Le Monastère des Religieuses Dominicaines de l'Abbiette, qui étoit la bonne odeur de Jesus-Christ, par la vie exemplaire qu'on y menoit, fut le lieu qu'elle choisit de préférence à tous les autres l'an 1294, pour y devenir une digne épouse de cet homme Dieu crucifié. Loin du tumulte du grand monde où sa naissance l'avoit d'abord jetté, elle se livra toute entière à son attrait, pour les crucifians exercices de la Profession Religieuse, & elle y fit des progrès si rapides, que dès l'an 1303, qui n'étoit que le huitiéme depuis l'émission de ses vœux solemnels, elle fut choisie par les Religieuses de Marienthal pour les gouverner en qualité de Prieure. Ce choix tout préma-

turé qu'il paroissoit, à n'en juger que selon l'ordre ordinaire des choses, Marguerite le justifia pleinement. On la vit uniquement appliquée à conduire ses chéres filles dans les voies de la perfection Religieuse qu'elles avoient embrassée. Elle travailloit sans cesse à leur inculquer les grandes maximes de la vie Religieuse, ce mépris sincére d'elles-mêmes, cet amour des humiliations, de la pénitence & de la mortification des sens, cet esprit de régularité, de retraite, de silence, d'abnégation, d'obéissance, de recueillement, de priére & d'oraison.

La Princesse Béatrix sa mere ayant fait de son Palais de Beaumont à Valenciennes un Monastère de Religieuses Dominicaines l'an 1310, les Supérieures voulurent qu'elle se rendit aux vœux de cette Communauté, qui l'avoit élue Prieure. Elle obéit & y garda la conduite qu'elle tenoit à Marienthal. Elle y soutint donc & y perfectionna l'étroite régularité, que les *Meres Agnès Magnilencial* & *Marguerite d'Avelaine*, Religieuses de l'Abbiette, y avoient introduite. Les Religieuses de Marienthal l'ayant redemandée pour être à leur tête, comme elle y étoit lorsqu'elle les quitta pour aller à Beaumont. Elle se rendit à leurs desirs après quatre ans d'absence, & mourut à Marienthal le 9 Décembre 1336, comblée de mérites acquis par une suite non interrompue de bonnes œuvres.

Mere Marie Haverlande.

ELle se consacra au Seigneur dans le Monastère de l'Abbiette, à l'âge de dix-huit ans. Elle avoit d'excellentes qualités de nature & de grace. On remarquoit dans toute sa personne je ne sai quoi d'imposant, & sur-tout un port grave & majestueux, qui décéloit une grande ame, & qui lui attiroit la vénération de toutes ses Sœurs. Jamais cependant on ne put la résoudre à accepter aucune charge; rien qui put lui donner de la prééminence & de l'autorité sur les autres; l'humilité fut toujours sa vertu favorite. Pénétrée des sentimens de sa bassesse; & petite à ses yeux, elle se regardoit comme la dernière des servantes du Seigneur, parmi lesquelles elle s'estimoit indigne de vivre; loin de se croire capable de les commander. C'est ainsi qu'elle travailla toute sa vie à mériter par son abjection & ses abaissemens volontaires les élévations que Dieu a promises aux humbles. Ce fut le 22 Janvier 1422 qu'elle termina son édifiante carrière, âgée de 77 ans, Professe de 53.

Mere Philippe de la Porte.

ELle n'avoit qu'onze ans, lorsque docile à la voix de Dieu qui lui demandoit le

sacrifice du matin, on la vit enterrer sa jeunesse dans le tombeau du Cloître. Elle n'avoit de goût que pour la priére & les pratiques de piété. Elle récitoit tous les jours le Pseautier pour les ames du purgatoire; & lorsque son grand âge la réduisit à l'infirmerie, elle y passoit une grande partie des nuits en priéres. Elle fut quinze ans Souprieure, & pendant tout le tems que sa santé le lui permit, il ne lui arriva pas de manquer une seule fois aux matines de minuit. Elle recevoit tant de lumières dans ses oraisons, que les splendeurs de son ame sembloient rejaillir sur son corps. Elle étoit très-dévote à la Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ, & baisoit souvent la plaie du côté d'un Crucifix qu'elle avoit fait peindre. Cette sainte pratique ne contribuoit point peu à nourrir & à enflammer sa compassion, son amour & sa reconnoissance envers son divin Sauveur. On assure qu'il lui sembloit que Jésus-Christ faisoit jaillir du sang de cette plaie sur sa bouche, pour lui faire connoître combien cette pratique lui étoit agréable. C'est pour conserver la mémoire de cette faveur, qu'on mit d'abord ce Crucifix dans le Chœur: on le transporta l'an 1776 dans l'avant-Chœur, où il est fort révéré. Cette vénérable Religieuse mourut le 7 Mai 1596 âgée de 84 ans, professe de 70.

Mere Catherine Fretin.

ELle fut pour ſes Sœurs un modèle accompli des vertus Chrétiennes & Religieuſes. On la vit dès ſon entrée dans l'Ordre de St. Dominique, ſe livrer avec ardeur aux exercices de la piété, ainſi qu'aux pratiques de la mortification des ſens & de la pénitence. Elle étoit aſſidue à l'Oraiſon, & fort unie à Dieu. Elle veilloit continuellement ſur elle-même, pour éviter juſqu'aux moindres fautes & prévenir les plus legères ſurpriſes d'une nature qui n'aime point le joug, & qui cherche toujours à lui échaper par quelqu'endroit. Son application à ſe perfectionner & à s'avancer tous les jours dans la carrière de la perfection, étoit fort remarquable. Elle avoit auſſi une dévotion particulière à la Sainte Vierge, ſelon l'eſprit de l'Ordre de St. Dominique, qui la regarde comme ſa Patronne à divers titres qui lui ſont propres, & qui l'honore auſſi d'un culte particulier. Le démon jaloux de tant de vertus, eſſaya de renverſer, ou du moins de troubler la ſervante du Seigneur, qui faiſoit l'objet de ſa rage jalouſe, comme il en a uſé dans tous les tems à l'égard d'un grand nombre de Saints & de Saintes. Tantôt il échauffoit ſon imagination d'une façon toute extraordinaire, tantôt il faiſoit paroître des

spectres horribles à ses yeux, & tantôt il la persécutoit en diverses autres manières très-sensibles. Mais toutes ces persécutions des puissances infernales ne servirent qu'à épurer la vertu de notre fervente Religieuse, & à lui donner les dernières dispositions qu'il lui falloit pour aller recevoir la récompense de ses victoires sur elle-même & sur l'enfer. Ce fut l'an 1338 qu'elle quitta la terre pour monter au Ciel, comme nous avons tout lieu de le croire, étant Professe de 51 ans.

Mere Marie de Montmorenci.

CEtte Religieuse si respectable sortoit, comme le prouve son nom, d'une famille également noble, ancienne & distinguée par son attachement à la Religion. On sait que les Seigneurs de cette Maison jouissent des titres de premiers Chrétiens & de premiers Barons de France : mais ce qui fait la véritable gloire de la Mere Marie de Montmorenci, c'est qu'elle se rendit beaucoup plus recommandable par sa rare piété, qu'elle ne l'étoit par l'éclat de son illustre naissance. Elle avoit pris l'habit pour le Monastère de Beaumont à Valenciennes en 1545, & on l'y avoit vu avec édification se former à toutes les vertus Religieuses, & courir à grands pas dans le chemin de la perfection. Le malheur des guerres l'obligea de quitter

le Couvent de Beaumont, pour venir se réfugier dans celui de l'Abbiette. Elle se trouva si bien de la régularité qui s'y observoit, qu'elle prit le parti de s'y fixer pour toujours, en s'y faisant affilier en 1578, au grand avantage de la vie régulière dont elle fut une des plus fermes colonnes dans les différentes charges qu'elle y exerça, & singulièrement dans celle de Prieure pendant trente-deux ans. Toutes les Sœurs ne la regardoient qu'avec respect, & se sentoient d'autant plus excitées à marcher dans les voies de la perfection, qu'elles l'y voyoient marcher la première à leur tête, avec une ferveur qui relevoit encore le lustre de sa naissance. Mais parce qu'elle étoit agréable à Dieu, il fallut que la tentation l'éprouvât. Le Seigneur qui l'aimoit, la fit donc passer par une des plus rudes épreuves, & celle-là même qui faisoit dire en gémissant à Tobie: hélas! quelle joie pourrois je goûter sur la terre, tandis que mes yeux, mes tristes yeux, sont fermés à la lumière du Ciel! Marie de Montmorenci devint aveugle dans sa vieillesse; & cette affliction si sensible aux ames mêmes qui ne manquent ni de Religion, ni de courage, elle la supporta jusqu'à la fin de ses jours, avec une paix, une résignation, une patience, une douceur, qui ne se démentirent jamais. Ce fut par ces saintes dispositions qu'elle se prépara d'une manière excellente au beau-

jour de la gloire. Elle mourut saintement le 17 de Mars de l'an 1610, âgée de 83 ans, Professe de 65. Elle étoit fille de la Doüairière de Béasselaer, & grande tante du Prince de Robecq.

Mere Jeanne Bailly.

CE qui distingua particulièrement cette sainte fille, fut une patience héroïque & toujours soutenue dans les longues & douloureuses maladies par lesquelles il plut au Seigneur de la faire passer, pour la purifier comme l'or dans le creuset. A cette patience inaltérable elle joignit une tendre dévotion à la Sainte Vierge, qui lui valut une assistance particulière de la part de cette Mere de grace & de miséricorde, dans les derniers instans de sa vie. Etant prête de mourir, il lui sembla qu'elle voyoit cette bonne Mere auxiliatrice des mourans, qui venoit la visiter & la défendre contre l'ennemi du salut, au passage de cette vie en l'autre. A cette vue la pieuse Jeanne ranimant ses forces épuisées, se lève sur son lit, fait une profonde révérence à la Reine du Ciel, qui daigne en descendre pour la venir chercher, entonne le *Regina Cœli lætare*, réjouïssez-vous Reine du Ciel, & rend son ame à son Créateur avec ce chant d'allegresse sur ses lèvres mourantes, le 23 de Juin de l'an 1618.

Son corps exhala après sa mort une odeur suave, qui réjouit admirablement toutes ses Sœurs. Elle étoit professe de 27 ans, & native de la Ville d'Arras.

Sœur Josine Le Bouc, Converse.

CEtte vertueuse fille étoit d'une famille très-honnête. Elle avoit pris l'habit pour être Religieuse de chœur, & donné au Monastère la meilleure partie de son bien. Ces paroles de Notre Seigneur à ses Disciples, qu'il *n'étoit pas venu pour être servi mais pour servir*, joint à la vie humble & laborieuse qu'il mena en effet sur la terre, lui firent une telle impression, & allumèrent dans son cœur un desir si ardent de l'imiter, qu'elle prit la résolution de faire profession de Sœur Converse. Inutilement on s'efforça de lui faire changer de résolution: elle demeura inébranlable; & les raisons que lui suggera son humilité, triomphèrent de tous les obstacles qu'on voulut lui opposer. Elle obtint donc au dixiéme mois de son noviciat, qu'elle feroit profession pour l'état de Sœur Converse; & elle en remplit tous les devoirs avec autant de zéle que de mépris d'elle-même, & d'estime pour ses sœurs, s'estimant la dernière, la plus vile de toutes, & se croyant trop honorée de servir les servantes du Seigneur. Rien ne lui paroissoit trop pénible:

jamais elle ne refusa ni obéissance, ni travail, quelque difficile qu'il pût être. Tout paroissoit facile à son courage. Pendant l'espace de trente ans qu'elle fut chargée d'éveiller la Communauté pour les Matines de minuit, elle ne se coucha point avant de s'être acquitté de ce pénible office. En attendant l'heure qu'il falloit sortir de sa cellule pour aller l'exercer, elle s'occupoit à faire quelqu'ouvrage pour la décoration de l'Eglise. Une hidropisie qui la fit beaucoup souffrir, & qu'elle supporta jusqu'à la fin de ses jours avec une patience à l'épreuve, mit le comble à ses vertus & à la récompense comme on a lieu de l'espérer, qu'elle en alla recevoir dans le Ciel l'an 1622.

Mere Jeanne Vranx,

De la Ville de Lille, fille de Mr. Vranx & de Demoiselle Smerpont, fit profession à l'Abbiette en 1621.

ELle s'y distingua par son amour pour Dieu, & son zéle pour tout ce qui pouvoit contribuer à sa gloire ; ce qui fut cause qu'on la vit accepter avec joie la proposition qu'on lui fit d'accompagner les Religieuses qui devoient commencer la fondation du Couvent du Rosaire. L'Oraison faisoit ses délices. Son silence étoit presque continuel ;

& ſes mortifications s'étendoient ſur tout; elle les porta ſi loin qu'elle fit en peu de tems de ſon corps une victime bien agréable aux yeux de ſon céleſte Epoux, étant morte en 1632 âgée de 30 ans.

Mere Iſabeau Du Bus.

ELle étoit native de Lille, & fit profeſſion en 1606 au Monaſtère de l'Abbiette. Elle en remplit ſi parfaitement les obligations, que les ſupérieurs crurent ne pouvoir rien faire de mieux que de la deſtiner pour la fondation du Couvent du Roſaire à Tournay. Elle juſtifia leur choix par un redoublement de ferveur & d'application à s'avancer dans toutes les vertus. Elle s'y diſtingua ſurtout par l'obéïſſance à laquelle elle étoit ſi exacte & ſi ponctuelle, qu'elle mettoit en écrit les admonitions les plus petites & les moindres avertiſſemens de ſes ſupérieures, afin de ne point y manquer. Après avoir ainſi ſervi d'exemple aux Religieuſes du Roſaire pendant ſept ans, elle y mourut en 1635 âgée de 48 ans.

Mere Adrienne Grénet.

ELlle fut une des quatre Religieuſes de l'Abbiette qu'on choiſit pour aller établir le Monaſtère des Dominicaines du St.

Roſaire à Tournay. Ce choix prouve la bonne opinion qu'on avoit de ſes talens & de ſes vertus : on ne ſe trompa point. La ſœur Grénet fit dans ce nouveau Monaſtère tout ce qu'on lui avoit vu faire avec tant d'édification dans celui de l'Abbiette ; elle fit plus encore, augmentant les auſtérités qu'elle pratiquoit déjà, & ſe montrant à toutes les ſœurs comme un modéle d'humilité, de patience, de pénitence & de régularité. Elle mourut l'an 1637, profeſſe de 12 ans, âgée de 28 ans : elle étoit native de Lille.

Mere Eléonore Haccart.

CEtte vertueuſe fille ne crut pas qu'il falloit goûter les plaiſirs du monde avant de ſe donner à Dieu ; elle crut au contraire & avec raiſon, qu'on ne ſauroit s'y donner trop tôt, & ce fut ce qui la porta à lui conſacrer ſa plus tendre jeuneſſe, en prenant le voile, âgée ſeulement de quatorze ans. La ferveur qu'elle fit paroître dans l'accompliſſement de tout les devoirs de la vie réguliére, la firent bientôt juger digne de les enſeigner aux autres dans l'importante charge de Maîtreſſe des Novices qu'on lui confia. Elle exerça auſſi celle de Souprieure ; mais ſa modeſtie la portoit vers les emplois les moins honorables & les plus embarraſſans de la Communauté, qu'elle remplit avec toute

l'exactitude possible, sans rien perdre cependant de son esprit de recueillement & de dévotion. Elle savoit si bien prendre son tems pour s'acquitter de toutes ses occupations, qu'elles ne l'empêchoient pas d'assister assiduement à tous les Offices tant du jour que de la nuit. Son plus grand plaisir étoit de chanter les loüanges de Dieu; & la plus grande mortification qu'elle reçut en sa vie, fut qu'en chantant un jour une Oraison, elle perdit tout-à-coup la voix. Cet accident inopiné ne l'empêcha pas d'assister au chœur à son ordinaire; & n'y pouvant plus chanter, elle avoit la consolation d'y entendre chanter les autres, & de s'y entretenir intérieurement avec Dieu. Elle mourut dans cet esprit de ferveur le 26 Décembre de l'an 1642, professe de 62.

Mere Marguerite Hangouart.

C'Etoit la sœur du Baron d'Avelin; mais le charme des avantages que pouvoit lui procurer dans le monde sa haute naissance, ne séduisit point cette illustre Vierge; elle y renonça généreusement, pour se consacrer au Seigneur, à l'âge de 18 ans en 1626. On ne la vit point démentir dans le cloître la piété qu'elle avoit fait paroître dans le monde dès sa tendre jeunesse: elle s'y rendit un miroir de toutes les vertus Chrétiennes &

Religieuses. On lui confia d'abord l'Office de Sacristine, qu'elle exerça avec une attention, un soin, une ponctualité, une ferveur qui faisoient bien voir combien elle s'estimoit heureuse & honorée de contribuer par ses services à la décoration & à la splendeur du culte de Dieu ; ainsi qu'à la beauté de sa Maison, qu'elle aimoit tant.

On la chargea ensuite de l'important emploi de Maîtresse des Novices, qu'elle remplit avec autant de zéle que de succès, faisant toujours marcher l'exemple avant la parole, pour former ses jeunes filles à la pratique exacte des Observances Régulières, à la mortification des sens, au silence, au recueillement, à la ferveur d'esprit, à l'assiduité aux Offices Divins ; elle n'y manquoit jamais ni le jour ni la nuit ; & ce qui rehausse considérablement le prix de son exactitude sur ce point, c'est qu'elle fut malade presque toute sa vie. Mais si sa vie fut toujours souffrante, elle fut aussi toujours patiente: ce n'est point assez dire ; on la vit toujours souffrir ses maux non-seulement avec patience, mais avec joie & actions de graces, remerciant Notre-Seigneur de lui fournir les moyens d'acquérir une gloire éternelle par des afflictions passagéres : elle lui en faisoit des offrandes continuelles, & les actes de son sacrifice étoient si peu interrompus, que les Sœurs qui lui rendoient quelque

ſervice, la trouvoient preſque toujours à genoux, priant avec une tendre dévotion. Tout divertiſſement lui étoit ennuyeux : ſa chambre & le chœur, lorſqu'elle pouvoit s'y trainer, faiſoient toutes ſes délices. Parfaitement détachée de la terre, & entièrement vuide de toute affection pour quoi que ce put être, ſon cœur ſoupiroit inceſſamment après la poſſeſſion du ſouverain bien. Quand l'heure de ſa mort fut arrivée, elle l'enviſagea d'un œil de complaiſance, & s'y diſpoſa dans les tranſports d'une ſainte joie, qui ſe peignoit ſur ſon viſage, & qu'il ne lui étoit pas poſſible de cacher. Elle reçut les derniers Sacremens dans ces mêmes diſpoſitions, répondit très-dévotement aux priéres de la recommandation de l'ame, & alla enfin jouïr de l'unique objet qu'elle avoit toujours aimé, & après lequel on l'avoit vu tant ſoupirer ſur la terre. Ce fut le 26 Janvier 1653. Son frere le Baron d'Avelin, qui connoiſſoit ſa rare piété, parce qu'il en avoit été le témoin oculaire lors même qu'elle vivoit dans le monde, voulut avoir quelque choſe de ſes habits, qu'il conſerva toujours comme une prétieuſe relique.

Sœur Jeanne Desfontaines, Converſe.

DIeu qui ſe plait à converſer avec les ſimples, avoit appris à cette bonne

fille, que la solide piété consiste à bien s'acquitter pour son amour de tous les devoirs de l'état où la Providence nous a placés. C'est ce qui la rendoit si active, si laborieuse, si prompte & si ponctuelle à servir la Communauté dans les offices par lesquels on la fit passer. Mais sa fidélité dans l'accomplissement de ses devoirs envers la Communauté qu'elle s'étoit engagée à servir par la Profession Religieuse, ne fut pas pour elle un prétexte de se dispenser de ses devoirs de Religion envers Dieu, ou de s'en acquitter précipitamment, à la hâte, & comme d'une œuvre de surcroit; il s'en faut bien: elle les regarda au contraire comme ses premiers devoirs, & les fit toujours marcher à la tête des autres. Pour y satisfaire avec plus d'attention, de diligence & de ferveur, elle se levoit de grand matin, faisoit son oraison, prioit Dieu de tout son cœur, persuadée que c'étoit le vrai moyen d'attirer ses bénédictions sur les travaux corporels qu'elle devoit faire dans le cours de la journée, & sur les services qu'elle étoit obligée de rendre à la Communauté selon son état. Quant au reste, on la voyoit toujours prompte à courir aux ordres de celles qui avoient droit de lui commander, ou même aux ordres de ses égales & de ses inférieures. Sa dévotion envers la Sainte Vierge étoit des plus tendre; elle ne manqua pas un seul jour de réciter le

Rosaire en son honneur ; & ce fut sans doute ce qui lui mérita l'assistance de cette bonne Mere dans un danger fort pressant.

Un jour que la Sœur Jeanne s'étoit couchée & endormie sans avoir éteint sa bougie, le feu prit à un bois où étoit posée une petite Image de la Vierge ; la Sœur entend au plus fort de son sommeil une voix qui l'appelle ; elle se lève aussi-tôt, voit le feu à sa chambre, & l'éteint en diligence. Convaincue qu'elle étoit redevable de cette faveur à la protection de la Sainte Vierge, elle obtint que son Image qui se trouva toute entière, fut mise dans l'Eglise pour y être conservée avec plus de respect, comme un monument de la grace qu'elle en avoit reçue dans cette occasion. Cette bonne Sœur mourut le 19 de Mars 1657, après avoir unis pendant l'espace de 34 ans les services humbles & pénibles de Marthe avec les exercices intérieurs & spirituels de Marie, en laissant à ses Sœurs par son exemple, la preuve sensible qu'elles peuvent & doivent unir ensemble la vie active & la vie comtemplative.

Sœur Nicole Roland, Converse.

CEtte pieuse Sœur ne se distingua pas moins par sa régularité & sa piété que celle qui la précéde, jusqu'à l'âge de 84 ans qu'elle mourut le 23 Octobre 1664. Sa foi

étoit vive, son obéïssance prompte, son humilité profonde, sa ferveur, sa patience & sa confiance en Dieu tout-à-fait admirables. Elle en donna une preuve bien marquée dans une maladie facheuse qu'il lui envoya pour l'exercer: elle la souffrit avec une parfaite résignation aux dispositions de sa providence. Mais ses Supérieures qui vouloient la conserver, tachèrent de l'engager à aller à St. Marcoul, pour invoquer son secours; la vertueuse Sœur quoique très-reconnoissante de leur bonne volonté, ne put jamais s'y résoudre. Elle conjura son Provincial de ne point l'obliger à sortir de son Monastère, persuadée que Dieu pouvoit bien la guérir sans cela, si c'étoit sa volonté. Sa confiance ne fut point vaine; ayant fait un vœu à Dieu en l'honneur & sous l'invocation de St. Marcoul, elle se trouva guérie en effet par l'intercession du Saint. Cette grace fut pour elle comme un aiguillon qui la pressa de s'avancer de plus en plus dans toutes sortes de vertus, dont elle donna jusqu'à la fin de sa course les plus beaux exemples à ses Sœurs.

La Mere Gérarde de Vasquehal.

ELle étoit fille du Gouverneur de Menin; mais tout ce que le monde pouvoit lui offrir de biens, de plaisirs & d'agrémens, ne fut pas capable de lui surprendre un seul

regard; elle en conçut un tel dégoût, qu'elle y renonça entièrement dès l'âge de 14 ans, pour prendre le voile à l'Abbiette. Elle y devint bien-tôt un modèle de vertus pour toutes ses Sœurs. C'est ce qui la fit choisir pour aller remplacer la Mere Rose de Varlincourt, premiére Prieure du Monastère de Notre-Dame du Saint Rosaire à Tournay. Elle y établit si solidement la Vie réguliére & le pourvut d'un si grand nombre de bons sujets pendant 14 ans qu'elle le gouverna en qualité de Prieure, que sa présence n'y étant plus nécessaire, on la rappella dans son Couvent de l'Abbiette, pour y exercer le même office de Prieure. Elle s'en acquitta au singulier contentement de toute sa Communauté. Son port grave & majestueux inspiroit la modestie & la retenue, en même-tems que sa douceur & son affabilité, qui la rendoit d'un libre & facile accés, lui gagnoient tous les cœurs. Son humble obéïssance lui fit accepter divers autres offices, dans lesquels elle pratiqua excellament les vertus qu'ils exigent. Elle termina sa longue & sainte carrière le 22 Mai 1668, étant alors âgée de 83 ans, Professe de 68.

La Mere Françoise de Douay.

ELle étoit fort jeune lorsqu'elle se consacra au Seigneur dans le Monastère de

l'Abbiette, avec une ferveur extraordinaire qu'elle conserva toute sa vie. Il lui étoit impossible de concevoir comment on pouvoit s'attacher de cœur aux choses d'ici-bas. Pour le sien, il étoit continuellement uni à Dieu, marchant en sa présence, & ne parlant presque jamais que de lui. La haine qu'elle se portoit à elle-même étoit proportionnée à l'amour qu'elle portoit à Dieu; doù vient qu'elle se privoit de tout ce qui auroit pu flatter ses sens, qu'elle ambitionnoit les plus vils offices du Monastère, & qu'elle se chargeoit de beaucoup d'instrumens de pénitence, sur-tout pour se mieux disposer à la Sainte Communion. Elle prenoit alors le cilice, jeunoit la veille & passoit presque toute la nuit en oraison & en méditation sur la visite qu'elle devoit recevoir de son Seigneur. Elle avoit un sentiment si vif & si continuel de ses miséres, que ces paroles de l'Evangile, *Nescio vos*, la faisoit trembler, dans la crainte qu'elles ne lui fussent dites un jour comme aux Vierges folles.

L'office de Maîtresse des Novices qu'on lui confia, fut pour elle une occasion d'exercer le zéle & la charité dont son cœur étoit plein. Si par ses discours & ses exemples elle portoit ses filles à l'Observance rigoureuse de leur Régle, & au plus haut point de la perfection, elle compatissoit tendrement à leurs foiblesses, & ne s'impatientoit jamais

pour les fautes qui leur échapoient. Elle aimoit aussi véritablement ses Supérieures, & la compassion vraiment cordiale qu'elle leur portoit, l'engageoit à faire pour le repos de leur ame, & à leur procurer des suffrages extraordinaires, quand elles venoient à mourir, disant que le compte qu'elles en avoient à rendre à Dieu après leur mort, étoit terrible, & qu'elle-même peut-être par ses défauts, étoit le sujet de leur détention dans le Purgatoire. Malgré ses mortifications, ses pénitences & toute l'austérité de sa vie, le Seigneur qui vouloit la purifier de plus en plus, pour en faire une épouse tout-à-fait digne de lui, l'affligea durant toute sa vie d'une grande peine intérieure, qui la tenoit dans un esprit de componction, & la faisoit gémir comme la triste & solitaire tourterelle. Elle appréhenda toujours extraordinairement la mort, si ce n'est au moment qu'elle arriva; car alors on la vit mourir aussi doucement que si elle se fut endormie au milieu des roses & des lys. Trois mois avant de mourir, elle assura qu'elle ne passeroit pas le mois de Septembre; ce qui arriva en effet, étant morte le 8 de ce mois 1676, âgée de 64 ans, après avoir reçu les Sacremens de l'Eglise, avec une édification exemplaire & une merveilleuse tranquillité d'esprit.

La Mere Isabeau de Beau Maret.

DÉgoutée du monde avant même de le connoître, & impatiente de se consacrer à l'Epoux des Vierges, qui l'avoit prévenue de ses bénédictions de douceur, elle entra dans le Monastère de l'Abbiette dès l'âge de 10 ans, & y vécut jusqu'à 74 avec tant d'innocence & de pureté, qu'elle évitoit les plus legéres fautes avec un soin extrême. Jamais il ne lui arriva de dire le moindre mensonge sous quelque prétexte que ce put être: elle excella dans la dévotion à la Sainte Vierge, joignant à son égard le culte intérieur & l'imitation de ses vertus, au culte extérieur, qui la portoit à révérer ses Images d'une façon toute particulière. Si elle en voyoit quelqu'une négligée, elle la prenoit aussi-tôt, la plaçoit proprement, l'ornoit de fleurs, & l'honoroit par des Cantiques à la loüange de la Sainte Mere de Dieu qu'elle lui représentoit. Elle se feroit fait un scrupule de toucher son chapelet sans s'être lavé les mains. Ce fut pour satisfaire à sa dévotion qu'on bâtit une Chapelle dans le jardin du Monastère, sous le titre de Notre-Dame de Grace, où la Communauté va en Procession plusieurs fois durant l'année, & y reçoit beaucoup de faveurs. Comme elle n'avoit jamais eu de commerce avec le mon-

de, toute sa conversation étoit avec Dieu, ou par l'Oraison, ou par la lecture des bons Livres. Elle exerça dignement plusieurs charges du Monastère, & signala sa patience en souffrant avec beaucoup de tranquillité un asthme fort incommode qu'elle porta longtems. Trois jours avant sa mort, sans qu'elle se trouva plus incommodée qu'à l'ordinaire, elle en fut avertie. Le lendemain, jour de Dimanche, elle alla dire à sa Supérieure que son mal augmentoit. On lui administra les derniers Sacremens; & dès-lors elle se trouva dans une admirable paix intérieure, quoiqu'elle eut été toute sa vie travaillée de beaucoup de scrupules. Son Confesseur en étant tout surpris, & l'exhortant à se bien préparer pour aller comparoître au jugement de Dieu; *Mon Pere*, répondit la malade, *j'ai une confiance si ferme de mon salut, que je ne soupire qu'après la jouïssance de mon divin époux.* Elle expira dans des dispositions si belles & si consolantes, qui furent sans doute la récompense des peines intérieures qui l'avoient exercées pendant sa vie, & qui donnent un juste fondement de croire qu'elle ne quitta la terre que pour aller jouïr des chastes embrassemens de son divin époux, qu'elle avoit toujours uniquement aimé. Ce fut le 27 de Mars 1684 que la mort l'enleva du monde.

FIN.

TABLE

Des Chapitres contenus dans l'Hiſtoire du Couvent des Fréres Prêcheurs de Lille.

TABLE

Des Chapitres contenus dans l'Histoire des Dames Religieuses Dominicaines de Ste. Marie de la Ville de Lille, dite de l'Abbiette.

FIN DE LA TABLE.

PERMISSIONS.

NOus soussignés avons lu par l'ordre du Révérend Pere Provincial, un Livre manuscrit, qui a pour titre: *Histoire du Couvent des Dominicains de la Ville de Lille en Flandre, & de celui des Religieuses Dominicaines de la même Ville, dites de l'Abbiette*; Nous n'y avons rien trouvé contraire à la bonne foi, ni aux bonnes mœurs.

Fait à Lille dans notre Couvent des Dominicains, le 26 Juillet 1781.

F. ETIENNE-FRANÇOIS DEBOSSCHRE,
Docteur en Théologie.

F. ALEXIS DE MEESTER,
Bachelier en Théologie & Exprieur.

NOus permettons l'impression de l'Ouvrage ci-dessus. A Valenciennes dans le Couvent des Saints Apôtres Pierre & Paul, le 29 Juillet 1781.

F. MAX. JOS. BAYART,
De l'Ordre des Fréres Prêcheurs, Provincial de la Province de Sainte Rose.

ERRATA.

Page 12, ligne 7, Meridias, *lisez* Merîdies.
Pag. 13, ligne 19, chrétienne. *lisez* une virgule au lieu d'un point.
Pag. 19, ligne 16, Flandres, *lisez* de Flandres.
Pag. 23, ligne 13, ſouveraain, *lisez* ſouverain.
Pag. 29, ligne 5, prés, *lisez* puis.
Pag. 82, ligne 12, *oblectam*, liſez *oblectamenta*.
Pag. 82, ligne 15, *To hus*, liſez *Totius*.
Pag. 8 de l'Hiſtoire de l'Abbiette, ligne 20, un chape, *lisez* une chape.
Pag. 65, ligne 15, ne, *lisez* de.
Pag, 66, ligne 19, file, *lisez* fille.
Pag. 103, ligne pénultiéme, 1745, *lisez* 1748.
Pag. 110, ligne 24, ſeuls, *lisez* ſeules.

